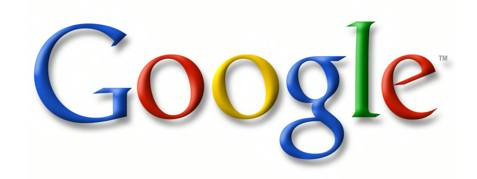
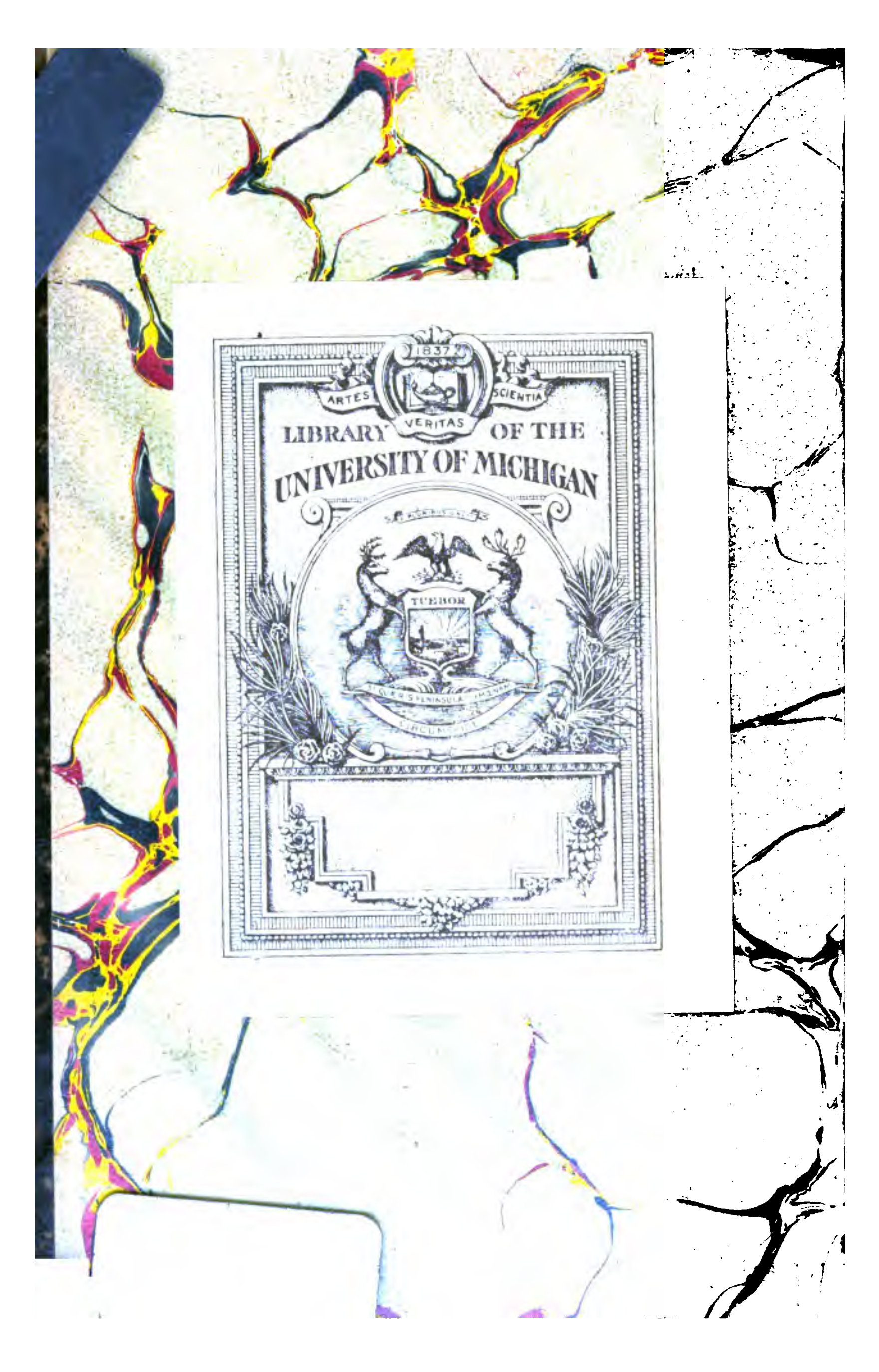



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



COURS

DE

LITURGIE ROMAINE

COURS

DE

LITURGIE ROMAINE

OU

EXPLICATION HISTORIQUE, LITTÉRALE ET MYSTIQUE

DES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE

MISSEL — BRÉVIAIRE — RITUEL — PONTIFICAL

PAR **Th. BERNARD**,

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE,

DIRECTEUR AU GRAND SÉMINAIRE DE REIMS.

> Fili hominis, pone cor tuum et vide... de universis cæremoniis domus Domini.
>
> EZECH. XLIV, 5.

LE PONTIFICAL

TOME SECOND

I



PARIS

BERCHE ET TRALIN, ÉDITEURS

69, RUE DE RENNES, 69

1902

LE

PONTIFICAL ROMAIN

PREMIÈRE PARTIE

DES CONSÉCRATIONS

SECTION II

CONSÉCRATIONS DE CHOSES

Cette section comprend, d'après le Pontifical, la consécration d'une église ou d'un oratoire public, des autels, du calice et de la patène.

CHAPITRE PREMIER

CONSÉCRATION D'UNE ÉGLISE

> Elegi locum istum mihi in domum sacrificii... Oculi quoque mei erunt aperti et aures meæ erectæ ad orationem ejus qui in loco isto oraverit...
>
> Et sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum.
>
> (PARALIP. VII, 12-15-16).

L'église [1], on le sait, est le lieu où l'on doit célébrer le saint sacrifice de la messe. Elle peut se définir :

1. Tout ce que nous dirons dans cet ouvrage touchant nos églises, s'applique également aux oratoires publics, qui sont eux aussi susceptibles de recevoir la consécration.

Un édifice public affecté pour toujours au culte divin et où les fidèles se rassemblent pour l'oblation du sacrifice, la réception des sacrements et la participation aux autres cérémonies. Il convenait qu'un tel édifice fût consacré et offert à Dieu par la main vénérable du pontife ; il convenait que par l'onction sainte, il fût détourné de tout usage profane et rendu digne du Dieu trois fois saint.

L'Eglise catholique a toujours entouré de la plus grande solennité, surtout après les premières persécutions, la consécration de ses temples qu'elle a empruntée à l'Ancien Testament et qu'on croit être de tradition apostolique [1] : « Quel magnifique spectacle, s'écrie au IVe siècle Eusèbe de Césarée, le père de l'histoire ecclésiastique, spectacle depuis si longtemps objet de tous les vœux ! On célébrait dans toutes les villes les fêtes des dédicaces ; on consacrait les oratoires nouvellement érigés ; les évêques se réunissaient pour ces saintes solennités ; les populations y accouraient des pays les plus éloignés, et, dans ce concours, la charité, une tendresse toute fraternelle se faisaient remarquer partout : c'étaient les membres du corps de Jésus-Christ étroitement unis. La vertu du divin Esprit répandant dans tous ces membres la même vie : on aurait dit qu'une seule âme les animait ; c'était le même élan de foi et le même enthousiasme dans le chant des hymnes en l'honneur du Très-Haut. »

Prêtres et pontifes aiment toujours, comme aux temps anciens, à rehausser l'éclat d'une telle fête par leur concours empressé. Magistrats et fidèles veulent assister à l'inauguration d'un monument pieux qu'ils ont souvent élevé au prix de bien des sacrifices. Aussi bien le temple chrétien n'est-il pas la maison de Dieu, le palais du grand Roi, où Notre-Seigneur Jésus-Christ s'immole pour nous chaque jour, où il daigne résider

1. Catalan, Pontif. Rom. litt. II. *De ecclesiæ dedicatione.*

jour et nuit pour y recevoir nos adorations, nos prières, nos actions de grâces et nous consoler dans les épreuves de l'exil ? L'église, mais c'est là que les enfants viennent recevoir le Baptême, la Confirmation, les premiers éléments de la foi, là que leurs jeunes âmes reçoivent pour la première fois le pain des anges, l'Eucharistie, souvenirs touchants pour nous tous qui avons reçu les mêmes faveurs. L'église, c'est là, encore, où nous aimons à déposer le poids de nos fautes au saint tribunal, à nous unir au saint sacrifice offert pour tous, à écouter la parole de Dieu, à nous asseoir au banquet sacré; là que nous accompagnerons, agités de sentiments divers, et les jeunes époux pour être témoins de leurs serments, et la dépouille mortelle de nos parents et amis pour leur rendre les derniers devoirs; autant de titres qui doivent nous rendre bien cher cet édifice sacré, et que nous rappelle en ces termes, une vieille prose de la Dédicace, encore chantée dans le diocèse de Reims et toujours avec un intérêt nouveau :

« N'est-ce pas ici la demeure que s'est choisie le créateur des cieux et le plus grand des rois ? Il réside tout près de nous et habite dans nos temples. Ainsi celui que le ciel ne peut contenir s'offre à nos adorations dans un humble édifice pourtant plus restreint : il s'y fait notre visiteur.

Que vos palais doivent être saints, ô Dieu redoutable ! Quelle piété doit régner dans vos sanctuaires ! Qui oserait, hôte terrible, souiller d'un pied profane le pavé de vos temples, et vous chanter des hymnes d'une voix npure ! C'est en ce lieu que le baptême sacré engenre à la vie la tribu sainte des fidèles; que l'onction du hrême divin les prépare au combat et les fortifie par es dons de l'Esprit-Saint. Le pouvoir des clefs confié à ?ierre délivre le pécheur de ses liens; aux banquets de 'agneau le juste se nourrit d'une chair divine.

Les voûtes de ce temple retentissent de pieux discours; l'enfance en des enseignements tout célestes, y reçoit les premières notions de la foi.

C'est ici, ô mon Dieu. qu'en de saintes assemblées, votre peuple se souvient de vos grandeurs; c'est ici qu'à l'envi, il célèbre vos magnificences, ô vous, le solide appui de ses espérances. Nous qui vous adorons du fond du cœur, supportez-nous avec bonté, nous vous offrons ici une victime adorable, exaucez notre prière [1]. »

Tous ces titres du temple chrétien à nos pieux sentiments et à nos religieux respects, à notre reconnaissance et à notre amour, nous sont rappelés dans les

1.
Ergone cœlestium
Auctor et rex maximus,
Ambit hic hospitium
Fitque nobis proximus,
Templis et inhabitat!

Sic adstat humilibus
Quem cœli non capiunt,
Adorandus ædibus,
Quæ minus hunc ambiunt!
Et nos ibi visitat!

O tua palatia
Quanta decet sanctitas!
O tua sacraria
Quanta decet pietas,
Deus formidabilis!

Quis profanis pedibus
Audeat accedere?
Quis pollutis vocibus
Hymnos tibi canere,
Hospes o terribilis?

Hic sacro baptismate
Gens fidelis nascitur;
Hic divino chrismate
Ad certamen ungitur,
Et pinguescit gratia.

Hic et Petri clavibus
Reus vinclis solvitur,
Hic divinæ dapibus
Carnis justus pascitur
Ad Agni convivia.

Hic piis sermonibus
Resonant subsellia;
Monitis cœlestibus
Discit hic infantia
Rudimenta fidei.

Hic sacris concentibus
Plebs tua magnalia,
Hic æmulis vocibus
Tua mirabilia
Recolit, robur spei.

Hic, te, Deus, intimis
Adorantes cordibus
Sustine longanimis;
Audi nos te pinguibus
Exorantes victimis.

cérémonies de la consécration; mais encore faut-il comprendre le sens de ces belles prières, la signification de ces rites profonds et pleins de mystère; au surplus, comment ceux qui en seraient témoins pourraient-ils s'y intéresser, sans cette connaissance? En parlant ainsi à l'esprit et au cœur, en interprétant tout ce qui se passe sous les yeux, on ne peut qu'édifier et toucher, éloigner l'incertitude et l'ennui.

Nous avons parlé ailleurs de la nécessité d'une église pour célébrer, de la forme et orientation des églises, des préceptes de leur consécration ou bénédiction, de leur exécration ou profanation [1]. L'objet de

1. *La messe,* t. I, 1re édition, p. 59-87. Nouvelle édition, p. 119-153. — *Cours abrégé de liturgie,* t. I, p. 68-79. Rappelons ici quelques notions essentielles et importantes :

La consécration et la bénédiction dont il s'agit peuvent se définir : *Une prière et un rite solennel qui affectent au culte divin l'église ou l'oratoire public, en éloignent les influences malignes du démon et obtiennent de Dieu qu'il daigne assister et exaucer tous ceux qui viendront y prier.* L'édifice est par là vraiment sanctifié et ne peut plus servir aux usages profanes.

Si la bénédiction et la consécration de nos temples produisent pour les fidèles qui y prient des effets spirituels analogues, elles ont cependant des différences marquées. 1° L'évêque seul peut faire la consécration d'une église ou d'un oratoire public; un simple prêtre délégué par lui, peut simplement les bénir; il ne pourrait les consacrer qu'en vertu d'un indult apostolique. 2° On se sert du saint chrême et de l'huile des catéchumènes pour la consécration, et de l'eau bénite seulement pour la bénédiction. 3° L'évêque consécrateur et le clergé de l'église doivent se préparer la veille à la consécration par le jeûne et la prière, ce qui n'a pas lieu pour la bénédiction. 4° La consécration seule a son office particulier avec octave et anniversaire. Les rites de la consécration sont plus solennels que les cérémonies de la bénédiction. 6° L'église consacrée revêt un degré de sanctification plus grand. 7° On ne peut pas consacrer une église sans consacrer un autel, ce qui n'est pas requis pour une simple bénédiction.

On ne peut célébrer dans une église ou un oratoire public que s'il est consacré ou bénit. Il fallait que le temple chrétien

notre étude actuelle concerne seulement la consécration proprement dite. L'explication de cette cérémonie sera précédée des préparatifs à faire.

Art. I. — Préparatifs de la cérémonie.

La consécration d'une église, dit le Pontifical, peut se faire chaque jour de l'année, mais il vaut mieux choisir le dimanche ou quelque fête solennelle de saint.

Le saint sacrifice de la messe peut s'offrir chaque jour dans le temple chrétien; pourquoi dès lors ne pourrait-on pas chaque jour rendre apte celui-ci à sa glorieuse fin par la consécration? Ce fut la tradition des temps anciens. Ainsi le P. Pagi Antoine nous apprend, dans sa *Critique des Annales de Baronius* [1], que la basilique de Jérusalem, élevée par les ordres du grand Constantin [2], fut consacrée un samedi sans incidence de fête. Innocent III répondait à l'évêque de Compostelle qu'il lui était permis de consacrer des églises tous les jours : *tam diebus dominicis quam privatis* [3]. Si toutefois le Pontifical semble préférer un jour de di-

fût approprié par les rites sacrés à l'acte si auguste et si saint du sacrifice et comme sanctifié et surnaturalisé lui-même.

L'Eglise devait aussi procurer aux fidèles qui viendraient y prier, les grâces dont ils auraient besoin pour cela. Or la consécration et la bénédiction, étant de vrais sacramentaux, ont la vertu d'obtenir ces grâces et d'opérer dans les âmes les dispositions voulues; elles rappellent enfin la sainteté qu'il faut avoir pour communier et devenir les exemples vivants de Jésus-Christ, et celle que l'Eglise, figurée par le temple matériel, a reçue de la croix.

1. Ann. 335, n. I.

2. Constantin le Grand, premier empereur chrétien, mérite une mention dans l'histoire de la liturgie, par ses édits en faveur du christianisme et de son culte, par son zèle à élever des temples sacrés et par sa munificence à les enrichir. (Voir le *Liber pontificalis*, *In Silvestrum*.)

3. Cap. Tua, II, *de Consecr. eccles.*

manche ou de fête solennelle, c'est, dit Catalan, pour rendre accessible au peuple cette cérémonie si touchante et si instructive dans ces rites nombreux : *Ut populus qui, hisce diebus ad ecclesiam confluere solet, de sacris dedicationis ritibus erudiatur* [1].

Sitôt que l'on a fixé la date de la consécration, on en donne connaissance au clergé et aux fidèles, ayant soin de les exhorter à se préparer dignement à cette cérémonie qui les intéresse à tant de titres. Le prélat consécrateur devra lui-même jeûner la veille et avec lui les personnes qui ont demandé cette consécration, ce qui ne concerne d'ordinaire que le clergé de cette église : *Pontifex consecrans et qui petunt sibi ecclesiam consecrari præcedenti die jejunare debent*, dit le Pontifical. Cette règle est très ancienne puisqu'on la trouve déjà dans le Pontifical de Durand de Mende au XIIIe siècle; le jeûne a toujours été regardé comme une digne préparation aux fonctions sacrées plus importantes ou aux grandes faveurs demandées. Celui dont il s'agit ici, avec abstinence, a été confirmé plusieurs fois par la S. Cong. des Rites [2]. Des raisons légitimes peuvent évidemment en dispenser.

Il faut parler maintenant des préparatifs proprement dits. Ils concernent les reliques, l'église ou l'autel à consacrer, les objets qui doivent servir à la cérémonie, et le nombre des ministres à employer.

§ I. — *Des reliques.*

Ces reliques, pour des raisons que nous dirons bientôt, doivent être déposées dans l'autel en vue de sa consécration. On les prépare d'abord pour les exposer ensuite dans une chapelle à part jusqu'au moment voulu.

1. Pontif. Rom. *De eccles. dedicatione*.
2. 29 Jul. 1780, n° 2519 ad. I.

N° 1. — De la boîte aux reliques.

Le soir qui précède la cérémonie, l'évêque ou tout autre, chargé par lui de ce soin, dispose les saintes reliques qui doivent être enfermées dans l'autel. Ces reliques, fait observer D. Guéranger dans ses notes sur Catalan, doivent être au moins de deux martyrs auxquelles on pourrait ajouter celles d'autres saints. Elles sont placées séparément, avec leur nom respectif, vrai ou imposé par Rome, dans une boîte de métal convenable et difficile à s'oxyder, de plomb par exemple. Catalan dit que l'évêque doit la bénir auparavant avec la formule du Pontifical sous le titre de la IIe partie : *de benedictione capsarum pro reliquiis includendis*. On y ajoute trois grains d'encens, par honneur pour les reliques, et l'acte authentique sur parchemin, comme on le fait dans les fondations de tout monument important; les termes en sont ainsi conçus :

L'an 190..., le... du mois de..., moi, N..., évêque de N... ai consacré cette église et cet autel en l'honneur de Saint N... [1], et j'y ai enfermé les reliques des saints martyrs N... et N... de plus j'ai accordé dans les formes voulues par l'Eglise une indulgence authentique d'un an à tous les fidèles qui visiteront cette église le jour de sa consécration, et une autre de quarante jours pour ceux qui la visiteront au jour anniversaire de la cérémonie [2].

1. Ou *de tel mystère*; c'est le vocable sous lequel l'autel est consacré et qui lui donnera son nom.
2. Voici le texte même : MCM... etc... die N. mensis N. Ego N. Episcopus N. consecravi Ecclesiam et altare hoc, in honorem Sancti N. et Reliquias Sanctorum Martyrum N. et N. in eo inclusi, et singulis Christi fidelibus hodie unum annum, et in die anniversario Consecrationis hujusmodi ipsam visitantibus quadraginta dies de vera indulgentia, in forma Ecclesiæ consueta concessi.

L'Eglise a voulu ainsi dès les temps anciens, intéresser les fidèles à cette consécration et leur en montrer l'importance. S. Léon III au IXe siècle, Alexandre II et le B. Urbain II au XIe, Innocent III et le 4e Conc. de Latran au XIIIe siècle, Benoît XI au XIVe ont accordé ces indulgences ou reconnu l'autorité des évêques sur ce point. Ceux qui assisteront à la cérémonie gagneront évidemment la première indulgence.

La boîte est soigneusement scellée.

N° 2 — **De l'exposition des reliques.**

Les reliques sont ensuite déposées sur un autel ou sur un trône gracieusement orné de draperies rouges, la couleur des martyrs, dans une chapelle extérieure ou tout autre local convenable et peu éloigné ; à défaut de celui-ci, ce qui paraît difficile à supposer, on pourrait dresser une tente, dit Martinucci ; ce lieu, quel qu'il soit, sera préparé et orné lui aussi pour la circonstance. Le trône pourrait avoir la forme d'un brancard reposant sur une crédence que recouvrirait une nappe blanche. On pourrait placer sur le trône une urne ou une châsse pour y renfermer momentanément la boîte aux reliques.

Des cierges allumés, au moins au nombre de deux, doivent brûler auprès des reliques jusqu'au moment où elles seront transférées pour servir au nouvel autel.

Le clergé de l'église récite ou chante, la veille, devant ces reliques, les Matines et Laudes du commun des martyrs sans rien de propre, même dans l'oraison. Cet office ne dispense pas de celui du jour ceux qui sont tenus au bréviaire. On veut une dernière fois honorer solennellement ces reliques qui vont être à jamais enfermées sous l'autel. Cet honneur, dans la circonstance, ne fait que continuer une tradition des plus anciennes. Catalan nous en rapporte plusieurs exemples remarquables, entre autres celui des veilles

solennelles célébrées au VIe siècle, durant toute la nuit par S. Héraclius, devant les reliques d'une consécration d'église, assisté de plusieurs autres prélats. Les anges soudain s'unirent à leurs voix comme pour approuver cette pieuse pratique[1]. S. Grégoire de Tours nous apprend qu'avant de consacrer l'église de Saint-Julien il porta la veille, vers le soir, les reliques du saint dans la basilique de Saint-Martin pour les y reprendre le lendemain et les faire servir à la consécration, après avoir passé la nuit à chanter devant elles le psautier : *vigilante nocte cum grandi psalterio*[2]. S. Ambroise enfin au IVe siècle, après avoir consacré l'église appelée depuis ambrosienne : « Que vous dirai-je de plus, nous avons observé tous les rites sans oublier la veille au soir, de porter les reliques à la basilique Faustine pour les déposer ensuite dans notre église à consacrer, après avoir célébré les veilles devant elles toute la nuit[3].

Cet office ainsi célébré devant les reliques s'appelait veille, dans le langage liturgique, comme l'office nocturne. On divisait en effet l'office de la nuit en quatre parties correspondantes aux quatre veilles des gardes militaires, d'où les trois nocturnes et les laudes conservés encore dans notre office actuel. De là ces termes du Pontifical dans la cérémonie présente : *celebrandæque sunt vigiliæ ante reliquias ipsas et canendi nocturni et matutinæ laudes in honorem Sanctorum quorum reliquiæ sunt recondendæ*[4].

1. Bolland., *vita sancti Heraclii*, XVIII junii.
2. *De gloria martyrum, cap.* XXXIV.
3. Ep. XXII *ad Marcellinam sororem.*
4. La pratique à Rome est de célébrer les matines et laudes la veille au soir tout d'un trait, puis de faire prier toute la nuit quelques personnes qui se relèveraient. Nous pensons, avec Martinucci, qu'on peut ainsi réciter tout cet office la veille. D. Guéranger voudrait qu'on le chantât; quant aux prières à continuer pendant la nuit, bien des raisons peuvent en dispenser.

§ II. — *Préparation de l'église et de l'autel à consacrer.*

Le Pontifical, les décrets de la S. Cong. des rites, les auteurs nous disent comment il faut préparer l'église et l'autel à consacrer : la raison de ces détails sera donnée surtout avec l'explication des cérémonies diverses.

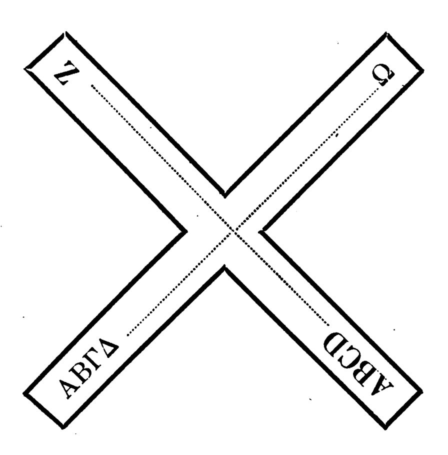
N° 1. — **Préparation de l'église.**

On aura soin de peindre sur les murs de l'église, à l'intérieur et tout autour, douze croix à la hauteur environ de deux mètres [1], trois au nord, trois au midi, trois à l'orient et trois à l'occident; au-dessus de chaque croix sera placée une pointe en fer ou un bras de girandole, sur lequel on fixera un cierge qui devra brûler pendant toute la cérémonie ainsi que le jour entier de l'anniversaire de cette dédicace, à partir des premières vêpres [2], on peut allumer encore ces cierges le jour octave de cet anniversaire, mais sans y être tenu [3]. On tiendra prêt un marchepied mobile qui servira au pontife pour atteindre ces croix. Celles-ci ne doivent pas être détruites après la cérémonie, mais rester toujours empreintes pour témoigner de la consécration de l'église [4].

Au milieu de l'église, sur le pavé, on trace une grande croix de Saint-André dont les extrémités correspondent aux quatre angles de l'église, comme pour la comprendre tout entière; sur la bande qui va de gauche à droite quand on entre, on trace l'alphabet grec; sur la bande qui va de droite à gauche, l'alphabet

1. « *Duodecim cruces circa decem palmas super terram* », dit le Pontifical; c'est la hauteur que nous avons indiquée.
2. 13 déc. 1895. n° 3876, ad 6.
3. Id. decr.
4. 18 févr. 1696, n° 1939. — D. Guéranger dans ses notes sur le Pontifical de Catalan.

latin; on dispose les lettres de façon que le pontife



puisse les reconnaître facilement dans le cours de la consécration.

Il serait plus conforme au texte liturgique que les lettres fussent tracées réellement par l'évêque, sur la cendre ordinaire dont on aurait recouvert, au moment de la cérémonie, les bras de la croix; mais alors il faudra mettre sous les yeux du prélat, chacune de ces lettres formées soit sur des cartons ou sur le Pontifical, soit sur le sol en dehors de la croix et en face de leur place liturgique.

Les lettres et les croix peuvent se faire aussi à l'aide d'un pinceau avec du charbon de paille brûlée délayée dans l'eau. Elles doivent être couvertes de cendres pendant la cérémonie. Les cendres s'attachent alors aux lettres et à la croix tracée à l'eau et, au moment voulu, il suffit de balayer doucement le tout pour que les cendres répandues aux endroits non mouillés se détachent aisément du sol et laissent apparaître le

reste. Il est donc nécessaire de préparer une assez grande quantité de cendres passées au crible [1].

L'église et les autels sont dépourvus de tout ornement comme n'étant pas aptes encore à l'oblation du Saint-Sacrifice, au culte sacré. On a vu dans cette absence de tout ornement le triste état du monde avant Jésus-Christ. On pourrait cependant y laisser les grandes croix, les tableaux et statues qui seraient trop difficiles à enlever et à replacer ensuite : *Imagines vero, cruces et alia ipsa nocte remanent in ecclesia consecranda* [2].

Les bénitiers doivent être vides et bien nettoyés puisque les fidèles n'ont pas encore accès dans l'église. Il faudrait que la construction de l'église permît d'en faire le tour à l'extérieur, comme le demande la cérémonie ; nous verrons au moment voulu comment il faut s'y prendre dans le cas contraire.

Martinucci voudrait qu'on traçât une petite croix sur le chambranle en pierre de la porte à droite et à gauche pour faciliter l'onction de celle-ci dans le cours de la consécration.

N° 2. — **Préparation de l'autel.**

On ne peut pas consacrer une église sans consacrer un autel ; celui-ci en effet permet à l'église d'atteindre sa fin, l'oblation du Saint-Sacrifice, en vue duquel a surtout lieu la consécration du temple. Cet autel doit être le principal [3], par une raison de haute convenance ; si celui-ci était déjà consacré, puisqu'on peut consa-

1. Si l'église était de grande étendue, le pontifical ajoute qu'on pourrait former vingt-quatre carrés, à égale distance, pour la ligne de l'alphabet grec, et vingt-trois, pour celle de l'alphabet latin. Ces carrés seraient alors couverts de cendres, au moment voulu.

2. Pont. rom. *Pars secunda,* tit. II, n. 4.

3. 24 maii 1844, n. 2866.

crer l'autel d'une église simplement bénite, on consacrerait alors un des autels secondaires. Par voie de conséquence, si tous étaient consacrés, on ne pourrait faire la consécration de l'église [1]. Faisons observer toutefois que la nullité de la consécration de l'autel ou son exécration n'entraînerait pas celle de l'église, l'autel n'étant qu'un monument distinct de l'édifice sacré. L'évêque consécrateur de l'église doit aussi consacrer l'autel, à cause de l'unité de ces deux cérémonies. Mais pendant la consécration de l'autel principal, les évêques présents pourraient consacrer les autels latéraux ou secondaires.

L'autel à consacrer doit être en pierre [2]; il est appelé autel fixe, c'est-à-dire dont la table est fixée au support, par opposition à l'autel portatif ou pierre sacrée. On distingue en lui trois parties essentielles : la table d'autel (*mensa, tabula*) qui est d'une seule pièce, la base ou le support (*stipes*) à laquelle doit adhérer la table, le sépulcre enfin des saintes reliques (*sepulchrum, confessio.*)

Cet autel pour être consacré doit être *plein* et non *creux*, c'est-à-dire rempli de maçonnerie dans la majeure partie au moins du vide qui existerait entre les supports; c'est pour offrir plus de solidité et plus de garantie contre une fracture qui pourrait faire perdre la consécration. Celui dont la table reposerait jusque vers le milieu sur une maçonnerie et ensuite sur des colonnes reliées entre elles par des arceaux, de manière à pouvoir placer un reliquaire ou une scène de sculpture au-dessus, ne serait pas réputé creux, mais suffisamment plein [3].

Sur la table d'autel sont gravées cinq croix grecques, une au milieu, les autres à chacun des angles, pour

1. 3 Mart. 1866, n. 3142, ad 1.
2. *Rub. miss.* P. 1, tit. XX.
3. 20 Dec. 1864, n. 3126.

faciliter les onctions et mieux les constater ensuite; dans la partie antérieure au milieu de la table, on fait une ouverture carrée, polie à l'intérieur pour recevoir la boîte aux reliques. On prépare une petite pierre également polie pour fermer l'ouverture et qu'on appelle pierre du sépulcre; toute fermeture qui ne serait pas en pierre rendrait la consécration invalide [1]. On peut pratiquer cette ouverture, soit par devant, soit par derrière, ou par côté, soit encore au-dessus de la base où elle serait alors recouverte avec la table même d'autel; le premier mode est plus naturel et plus généralement suivi.

Ces détails suffiront ici pour la préparation de l'autel à consacrer; on trouvera plus loin de nouveaux développements, quand il s'agira séparément de la consécration de l'autel [2].

§ III. — *Des objets qui doivent servir à la consécration de l'église.*

D. Guéranger se plaint ici que Catalan ait énuméré simplement avec le Pontifical ces objets sans commentaires, et cependant nous ferons de même, réservant à donner dans le cours de la cérémonie des explications opportunes; il nous suffira d'exposer ces objets dans un certain ordre : les uns doivent être préparés à l'extérieur de l'église, d'autres à la sacristie, et les autres dans l'église même.

N° 1. — **Objets à préparer à l'extérieur de l'église.**

On prépare à l'intérieur du local où sont disposées

1. Pontif. Rom.
2. Quant aux autres notions plus complètes sur l'autel en général, son origine, sa nécessité, ses différentes espèces, ses qualités, son ornementation, voir notre *Cours de liturgie romaine*, la messe, tome I (ancienne et nouvelle édition), *de l'autel*, et notre *Cours abrégé*, tome I, idem.

les reliques 1° devant l'autel ou le trône un prie-Dieu et vers le côté gauche un fauteuil à l'usage de l'évêque pour la psalmodie du lendemain ; 2° les ornements du pontife, savoir : la chape et l'étole blanche, le cordon, l'aube et l'amict ; 3° les sièges, livres, pupitre, etc. en vue de la récitation de l'office la veille et des psaumes pénitentiaux le lendemain ; 4° les cierges à distribuer au clergé ainsi que l'encensoir, la navette et le charbon pour la procession des reliques, enfin une urne ou une châsse déposée sur l'autel ou le trône pour y enfermer la boîte aux reliques [1].

Il faut aussi préparer à l'extérieur de l'église près de la porte un vase d'eau à bénir, avec le goupillon qui doit être en hysope ou à son défaut en buis vert ; un prie-Dieu pour le prélat consécrateur, une crédence pour y déposer les reliques, si le prélat doit faire une allocution au peuple avant l'entrée solennelle.

1. Nous supposons ici qu'on apporte dans ce local la boîte aux reliques déjà toute préparée ; si l'évêque devait préparer les reliques dans le lieu même où elles doivent être exposées, il y aurait d'autres objets à préparer : les reliques des saints, la boîte qui doit les renfermer, les trois grains d'encens et le parchemin de l'inscription qu'on met avec elles, ensuite des rubans de soie rouge avec la cire d'Espagne et le sceau de l'évêque pour sceller la boite, une étole rouge que le prélat revêt pour cette préparation durant laquelle sont allumés les cierges de l'autel et du trône, et enfin le bénitier et l'aspersoir que le supérieur de l'église présente au pontife à son arrivée.

Faisons une dernière observation. Si les reliques ont été préparées dans un autre lieu que celui de leur exposition on peut les y porter en une procession solennelle avec les ministres et les objets qu'elle comporte. Cette procession pourrait être présidée par l'évêque revêtu de la chape rouge, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre en dalmàtique et tunique de même couleur, la croix processionnelle serait portée par un sous-diacre en tunique rouge pareillement. Le pontife encenserait les reliques avant et après la procession pour laquelle évidemment il faudrait préparer tout ce qui serait nécessaire,

N° 2. — Objets à préparer à la sacristie.

Tout d'abord pour le diacre de la cérémonie et celui qui restera à l'intérieur de l'église : l'étole blanche, le cordon, l'aube et l'amict ; de même pour le sous-diacre, à l'exception de l'étole ; on y prépare aussi tout ce qui sera nécessaire pour la célébration de la messe à la fin de la cérémonie, et tous les autres objets qui n'auraient pas leur place ailleurs.

N° 3. — Objets à préparer à l'intérieur de l'église.

1° *Près de l'autel* : une crédence sur laquelle on déposera momentanément les reliques quand elles seront apportées dans l'église et 2 ou 4 chandeliers.

2° *Dans le sanctuaire* :

Sur une première table : les petits et grands vases du saint-chrême et de l'huile des catéchumènes ; une quantité suffisante d'encens en grains et en poudre ; l'encensoir avec sa navette ; un réchaud de charbon et des pincettes ; un vase plein d'eau et un autre de vin ; une assiette avec du sel, et une autre avec des cendres ; un bénitier vide avec un aspersoir d'hysope ou de buis à son défaut ; des serviettes d'une toile forte pour essuyer l'autel quand il en sera besoin ; une couverture de toile cirée, à la mesure de l'autel ou plusieurs si on n'en consacre pas qu'un seul ; cinq petites croix en cire qui brûleront sur l'autel au moment voulu pour chaque autel à consacrer ; des spatules en bois pour enlever de la table d'autel les restes de la cire et de l'encens, après la combustion ; un vase pour recueillir ces ratissures qu'on jettera dans la piscine ; de la chaux, du sable ou de la tuile pilée pour faire du ciment qui doit servir à sceller le tombeau des reliques et unir la table d'autel à sa base ; une petite truelle bien propre, en vue de cette opération.

Sur une seconde table : un vase plein d'eau et de la mie de pain avec une serviette pour laver et purifier les mains du pontife ; du coton ou de l'étoupe pour essuyer les onctions des croix faites sur les murs de l'église et à la jonction de la table d'autel et de ses supports ; des vases pour mettre les serviettes avec lesquelles on a essuyé l'autel ; et quelques plateaux pour l'étoupe ou le coton qui a essuyé les murs et les coins de l'autel.

Sur une troisième table : les nappes et autres linges ou ornements neufs destinés au culte divin pour l'église et l'autel, objets qui seront bénits à la fin de la cérémonie.

Auprès des crédences : un coussin pour le prélat, la croix de procession et les chandeliers des acolytes, et deux torches que l'on porte toujours allumées devant le pontife.

3° *Vers le milieu de l'église*[1] : un tapis avec un fauteuil et un prie-Dieu pour l'évêque.

§ IV. — *Ministres nécessaires pour la consécration d'une église.*

Ces ministres sont : le diacre et le sous-diacre, un autre diacre, un porte-croix, si le pontife n'est pas archevêque ou n'a pas le privilège de faire porter la croix devant lui, deux acolytes céroféraires, quatre acolytes porte-insignes, ou cinq s'il y a un porte-croix, un thuriféraire, un porte-bénitier, deux ou quatre prêtres pour porter les reliques, quatre, six ou huit porte-flambeaux, un prêtre pour encenser l'autel pendant la consécration et des chantres.

1. Si la cendre qui doit recouvrir la grande croix du sol n'était répandue que pendant la cérémonie même, on en préparerait alors une quantité suffisante avec une passoire pour la répandre ; ces objets pourraient être déposés non loin de la crédence.

Il est utile qu'il y ait aussi plusieurs cérémoniaires et quelques clercs pour présenter les objets nécessaires et disposer l'autel avant la messe. Il doit y avoir aussi deux ouvriers pour sceller les reliques dans l'autel.

Art. II. — La cérémonie.

Un peu avant la cérémonie, le clergé se rend à l'église pour y attendre l'évêque. Tous revêtent l'habit de chœur, et les ministres sacrés, dont un sous-diacre et deux diacres, l'aube et le cordon, avec l'étole blanche en plus pour ces derniers. L'un de ces diacres assistera l'évêque; l'autre, ainsi que le prescrivait déjà le premier Ordo romain, restera à l'intérieur de l'église pour en être le gardien, pendant qu'on en sera sorti. L'évêque se rend à son tour à l'église en habit de chœur ; un clerc en surplis et le diacre custode viennent le recevoir à la porte, mais sans cérémonie, parce qu'il n'est là d'abord pour aucune fonction et que le lieu n'est pas encore consacré. Son but est de s'assurer par lui-même, si tout est prêt. « Il convient en effet, dit Mgr Crosnier, qu'une cérémonie, aussi compliquée et aussi imposante, ne soit pas interrompue, par suite de négligence ou d'oubli de la part de ceux qui auraient été chargés des préparatifs; c'est donc un devoir pour le pontife consécrateur de faire cette inspection solennelle [1] ». Le prélat s'assied, la face tournée vers la porte principale et fait préparer tout ce qui ne le serait pas encore ; sur son ordre on allume les douze cierges qui sont au-dessus des croix des murailles à consacrer. Le pontife quitte ensuite le

1. Mgr Crosnier, ancien vicaire général de Nevers et protonotaire apostolique, a composé plusieurs ouvrages ou opuscules liturgiques d'un vrai mérite, entre autres en 1859, *Prières et cérémonies de la consécration d'une église.*

temple et en fait sortir tous ceux qui s'y trouvent. Il n'y laisse que le diacre chargé de sa garde, et l'on ferme les portes de l'édifice. La cérémonie commence alors.

Nous pouvons distinguer : I. les prières préparatoires devant les reliques ; II. la station liturgique devant la porte de l'église ; III. l'aspersion des murs extérieurs ; IV. l'entrée du pontife dans le temple ; V. la reprise et la continuation des litanies, avec l'inscription des alphabets grec et latin ; VI. la bénédiction de l'eau grégorienne ; VII. le commencement de la consécration de l'autel ; VIII. l'aspersion des murs intérieurs et du pavé de l'église ; IX. la préparation et la bénédiction du ciment liturgique ; X. la translation des saintes reliques ; XI. l'onction de la porte extérieure et l'entrée solennelle de l'évêque, du clergé et du peuple dans l'église avec les reliques ; XII. la continuation de la consécration de l'autel ; XIII. l'onction des murs intérieurs ; XIV. les dernières cérémonies de la consécration de l'autel ; XV. la bénédiction des nappes et autres ornements de la nouvelle église et de l'autel ; XVI. le dernier encensement et les dernières prières pour l'autel consacré ; XVII. conclusion des cérémonies.

§ I. — *Les prières préparatoires devant les reliques.*

L'évêque, au sortir de l'église où il s'était d'abord rendu pour voir si tout était bien disposé et qui est aussitôt fermée, se rend avec le clergé en surplis, précédé de la croix et des acolytes, leurs cierges allumés, à l'endroit des reliques pour y réciter les sept psaumes de la pénitence [1]. A ses côtés sont un diacre et un sous-diacre, déjà revêtus de l'amict, de l'aube, du cordon, et le premier de l'étole blanche. Arrivé

1. Le peuple peut être aussi présent à ces premières cérémonies faites en dehors de l'église.

devant les saintes reliques, le prélat se met un instant à genoux pour les vénérer, puis s'assied du côté gauche, la face tournée vers l'assistance et couvert. Un instant après, il se découvre, se lève et, pour plus d'insistance et de solennité, récite seul à haute voix, l'antienne des psaumes de la pénitence qui les résume tous :

Ne reminiscaris, Domine, delicta nostra vel parentum nostrorum, neque vindictam sumas de peccatis nostris, Domine Deus noster.

Ne vous souvenez pas, Seigneur, de nos fautes, ni des péchés de ceux qui nous sont chers et n'en tirez pas vengeance, ô vous, notre Maître, notre Dieu si bon.

Le clergé ou les chantres, en habit de chœur, récitent ensuite les psaumes de la pénitence, sans les chanter. Cependant, après avoir dit l'antienne et s'être lavé les mains, l'évêque se revêt des ornements désignés pour les bénédictions les plus solennelles : l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole et la chape ; ces dernières sont de couleur blanche, parce que la cérémonie a un caractère de gloire et de joie [1]. Il s'assied ensuite et prend la mitre, ayant à ses côtés le diacre et le sous-diacre, parés de la façon indiquée plus haut [2] ; tous ensemble ils continuent avec le chœur les sept psaumes de la pénitence [3].

1. Suger, en 1122, abbé de Saint-Denis, mentionnait déjà cette particularité, dans son opuscule sur la consécration de la célèbre abbaye qu'il avait rebâtie : *videres... tot tantorum choream pontificum vestibus albis decoram.*

2. Les ministres sacrés n'ont ici ni le manipule ni la dalmatique ou la tunique parce que le premier, à cause de son origine historique, est exclusivement réservé à la célébration de la messe, et que les deux autres ornements très solennels du diacre et du sous-diacre, semblent ne devoir paraître qu'aux cérémonies eucharistiques.

3. On appelle ainsi certains psaumes à cause des sentiments qu'ils renferment : ils sont au nombre de sept, pour exprimer

Psaume VI [1].

Prière de David pénitent au souvenir de ses péchés, tout empreinte d'une ineffable tristesse.

Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère.

Domine, ne in furore tuo arguas me, * neque in ira tua corripias me.

Ayez pitié de moi, Seigneur, parce que je suis faible ; guérissez-moi, car le mal a pénétré jusqu'à mes os qui en sont ébranlés.

Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum : sana me, Domine, quoniam conturbata sunt ossa mea.

Mon âme est dans un trouble extrême; mais vous, Seigneur, jusques à quand tarderez-vous à me secourir ?

Et anima mea turbata est est valde ; * sed tu, Domine, usquequo ?

Revenez vers moi, Seigneur, et délivrez mon âme ; sauvez-moi à cause de votre miséricorde.

Convertere, Domine, et eripe animam meam : * salvum me fac propter misericordiam tuam.

Car dans la mort, personne ne garde plus votre souvenir ; qui donc chantera vos louanges dans le sépulcre [2] ?

Quoniam non est in morte qui memor sit tui ; * in inferno autem quis confitebitur tibi ?

que la vertu de pénitence doit être parfaite et universelle en nous, autant que possible. L'Eglise les fait réciter ici, parce que, sur l'autel, s'offrira le sacrifice d'expiation ; ils sont aussi comme une formule d'exorcisme, rite que l'Eglise emploie généralement avant ses bénédictions solennelles, pour éloigner de l'objet profane qui va être consacré, toute influence maligne ; c'est en vue surtout de ceux qui doivent s'en servir et, pour le cas présent, des personnes qui viendront prier auprès de cet autel. Les psaumes sont précédés et suivis d'une antienne, reproduite plus haut, qui les encadre d'une manière touchante.

1. Le chiffre indique l'ordre biblique des psaumes ; une paraphrase à côté du texte latin en indiquera le sens.

2. Les Juifs, une fois morts, ne pouvaient plus porter le souvenir de Dieu ni le louer dans les assemblées du temple ; or, assister à ces cérémonies liturgiques était regardé par eux comme un grand bonheur, un insigne bienfait.

Laboravi in gemitu meo; lavabo per singulas noctes lectum meum; * lacrymis meis stratum meum rigabo.

Je me suis fatigué à gémir; toutes les nuits ma couche est baignée de mes pleurs, et mon lit est arrosé de mes larmes.

Turbatus est a furore oculus meus; * inveteravi inter omnes inimicos meos.

Mes yeux se sont obscurcis par l'intensité de la douleur; j'ai vieilli au milieu de mes ennemis.

Discedite a me, omnes qui operamini iniquitatem; * quoniam exaudivit Dominus vocem fletus mei.

Eloignez-vous de moi, vous tous qui commettez l'iniquité; le Seigneur a entendu la voix de mes larmes.

Exaudivit Dominus deprecationem meam; * Dominus orationem meam suscepit.

Le Seigneur a entendu mes supplications; le Seigneur a agréé ma prière.

Erubescant et conturbentur vehementer omnes inimici mei; * convertantur et erubescant valde velociter.

Que tous mes ennemis soient dans la honte et dans une vive épouvante; qu'ils rougissent et se hâtent de fuir loin de moi.

Gloria Patri.

Psaume XXXI.

David y célèbre le bonheur d'une âme qui a obtenu le pardon de ses fautes.

Beati quorum remissæ sunt iniquitates; * et quorum tecta sunt peccata.

Heureux ceux dont les iniquités ont été remises; dont les péchés sont effacés par le pardon.

Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum, * nec est in spiritu ejus dolus.

Heureux l'homme à qui Dieu n'a point imputé sa faute; qui ne recèle pas la fraude dans son âme, et dont le repentir a été sincère.

Quoniam tacui, inveteraverunt ossa mea; * dum clamarem tota die.

Parce que je me suis tu, au lieu de confesser mon crime, j'ai senti mes forces affaiblies par le trouble, le découragement et l'ennui; j'ai poussé

de continuels soupirs, en proie à de pénibles sentiments.

Car, jour et nuit, votre main s'est appesantie sur moi; la douleur ne m'a laissé aucun repos, et l'aiguillon du remords me perçait le cœur.

Quoniam die ac nocte gravata est super me manus tua; * conversus sum in ærumna mea, dum configitur spina.

Enfin, je vous ai avoué mon crime, et je n'ai point caché mon iniquité.

Delictum meum cognitum tibi feci; et injustitiam meam non abscondi.

J'ai dit : Je confesserai contre moi-même au Seigneur mes péchés; et vous m'avez pardonné l'impiété de mes fautes.

Dixi : Confitebor adversum me injustitiam meam Domino; * et tu remisisti impietatem peccati mei.

Ainsi tout enfant de Dieu doit-il vous invoquer et demander son pardon au premier moment opportun.

Pro hac orabit ad te omnis sanctus, * in tempore opportuno.

Et dans le débordement des grandes eaux, des grandes afflictions, vos serviteurs ne seront point submergés.

Verumtamen in diluvio aquarum multarum, * ad eum non approximabunt.

Vous êtes mon refuge contre la tribulation qui m'environne; vous qui êtes ma joie, délivrez-moi des périls qui m'assiègent.

Tu es refugium meum a tribulatione quæ circumdedit me; * exultatio mea, erue me a circumdantibus me.

A vous qui pourrez en avoir besoin je vous donnerai l'intelligence; je vous enseignerai la voie où vous devez marcher; j'insisterai, j'arrêterai mes regards sur vous.

Intellectum tibi dabo et instruam te in via hac qua gradieris; * firmabo super te oculos meos.

Ne soyez pas comme le cheval et le mulet, ces animaux qui n'ont point d'intelligence.

Nolite fieri sicut equus et mulus, * quibus non est intellectus.

Mais alors, Seigneur, maîtrisez avec la bride et le mors

In camo et freno maxillas eorum constringe, * qui

non approximant ad te.

Multa flagella peccatoris ; * sperantem autem in Domino misericordia circumdabit.

Lætamini in Domino et exultate, justi ; * et gloriamini, omnes recti corde.

Gloria Patri.

ceux qui ne veulent point s'approcher de vous, obéir à vos ordres.

De nombreux fléaux sont réservés au pécheur endurci : mais celui qui espère en Dieu sera entouré de sa miséricorde.

Et vous, âmes justes, réjouissez-vous dans le Seigneur, tressaillez d'allégresse ; soyez glorifiés, surtout dans le ciel, vous tous dont le cœur est dans le droit chemin.

Psaume XXXVII.

Prière de David et d'un pécheur pour obtenir le pardon de ses fautes.

Domine, ne in furore tuo arguas me, * neque in ira tua corripias me :

Quoniam sagittæ tuæ infixæ sunt mihi, * et confirmasti super me manum tuam.

Non est sanitas in carne mea a facie iræ tuæ ; * non est pax ossibus meis a facie peccatorum meorum.

Quoniam iniquitates meæ supergressæ sunt caput meum : * et sicut onus grave gravatæ sunt super me.

Putruerunt et corruptæ sunt cicatrices meæ, * a facie insipientiæ meæ.

Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur ; ne me châtiez pas dans votre colère.

Car vos flèches m'ont percé de toutes parts, et votre main s'est appesantie sur moi.

Il n'est aucune partie de moi-même qui n'ait ressenti les effets de votre courroux ; il n'y a plus de paix dans mon âme, à la vue de mes péchés.

Mes iniquités se sont élevées au-dessus de ma tête : elles pèsent sur moi comme un accablant fardeau.

Mes plaies se sont envenimées et corrompues, par suite de mes égarements insensés.

Continuellement abattu et courbé sous le poids de ma misère, je passe les jours dans la tristesse.

Je sens dans mes entrailles un feu qui me dévore et que je crois en vain devoir s'apaiser ; aucune partie n'est saine dans mon corps

Je suis dans l'excès de la douleur et de l'humiliation, les cris de mon cœur affligé sont comme des rugissements.

Vous connaissez, Seigneur, tous mes désirs, et mes gémissements arrivent jusqu'à vous.

Mon cœur est dans le trouble et ma force m'abandonne ; la lumière même a fui de mes yeux, tant ils sont obscurcis par le chagrin et les pleurs.

Mes parents et mes amis ne se sont approchés que pour s'élever contre moi.

Ceux qui m'étaient favorables se sont éloignés ; ceux qui en voulaient à ma vie ont redoublé de violence.

Ceux qui méditaient ainsi ma ruine ont eu recours au mensonge ; tout le jour ils concertaient de nouvelles perfidies contre moi.

Et, semblable au sourd, je n'entendais pas ; et comme un muet, je n'ouvrais pas la bouche.

Je suis devenu un homme

Miser factus sum et curvatus sum usque in finem : * tota die contristatus ingrediebar.

Quoniam lumbi mei impleti sunt illusionibus, * et non est sanitas in carne mea.

Afflictus sum et humiliatus sum nimis : * rugiebam à gemitu cordis mei.

Domine, ante te omne desiderium meum ; * et gemitus meus a te non est absconditus.

Cor meum conturbatum est, dereliquit me virtus mea, * et lumen oculorum meorum et ipsum non est mecum.

Amici mei et proximi mei, * adversum me appropinquaverunt et steterunt.

Et qui juxta me erant de longe steterunt : * et vim faciebant qui quærebant animam meam.

Et qui inquirebant mala mihi, locuti sunt vanitates, * et dolos tota die meditabantur.

Ego autem tanquam surdus non audiebam, * et sicut mutus non aperiens os suum.

Et factus sum sicut ho-

mo non audiens, * et non habens in ore suo redargutiones.

sans oreilles pour entendre, sans paroles pour répliquer.

Quoniam in te, Domine, speravi : * tu exaudies me, Domine, Deus meus.

Mais j'ai espéré en vous, Seigneur ; vous m'exaucerez, ô mon Dieu.

Quia dixi : Nequando supergaudeant mihi inimici mei ; * et dum commoventur pedes mei, super me magna locuti sunt.

Je vous ai dit : Ne souffrez pas que mes ennemis se réjouissent à mon sujet, eux qui, dès qu'ils m'ont vu chanceler, ont parlé insolemment de moi.

Quoniam ego in flagella paratus sum ; * et dolor meus in conspectu meo semper.

Et cependant je suis prêt à tous les châtiments, car mon péché est toujours devant mes yeux, objet continuel de ma douleur.

Quoniam iniquitatem meam annuntiabo ; * et cogitabo pro peccato meo.

Je confesserai hautement mon iniquité, et je l'aurai toujours présente à mon souvenir.

Inimici autem mei vivunt, et confirmati sunt super me ; * et multiplicati sunt qui oderunt me inique.

Cependant mes ennemis vivent et leur puissance contre moi s'accroît ; ceux qui me haïssent injustement se sont multipliés.

Qui retribuunt mala pro bonis, detrahebant mihi : quoniam sequebar bonitatem.

Ceux qui rendent le mal pour le bien ne cessent de me décrier, parce que je veux suivre la voie du bien.

Ne derelinquas me, Domine Deus meus, * ne discesseris à me.

Ne m'abandonnez pas, Seigneur mon Dieu, ne vous éloignez pas de moi.

Intende in adjutorium meum, * Domine Deus salutis meæ.

Hâtez-vous de me secourir, Seigneur, vous, le Dieu de mon salut.

Gloria Patri.

Psaume L.

Le repentir de David et du pécheur.

Miserere mei, Deus, * se-

Ayez pitié de moi, ô Dieu,

selon la grandeur de votre miséricorde.

Et selon la multitude de vos bontés, effacez mon iniquité.

Lavez-moi de plus en plus de mes souillures, et purifiez-moi de mon péché.

Car je connais mon iniquité et mon crime est toujours devant moi.

J'ai péché surtout contre vous et j'ai fait le mal en votre présence ; pardonnez-moi et vous serez ainsi reconnu fidèle en vos promesses et vengé de vos ennemis qui ne veulent pas reconnaître votre bonté.

J'ai été conçu dans l'iniquité et ma mère m'a donné une vie souillée par le péché.

Vous aimiez en moi avant ma faute la droiture et la sincérité de mon cœur; et c'est ce qui vous fit me découvrir alors les mystères inconnus et profonds de votre sagesse.

Vous m'aspergerez avec l'hysope, et je serai purifié; vous me laverez, et je serai plus blanc que la neige.

Vous me ferez entendre une parole de bonheur et de joie, et tout mon être, brisé par la douleur, tressaillera d'allégresse.

cundum magnam misericordiam tuam.

Et secundum multitudinem miserationum tuarum, * dele iniquitatem meam.

Amplius lava me ab iniquitate mea, * et a peccato meo munda me.

Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, * et peccatum meum contra me est semper.

Tibi soli peccavi, et malum coram te feci ; * ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cum judicaris.

Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, * et in peccatis concepit me mater mea.

Ecce enim veritatem dilexisti ; * incerta et occulta sapientiæ tuæ manifestasti mihi.

Asperges me hyssopo et mundabor; * lavabis me, et super nivem dealbabor.

Auditui meo dabis gaudium et lætitiam ; * et exultabunt ossa humiliata.

Averte faciem tuam a peccatis meis; * et omnes iniquitates meas dele.

Détournez votre face de mes péchés, et effacez toutes mes iniquités.

Cor mundum crea in me Deus ; * et spiritum rectum innova in visceribus meis.

O Dieu, créez en moi un cœur pur ; renouvelez au plus secret de mon âme cet esprit droit, qui me prémunira contre les illusions et un aveuglement coupable.

Ne projicias me a facie tua ; * et spiritum sanctum tuum ne auferas a me.

Ne me rejetez pas de devant votre face, et ne me retirez pas votre Esprit-Saint, ni vos faveurs premières.

Redde mihi lætitiam salutaris tui ; * et spiritu principali confirma me.

Rendez-moi la joie de votre don salutaire ; et affermissez-moi dans la persévérance par l'esprit de force.

Docebo iniquos vias tuas ; * et impii ad te convertentur.

Alors, pour réparer le scandale de ma conduite, j'enseignerai vos voies aux méchants, et les impies se convertiront.

Libera me de sanguinibus, Deus, Deus salutis meæ : * et exultabit lingua mea justitiam tuam.

O Dieu, Dieu sauveur, délivrez-moi du sang que j'ai versé (*en la personne d'Urie et de ses soldats*,) et ma langue célébrera votre justice, votre bonté sanctifiante.

Domine, labia mea aperies; * et os meum annuntiabit laudem tuam.

Seigneur, vous ouvrirez mes lèvres, et ma bouche publiera de nouveau vos louanges.

Quoniam si voluisses sacrificium, dedissem utique : * holocaustis non delectaberis.

Si vous aviez voulu pour mon pardon des sacrifices, des victimes grossières, je vous en aurais offert ; mais les holocaustes ne vous sont point agréables pour le moment, ce n'est point là ce que vous demandez.

Le sacrifice qui plaît à Dieu est une âme brisée de douleur; vous ne mépriserez jamais, ô mon Dieu, un cœur contrit et humilié.

Sacrificium Deo spiritus contribulatus; * cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.

Soyez, Seigneur, par votre bonté à ne pas châtier son roi, propice à Sion, et que Jérusalem voie bâtir de nouveaux murs d'enceinte.

Benigne fac, Domine, in bona voluntate tua Sion, * ut ædificentur muri Jerusalem.

Vous agréerez alors les sacrifices pieux, les offrandes et les holocaustes, les jeunes taureaux et les autres victimes que votre peuple heureux et reconnaissant vous offrira sur cet autel.

Tunc acceptabis sacrificium justitiæ, oblationes et holocausta; * tunc imponent super altare tuum vitulos.

Gloria Patri.

Psaume CI.

Appel au secours divin dans une profonde détresse.

Seigneur, écoutez ma prière; et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Domine, exaudi orationem meam; * et clamor meus ad te veniat.

Ne détournez pas de moi votre visage; dans le temps de mon affliction, daignez toujours m'écouter.

Non avertas faciem tuam a me; * in quacumque die tribulor, inclina ad me aurem tuam.

En quelque jour que je vous invoque, daignez m'exaucer promptement;

In quacumque die invocavero te, * velociter exaudi me;

Car mes jours se sont évanouis comme la fumée, et mes os se sont desséchés comme le bois du foyer.

Quia defecerunt sicut fumus dies mei, * et ossa mea sicut cremium aruerunt.

J'ai été frappé comme l'herbe sous un soleil ardent; mon cœur s'est flétri, au point d'oublier jusqu'au soin de ma nourriture.

Percussus sum ut fœnum et aruit cor meum; * quia oblitus sum comedere panem meum.

A voce gemitus mei, * adhæsit os meum carni meæ.

A force de pousser des gémissements, mes os se sont attachés à ma peau.

Similis factus sum pellicano solitudinis ; * factus sum sicut nycticorax in domicilio.

Je suis devenu semblable au pélican du désert ; je suis devenu comme le hibou des ruines.

Vigilavi, * et factus sum sicut passer solitarius in tecto.

Sans sommeil, j'ai veillé seul et délaissé comme le passereau solitaire sur le toit des maisons.

Tota die exprobrabant mihi inimici mei, * et qui laudabant me adversum me jurabant.

Tout le jour mes ennemis m'ont chargé de reproches ; et ceux qui autrefois me louaient m'ont accablé d'injures.

Quia cinerem tanquam panem manducabam, * et potum meum cum fletu miscebam.

Parce que je mangeais la cendre comme du pain, et que je mêlais mon breuvage avec mes larmes.

A facie iræ et indignationis tuæ, * quia elevans allisisti me.

A cause de votre colère et de votre indignation contre moi, après m'avoir élevé, vous m'avez écrasé.

Dies mei sicut umbra declinaverunt ; * et ego sicut fœnum arui.

Mes jours se sont évanouis comme l'ombre, et je me suis desséché comme l'herbe tombée sous la faux.

Tu autem, Domine, in æternum permanes ; * et memoriale tuum in generationem et generationem.

Mais vous, Seigneur, vous demeurez le même éternellement, et la mémoire de votre nom subsistera de race en race.

Tu exurgens misereberis ~ion ; * quia tempus mise·ndi ejus, quia venit tem·ıs.

Vous vous lèverez et aurez pitié de Sion, parce que le temps de votre miséricorde pour elle est venu, le temps que vous avez fixé.

Quoniam placuerunt ser·is tuis lapides ejus ; * et ·rræ ejus miserebuntur.

Vos serviteurs chérissent encore ses ruines ; cette terre désolée attendrit leurs âmes.

Et les nations craindront votre nom, Seigneur ; et tous les rois de la terre connaîtront votre gloire ;

Et timebunt gentes nomen tuum, Domine, * et omnes reges terræ gloriam tuam ;

Parce que le Seigneur aura rebâti Sion et qu'il paraîtra glorieux aux yeux de tous.

Quia ædificavit Dominus Sion ; * et videbitur in gloria sua.

Ainsi a-t-il été attentif à la prière des humbles ; il n'a point méprisé leurs supplications.

Respexit in orationem humilium ; * et non sprevit precem eorum.

Que ces choses soient écrites pour la génération future ; et le peuple qui doit naître célébrera le Seigneur.

Scribantur hæc in generatione altera ; * et populus qui creabitur laudabit Dominum.

Car, du haut de sa sainte demeure, le souverain Maître a regardé ; du ciel il a jeté les yeux sur la terre.

Quia prospexit de excelso sancto suo ; * Dominus de cœlo in terram aspexit.

Pour entendre les gémissements des captifs, pour délivrer les fils de ceux qu'on a mis à mort.

Ut audiret gemitus compeditorum, * ut solveret filios interemptorum.

Afin qu'ils annoncent dans Sion le nom du Seigneur, et qu'ils le glorifient dans Jérusalem.

Ut annuntient in Sion nomen Domini, * et laudem ejus in Jerusalem.

Lorsque peuples et rois s'assembleront pour servir conjointement le Seigneur.

In conveniendo populos in unum, * et reges, ut serviant Domino.

Sous les coups de la puissance divine, Israël dit à Dieu : Faites-moi connaître si je dois périr en peu de jours.

Respondit ei in via virtutis suæ : * Paucitatem dierum meorum nuntia mihi.

Ne me rappelez pas au milieu de ma course ; vos années à vous se succèdent de génération en génération.

Ne revoces me in dimidio dierum meorum : * in generationem et generationem anni tui.

Dès le commencement, Sei-

Initio tu, Domine, ter-

ram fundasti : * et opera manuum tuarum sunt cœli.

gneur, vous avez créé la terre, et les cieux sont l'œuvre de vos mains.

Ipsi peribunt; tu autem permanes : * et omnes sicut vestimentum veterascent.

Ils passeront, mais vous demeurerez; ils s'useront tous comme un vêtement.

Et sicut opertorium mutabis eos, et mutabuntur; * tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient.

Vous les rendrez aussi peu stables qu'un manteau, et ils changeront sans cesse; mais vous, vous êtes toujours le même, et vos années ne finiront jamais.

Filii servorum tuorum habitabunt; * et semen eorum in sæculum dirigetur.

Les fils de vos serviteurs auront enfin une demeure permanente, et leur postérité subsistera toujours.

Gloria Patri.

Psaume CXXIX.

Confiance en la miséricorde divine.

De profundis clamavi ad te, Domine : * Domine, exaudi vocem meam.

Du fond des abîmes, j'ai crié vers vous, Seigneur : Seigneur, écoutez ma voix.

Fiant aures tuæ intendentes, * in vocem deprecationis meæ.

Que vos oreilles soient attentives aux accents de ma prière.

Si iniquitates observaveris, Domine, * Domine, quis sustinebit?

Si vous examinez nos péchés avec rigueur, qui pourra se tenir devant vous?

Quia apud te propitiatio est, * et propter legem ıam sustinui te, Domine.

Mais en vous est la miséricorde, et à cause de votre loi qui me promet le pardon, j'ai espéré en vous.

Sustinuit anima mea in erbo ejus, * speravit anima ıea in Domino.

Oui, mon âme a pris confiance, fondée sur les promesses divines, mon âme a espéré dans le Seigneur.

A custodia matutina us-

De la veille du matin jus-

qu'au soir, qu'Israël espère aussi au Seigneur [1].

que ad noctem, * speret Israel in Domino.

Car la miséricorde est un des attributs de Dieu, et la rédemption de sa part est surabondante.

Quia apud Dominum misericordia, * et copiosa apud eum redemptio.

Aussi rachètera-t-il Israël de toutes ses iniquités.

Et ipse redimet Israel, * ex omnibus iniquitatibus ejus.

Gloria Patri.

PSAUME CXLII.

Prière de David dans une grande détresse.

Seigneur, exaucez ma prière ; prêtez l'oreille à ma supplication selon la vérité de votre promesse ; exaucez-moi dans votre justice.

Domine, exaudi orationem meam ; auribus percipe obsecrationem meam in veritate tua ; * exaudi me in tua justitia.

Et n'entrez point en jugement avec votre serviteur : car aucun des vivants ne sera trouvé juste devant vous.

Et non intres in judicium cum servo tuo ; * quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.

L'ennemi a poursuivi mon âme ; il m'a humilié sur la terre.

Quia persecutus est inimicus animam meam ; * humiliavit in terra vitam meam.

Il m'a plongé dans les ténèbres comme ceux qui sont morts depuis longtemps ; mon esprit a été plein d'angoisse en se repliant sur lui-même, et mon cœur tout troublé.

Collocavit me in obscuris sicut mortuos sæculi ; * anxiatus est super me spiritus meus, in me turbatum est cor meum.

Je me suis souvenu des jours anciens ; j'ai médité sur

Memor fui dierum antiquorum ; meditatus sum in

1. Allusion à l'ancien usage des Hébreux qui divisaient la nuit en trois veilles, de quatre heures chacune, à partir de six heures du soir ; la veille du matin allait donc de deux à six heures.

omnibus operibus tuis; * in factis manuum tuarum meditabor.

Expandi manus meas ad te; * anima mea sicut terra sine aqua tibi.

Velociter exaudi me, Domine; * defecit spiritus meus.

Non avertas faciem tuam a me; * et similis ero descendentibus in lacum.

Auditam fac mihi mane misericordiam tuam; * quia in te speravi.

Notam fac mihi viam in qua ambulem, * quia ad te levavi animam meam.

Eripe me de inimicis meis; Domine, ad te confugi : * doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu.

Spiritus tuus bonus déducet me in terram rectam : * propter nomen tuum, Domine, vivificabis me in æquitate tua.

Educes de tribulatione animam meam, * et in mi[s]ericordia tua disperdes [i]nimicos meos.

Et perdes omnes qui tri[b]ulant animam meam, * [q]uoniam ego servus tuus [s]um.

Gloria Patri.

toutes vos œuvres, sur les prodiges de votre puissance, et le ferai encore.

J'ai élevé mes mains vers vous; mon âme est devant vous comme une terre sans eau.

Seigneur, hâtez-vous de me secourir; car mon esprit et mon cœur sont tombés en défaillance.

Ne détournez pas votre face de moi, de peur que je ne ressemble à ceux qui descendent dans le tombeau.

Faites-moi sentir dès le matin votre miséricorde, parce que j'ai espéré en vous.

Montrez-moi la voie que je dois suivre, puisque j'ai élevé mon âme vers vous.

Délivrez-moi de mes ennemis, Seigneur; je me réfugie auprès de vous; apprenez-moi à faire votre volonté, car vous êtes mon Dieu.

Votre esprit plein de bonté me conduira dans le droit chemin; et pour la gloire de votre nom, Seigneur, vous me ferez vivre dans votre justice.

Vous retirerez mon âme de la tribulation, et dans votre miséricorde pour moi, vous dissiperez mes ennemis.

Vous perdrez tous ceux qui affligent mon âme, parce que je suis votre serviteur.

Après les psaumes, l'évêque, pour la même raison que la première fois, répète, seul encore, toute l'antienne : *Ne reminiscaris.*

§ II. — *Station devant la porte de l'église.*

Les psaumes de la pénitence terminés, le prélat se lève et mitre en tête, crosse à la main, il se rend, entouré de ses ministres sacrés, en procession, devant la porte principale de l'église. On observe le même ordre que pour aller devant les reliques. Le porte-bénitier ouvre la marche comme de coutume; puis vient la croix entre les deux acolytes portant des cierges allumés; ils sont suivis du clergé sur deux lignes et enfin du Prélat accompagné de ses deux assistants. On s'organise ainsi en procession dès le commencement parce que, après les premiers rites accomplis, le clergé entrera solennellement dans le temple pour en achever la bénédiction, en ouvrir ensuite l'entrée aux fidèles et y remplir désormais les fonctions saintes.

Arrivés donc à la porte principale qui reste fermée, puisque les rites sacrés ne concernent d'abord que l'extérieur du temple, tous s'arrêtent, la face vers le monument objet de la cérémonie. Le crucigère se place à gauche de l'entrée, toujours au milieu des deux acolytes et le crucifix tourné vers l'évêque; le porte-bénitier, à droite du premier assistant, et le prélat en face de la porte, au milieu; tous les autres membres du clergé se rangent autour de lui par ordre de dignité.

N° 1. — **Premières invocations.**

Déposant alors la mitre et la crosse, le Pontife entonne ou commence à haute voix une antienne qui appelle l'assistance divine pour l'acte important qu'il va faire.

Ant. Soyez au milieu de nous; assistez-nous, Dieu tout-puissant, un en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit.

Après quoi, toujours debout, il dit l'oraison suivante pour demander à Dieu que la cérémonie, sous ses auspices, commence avec une grande pureté d'intention et se poursuive dignement jusqu'à la fin :

Prions,

Nous vous supplions, Seigneur, de prévenir nos actions par l'inspiration de votre grâce et de les accompagner par votre assistance continue : afin que tous nos actes, prières et œuvres, commencent par vous et finissent de même.

℟ Ainsi-soit-il [1].

Après cette oraison, le pontife couvert de la mitre, s'agenouille au même endroit sur un prie-Dieu; chacun se met aussi à genoux, excepté le crucigère et les acolytes. On commence aussitôt les litanies des saints. A défaut du chant, l'évêque ferait les invocations auxquelles répondraient ceux qui l'entourent. L'auguste Trinité, Marie et les Saints, invoqués ici, sont intéressés à la consécration d'une église et d'un autel. Le sacrifice qu'on y offrira désormais rend à Dieu une gloire infinie; il réjouit aussi les élus dont le souvenir est si souvent rappelé et qui s'unissent aux devoirs de l'adorable victime. Aussi trouvons-nous déjà ces litanies prescrites dans plusieurs anciens Pontificaux des XIVe, XIIIe et XIe siècles, et même dans le premier Ordo romain qui date du VIIe siècle [2].

Après le chant du second *Propitius esto*, on interrompt les litanies et tous se relèvent; elles seront bientôt recommencées et achevées cette fois à l'intérieur du

1. On pourrait réciter avec fruit cette prière et son antienne, ant toute action importante.
2. Nous avons déjà reproduit à l'ordination des sous-diacres, s litanies des Saints avec une explication de circonstance.

temple. Ces invocations solennelles résonneront ainsi au dehors et au dedans de l'église pour appeler sur tout l'édifice la bénédiction et la protection du ciel. Elles ne sont pas dites deux fois en entier pour ne pas trop allonger la cérémonie, mais on remarquera que les invocations proprement dites sont répétées à cause de leur opportunité.

N° 2. — **Bénédiction de l'eau ordinaire.**

Le pontife, mitre en tête, procède alors à la bénédiction de l'eau qui doit servir à l'aspersion des murs extérieurs. La crosse en main, il se tourne vers la crédence où l'on a préparé l'eau et le sel pour cette bénédiction. Le porte-croix a soin que le crucifix soit toujours sous les yeux du pontife qui doit le saluer en disant : *Oremus.*

Quoiqu'il s'agisse de la confection d'une eau bénite ordinaire, on veut qu'elle soit faite ici par l'évêque pour plus de solennité, vu la circonstance; mais les cérémonies et les prières sont les mêmes; nous les avons exposées et expliquées ailleurs [1]. Observons seulement que l'évêque prend la crosse et la mitre pour les exorcismes du sel et de l'eau, et qu'il les dépose ayant les mains jointes pour leur bénédiction et leur mélange symbolique ainsi que pour la dernière prière : *Deus invictæ virtutis auctor.*

S. Yves de Chartres, au XI[e] siècle, nous apprend que déjà de son temps le prélat consécrateur bénissait au moment même, l'eau pour la consécration des églises : « *Primo itaque aquam benedicimus, cui et sal admiscetur* [2]. Le ciel a sanctionné plusieurs fois par le miracle ce rite liturgique ; ainsi le V. Bède nous ra-

1. Voir pour la confection de l'eau bénite notre *Cours de liturgie romaine*: Le Rituel, t. II, p. 283-287; *Cours abrégé*, t. II, p. 331.

2. *Sermo de sacramentis dedicationis.*

conte que l'eau, bénite par S. Jean, archevêque d'York au VIIIe siècle pour la consécration de l'église d'un personnage important, guérit sur-le-champ l'épouse de ce dernier, gravement malade [1]; de son côté le moine Osbert nous raconte que S. Dunstan, archevêque de Cantorbéry au Xe siècle, n'ayant pas eu sous la main l'eau nécessaire pour la consécration d'une église, en fit jaillir miraculeusement d'un rocher aride; témoignages, qui nous montrent du moins l'ancienneté du rit qui nous occupe [2].

§ III. — *Aspersion des murs extérieurs.*

Tout doit être purifié, béni, consacré dans le pieux édifice, et d'abord les murs extérieurs.

Le pontife debout et tourné, toujours sans mitre, vers la porte de l'église, entonne l'antienne des aspersions, *Asperges me*, continuée par les chantres.

Ant. Vous m'aspergerez, Seigneur, avec l'hysope et je serai purifié; vous me laverez et je serai plus blanc que la neige.

L'antienne entonnée, le pontife s'asperge lui-même d'abord, puis l'assistance, pour que tous soient plus dignes de l'auguste cérémonie qui commence. Il prend la mitre, et asperge, en commençant par sa droite, les murs extérieurs de l'église, vers le haut, et récite en même temps la formule suivante, déjà mentionnée, dans les Pontificaux du XIVe siècle, nous dit Catalan.

In nomine Pa†tris, et Fi†lii et Spiritus†Sancti.

C'est une formule générale de bénédiction; celle-ci

1. *Hist. eccles. angl.* l. v, cap. IV.
2. S. Dunstan, (924-988), le restaurateur des lettres et de la vie monastique en Angleterre, a laissé quelques écrits, parmi lesquels un *Bénédictional archiépiscopal*.

du reste se fait toujours au nom de la sainte Trinité, de laquelle vient, comme du premier principe, tout effet surnaturel.

Les deux assistants et le porte-bénitier l'accompagnent : les autres peuvent faire de même, surtout s'ils ne sont pas trop nombreux, ou rester à leur place. Si quelque obstacle empêchait de faire le tour, il faudrait revenir sur ses pas, pour aller rejoindre de l'autre côté la partie interrompue et continuer l'aspersion. S'il s'agissait de l'oratoire public d'un monastère cloîtré dont les murs s'élèveraient en partie dans l'intérieur du cloître, il suffirait de bénir ceux autour desquels on aurait un libre accès du dehors.

On se sert, en guise de goupillon, d'une touffe d'hysope, de buis, de serpolet, de basilic, ou de toute autre plante qui puisse retenir et répandre assez facilement l'eau bénite ; la solennité du rite demandait cette exception plus en harmonie avec les traditions antiques et les paroles : *Asperges me hyssopo*.

Plusieurs motifs ont inspiré cette aspersion des murs extérieurs ; l'édifice tout entier devait être comme enveloppé dans les bénédictions divines ; il fallait le soustraire dans toutes ses parties aux influences de Satan ; il fallait bénir ces toits et ces murailles, dont la vue seule élève déjà les âmes à Dieu, et invite à visiter l'hôte divin qu'ils possèdent. Aussi trouvons-nous cette aspersion indiquée dans les anciens Pontificaux et expliquée par S. Yves de Chartres [1].

1. Le prélat consécrateur fera trois fois le tour extérieur de l'église, en l'aspergeant, d'après le Pontifical. « C'est, nous d[i] Yves de Chartres, en souvenir de la triple immersion d[u] Baptême, consécration de notre âme, temple spirituel de Dieu avec laquelle celle du temple matériel a une certaine analogie triple immersion, triple aspersion qui nous rappelle le devoi[r] de purifier en nous les fautes de pensées, de paroles et d'ac-tions » (*Serm. de sacramentis dedicationis*). Aimons à y vo[ir] aussi un hommage rendu à la très sainte Trinité.

Pendant l'aspersion, le chœur, après l'antienne, chante le répons suivant qui célèbre déjà la gloire de ce nouveau temple et l'empressement des fidèles à y venir bien disposés :

℟ La maison du Seigneur est fondée sur le sommet des montagnes ; elle se dresse par dessus les autres collines : les nations s'y rendront pour chanter : Gloire à vous, Seigneur.

Elles viendront dans la joie et l'allégresse, en portant les gerbes de leurs bonnes actions et en chantant : Gloire à vous, Seigneur.

Ce premier tour, cette première aspersion achevés ; l'évêque revient avec sa suite, devant la porte de l'église. Là, tourné vers elle, il dit, debout, après avoir quitté la mitre et remis l'aspersoir, une prière qui demande à Dieu, à qui est destinée cette demeure sacrée, de la protéger contre toute influence maligne, et de faire qu'il y reçoive toujours des hommages dignes de lui :

Le pontife : Prions.
Le diacre : Fléchissons le genou.
Le sous-diacre : Relevez-vous.

Dieu tout-puissant, et éternel, qui remplissez de votre présence et de vos œuvres l'étendue de votre empire, écoutez favorablement nos supplications : et puisque vous êtes le fondateur de cet édifice, soyez-en aussi le protecteur. Eloignez de lui toute influence maligne de la puissance adverse. Faites, par la vertu toujours agissante du Saint-Esprit, qu'on vous y rende à jamais, et dans une libre ferveur, les pieux devoirs qui vous sont dus. Par J-C. Notre-Seigneur.

℟ Ainsi soit-il.

Le pontife s'approche alors encore plus près de la porte, mitre en tête et crosse en main. Il frappe avec celle-ci le bas de la porte en disant :

Princes, ouvrez vos portes ; élevez-vous, portes éternelles, et laissez entrer le Roi de gloire.

Le diacre qui est resté dans l'église, répond :

Quel est ce roi de gloire?

L'évêque reprend :

C'est le Seigneur fort et puissant, le Seigneur puissant dans les combats.

Le diacre n'ouvre pas encore. Sans doute, il tarde au Pontife de voir les fidèles pénétrer dans le temple et y prier. Mais le bienfait d'une église ouverte à tous et d'un sanctuaire où résidera le Sauveur, est trop grand pour n'être pas demandé avec plus d'insistance : ce qui ne peut qu'exciter la foi et les pieux désirs des fidèles.

Le pontife alors quitte la crosse, reprend le goupillon et fait de nouveau, avec son assistance, le tour de l'église, par la droite, aspergeant cette fois le bas des murailles comme comme pour en atteindre les fondations et en récitant la même formule :

In nomine Pa✝tris, et Fi✝lii, et Spiritus✝Sancti.

Le mur entier doit être béni, purifié, mais dans sa base surtout, d'où dépend la solidité générale.

Le chœur chante, durant ce temps, un nouveau répons qui prie le Seigneur de protéger l'édifice élevé à la gloire de son nom, et d'exaucer les prières de ceux qui viendront y prier avec le repentir sincère de leurs fautes :

℟ Seigneur, bénissez ce temple que nous avons élevé en votre honneur. Du haut de votre glorieux trône, daignez exaucer les prières de ceux qui sont à vos genoux, en cette sainte demeure. Seigneur, puisque votre peuple s'est converti et a fait pénitence, puisqu'il est venu vous adorer en ce lieu, exaucez ses prières, du haut de votre glorieux trône.

L'évêque revient devant la porte de l'église, comme la première fois, remet l'aspersoir, quitte la mitre et dit l'oraison suivante précédée de l'invitation ordinaire :

Le pontife. ℣ Prions.
Le diacre. ℣ Fléchissons le genou.
Le sous-diacre. ℣ Relevez-vous.

Dieu tout-puissant et éternel, qui, par votre Fils, la pierre angulaire, avez uni les Juifs et les Gentils, ces deux murs qui s'élèvent sur des fondations opposées, et qui avez rassemblé les deux troupeaux sous un seul et même pasteur, faites que vos serviteurs, par les bienfaits de notre ministère actuel, soient unis dans les liens d'une indissoluble charité ; qu'aucune division des esprits, aucune divergence perverse des cœurs ne séparent jamais ceux qui ne doivent former qu'un seul troupeau sous la houlette d'un seul pasteur, et qui sont renfermés sous votre garde, dans le même bercail. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

℟ Ainsi soit-il.

La prière demande ainsi à Dieu pour les chrétiens formés de Juifs et de Gentils, unis par le Christ, pierre angulaire, la charité de plus en plus forte, et la préservation de toute division funeste. Ne sont-ils pas réunis sous la houlette d'un seul bercail, dont ce temple est l'image?

Le prélat, couvert de la mitre et la crosse à la main, s'approche encore de la porte et frappe pour la deuxième fois, en répétant les mêmes formules que la première fois et pour la même raison :

Princes, ouvrez vos portes : élevez-vous, portes éternelles et laissez entrer le roi de gloire.

Le diacre, pour la deuxième fois aussi, répond de l'intérieur de l'édifice où il s'est enfermé :

Quel est ce roi de gloire?

L'évêque reprend :

C'est le Seigneur fort et puissant, le Seigneur puissant dans les combats.

La porte ne s'ouvre pas encore ; c'est pour nous enseigner que la prière doit être d'autant plus instante que le bienfait demandé est plus grand, et que dès lors les fidèles devront se rendre avec un pieux empressement à leur église, une fois ouverte. Avant de pénétrer dans le temple nouveau, il fallait auparavant terminer les cérémonies extérieures par une bénédiction qui complétât les deux précédentes. Le Pontife commence cette dernière aspersion par sa gauche cette fois, comme pour mieux envelopper tous ces murs extérieurs. Il les asperge à la hauteur des yeux ; ainsi seront-ils purifiés dans toutes leurs parties. Il dit encore pendant l'aspersion :

In nomine Pa†tris, et Fi†lii, et Spiritus†Sancti.

Le chœur chante le répons *Tu, Domine*, pour célébrer la bonté de Dieu, qui n'ayant pas besoin de nos hommages, a bien voulu cependant résider parmi nous, dans les églises ; demeures, qui, pour cela, doivent être saintes et sans souillure. et, selon les intentions divines, des maisons de prière :

℟ Souverain Maître, qui n'avez besoin de rien, vous voulez cependant qu'un temple soit élevé au milieu de nous. Préservez à jamais cette demeure de toute souillure.

Vous avez choisi cette demeure, ô mon Dieu, pour qu'on y invoque votre nom · pour qu'elle soit une maison de supplications et de prières pour votre peuple. Préservez à jamais cette demeure de toute souillure.

L'évêque dit, après avoir quitté la mitre, la prière suivante :

Dieu tout-puissant et miséricordieux, qui préférablement

aux autres avez conféré à vos prêtres une si grande puissance, en sorte que c'est vous-même que l'on considère en eux lorsqu'ils agissent en votre nom et remplissent dignement leurs fonctions saintes, nous conjurons votre infinie miséricorde de visiter les lieux que nous visiterons, de bénir après nous, ce que nous allons bénir ; qu'à notre très humble entrée, et par les mérites de vos saints, les démons prennent la fuite et les anges de paix nous accompagnent. Par J.-C. N.-S.

℟ Ainsi soit-il.

Après avoir ainsi demandé à Dieu de féconder le ministère sacré qui s'accomplit en ce moment et de lui donner toute son efficacité, en faveur de ceux qui bientôt pourront entrer dans l'église, le Pontife, avec la mitre et la crosse, s'approche une troisième fois de la porte qu'il frappe encore en disant une dernière fois :

Princes, ouvrez vos portes ; élevez-vous, portes éternelles, et laissez entrer le Roi de gloire.

Le diacre répond de l'intérieur :

Quel est ce roi de gloire ?

Le Pontife et tous les clercs s'écrient alors au nom du peuple :

Ce Roi de gloire, c'est le Dieu de toute vertu.

Tous ajoutent, trois fois, avec une instance saisissante :

Ouvrez ! ouvrez ! ouvrez[1] !

Confiant dans l'efficacité de cette prière, répétée trois fois comme l'*Attollite portas* en l'honneur de la

1. On sait assez que le nombre *trois*, même chez les auteurs profanes, est la suprême expression de la joie, de la douleur, des désirs, de tous les sentiments, en un mot.

sainte Trinité, le Pontife, avant qu'on ouvre, fait avec la crosse, au bas de la porte, un signe de croix, en disant :

Ecce cru † cis signum, fugiant phantasmata cuncta.
Que ce signe de croix mette en fuite tous les fantômes.

Il veut ainsi, avant d'entrer dans l'église pour y continuer les cérémonies, en chasser, par le signe de la croix, si terrible aux démons, les mauvaises influences qui pourraient être un obstacle à son action sainte [1].

Ces dialogues, ces instances, ces prières, tous ces rites si touchants et si expressifs, nous aurions pu les montrer indiqués déjà dans les anciens Sacramentaires, Pontificaux, et Ordos romains, et commentés par les auteurs de ces siècles passés, tels que Egbert, archevêque d'York, Yves de Chartres, Durand de Mende, Halinard de Lyon, etc. On pourrait en voir le détail, et avec beaucoup d'intérêt, dans Catalan [2]. Nous n'avons mentionné ici que les principaux aperçus, pour éviter des longueurs.

§ IV. — *L'entrée du Pontife.*

Enfin, sur ces instances du pontife et du clergé, la porte du temple s'ouvre, mais pour se refermer aussitôt ; c'est que le prélat doit entrer seul avec ses ministres ; pendant ce temps le clergé et le peuple restent dehors [3]. On attend, pour les faire tous entrer,

1. Martinucci indique cette cérémonie comme ayant lieu à l'intérieur, après l'entrée du Pontife ; le texte du Pontifical est contraire, et nous le suivons.
2. Comm. in Pontificale Romanum... *De ecclesiæ dedicat.* Pars. II, tit. II, § IX-XV.
3. Pour occuper utilement le peuple au dehors, s'il devait être nombreux, on pourrait lui expliquer les cérémonies de la consécration et surtout celles que le Pontife accomplit en ce moment dans l'intérieur de l'édifice.

que l'église et l'autel aient été purifiés par les cérémonies intérieures, et qu'ils aient reçu déjà une consécration [1] ; on choisira le moment où les reliques, destinées à l'autel, seront introduites dans le temple, pour leur ménager un cortège triomphal, qui rappelle les translations anciennes.

Le pontife est donc entré, accompagné des ministres nécessaires aux cérémonies et des chantres, ainsi que d'un ou plusieurs ouvriers qui devront cimenter la pierre du tombeau des reliques destinées à l'autel.

Sa première parole sur le seuil même, est un souhait paternel, un salut touchant et plein d'opportunité :

Pax huic domui. — Paix à cette demeure.

C'est pour obéir à la recommandation de Notre-Seigneur : « *Dans quelque maison que vous entriez, dites d'abord : la paix soit en cette demeure* [2] » ; oui, paix en cette demeure, et que rien ne vienne en profaner un jour la sainteté [3].

1. La présence alors d'un plus grand nombre pourrait aussi gêner pour l'accomplissement de ces cérémonies, dont la plupart se font dans la grande nef même.

2. Luc. x, 51.

3. Remi d'Auxerre, au IXe siècle, expliquait ainsi longuement cette cérémonie, dans son *Traité de la dédicace d'une église* :

« La porte s'ouvre, le pontife entre en répétant trois fois avec le clergé et le peuple : Que la paix règne dans cette maison. Car le Seigneur, entrant dans le monde, a réconcilié le genre humain avec Dieu, en se revêtant de notre chair ; il a rétabli, par son miséricordieux avénement, la paix que la discorde, fille du péché, avait troublée. A sa naissance, un cantique nouveau fut chanté par les anges : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*. C'est pourquoi le prince des pasteurs avait dit aux prédicateurs chargés du soin de son Eglise : *Quand vous entrerez dans une maison, bénissez-la, en disant* : *Que la paix soit dans cette maison.* Lui-même, en entrant chez Zachée, a dit : *Aujourd'hui la paix a*

Le diacre, qui était resté à l'intérieur, lui répond par honneur pour la dignité pontificale, et en se rappelant les apparitions du Sauveur à ses apôtres :

In introitu vestro. — Oui, que votre entrée y apporte la paix !

Tous les assistants ne peuvent que répondre au vœu du pontife :

Amen. — Qu'il en soit ainsi !

Aussitôt, le chœur commente ces paroles par une première antienne :

Qu'une paix éternelle soit accordée à cette demeure par Dieu le Père. Que le Verbe, Fils du Père, source éternelle de la paix, l'apporte en cet édifice. Que l'Esprit consolateur donne la paix à ce temple.

Il y ajoute, dans le même but, une autre antienne empruntée à un trait charmant de l'Evangile, et dont tous reconnaîtront ici l'heureuse application :

Ant. Zachée, hâtez-vous de descendre, car il faut que je m'arrête chez vous aujourd'hui. Aussitôt le publicain descendit avec empressement et reçut avec joie le Sauveur dans sa maison. Ce fut un bonjour salutaire, le vrai salut, accordé en cet instant par Dieu, à cette demeure privilégiée. Alleluia.

habité cette maison, car celui-ci est un enfant d'Abraham; et quand il apparut à ses disciples après sa résurrection, il leur dit : *Que la paix soit avec vous.* Le Pontife donc, en entrant dans l'église, s'écrie : *Que la paix soit à cette maison* ; c'est là la mission des saints docteurs de l'Eglise, ils font tous leurs efforts pour réconcilier avec Dieu, par la pratique des bonnes œuvres, le peuple qui s'en était écarté par les péchés. Aussi, l'apôtre saint Paul répète sans cesse dans ses épîtres : *Que la grâce et la paix soient avec vous, dans toute leur plénitude...* Mais cette réconciliation, cette paix avec Dieu, nous la devons à Jésus-Christ Notre-Seigneur, dont l'Apôtre dit qu'il a pacifié par son sang ce qui est au ciel et sur la terre ; c'est pourquoi l'évêque fait une croix en entrant dans l'église. »

Pendant ce chant, le pontife s'avance vers le milieu de l'église, et quand les antiennes sont terminées, il dépose la crosse et la mitre, s'agenouille, tourné vers l'autel, sur un prie-Dieu déjà préparé, et entonne l'hymne des grandes supplications au Saint-Esprit, le *Veni, Creator,* que nous devons à Charlemagne. N'a-t-il pas besoin, en effet, de l'assistance de l'Esprit-saint avant de consacrer définitivement ce temple et cet autel, source abondante de grâces sanctificatrices? Tous sont aussi à genoux, excepté le crucigère et les acolytes. Le chœur poursuit cette hymne; mais tous se relèvent après le chant de la première strophe.

§ V. — *Reprise et continuation des litanies. — Inscription des alphabets grec et latin.*

Pendant le *Veni, Creator,* un des ministres couvrira de cendres la croix de saint-André ou les carrés faits sur le sol; on balayera la cendre qui ne restera pas attachée aux lettres déjà formées, selon le mode choisi parmi les deux indiqués plus haut, dans les préparatifs.

L'hymne achevée, l'évêque reçoit la mitre, et s'agenouille de nouveau, ce que font aussi tous les assistants. On recommence les litanies des saints, pour les achever cette fois : *et schola iterum incipit et prosequitur litanias,* dit le Pontifical. Nous avons dit plus haut la raison de ce rite et de cette répétition. Le Sacramentaire de S. Grégoire prescrivait déjà ces litanies entières à l'intérieur du temple; *aperto ostio intrantes dicant : Pax huic domui; deinde incipiat clerus Litaniam, usquedum dicatur Agnus Dei.* Les anciens Ordos romains et Pontificaux précisaient cette répétition des litanies au dehors et au dedans de l'église :

On aura soin de répéter deux fois en son lieu le nom du saint sous le vocable duquel l'église et l'autel sont

consacrés, ainsi que les noms de ceux dont les reliques sont placées dans l'autel. D'après les traditions les plus anciennes que nous rapporte Catalan, aucune église, aucun autel n'est consacré sans qu'on leur désigne un vocable ou titulaire qui sert, comme le nom de baptême, à les dénommer, à les distinguer des autres. On veut aussi les placer sous une protection céleste, en faveur surtout de ceux qui viendront y prier. Le titulaire de l'autel pourra n'être pas différent de celui de l'église; il y a entre eux une corrélation très étroite. On choisit un saint, ou un mystère divin, comme la sainte Trinité, le Sacré-Cœur, etc. Il ne faut répéter, ou ajouter deux fois, à la place voulue, que le nom de ce saint qui demandait à être ainsi distingué des autres par une invocation plus instante. La même raison n'existerait pas si le vocable était un mystère, à moins que celui-ci n'eût rapport à la vie ou à la passion de Jésus-Christ, car alors on répéterait deux fois : *Fili Redemptor mundi, Deus.* Si les noms des titulaires étaient déjà dans les litanies, on ne ferait que répéter leur invocation; s'ils ne s'y trouvaient pas, on les invoquerait deux fois après tous les autres saints de la même classe, et immédiatement avant l'invocation générale de cette même classe; si le titulaire était un mystère ou un titre de Marie, on répéterait : *Sancta Maria.* — Les saints dont les reliques sont enfermées dans le nouvel autel méritaient bien, eux aussi, une invocation réitérée.

Après l'invocation : *Ut omnibus fidelibus defunctis*, l'évêque se lève et prend la crosse. Puis, toujours tourné vers le même côté, il ajoute les invocations spéciales pour le temple et l'autel à consacrer. L'Église ne pouvait oublier, dans ces supplications solennelles, l'objet même de la cérémonie.

Le pontife demande donc à Dieu pour le temple d'abord : 1° de daigner visiter lui-même par ses abon-

dantes bénédictions et par sa présence réelle dans la sainte Eucharistie, ce lieu destiné à son culte :

Ut locum istum visitare digneris, te rogamus, audi nos.

Daignez visiter ce lieu, nous vous en supplions, exaucez-nous, Seigneur.

2° de le placer sous la garde des saints anges :

Ut in eo angelorum custodiam deputare digneris.

Daignez envoyer vos saints anges pour le garder.

Les invocations ont ensuite pour objet tout à la fois l'église et l'autel. Le Pontife en faisant un signe de croix vers les deux, aux mots indiqués dans la formule, demande à Dieu : 1° de les *bénir*, c'est-à-dire de couvrir de sa protection divine, d'honorer de ses faveurs, cette église et cet autel élevés à sa gloire et placés sous une égide puissante :

Ut Ecclesiam et altare hoc ad honorem tuum et nomen sancti N... consecranda bene ✝ dicere digneris [1].

Daignez bénir cette église et cet autel qui doivent être consacrés en votre honneur et sous le vocable de saint N.

2° De les *sanctifier*, c'est-à-dire de les purifier de plus en plus de toute scorie grossière de leur premier état, qui ne permettrait pas d'en faire un instrument de sanctification :

1. On omettrait les mots et *nomen sancti*, si le vocable était un mystère divin qui serait déjà compris suffisamment dans les mots : *ad honorem tuum*; s'il s'agissait d'un mystère de Marie, on dirait : *et nomen B. Mariæ Virginis*. — Si le saint, titulaire de l'église, n'était pas le même que celui de l'autel à consacrer, on dirait : *Ecclesiam hanc ad honorem tuum et nomen sancti N., et altare hoc ad honorem tuum et nomen sancti N. consecranda*. Les formules ont soin de préciser ; nous ne consacrons pas les temples ou les autels *aux saints*, ce qui est réservé à Dieu seul, mais en l'honneur des saints, dans le sens indiqué plus haut. S. Augustin faisait déjà cette remarque dans sa *Cité de Dieu*, L. VIII, c. XXVII.

Daignez bénir et sanctifier cette église et cet autel qui doivent être consacrés à votre gloire et en l'honneur de saint N.

Ut Ecclesiam et altare hoc ad honorem tuum et nomen sancti N. consecranda bene ✠ dicere et sanctifi✠care digneris.

3° De les *consacrer*, c'est-à-dire, de les séparer définitivement du profane pour en faire des objets sacrés, exclusivement destinés à un culte divin :

Daignez bénir, sanctifier et consacrer cette église et cet autel qui doivent être consacrés à votre gloire et en l'honneur de saint N.

Ut Ecclesiam et altare hoc ad honorem tuum et nomen sancti N. consecranda bene ✠ dicere, sanctifi✠care et conse✠crare digneris.

Après ces invocations touchantes, l'évêque quitte sa crosse et se remet à genoux ; on continue les litanies jusqu'à la fin.

Celles-ci terminées, le pontife se lève, dépose sa mitre et, restant tourné vers l'autel, dit à haute voix les deux oraisons suivantes dont la première, déjà mentionnée par le Sacramentaire de S. Grégoire, est précédée des préambules ordinaires ; mais sans *Dominus vobiscum*, parce que le peuple est encore absent :

Le pontife. Prions.
Le diacre. Fléchissons le genou.
Le sous-diacre. Relevez-vous.

Nous vous en prions, Seigneur, faites que votre miséricorde nous prévienne, et que, par l'intercession de tous vos saints, votre clémente propitiation devance nos voix. Par J.-C. N.-S. ℟ *Amen*.

Autre prière :

Seigneur notre Dieu, soyez exalté en vos saints, et illuminez de votre présence ce temple que nous vous dédions, afin que, comme vous faites toutes choses en vos fils d'a-

doption, vous receviez leurs louanges dans votre héritage éternel.

℟ Ainsi soit-il.

Ces oraisons dites, le chœur chante une antienne qui exprime la majesté du lieu saint :

Ant. Oh ! que ce lieu est terrible ! C'est vraiment ici la maison de Dieu et la porte du ciel.

Suit le cantique *Benedictus*, où Zacharie exalte la visite ineffable que le Fils de Dieu a faite à la terre par le mystère de son Incarnation, et dont la naissance de Jean-Baptiste était le présage.

On répète l'antienne après chaque verset pour donner le temps au pontife de tracer les deux alphabets grec et latin. Mais quand il sera sur le point de finir, on interrompra le psaume pour dire le *Gloria Patri* avec répétition de l'antienne après chaque partie de la doxologie.

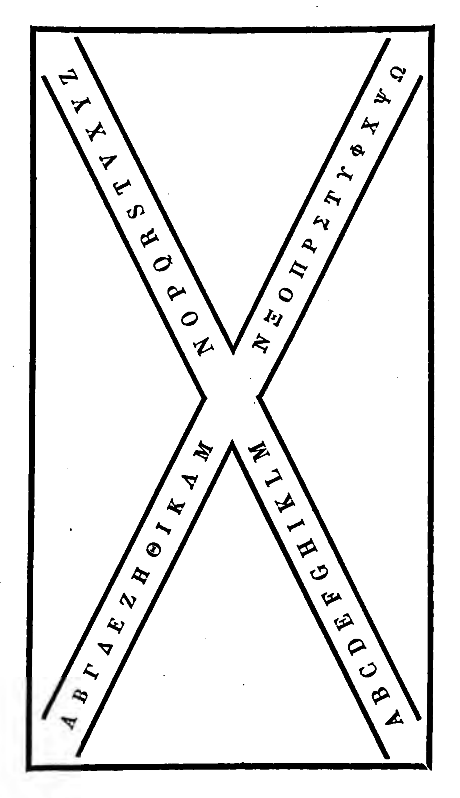
Durant ces chants, l'évêque, paré de la mitre et la crosse en main, trace donc avec la pointe de celle-ci, sur les cendres de la grande croix, les caractères de l'alphabet grec d'abord, puis ceux de l'alphabet latin, en ayant sous les yeux le tableau des lettres à former. Il commence pour cela, par le bas de la ligne gauche par rapport à l'entrée de l'église, puis il vient reprendre le bas de la ligne droite du même côté. La croix et les acolytes le précèdent.

Mais pourquoi cette cérémonie déjà relatée en tout ou en partie dès le VIe siècle dans les Sacramentaires ? C'est pour exprimer, nous disent les auteurs les plus autorisés [1], que le Verbe divin, parole substantielle du Père, s'est incarné pour unir dans une même Eglise, dont le temple matériel est la figure, les Juifs et les

1. Remi d'Auxerre, Yves de Chartres, Durand de Mende, D. Guéranger.

Gentils représentés par ces deux langues grecque et latine qu'on parlait surtout alors ; on commence par l'alphabet grec, les Juifs ayant été d'abord appelés à la foi.

« L'évêque avec le pied de sa crosse, dit l'abbé Du-



rand, inscrit les lettres de l'alphabet grec sur toute la longueur de la bande transversale, en allant de gauche à droite, pour indiquer que la gentilité a obtenu par la croix de Jésus-Christ, la grâce de passer de la gauche à la droite. Il inscrit de même, sur l'autre bande,

les lettres de l'alphabet latin, en allant cette fois de droite à gauche, pour exprimer la réprobation du peuple juif de la droite de Dieu [1]. »

M. de Rossi a donné une autre interprétation. La cérémonie correspond à la prise de possession du terrain et à sa délimitation. La croix oblique *Crux decussata*, sur laquelle l'évêque trace les lettres de l'alphabet, correspond aux deux lignes transversales que les arpenteurs romains traçaient d'abord sur les terrains qu'ils voulaient mesurer. Les lettres que l'on y écrit sont un souvenir des signes numéraux que l'on combinait avec ces lignes pour définir les dimensions du périmètre. De plus la série qu'elles forment, l'alphabet dans son entier développement, n'est qu'une sorte de dilatation du signe mystique Α Ω, de même que le *décussis*, le χ grec, est l'initiale du nom du Christ. Ainsi l'alphabet tracé en croix sur le pavé de l'église équivaut à l'impression d'un large *signum Christi*, sur le terrain qui doit être consacré au culte chrétien [2].

L'évêque va bientôt procéder à la consécration proprement dite de l'église et de l'autel; mais il veut implorer une dernière fois le secours divin pour cet acte si important, si solennel : « *Quia tunc demum incipit quod est in hoc officio principale*, » dit Durand de Mende [3].

Il s'approche donc un peu plus près de l'autel, et, sans mitre, il dit en se mettant à genoux par humilité :

O Dieu, venez à mon aide.

Le chœur répond dans le même sens, faisant écho à cette prière :

Seigneur, hâtez-vous de me secourir.

1. Le culte catholique, L. III, chap. IX. *Consécration des églises.*
2. Bull. di. Arch. Christia. 1881, page 140.
3. *Rationale div. offic.* L. I, cap. VI.

L'évêque ajoute, debout, comme ces paroles le demandent :

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

On répond en achevant la doxologie :

Comme dès le commencement, maintenant et toujours dans les siècles des siècles [1]. Ainsi soit-il.

L'évêque répète trois fois ces invocations, en élevant la voix chaque fois. Cette insistance, cette accentuation dans la prière, montre assez l'importance de l'acte qui va s'accomplir; exemple aussi pour nous d'une prière persévérante.

§ VI. — *La bénédiction de l'eau grégorienne.*

Reste un dernier rite préparatoire avant la consécration, c'est la confection et la bénédiction de l'eau grégorienne qui doit servir aux aspersions et aux purifications de l'autel et de l'intérieur de l'église, durant la cérémonie; c'est de l'eau naturelle où seront mêlés du sel, des cendres et du vin. L'évêque bénit chacune de ces quatre matières séparément, et en fait lui-même successivement le mélange.

L'eau grégorienne est ainsi appelée du nom du pape qui l'institua, saint Grégoire le Grand (596-604). La consécration d'un autel lui parut avec raison d'une trop grande importance pour que l'eau bénite ordinaire suffît. Il ordonna que cette eau, pour la circonstance, serait mêlée de sel, de cendres et de vin, en souvenir des purifications légales et des sacrifices anciens des Juifs, où entraient de par Dieu ces mêmes éléments, le sang étant ici remplacé par le vin. Outre

1. Grande fut la gloire rendue à la Sainte-Trinité par les anges, à l'origine des choses; la doxologie demande qu'il en soit toujours ainsi sur la terre.

cette origine historique, ce mélange renferme un symbole expliqué diversement par les auteurs. Durand de Mende y a vu la personne de Notre-Seigneur figurée par l'autel ; l'eau rappelle son humanité, le vin sa divinité qui s'y est unie, le sel sa divine doctrine et les cendres son humiliante Passion. Le même auteur ajoute que l'eau indique encore les larmes de la pénitence, le vin la générosité, le sel la prudence, les cendres l'humilité, quatre vertus nécessaires pour vaincre l'ennemi du salut et ne pas rendre inutiles en nous les fruits du sacrifice pour lequel l'église et l'autel sont consacrés. Nous aimons à y voir, de plus, les quatre effets de ce divin sacrifice : l'effet latreutique ou d'adoration exprimé par les cendres, résultat de la combustion, et qui rappellent la destruction complète en l'honneur du souverain domaine de Dieu ; l'effet eucharistique par le vin ou la coupe de l'action de grâces ; l'effet propitiatoire ou d'expiation par l'eau qui purifie ; enfin l'effet impétratoire par le sel, la sagesse que nous inspire la prière opportune.

N° 1. — Exorcisme et bénédiction du sel.

Couvert de la mitre et la crosse à la main, l'évêque se rend à la table où tout est préparé pour cela, et commence par bénir le sel, comme pour l'eau bénite ordinaire. Il l'exorcise d'abord pour le soustraire à toute influence maligne du démon, avant d'en faire un instrument de grâce et de purification, acte d'autorité pour lequel il garde ses insignes [1].

Je t'exorcise, créature du sel, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a dit à ses apôtres : vous êtes le sel de la

1. Le démon, en effet, ne tourmente pas seulement directement les âmes et les corps ; mais il peut aussi se servir des créatures contre nous, avec la permission divine : de là différents exorcismes de l'Eglise.

terre; et qui dit encore par son disciple (*saint Paul*): Que vos discours soient toujours avec la grâce, assaisonnés du sel de la sagesse; je t'exorcise afin que tu sois sanctifié pour servir à la consécration de cet autel et à l'éloignement des tentations diaboliques; afin que tu sois aussi, à tous ceux qui te recevront, à la fois un secours pour l'âme et le corps, un gage de santé, de protection et de salut. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui viendra juger les vivants et les morts et purifier le monde par le feu[1].

℟ Ainsi soit-il.

Le pontife bénit ensuite ce sel; il le fait par une prière touchante qui demande à Dieu toute l'efficacité de sa bénédiction; ayant à cause de cela quitté la mitre et la crosse, il dit :

Le Seigneur soit avec vous.

℟ Et avec votre esprit.

Prions.

Seigneur Dieu, Père tout-puissant, qui du haut du ciel avez donné au sel la vertu d'assaisonner ce que vous avez créé pour la nourriture de l'homme, bénissez celui qui est là sous nos yeux et qui est aussi l'œuvre de vos mains, afin qu'il mette en fuite l'ennemi du salut; accordez-lui la puissance salutaire de procurer la santé de l'âme et du corps à ceux qui s'en serviront. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

℟ Ainsi soit-il.

La bénédiction de l'eau suit celle du sel.

N° 2. — **Exorcisme et bénédiction de l'eau.**

Nous trouvons encore ici, comme précédemment et pour la même raison, un exorcisme que l'évêque fait avec la crosse et la mitre, et une prière de bénédiction pour laquelle il quittera pareillement ces insignes.

1. Les fidèles doivent s'intéresser à toutes les formules d'exorcismes et de bénédictions, puisqu'il y va de leur plus grand bien.

L'eau balaie les immondices funestes; elle déracine souvent les troncs les plus vigoureux; elle entre dans la confection des sacrements les plus augustes, le baptême et le sacrifice eucharistique; en un mot qui dira sa vertu, à laquelle ajoute encore la cérémonie présente!

Eau créée, je t'exorcise au nom de Dieu le Pè✝re et du✝Fils et du Saint✝Esprit, afin que tu chasses le démon du lieu qu'habitent les justes, et qu'il ne demeure point à l'ombre de cet autel. Et vous, Seigneur Jésus-Christ, faites reposer, sur cet autel qui est à vous, votre Esprit-Saint, afin qu'il procure la santé du corps et celle de l'âme à tous ceux qui viendront auprès de lui vous adorer; que votre nom soit aussi béni parmi les nations, que les incrédules se convertissent à vous de tout cœur et qu'ils n'aient point d'autre Dieu que vous seul, ô Seigneur, qui viendrez juger les vivants et les morts et purifier le monde par le feu.

Ainsi soit-il.

℣ Seigneur, exaucez ma prière.

℟ Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous[1].

℣ Que le Seigneur soit avec vous.

℟ Et avec votre esprit.

Prions.

Seigneur Dieu, Père tout-puissant, créateur de tous les éléments, vous qui, par Jésus-Christ votre Fils Notre-Seigneur, avez voulu que l'eau servît au salut du genre humain par le baptême, nous vous supplions d'écouter nos prières et, par suite, de jeter sur cette eau un regard de bonté pour la sanctifier, afin que tous les esprits immondes s'en éloignent. Faites que partout où elle sera répandue en votre nom, soit répandue aussi la grâce de vos bénédictions, et

1. Nous avons ici, et pour les deux bénédictions suivantes, une invocation de plus : *Domine, exaudi orationem meam.* Ne sont-elles pas en effet plus importantes que la simple bénédiction du sel. Celui-ci sert à toute eau bénite commune, tandis que le vin et les cendres sont réservés à l'eau grégorienne dont l'eau naturelle est le principal élément.

que tous les maux par votre bonté s'en éloignent. Par le même Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils qui étant Dieu, vit et règne avec vous dans tous les siècles des siècles.

℟ Ainsi soit-il.

N° 3. — Bénédiction des cendres.

Nous remarquerons pour cette bénédiction et la suivante qu'elles n'ont point d'exorcismes. Mêlés bientôt au sel et à l'eau déjà exorcisés, les cendres et le vin semblent participer ainsi suffisamment au fruit de cette cérémonie préalable.

L'évêque debout, et sans mitre ni crosse, bénit les cendres par la formule suivante :

℣ Seigneur, écoutez ma prière.
℟ Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.
℣ Que le Seigneur soit avec vous.
℟ Et avec votre esprit.

Prions.

Dieu tout-puissant et éternel, pardonnez aux cœurs repentants et soyez propice à ceux qui vous implorent ; daignez envoyer du ciel votre saint ange qui bé✝nisse et sancti✝fie ces cendres afin qu'elles soient un remède salutaire à tous ceux qui implorent humblement votre saint nom, à tous ceux qui, conscients de leurs fautes, les reconnaissent et les déplorent auprès de votre divine clémence ou demandent avec une humble insistance les services de votre très douce miséricorde; faites que, par l'invocation de votre nom très saint, ces cendres répandues pour la rémission de leurs péchés leur soient un gage de santé pour le corps et de protection pour l'âme. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

℟ Ainsi soit-il.

N° 4. — Mélange du sel, de la cendre et de l'eau.

L'évêque prend alors du sel bénit et le répand sur la cendre par trois fois et en forme de croix, en disant la formule qui donne à ce mélange son caractère sacré :

Que le sel et la cendre soient mêlés ensemble, au nom du Pè†re et du†Fils, et du Saint†Esprit.

℟ Ainsi soit-il.

Ce mélange du sel dans l'eau grégorienne ajoute à son efficacité et à son pieux symbolisme. On sait assez que par sa vertu naturelle il préserve de la corruption ; mais pourquoi est-il mêlé ici d'abord à la cendre, avant d'être répandu dans l'eau? Déjà le Sacramentaire de S. Grégoire le voulait ainsi : *et miscetur sal et cinis.* N'est-ce pas pour mieux accentuer son symbolisme de préservation contre le péché, la cendre étant comme le résultat de la corruption, de la destruction complète?

Le prélat mélange de plus en plus les deux substances, et de ce tout prend une poignée qu'il jette à trois reprises en forme de croix dans l'eau bénite en disant :

Que le sel, la cendre et l'eau soient mêlés ensemble, au nom du Pè†re et du†Fils, et du Saint†Esprit.

℟ Ainsi soit-il.

Remi d'Auxerre nous donne ici un nouveau symbolisme de ce mélange. L'eau représente le peuple, d'après ce témoignage de l'Apocalypse : *Aquæ quas vidisti populi sunt*[1], le peuple sanctifié par la doctrine du Verbe que figure le sel et par sa Passion que signifie la cendre; de fait, l'eau grégorienne servant à la sanctification du temple et de l'autel contribue à celle des fidèles.

Le pontife qui a soin de ne pas toucher à l'eau dans ce dernier mélange, s'essuie la main droite avec une serviette que lui tend le diacre et procède à la bénédiction du vin.

N° 5. — **Bénédiction du vin.**

L'évêque dit pour cela, toujours sans crosse ni mitre, la prière suivante :

1. *Apoc.* XVII, 15.

℣ Seigneur, exaucez ma prière.
℟ Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.
℣ Que le Seigneur soit avec vous.
℟ Et avec votre esprit.

Prions.

Seigneur Jésus-Christ, vous qui, aux noces de Cana, avez changé l'eau en vin et qui êtes la vraie vigne mystique [1], exercez de plus en plus sur nous votre miséricorde, daignez bénir et sanctifier ce vin, afin que partout où on le répandra par l'effusion ou l'aspersion, il y ait abondance de vos bénédictions et sanctification produite [2]. Nous vous le demandons à vous, qui vivez et régnez avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles.
℟ Ainsi soit-il.

L'évêque verse ensuite par trois fois et en faisant le signe de la croix, le vin dans l'eau déjà mêlée à la cendre et au sel; il dit en même temps :

Que le vin, le sel, la cendre et l'eau soient mêlés ensemble, au nom du Pè†re, et du†Fils et du Saint†Esprit.
℟ Ainsi soit-il.

Il termine ensuite la bénédiction de l'eau grégorienne par une formule générale sur les quatre substances ainsi mystérieusement mélangées, prière finale qui résume toutes les précédentes :

℣ Seigneur, exaucez ma prière.
℟ Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.
℣ Que le Seigneur soit avec vous.
℟ Et avec votre esprit.

1. Jésus-Christ est, en effet, la vigne mystique dont nous sommes les branches et qui a donné au monde le vin céleste de nos calices, son sang rédempteur.

2. On voit bien encore, que le vin bénit et mélangé n'apparaît pas, dans la cérémonie présente, comme un breuvage, mais comme un élément de purification, en souvenir du rite mosaïque; le vin, avons-nous dit, est substitué ici au sang de la victime qui servit à consacrer l'autel judaïque.

Prions.

Dieu tout-puissant et éternel, créateur et conservateur du genre humain, vous qui distribuez les grâces spirituelles et accordez le salut éternel, envoyez votre Esprit-Saint sur ce vin mêlé avec l'eau, le sel et la cendre; et que revêtu et protégé par la force d'en haut, il soit propre à la consécration de votre autel. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous dans l'unité du même Esprit saint, dans tous les siècles des siècles.

℟ Ainsi soit-il.

Le pontife récite enfin une dernière oraison, qui concerne cette eau sainte en général. Cette dernière prière célèbre les louanges de l'élément humide qui occupe une si grande place dans la création et a servi aux mystères divins; elle demande au Seigneur qu'il daigne répandre sur lui ses abondantes bénédictions, pour la sanctification et la stabilité de ce temple et pour le bien des fidèles qui viendront y prier. On la trouve en entier dans le Sacramentaire de S. Grégoire; une partie est empruntée à l'éloge magnifique que S. Ambroise fait de l'eau dans ses commentaires sur l'Ecriture [1].

Sois sancti✝fiée par la parole de Dieu, eau céleste; sois sanctifiée, eau sur laquelle Jésus-Christ a marqué ses pas; les montagnes qui te pressent ne sauraient te tenir captive, les rochers que tu frappes ne sauraient te briser, la terre que tu arroses, ne peut t'absorber; tu soutiens cette terre, tu portes la masse des montagnes sans être abîmée par leur poids, tu es retenue au sommet des cieux; répandue partout, tu laves tout et tu n'as pas besoin d'être purifiée. Pour aider le peuple hébreu en fuite tu as pris la solidité d'un mur; puis retombant dans les gouffres salés, tu as détruit ceux qui se trouvaient aux bords du Nil, et tu as poursuivi les masses ennemies, de tes flots irrités : de la sorte, tu fus tout à la fois, le salut des fidèles et la punition des méchants. Moïse, en frappant le rocher te fit jaillir; la pierre

1. Lib. x, *in Lucam*, cap. xxii.

ne put te retenir en ses flancs, quand l'ordre plein de majesté du prophète t'en fit sortir : portée par les nuages, tu fécondes nos plaines d'une rosée agréable. En te buvant, les corps desséchés par la chaleur retrouvent la fraîcheur, la grâce et la vie. En t'infiltrant par les veines profondes de la terre, tu lui rends une vie nouvelle, et lui fournis les sucs fertilisants qui lui sont nécessaires, afin qu'elle puisse nous donner les fruits merveilleux de ses entrailles vivifiées par toi. C'est toi qui réjouis la plante en germe comme le fruit en maturité ; ou plutôt Dieu a permis que nous ignorions la vraie cause de ton existence. Dieu tout-puissant, dont nous savons la vertu éternelle, quand nous célébrons les bienfaits de cette eau, c'est votre œuvre magnifique que nous chantons. O vous, l'auteur de toute bénédiction, la source de tout salut, nous vous supplions humblement de verser avec abondance sur cet édifice les flots de votre grâce et de votre béné†diction : donnez-lui tous les biens, comblez-le de prospérités, éloignez-en les fléaux ; détruisez en lui les œuvres perverses du démon ; confiez la garde de ses biens à l'ange de la lumière. Puisse votre béné†diction accorder une grande stabilité à ce temple commencé en votre nom, et mené à bonne fin par votre aide. Accordez votre secours à ses fondations, votre protection à son faîte ; à ses portes accordez de voir y pénétrer la foule, jusqu'au plus intime de votre sanctuaire. Que votre visage bienveillant y fasse trouver aux âmes de nombreux bienfaits et la stabilité à ces murailles.

Avant de purifier plus spécialement avec l'eau grégorienne l'intérieur de l'église, l'évêque va tracer avec la pointe de la crosse, un signe de croix sur le haut, puis sur le bas de la porte, à l'intérieur toujours. Il faut que le démon ne vienne en rien s'opposer à l'efficacité des cérémonies purificatrices ; il faut que la croix vienne de nouveau l'expulser d'un lieu qui n'est pas le sien. C'est pourquoi le pontife ajoute après avoir déposé la crosse :

Que la croix invincible brille sur ce parvis sacré : que

cette porte entière reçoive l'inscription sacrée, source de vos grâces : ô croix sacrée, puisse cette demeure, par les mérites surabondants de votre propitiation, donner à ceux qui la visiteront une paix suave, une sobriété pleine de retenue, et une foule de miséricordieuses faveurs. Ecartez d'elle toute inquiétude et toute calamité. Que votre présence en chasse pour toujours la disette, la peste, la maladie, l'état de langueur, et les attaques de l'esprit de malice ; que les grâces attachées à votre apparition en ce lieu obtiennent leur effet dans toute l'étendue de son enceinte, et jusqu'à ces portes mobiles : que tous les angles et replis de cet édifice soient enfin purifiés par l'eau sainte, afin que toujours l'on trouve ici une douce quiétude, une bienfaisante hospitalité, une grande abondance de biens, un respect sincère de la religion, et les moyens nombreux de salut. Faites qu'aussitôt qu'on invoquera votre nom sacré, on obtienne une foule de biens de toutes sortes, et l'on cesse d'être assailli de tentations funestes. Puissions-nous alors, avoir avec nous, l'ange de paix, de chasteté, d'amour et de vérité, qui toujours nous garde, nous protège, et nous défende de tout mal. Par J.-C. N.-S. votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles.

℟ Ainsi soit-il[1].

Après cette oraison, le pontife revient à l'endroit où il a béni l'eau grégorienne ; là, tourné vers l'autel, et gardant la mitre, il invite cette fois l'assistance à s'unir à Dieu, avant qu'il ne s'en serve, afin que cette eau mystérieuse produise tout son effet en faveur du nouveau temple :

Frères bien-aimés, supplions humblement Dieu le Père

1. On a cru voir dans dans une inscription du XIIe siècle sur le tympan d'une porte de l'église de Saint-Sauveur de Nevers, un souvenir de cette cérémonie et des prières qui l'accompagnent. Au-dessus de l'image du Christ remettant une clef à S. Pierre, sont gravés ces mots : *Visibus humanis monstratur mystica clavis;* et au-dessous ces autres : *Porta cœli pateat huc euntibus intus et extra.*

Tout-Puissant qui a dans son palais céleste de nombreuses demeures, de daigner bé†nir et protéger ce temple, par l'aspersion de cette eau mêlée de vin, de sel et de cendres. Par J.-C. N.-S. son Fils qui, étant Dieu, vit et règne avec lui, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles, des siècles.

℟ Ainsi soit-il.

§ VII. — *Le commencement de la consécration de l'autel.*

On ne peut consacrer une église, avons-nous déjà dit, sans en consacrer en même temps l'autel, qui en est la partie principale : c'est pour ajouter à l'éclat de la cérémonie. On ne voulait pas se contenter pour une église nouvellement consacrée, d'une simple pierre d'autel. Ne convenait-il pas, en effet, qu'en dédiant un temple nouveau au Seigneur, on lui élevât un autel neuf de toutes pièces, puisque c'est principalement sur cet autel qu'il a choisi sa demeure [1] ?

Les rites et prières préparatoires terminés, on procède à la consécration de l'autel. Mais celui-ci doit être tout d'abord purifié par l'eau sainte. Aucun objet ne doit servir au culte sacré, s'il n'est déjà lavé de toute souillure profane ; de l'autel, du reste, se répandra sur nous le sang rédempteur avec ses grâces purificatrices, et il ne faut approcher de lui qu'avec des dispositions saintes. Tout cela nous est rappelé ici par les ablutions liturgiques.

Le pontife, couvert de la mitre, monte à l'autel et entonne l'antienne *Introibo* que le chœur poursuit en y ajoutant le psaume XLII, *Judica me*. Ainsi commence

1. Observons ici 1° que la consécration invalide de l'autel n'invaliderait pas celle de l'église (17 juin 1843, n° 2862 ad 2.) 2° Que, si on consacrait en même temps plusieurs autels dans la même église, les mêmes actions avec les mêmes formules seraient faites simultanément ou successivement à chaque autel, selon qu'il y aurait un ou plusieurs consécrateurs pour ces autels. (*Pontifical*).

chaque fois le saint sacrifice de la Messe. Rien d'étonnant qn'on ait voulu faire de même au moment où cet autel voit monter pour la première fois un pontife, un prêtre du Seigneur pour le rendre apte à l'oblation de l'adorable victime : crainte religieuse, pieux désir et humble confiance exprimés ici et dont s'inspirent toujours au moment solennel prêtres et fidèles.

Le Pontifical fait observer que le psaume cette fois, ainsi que le suivant *Miserere*, n'ont pas la doxologie ordinaire *Gloria Patri* ; les ablutions sont un rit plus ou moins pénitentiel qui ne demandait pas cet élan de joie, absent aussi des offices des morts et des Ténèbres de la Semaine sainte. Mais on reprend l'antienne *Introibo* :

Ant. Je monterai *avec confiance et malgré mon indignité* jusqu'à l'autel du Seigneur, jusqu'à Dieu qui, *par sa grâce et la sainte communion*, remplit *de force* et de joie mon âme toujours jeune *d'élan et d'activité*.

On répèterait cette antienne après chaque verset du psaume si la durée de l'action qu'ils accompagnent le demandait : *si necesse fuerit*, dit la rubrique.

Le pontife, en effet, après avoir annoncé l'antienne, et toujours couvert, trempe son pouce dans l'eau grégorienne, puis il fait sur l'autel même cinq croix aux endroits désignés, en commençant par le milieu, ensuite aux quatre angles, et dans l'ordre ci-dessous indiqué comme pour comprendre toute la table ; ces

2 5

† 1 †

†

† †

4 3

cinq croix rappellent les cinq plaies du Sauveur et l'instrument de son supplice ; l'autel n'est-il pas un

nouveau calvaire ? Il dit en même temps à chaque fois la formule suivante qui indique le sens et le but de cette onction ablutive [1]. Les trois signes de croix qui la terminent sont dirigés vers l'objet, comme dans toute bénédiction.

Que cet autel soit sancti✝fié en l'honneur du Dieu Tout-Puissant, de la glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints et en mémoire et sous le vocable de Saint N. Au nom du Pè✝re, et du✝Fils et du Saint✝Esprit.

La paix soit avec vous.

L'autel est avant tout élevé à la gloire de Dieu auquel se rapporte principalement le Sacrifice ; il l'est aussi en l'honneur de Marie et des élus dont le souvenir est plusieurs fois rappelé ; enfin sous le vocable spécial d'un mystère ou d'un saint qui lui donne son nom, et sera plus particulièrement le protecteur de ceux qui viendront y prier. La conclusion *Pax tibi* souhaite que cet autel soit pour nous un gage de paix, une source de grâces.

Après s'être essuyé le pouce humide à une serviette, l'évêque fait une prière qui résume le sens de ces onctions ablutives. Il demande à Dieu la pleine efficacité de cette première bénédiction qui doit purifier l'autel, et rappelle pour cela l'effet propitiatoire et expiatoire de la messe ainsi que la pierre mystérieuse de Jacob consacrée par l'onction, pour être un monument des bontés divines.

Il quitte donc la mitre, et après les préliminaires ordinaires : *Oremus*, — *Flectamus genua*, — *Levate*, il dit :

Ici sera offert pour notre salut sur cet autel comme autrefois sur celui de la croix, le seul vrai sacrifice de propitiation, autel figuré par le patriarche Jacob lorsqu'il érigea

1. C'est de l'Ancien Testament qu'est tiré le premier exemple d'un autel consacré par l'onction.

la pierre mystérieuse pour y offrir un sacrifice et y faire descendre du ciel les divins oracles ; aussi nous vous demandons instamment, Seigneur, que cette pierre purifiée pour les divins sacrifices soit enrichie de bénédictions abondantes par votre volonté, vous qui n'avez pas dédaigné d'écrire votre loi sur des tables de pierre [1]. Par J-C. N-S. ℟ *Amen.*

Le pontife procède ensuite, par l'aspersion cette fois, à une purification de l'autel plus complète et plus solennelle. La mitre en tête, excepté pour la première annonce de l'antienne, il en fait sept fois le tour, en aspergeant la table d'autel et sa base avec un aspersoir d'hysope ou de buis, trempé dans l'eau grégorienne. Avant chaque tour il entonne l'antienne *Asperges me* que le chœur continue en la faisant suivre des versets du *Miserere* divisés trois par trois, sauf au septième tour où il ne reste que les deux derniers versets [2]. Un mot d'explication sur chacun de ces détails instructifs :

Le pontife asperge l'autel : aspersion qui se faisait aussi chez les Juifs et par la volonté de Dieu, dans une consécration semblable : rit de purification qui tend à éloigner le démon, tentateur des prêtres et des fidèles même jusqu'au pied des autels. On doit employer surtout l'hysope, plante des purifications mosaïques si apte à cet usage, et c'est toujours avec l'eau

1. Dieu avait honoré la pierre en y inscrivant sur le Sinaï les Tables de la Loi ; il l'honore aujourd'hui en en faisant l'autel de son sacrifice.

2. Si l'autel était appliqué à la muraille et qu'on ne pût pas en faire le tour, l'Evêque ferait alors l'aspersion de la table et du support, à peu près dans le même ordre que pour l'encensement : il aspergera donc d'abord le devant de l'autel du côté de l'épître, puis le coin de ce même côté, toute la table d'autel de l'épître à l'évangile, le coin du côté droit de l'autel, le devant du même côté pour recommencer ensuite de la même manière.

grégorienne dont nous avons vu la composition mystérieuse. L'évêque fait sept fois le tour de l'autel, comme autrefois Moïse lorsqu'il consacra le premier autel du tabernacle, fidèle au moindre détail dicté par Dieu; c'est pour exprimer la pleine efficacité du rit, le nombre sept, dans le langage symbolique, étant celui de la totalité à cause des sept jours de la semaine qui se partagent le temps, depuis l'origine du monde[1]. Durant la cérémonie, on chante le *Miserere*, psaume de la pénitence et de la purification intérieure ; on y ajoute l'antienne qui le résume et s'adapte si bien à la circonstance : *Asperges me hyssopo, Domine, et mundabor.* Pour éviter une longueur excessive, on partage le psaume en sept parties de trois versets chacune, moins la dernière qui n'en a que deux, les deux derniers qui restent[2]; mais à chaque tour sera reprise l'antienne toujours entonnée par l'évêque, à cause de son caractère plein d'actualité.

On ne dit pas le *Gloria Patri* pour la même raison qu'au psaume précédent. L'antienne n'est pas répétée à la fin du psaume cette fois, parce qu'elle l'a été suffisamment, et qu'on vient de la dire encore avant les deux derniers versets.

§ VIII. — *L'aspersion des murs intérieurs et du pavé de l'église.*

On interrompt ici les cérémonies de la consécration de l'autel. Les murs intérieurs de l'église devant être

1. Les aspersions sept fois répétées remontent donc d'après ce que nous avons dit à la plus haute antiquité. Le Lévitique nous en offre de nombreux exemples : IV, 5 et 6, 16 et 17 ; XIV, 7, 16, 51 ; XVI, 14, 18, 19.

2. Ces deux derniers versets : *Benigne fac, Domine ; — Tunc acceptabis* sont considérés du reste, par d'excellents interprètes catholiques, comme une conclusion liturgique, ajoutée plus tard à la composition de David, quand les Juifs travaillaient péniblement à la reconstruction du temple.

aussi bénits et purifiés, avec plus de raison encore que les murs extérieurs, il était tout naturel de procéder à leur aspersion immédiatement après celle de l'autel: on accentue ainsi davantage l'union du temple avec ce dernier. Cette seconde aspersion des murs étant plus solennelle que la première, il fallait y employer l'eau grégorienne; elle se fera pareillement en trois tours, en l'honneur de la sainte Trinité, d'où découle toute bénédiction céleste [1].

Le pontife, mitre en tête, commence donc le premier tour par le côté de l'évangile, comme étant le plus digne, et le termine par celui de l'épître. Il n'asperge d'abord que le bas des murailles et ne dit pas de formule, les psaumes ajoutés cette fois y suppléant assez.

Le chœur chante en effet, durant cette première aspersion, d'abord une antienne qui célèbre la solidité de cette église matérielle, figure de la stabilité inébranlable de l'Eglise, épouse de Jésus-Christ:

Ant. C'est ici la maison du Seigneur, bâtie avec solidité : oui, la maison du Seigneur est admirablement établie sur un roc inébranlable.

Un psaume suivra, le CXXI[e], *Lætatus sum*, dont l'objet est le bonheur de celui qui visite la maison de Dieu. On ne dit pas *Gloria Patri*, à cause du sens purificatoire de cette cérémonie.

Le premier tour achevé, l'évêque revient d'où il était parti, et le psaume précédent étant terminé, il commence de la même manière que précédemment, une seconde aspersion des murs intérieurs. Mais cette

1. En comparant l'aspersion des murs extérieurs avec celle des murs intérieurs, on remarquera facilement que les différences sont toutes en faveur de celle-ci, comme étant plus solennelle. Les murs intérieurs, en effet, ont une dignité plus grande et méritent plus de respect que l'extérieur de l'édifice.

fois il asperge le milieu des murailles à la hauteur des yeux.

Pendant ce temps, le chœur chante une deuxième antienne et un deuxième psaume, toujours de circonstance. L'antienne est un appel à Dieu, pour qu'il se lève dans son temple et mette ses ennemis en fuite par sa présence :

Que Jéhovah se lève, et que ses ennemis soient confondus! qu'ils fuient ceux qui n'ont jamais eu pour lui que de la haine!

Le psaume LXVII[e], *Exurgat Deus*, chant triomphal, ne commence ici qu'aux versets où il est question des assemblées dans le temple ancien, et de son sanctuaire : *In ecclesiis benedicite Deo Domino;* les Juifs venaient y offrir leurs présents, et Jéhovah y manifestait sa puissance et sa miséricorde [1].

Comme précédemment, et pour la même raison, on ne dit pas ici le *Gloria Patri*.

Le deuxième tour et le psaume achevés, le pontife procède à la troisième aspersion des murailles qui se fait vers le haut cette fois afin qu'elles soient entièrement purifiées. Il commence par le côté de l'épître comme pour mieux les envelopper dans un cercle parfait, et l'on chante comme précédemment une antienne et un psaume. L'antienne rappelle qu'on ne trouve auprès du Seigneur, dans sa maison sainte, que secours et protection.

Ant. Celui qui habite sous l'assistance du Très-Haut, demeurera sous la protection du Dieu des cieux.

1. Le ps. *Exurgat Deus*, dont on ne dit ici qu'une partie, sera repris plus tard et tout entier. Pour l'intelligence des versets difficiles, on peut voir les notes dont nous avons accompagné notre paraphrase du psaume, à la fin du t. II, de l'explication du Bréviaire, Appendice 3[e]; on y trouvera une étude complète de ce chant triomphal, pages 490-500.

Cette antienne est le premier verset du psaume xc[e] *Qui habitat*. Aussi, pour ne pas répéter ce verset, d'après les traditions liturgiques, le psaume commence ici par le deuxième : *Dicet Domino*. Il célèbre dans son ensemble la sécurité de l'homme confiant en Dieu, sécurité dont on trouve surtout le gage précieux dans la maison du Seigneur.

Ici encore, comme à la fin des deux premiers tours, on ne dit pas le *Gloria Patri*.

Le pavé du temple, partie non moins principale doit être aussi purifié et bénit : ainsi l'édifice le sera tout entier. C'est pourquoi le pontife, après la dernière aspersion des murs et le chant ci-dessus, procède immédiatement et toujours avec l'eau grégorienne à l'aspersion du sol. Il commence au bas de l'autel et descend par le milieu du temple jusqu'à la porte principale, puis il asperge le pavé, transversalement cette fois, c'est-à-dire d'un mur à l'autre.

On chante, pendant ce temps, des antiennes et des versets, toujours bien appropriés à la cérémonie présente :

Ant. Ma maison sera appelée une maison de prière. Je chanterai votre nom en présence de mes frères et je vous exalterai devant l'assemblée des fidèles.

Autre antienne.

Seigneur, je suis épris d'amour pour la beauté de votre demeure, et pour les saints parvis qui cachent votre gloire.

Troisième antienne.

Oui, c'est bien ici la maison de Dieu, la porte du ciel.

Mais, pour mieux assurer les effets de la purification liturgique, l'évêque veut embrasser, d'une aspersion générale dirigée sur le pavé vers l'Orient, l'Occident, le Nord et le Midi, et par conséquent en forme de croix, l'édifice tout entier qui, de fait, repose sur le sol. Il a la mitre, et entonne préalablement l'an-

tienne *Vidit Jacob* ; celle-ci rappelle la vision de l'échelle mystérieuse, qui valut à la ville où elle eut lieu le nom de Béthel ou maison de Dieu :

Jacob vit en songe une échelle, dont le sommet atteignait les cieux, et par laquelle descendaient des anges ; il s'écria : Ce lieu est vraiment saint[1] !

Suivent trois oraisons, parmi lesquelles une préface, invocation plus solennelle que l'Eglise emploie dans ses cérémonies les plus imposantes. Ces prières semblent ici comme une transition entre les rits qui viennent de s'accomplir, et ceux plus importants qui restent encore. Elles demandent à Dieu de combler de ses plus précieuses bénédictions cette église déjà purifiée par les aspersions précédentes et bientôt consacrée, où s'accompliront dans peu de temps de si augustes mystères, et d'exaucer les vœux que l'on y offrira. Ces prières ont donc pour principal objet le bien des fidèles ; c'est pourquoi le pontife les adresse à Dieu, tourné vers la porte d'entrée où se pressera bientôt le peuple qui attend. Il dépose en outre la mitre en signe d'humilité suppliante :

PREMIÈRE ORAISON [2].

Prions.

Le diacre : Fléchissons le genou.

Le sous-diacre : Relevez-vous.

O Dieu, qui sanctifiez les lieux que l'on consacre à votre nom, répandez les flots de votre grâce sur cette demeure de prières, et faites sentir à tous ceux qui y invoqueront

1. L'antienne, empruntée au texte sacré de la Genèse, ne mentionne ici que les anges qui descendaient de l'échelle mystérieuse, pour mieux exprimer le but de la cérémonie, c'est-à-dire, l'obtention, pour l'édifice, des bénédictions divines qui se répandront sur ceux qui viendront y prier.

2. Rémi d'Auxerre résumait ainsi cette première oraison : « *Unde his peractis, ad orationem se confert Pontifex, petens ut omnes qui in eamdem domum venerint, orationes suas exauditas gaudeant.* »

votre nom, l'appui de vos miséricordieuses bontés. Par Jésus-Christ N.-S.

℟ Ainsi soit-il.

DEUXIÈME ORAISON [1].

Prions.

Le diacre : Fléchissons le genou.

Le sous-diacre : Relevez-vous.

O Dieu de toute sainteté, Maître tout-puissant, dont la bonté est infinie ; ô Dieu, qui renfermez en votre essence tout ce que contiennent la terre et les cieux ; vous, qui manifestez votre miséricorde à votre peuple qui marche en votre glorieuse présence, exaucez les prières de vos serviteurs. Tenez l'œil ouvert sur cette demeure, et la nuit et le jour. Dans votre clémence, daignez consacrer cette basilique élevée en l'honneur de la sainte et invincible croix, et à la mémoire de votre Saint N... et destinée aux mystères sacrés ; dans votre miséricorde, soyez-en la lumière, éclairez-la de votre splendeur. Recevez avec bienveillance tous ceux qui viendront vous adorer en cet édifice. Daignez jeter sur eux un regard favorable, et faites briller l'éclat de votre nom, la force de votre main, la puissance de votre bras, en protégeant avec bonté les fidèles qui prieront ici : exaucez-les et soyez leur éternel appui. Faites que toujours heureux et joyeux dans la pratique de votre religion, ils persévèrent constamment dans la foi à la sainte Trinité et à tous les autres dogmes du catholicisme. Par J.-C. N.-S. votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit.

LA PRÉFACE.

℣ Dans tous les siècles des siècles.

℟ Ainsi soit-il.

℣ Que le Seigneur soit avec vous.

℟ Et avec votre esprit.

℣ Elevez vos cœurs.

℟ Nous les avons vers le Seigneur.

1. Cette 2e oraison se trouve aussi dans le Sacramentaire S. Grégoire et dans presque tous les anciens Pontificaux, et ıvent sous le titre : *Oratio in consecratione basilicæ*.

℣ Rendons grâces au Seigneur, notre Dieu.

℟ C'est une chose digne et juste.

Il est vraiment digne et juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout lieu, Dieu de toute sainteté, Père tout-puissant et éternel, accueillez favorablement nos prières; fécondez de votre présence divine nos sacrements, les pieuses industries de vos serviteurs qui implorent votre miséricorde. Faites descendre sur cette église que, malgré notre indignité, nous vous consacrons sous l'invocation de votre saint Nom, en l'honneur de la glorieuse croix sur laquelle N.-S. J.-C., votre Fils éternel, a daigné souffrir et mourir pour la rédemption du monde, et en mémoire de votre saint N.; oui, faites-y descendre le Saint-Esprit duquel découlent avec abondance les sept dons de la grâce : afin que toutes les fois que votre saint nom sera invoqué dans cette demeure qui est la vôtre, vous exauciez avec bienveillance les prières de ceux qui auront imploré votre assistance. O bienheureuse et sainte Trinité qui purifiez tout, qui ornez tout, qui embellissez tout! O bienheureuse majesté de Dieu, qui remplissez tout, qui renfermez tout, qui arrangez tout! O bienheureuse et sainte main de Dieu qui sanctifiez tout, qui bénissez tout, qui fécondez tout! O Dieu, Saint des saints, nous implorons votre clémence avec humilité et dévotion, afin que, par notre humble entremise, en l'honneur de la sainte et invincible croix et en mémoire de votre Saint N., vous daigniez purifier, bénir, consacrer et sanctifier à jamais cette église. C'est ici en effet que les prêtres vous offriront bientôt des sacrifices de louanges; c'est ici que les fidèles acquitteront leurs vœux C'est ici que les pécheurs viendront déposer le faix de leurs iniquités, et les fidèles recouvrer la grâce qui leur manque. Seigneur, nous vous en conjurons, faites donc qu'en cette demeure, et par la grâce du Saint-Esprit, les malades recouvrent la santé, les infirmes la force, les boiteux l'usage de leurs membres, les lépreux la guérison, les aveugles la lumière, et que les démons prennent la fuite. Que par votre assistance, ô mon Dieu, toute faiblesse, tout malaise disparaisse, et que les chaînes du péché soient brisées; afin que tous ceux qui viendront en ce temple vous demander dé-

cemment vos bienfaits, y trouvent la joie et la consolation de se voir exaucés, et qu'ils puissent se glorifier à jamais d'y avoir ressenti les effets de votre miséricorde.

Il ajoute à voix basse : Par le même N.-S. J.-C. votre Fils qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du même Esprit.

℟ Ainsi soit-il.

Catalan résume ainsi cette belle préface en y ajoutant ses regrets personnels et ceux du prêtre Salvien de Marseille : « Nous trouvons dans cette préface de nombreux motifs qui doivent presser les fidèles de rendre aux temples sacrés la vénération qui leur est due : c'est là que les prêtres offrent les divins sacrifices, et que les peuples fidèles viennent déposer leurs vœux ou régler leurs promesses; là sont brisées les lourdes chaînes du péché; là se relèvent ceux qui sont tombés; les malades sont guéris, les démons mis en fuite; là on obtient beaucoup d'autres grâces, qu'il serait superflu d'énumérer dans le détail, puisque les orateurs sacrés nous en instruisent si souvent, mais hélas! presque sans fruit. Nos temples et nos autels ne sont-ils pas souvent entourés de moins de respect que les prétoires publics où se rendent des jugements moins importants? Déjà Salvien, le Jérémie de son temps, le déplorait, dans son livre : *De vero judicio et Providentia Dei*, en ces termes entre autres : O monstruosité nouvelle! Presque tous commettent hautement les fautes qu'ils semblent venir pleurer : ceux qui entrent dans l'édifice de l'église, pour y gémir sur leurs péchés passés, en sortent pour s'en rendre encore coupables; que dis-je? Ils pèchent même dans leurs prières et leurs supplications. Leurs lèvres ne sont pas d'accord avec les sentiments de leur cœur; et tandis qu'ils regrettent par leurs paroles leurs maux commis, leurs cœurs en méditent d'autres pour l'avenir; leurs prières semblent plutôt provoquer le crime que d'en im-

plorer le pardon; en eux se réalise ainsi la malédiction de l'Ecriture : qu'ils sortent condamnés de l'exercice de la prière, et que leurs supplications leur soient à péché. A peine les solennités saintes célébrées, ils courent aussitôt à leurs habitudes effrénées de vol, de brigandage, d'excès divers. On dirait qu'ils ont projeté dans le temple ce qu'ils accomplissent ainsi, après l'avoir quitté. » Ainsi disait Salvien et bien d'autres choses encore. Mais nous devons avouer que de notre temps, certains chrétiens méditent dans nos églises de plus graves désordres, que nous ne pouvons décemment décrire ici [1]. »

§ IX. — *Préparation et bénédiction du ciment liturgique.*

Après ces trois oraisons, le pontife prépare lui-même le ciment qui doit servir à enfermer les saintes reliques dans l'autel : ce qui nous montre l'importance du rit qui va suivre, et de la cérémonie entière [2]. Pour cela, couvert de la mitre, il délaie le ciment ou le plâtre avec de l'eau grégorienne; ensuite, la tête découverte, il le bénit à cause de sa relation si intime avec les reliques et l'autel, par la formule suivante :

℣ Que le Seigneur soit avec vous
℟ Et avec votre esprit.

Prions.

O Dieu suprême, qui veillez sur tous les êtres depuis les plus grands jusqu'aux plus humbles, qui entourez toutes les créatures de votre immensité, sanctifiez et bénissez cette chaux et ce sable [3], que vous avez créés. Par J.-C. N.-S.
℟ Ainsi soit-il.

1. Pontif. Rom. *Commentariis illustr.* Pars. II, tit. II, § XXXIX.
2. Déjà un Pontifical du XIe siècle de Notre-Dame de Reims faisait remarquer aussi que le prélat consécrateur doit faire lui-même le ciment avec l'eau grégorienne.
3. Ces mots désignent, dans un sens large, les matières qui ont servi à composer le ciment, le plâtre ou le mortier.

Si l'on craignait que le mélange ne fût desséché ou durci quand il devra servir au retour, le Prélat bénirait seulement le ciment ou le plâtre, se réservant de le délayer plus tard avec de l'eau grégorienne qu'on aurait tenue en réserve.

Ce qui reste de l'eau grégorienne est répandu autour de l'autel; ainsi faisaient les prêtres de l'ancienne loi après avoir arrosé du sang des victimes l'autel des holocaustes; on veut par là purifier, jusqu'aux fondements mêmes, l'autel sacré. Mais si, les ablutions de l'autel terminées, il restait une trop grande quantité de cette eau, on n'en répandrait ici autour de l'autel qu'une petite partie et le reste serait jeté dans la piscine.

§ X. — *La translation des saintes reliques.*

On ouvre ici la porte de l'église qui restera ainsi ouverte jusqu'au retour, mais sans que les fidèles puissent encore la franchir. L'évêque se rend alors au lieu où sont exposées les reliques destinées à l'autel; il est précédé de la croix et des acolytes, du clergé et des chantres. Un clerc de sa suite s'arrêtera au seuil du temple, portant le saint chrême qui doit bientôt servir à faire une onction sacrée sur la porte.

Mais pourquoi enfermer ainsi dans l'autel à consacrer les reliques des saints? C'est une loi de l'Eglise depuis le pape saint Félix Ier (269-274) [1]. Les autels des catacombes n'étaient d'ordinaire que les tombeaux des martyrs, pieuse pensée qui voulait associer au sacrifice de Jésus-Christ les victimes immolées pour lui; du reste ces victimes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, avaient puisé à l'autel l'héroïsme de la souffrance ét de la mort. Touchante allusion encore

1. *Constituit ut missa supra memorias et sepulcra martyrum lebraretur.* (Brev. Rom. 30 maii, *pro aliquibus locis.*)

à ce passage de l'Apocalypse où saint Jean vit sous l'autel les corps des martyrs qui demandaient vengeance contre les persécuteurs [1].

Après les persécutions, et toujours depuis, l'Eglise a voulu perpétuer ce souvenir et placer sous les autels les reliques des saints et des martyrs. Prudence [2], et S. Paulin de Nole [3] ont célébré dans leurs vers l'usage antique ; saint Augustin disait : « Il est juste que les martyrs, immolés pour Jésus, soient sous l'autel où le Christ est immolé ; ils sont là, ces restes sacrés, pour attester la puissance du sang divin et la cruauté des méchants, et pour demander que la grâce ou la justice triomphe des persécuteurs. Ils sont là pour dire au prêtre qu'il ait confiance malgré son indignité, puisque les saints furent souvent pécheurs comme lui, et qu'ils intercèdent en sa faveur auprès de l'Agneau. » Cette dernière pensée a inspiré la prière que récite le célébrant après avoir monté les degrés de l'autel : « Nous vous prions, Seigneur, par les mérites de vos saints dont les reliques sont ici, de vouloir bien être indulgent pour nos fautes. »

On comprend, d'après ce que nous venons de dire, pourquoi les reliques enfermées dans l'autel doivent provenir de martyrs, et de deux au moins, comme le supposent certaines prières du prêtre à la messe [4].

1. *Apoc.* VI, 9.

2. *Sic venerarier ossa libet*
Ossibus altar et impositum

Hymn. II, de S. Eulalia virg.

3. Spectant de superis altaria tota fenestris
Sub quibus intus habent sanctorum corpora, sedem,
Namque et Apostolici cineres sub cœlite mensa
Depositi, placitum Christo spirantis odorem
Pulveris inter sancta sacri libamina reddunt.

(In natali IX. S. Felicis.)

4. Le prêtre dit, en effet, après être monté à l'autel, la prière reproduite plus haut : « Nous vous prions, Seigneur, par

Avant d'entrer dans le lieu où sont exposées les reliques, la procession s'arrête. L'évêque ayant à sa gauche la croix, le clergé rangé en cercle autour de lui, quitte la mitre et la crosse, et, plein de respect pour ces restes précieux des héros chrétiens, il demande au Seigneur d'être, lui, et tous les assistants, de plus en plus purifiés, au moment d'entrer dans le nouveau *Saint des saints* [1]. C'est la prière que le prêtre récite aussi, quand il monte à l'autel :

Prions.

Le diacre. — Fléchissons le genou.

Le sous-diacre — Relevez-vous.

Nous vous en conjurons, Seigneur, daignez effacer, de plus en plus, nos iniquités, afin que nous puissions entrer, purifiés, dans le Saint des saints. Par J.-C. N.-S.

℟ Ainsi soit-il.

Le pontife reprend la crosse et la mitre, et le clergé entre avec lui, se rangeant à l'intérieur ainsi que le porte-croix, de manière à être prêt pour le départ; on distribue des cierges allumés au clergé.

Durant cette entrée auprès des reliques, le chœur chante les antiennes suivantes qui célèbrent la gloire des saints et la confiance que le peuple chrétien a mise en eux.

1re Ant. O combien admirable est ce royaume, où les saints,

les mérites *des Saints,* dont les reliques sont ici, » et, plus tard, dans la formule de l'oblation générale, après le lavement des mains : « *Suscipe, sancta Trinitas,*... Trinité sainte, daignez recevoir cette oblation, que nous vous offrons... en l'honneur... des saints dont les Reliques sont ici, *et istorum,* et de tous les autres... »

1. *Le Saint des saints,* partie du temple judaïque, où entrait seul, une fois l'année, le grand-prêtre, renfermait aussi des reliques bien chères au peuple juif : l'*arche d'alliance* et dans cette arche les deux *Tables de la Loi,* une petite quantité de *manne* miraculeuse du désert, et la *verge d'Aaron,* qui fleurit dans le Tabernacle.

revêtus d'habits blancs, partagent le bonheur du Christ, et le suivent partout où il va !

2e *Ant.* Saints de Dieu, quittez vos demeures : hâtez-vous de vous rendre aux trônes de gloire que Dieu vous a préparés.

3e *Ant.* Seigneur, la voici cette foule de vos serviteurs fidèles, qui, en observant la justice et en suivant la voie de la vérité, n'a cessé d'espérer en vous !

4e *Ant.* La voie par où passeront les saints a été aplanie : on leur a préparé le chemin.

Suit un psaume qui invite à la joie et à la louange divine pour le triomphe des élus, et nous exhorte à être fidèles comme eux [1], c'est le xciv : *Venite, exultemus Domino.*

On ne dit pas le *Gloria Patri*, le psaume étant surtout une invitation à la louange.

Le pontife qui s'est avancé, puis arrêté debout devant les reliques, quitte, après ces chants, la mitre et la crosse, et dit la prière suivante où il demande à Dieu comme la permission de toucher à ces ossements, spécialement consacrés à sa gloire par le martyre, et associés à son culte par leur dépôt dans l'autel :

Prions.

Le diacre : Fléchissons le genou.

Le sous diacre : Relevez-vous.

Faites, nous vous en prions, Seigneur, que nous traitions avec respect les membres de vos saints qui vous sont spécialement consacrés, et que nous désirons être pour nous un patronage puissant et continu Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

℟ Ainsi soit-il [2].

1. On peut remplacer, si l'on veut, les antiennes et le psaume par un répons des saints dont les reliques sont là ou par celui du commun de plusieurs martyrs, s'il n'y en a pas de propre.

2. Catalan fait observer à l'occasion de cette prière, et en citant S. Basile, S Jean Chrysostome et S. Grégoire de Nysse, que le contact médiat ou immédiat des Saintes Reliques attire sur nous les bénédictions et les grâces du ciel.

L'évêque reçoit la mitre, bénit l'encens, entonne l'antienne *Cum jucunditate*, prend la crosse, se retire un peu pour laisser passer les quatre prêtres qui, en chasuble rouge, portent les saintes reliques, et se place immédiatement après eux.

Aussitôt la procession se met en marche vers la porte d'entrée de l'église dans le même ordre qu'à l'arrivée ; un thuriféraire toutefois agite l'encensoir devant les saintes reliques. Les fidèles peuvent suivre la procession derrière le prélat.

Le chœur continue l'antienne toute de joie et qui s'adresse aux reliques mêmes, ou plutôt aux glorieux martyrs :

1re *Ant.* Vous sortirez dans la joie et l'allégresse d'une marche triomphale : les montagnes et les collines tressaillent de bonheur dans l'attente de votre passage. Alleluia !

On peut ajouter, s'il en est besoin, les antiennes suivantes dont le sens opportun est facile à comprendre :

2e *Ant.* Levez-vous, saints amis de Dieu, sortez de votre retraite : sanctifiez les lieux où vous passez, bénissez ce peuple ; nous hommes pécheurs, gardez-nous dans la paix véritable.

3e *Ant.* Elus de Dieu, marchez, entrez dans la cité du Seigneur : car voici qu'on vous a bâti une église neuve, où les peuples adoreront la majesté divine.

4e *Ant.* Le royaume des cieux appartient à ceux qui ont dédaigné la vie mondaine, et qui ont mérité les récompenses royales de Dieu, en lavant leurs vêtements dans le sang de l'Agneau.

Arrivée devant la porte de l'église, la procession continue et en fait le tour extérieur, en commençant par la droite, et tous disent ou chantent sur le même ton et sans interruption :

Kyrie, eleison.
Seigneur, ayez pitié de nous.

Les chantres sont restés près de la porte pour continuer les antiennes. Cette cérémonie si touchante nous rappelle le cortège triomphal de l'Arche aux précieuses reliques autour de Jéricho, pour obtenir le secours divin contre la ville ennemie, au milieu des cris confiants de tout un peuple. Mais le pieux cortège cette fois, avec ses invocations réitérées à la miséricorde de Dieu, se fait en faveur du temple : on veut que le Seigneur, par l'intercession de ses saints, l'enveloppe pleinement de sa protection toute-puissante, pour le bien de ceux qui viendront y prier.

Nous trouvons dans les anciens Pontificaux ou Ordos romains et dans les Pères de l'Eglise de beaux et nombreux témoignages sur cette procession des saintes Reliques : « *Præclarissima exstant de ea re testimonia*, dit Catalan. Il nous suffira de citer ici S. Grégoire de Tours et Raban Maur : « Ayant pris les saintes reliques, dit le premier, nous les apportâmes dans l'oratoire à consacrer avec la croix et beaucoup de cierges allumés ; un grand nombre de prêtres, de diacres, de ministres en aubes, ainsi que les personnes les plus distinguées de la ville, et une foule nombreuse nous accompagnaient[1]. » Raban Maur écrivait au IXe siècle : « Lorsque le moment de la consécration est arrivé, les prêtres, escortés des fidèles, accourus de tous les pays voisins, transportent la châsse où sont renfermées les reliques des saints, de la tente à la nouvelle église ; c'est ainsi qu'autrefois, quand eut lieu la dédicace du temple de Jérusalem, tout Israël se réunit autour de Salomon, tandis que les Lévites portaient l'arche d'alliance, environnée de la pompe du tabernacle, pour aller la dé-

1. S. Grégoire de Tours (541-595), le père de l'histoire de France, mais non le modèle des historiens par sa critique et son style, a composé une antienne en l'honneur des SS. Médard et Gildard, évêques et frères. On lui a attribué aussi une prose de S. Martin : *Sacerdotem Christi Martinum*.

poser au lieu qui lui était réservé; c'est-à-dire, dans le *Saint des saints*, auprès de l'*oracle du temple*. Avant d'entrer dans l'église, continue le même auteur, l'évêque, ainsi que les prêtres qui portent les reliques, le clergé et le peuple, chantant des hymnes, et, adressant au Seigneur leurs supplications font trois fois le tour de l'église, pour indiquer qu'à l'arrivée du Seigneur et de ses saints, l'esprit d'orgueil est mis en fuite et la puissance du démon est anéantie, si toutefois il en restait encore quelque vestige. Nous trouvons un fait analogue dans la Sainte Ecriture, où il est dit que les prêtres, les lévites et tout le peuple d'Israël qui accompagnaient l'arche sainte, firent le tour de Jéricho, dont les murs s'écroulèrent au son des trompettes des prêtres et des cris de tout le peuple. C'est ainsi qu'à l'avénement de Jésus-Christ, l'orgueil de ce monde a été renversé, et le règne des démons a été détruit par la prédication de la doctrine du Sauveur, et par les chants qui proclamaient sa gloire [1]. »

La procession achevée, on dépose les reliques sur une crédence préparée. La croix et les acolytes se placent à gauche de l'entrée, et le pontife s'avance, puis s'assied, couvert de la mitre et tourné vers l'assistance pour lui faire une allocution sur la cérémonie, s'il le juge à propos [2]. En tous cas, il recommanderait à l'as-

1. L. II, *De institutione clericorum*, cap. XLV.

2. Le *Pontifical* indique ici une formule d'allocution, les deux décrets du concile de Trente, concernant une église neuve, enfin une autre formule d'avis, de questions et de félicitations à l'adresse des fondateurs. Si c'étaient des particuliers, ceux-ci répondraient à ce qu'on leur a demandé, et procès-verbal en serait dressé. En France on omet la formule d'allocution et les décrets du concile qui n'ont plus la même raison d'être; on omet aussi ce qui concerne les fondateurs, si l'église a été élevée aux frais de la commune, comme c'est le cas ordinaire.

Nous ne donnerons pas moins ici ces formules du Pontifical à titre de documents; cette connaissance pourrait n'être pas

semblée de prier Dieu pour celui ou ceux qui auraient

sans quelque utilité : on peut en voir le savant commentaire dans Catalan (Pontif. Rom. comm. illustr. Pars II. T. II, § XLV-XLIII).

« Les saints canons, les lois de l'Eglise, la piété profonde de tous les fidèles nous montrent assez, frères bien-aimés, de quelle vénération nous devons entourer les églises et les lieux consacrés à Dieu. Le sacrifice en effet ne doit être offert à Dieu en aucun autre lieu qu'en ces saints édifices. Sur l'ordre exprès qu'en fit le Seigneur à Moïse l'on consacra avec l'huile sainte le tabernacle ainsi que la table des pains de proposition, l'autel, les vases d'airain et tous les autres objets servant au culte. De plus lisons-nous dans l'Ecriture, le tabernacle ne reçut pas seulement de simples onctions, il fut en quelque sorte comme tout enduit de l'huile sainte. Dans le tabernacle, les prêtres et les lévites revêtus des habits sacrés pouvaient seuls vaquer aux fonctions saintes et offrir des victimes à Dieu au nom du peuple. Dans la suite des temps, les Rois d'Israël aussi bien que les empereurs chrétiens de Rome eurent en très grande vénération les temples bâtis par eux au Seigneur. D'après leur volonté tous les bruits vulgaires, toutes les affaires profanes devaient en être bannies; dans leur pensée, la maison de la prière ne pouvait s'accommoder d'aucun usage ni d'aucun service étranger au culte de Dieu. Ils l'enrichirent de nombreux privilèges et lui donnèrent la prérogative de l'immunité, voulant que le téméraire qui oserait porter sur elle une main sacrilège, fût puni du dernier supplice. Il ne leur semblait pas juste en effet que la demeure du Dieu trois fois saint pût être outragée impunément, et qu'elle devînt, selon la parole même du Verbe éternel, une caverne de voleurs. La maison de Dieu est un lieu de salut, c'est le port ouvert aux naufragés, dans lequel ils jettent l'ancre au plus fort de la tempête. Ceux qui demandent des bienfaits viennent dans cette église, et c'est là qu'on exauce leurs justes prières. Les grands criminels dignes de l'échafaud, qui parviennent à s'y réfugier, obtiennent à la prière des prêtres, remise du châtiment. Aussi, frères bien-aimés, n'entrez jamais qu'avec des sentiments de profonde vénération dans ces édifices consacrés au Seigneur, offrez-y à Dieu l'oblation d'un cœur vierge de toute souillure.

Parmi ces églises en voici une à qui les souverains pontifes N. et N. ont concédé des privilèges. Vous l'avez fait bâtir (ou N. l'a fait bâtir,) et vous nous suppliez humblement de vouloir bien la consacrer au culte divin.

construit et doté l'église et pour celui qui en a demandé

Touché de votre demande si honnête, nous consacrons cette église dans le dessein d'honorer le Dieu tout-puissant, la B. Marie toujours Vierge et tous les Saints, et nous la dédions à saint N. Nous avons fait placer dans le maître-autel les reliques des saints N. et N. Sous tel autel (ou à tel endroit) sont déposés les corps des saints N. et N. Les fidèles qui visiteront avec piété ces reliques pourront gagner l'indulgence qui a été concédée par N.

Je vous en prie, Frères bien-aimés, payez de plus avec fidélité aux prêtres et à l'église, les dîmes qui sont le tribut de Dieu. Ecoutez ce que nous dit à ce sujet S. Augustin: « La dîme, c'est le tribut payé par les âmes. Payant bien la dîme, non seulement vous recevrez en abondance tous les biens de la terre, mais il en résultera pour vous une santé parfaite de l'esprit et du corps. Le Seigneur Dieu ne nous demande pas de récompenses; mais seulement une marque de soumission et de respect. Dieu qui a bien voulu nous donner tout, veut recevoir de nous le dixième de nos biens, non pas certes pour lui être utile à lui-même, mais pour nous servir à nous-mêmes. Mettre du retard dans le paiement de cette dette est déjà chose fort mal en soi, mais ne pas s'en acquitter du tout est encore bien plus criminel. Donnez donc la dîme de tout ce que vous rapportent le métier des armes, le commerce et l'industrie; vous pouvez ainsi mériter de grandes récompenses en cette vie et en l'autre; pourquoi vous priver par avance de cette double bénédiction? Refuse-t-on à Dieu de lui payer sa dîme; dans sa justice il sait bien vous forcer à payer votre dette. Ce que vous ne voulez pas donner au prêtre, vous le donnerez à un soldat impie; ce que le Christ ne reçoit pas, le fisc l'enlève : « *Revenez à moi, nous dit le Seigneur par son prophète, et je reviendrai à vous. Et vous avez dit : en quoi avons-nous à revenir à vous? Un homme peut-il outrager son Dieu comme vous m'avez outragé; et vous avez dit : en quoi vous avons-nous outragé? Par les dîmes et par les prémices. Vous avez été maudits et appauvris parce que vous m'outragez, vous, toute la nation. Apportez toutes dîmes dans mes greniers et qu'il y ait des aliments dans ma ison; puis mettez-moi à l'épreuve à ce sujet, dit le Seigneur, vous verrez si je ne vous ouvre pas les cataractes du ciel et si ne répands pas sur vous ma bénédiction en abondance. Pour us, je refrénerai la voracité des insectes ravageurs et ils ne teront plus les fruits de votre terre; il n'y aura pas de vigne ile dans les champs, dit le Seigneur des armées; alors toutes*

la consécration, les déclarant participants à tous

les nations vous diront bienheureux, car vous serez un pays de délices, dit le Seigneur des armées. » (MALACH. III, 7-12).

Aussi pour éviter la colère de Dieu, il vous faut payer les dîmes et acquitter le tribut demandé par Dieu. Pour un avantage temporel vous ne voudrez pas perdre les biens futurs que vous attendez. Que ces avertissements se gravent en votre mémoire, Frères-bien aimés. Vous les avez compris, faites-les donc passer dans vos actes afin de recevoir un jour, à la place de ces biens temporels, d'autres biens qui seront éternels. »

L'archidiacre lit ensuite les deux décrets suivants du saint Concile de Trente. Le premier est tiré de la session XXII, chapitre XI. De *la Réforme :*

« Un clerc ou un laïc, quelle que soit sa dignité, fut-il même empereur ou roi, vient-il à être suffisamment possédé du démon de la cupidité qui est la racine de tous les maux, pour oser faire servir à ses propres usages et usurper les biens, les revenus, les droits féodaux et emphythéotiques, les fruits et les émoluments d'une église, d'un bénéfice régulier ou séculier, des monts de piété ou de toutes autres œuvres pies; vient-il à s'emparer des offrandes qui doivent servir à l'entretien des pauvres et des ministres de l'autel; qu'il le fasse par lui-même ou par d'autres, par crainte ou par violence, par l'entremise de clercs ou de laïques et de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, il n'en sera pas moins sous le coup de l'anathème jusqu'à ce qu'il ait restitué aux administrateurs de l'église ou au bénéficier les pouvoirs, les biens, les droits, les fruits et les revenus dont il s'est emparé ou qui sont tombés entre ses mains de quelque manière que ce soit, fût-ce par donation faite par personne supposée. Il devra ensuite obtenir du S. Pontife l'absolution pour son péché. De plus s'il était le patron, (le protecteur) de l'église qu'il a dépouillée, en plus des peines édictées ci-dessus, il demeure privé de son droit de patronage. Le clerc qui aurait été auteur ou témoin consentant de ce crime abominable et de cette usurpation tombe sous les mêmes peines, il perd tous ses bénéfices et devient inhabile à en acquérir de nouveaux. Même après avoir donné complèt satisfaction et avoir reçu son pardon, ce clerc pourra à volont être suspendu par son ordinaire de l'exercice des fonction de son Ordre. »

Le second décret du Concile de Trente est tiré de la sessio XXV, chapitre XII, *de Reformatione :*

« Ceux qui par divers artifices s'efforcent de soustraire l

les biens spirituels dont ce temple sera la source.

dîmes qui reviennent aux églises, ou qui s'emparent témérairement de l'argent préparé à cet effet, et se les approprient comme leur bien propre, sont des gens qu'on ne doit pas souffrir, car les dîmes sont choses dues à Dieu, et ne pas les payer ou en empêcher le paiement, c'est toucher au bien d'autrui. Aussi le saint synode ordonne-t-il à tous les fidèles de quelque condition ou rang que ce soit, qui ont des dîmes à payer, de vouloir bien acquitter intégralement ce qu'ils doivent d'une manière légitime à l'église cathédrale ou à toute autre église. Il exhorte ensuite tous en général et chacun en particulier de vouloir bien à l'aide des biens que le Seigneur lui a prodigués, subvenir largement par charité chrétienne et par reconnaissance pour ses pasteurs, aux besoins des évêques et des prêtres des églises pauvres. Cela pour procurer la gloire de Dieu et sauvegarder la dignité de ces pasteurs qui veillent sur le reste du troupeau. »

Le pontife dit ensuite au fondateur :

« Vous le savez, frère bien-aimé, les lois de l'Eglise ne permettent pas de consacrer un temple sans qu'on l'ait auparavant fourni de prêtres et de revenus. De même que pour le mariage l'on demande une dot, de même, il faut à une église des revenus pour subvenir à l'entretien de ses ministres. Voilà pourquoi, frère bien-aimé, nous vous demandons combien vous désirez entretenir de prêtres et de clercs dans cette église et quels revenus vous comptez lui assigner. Pour vous faire comprendre combien cette église vous rapportera d'avantages et d'honneurs à vous et à vos héritiers, sachez que d'après l'ordre établi par les Saints-Pères, les fondateurs d'une église et leurs héritiers marchent au premier rang dans la procession solennelle du jour anniversaire de la dédicace de l'église, c'est ainsi que l'église marque sa gratitude à ses fondateurs. Si par hasard ces bienfaiteurs tombent dans la pauvreté, l'église qu'ils ont fondée saura dans sa reconnaissance récompenser leur pieuse libéralité. »

Le bienfaiteur de l'église donne à ces interrogations la réponse qu'il juge correcte. On dresse acte authentique de ses réponses, si le nombre des clercs, les privilèges et la dot promise sont d'une importance suffisante.

Alors le fondateur de l'église et le peuple promettent d'accomplir les ordres du pontife.

§ XI. — *L'onction de la porte extérieure et l'entrée solennelle de l'évêque, du clergé et du peuple dans l'église avec les reliques.*

La consécration proprement dite, qui consiste surtout dans les onctions de l'huile sainte, va commencer et, comme de droit, par la porte extérieure d'abord, avant que tous y puissent entrer définitivement. La prière et les chants vont préparer cette première onction solennelle et l'entrée générale.

C'est d'abord un répons, durant lequel le pontife reste assis et couvert de la mitre. Ce répons fait allusion à la pierre consacrée par Jacob avec l'huile mystérieuse, et au but que doivent se proposer les fidèles chaque fois qu'ils entreront dans l'église, c'est-à-dire, l'oblation du sacrifice et la présentation de leurs vœux :

℟ Le Seigneur sera mon Dieu, voici la pierre que j'ai élevée comme garantie de ma promesse. Elle sera appelée la maison de Dieu ; et je vous offrirai, ô Seigneur, des dîmes et des hosties de paix sur tous les biens que vous m'avez donnés. ℣ Quand je serai retourné au foyer paternel, je vous offrirai des dîmes et des hosties de paix.

La prière, faite par le pontife, tête nue, et tourné vers la porte, demande au Seigneur de faire sa demeure dans ce temple où vont entrer ses enfants :

Prions.

Le diacre. Fléchissons le genou.

Le sous-diacre. Relevez-vous.

Nous vous prions, Seigneur, d'entrer avec clémence en votre demeure, et d'établir à jamais votre séjour dans les cœurs de vos fidèles : faites que cette demeure, déjà célèbre par votre consécration, le devienne encore plus par votre présence. Par le Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

L'évêque, reprenant la mitre, procède alors à l'onc-

tion ; il trace trois fois le signe de la croix sur la porte extérieure en disant :

In nomine Pa†tris, et Fi†lii, et Spiritus † Sancti.

Et après s'être essuyé le pouce avec du coton, il continue la formule :

Sois une porte bénie, sanctifiée, consacrée, marquée du seing et de la protection du Seigneur Notre Dieu. Porte sainte, sois l'entrée, par où passeront le salut et la paix : sois une porte pacifique, au nom de celui qui s'est appelé la porte du ciel, J.-C. N.-S. qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles.
℟ Ainsi soit-il.

Martinucci, maître des cérémonies romaines, voudrait qu'on fît cette onction sur le chambranle en pierre de la porte, à droite et à gauche, où l'on aurait par avance, tracé deux petites croix. Il en donne pour raison que la porte de l'église, déjà ouverte, ne doit plus se fermer jusqu'à l'entrée du clergé et du peuple et que les onctions ne doivent jamais se faire sur les substances fragiles, comme l'est celle du bois.

C'est à cause de cette onction sainte que les fidèles, dans les temps anciens, baisaient avec respect la porte des églises; pieux usage que S. Paulin de Nole[1] et Prudence[2] ont relaté dans leurs chants, et S. Jean Chrysostome dans ses homélies : *Januas exosculamur templi.*

1. Sternitur ante fores, et postibus oscula figit
Et lacrymis rigat omne solum, præ limine sancto
Fusus humi.

In Natali VI, S. Felicis.)

2. Ipsa et senatus lumina
Quondam Luperci aut Flamines,
Apostolorum et Martyrum
Exosculantur limina.

(Hymn. II, de S. Laurentio.)

Après la prière : *Porta sis benedicta*, les quatre prêtres en chasuble, reprennent les saintes reliques. L'évêque, debout et mitre en tête, entonne l'antienne *Ingredimini*, continuée par les chantres, et la procession entre ainsi dans l'église. Le peuple suit le pontife cette fois, et entre avec lui.

Cette antienne invite les saints à prendre possession de leur demeure sur l'autel dans le temple nouveau, afin d'y prier pour le peuple et le clergé qui les accompagnent :

Ant. — Entrez, Saints de Dieu ; car le Seigneur vous a préparé une habitation où vous ferez votre séjour : mais le peuple fidèle y pénètre à votre suite, dans une sainte allégresse, et vous demande de prier pour nous la majesté de Dieu. Alleluia.

A cette première antienne on ajoute une seconde à la louange de ces mêmes saints, qui, après avoir imité le Christ et versé leur sang pour son amour, sont maintenant dans une joie et une gloire éternelles :

2e *Ant.* Voici qu'elles se réjouissent au ciel, ces âmes des saints qui ont marché sur les traces du Christ ; et pour avoir généreusement versé leur sang pour l'amour de Dieu, elles sont avec Dieu dans une allégresse sans fin.

§ XII. — *Continuation de la consécration de l'autel.*

Suivent maintenant plusieurs autres cérémonies par lesquelles se continue la consécration de l'autel : le dépôt des reliques, les encensements de l'autel et ses premières onctions.

No 1. — **Le dépôt des reliques dans la table d'autel.**

La procession étant arrivée près de l'autel, on dépose les reliques sur une table préparée à cet effet, au milieu de cierges allumés. L'évêque s'arrête au milieu du sanctuaire en face de l'autel, et, mitre en tête, il en-

tonne l'antienne *Exultabunt Sancti* que le chœur continue en y ajoutant deux psaumes, sans *Gloria Patri*, et que termine la répétition de l'antienne. Ces chants, comme on va le voir, ont pour objets les saints en général, et plus particulièrement, dans l'intention de l'Eglise, ceux dont les reliques sont là, et les honneurs qui leur sont dus[1].

Voici l'antienne :

Les Saints tressailliront dans la gloire; ils seront pleins de joie sur leurs couches tranquilles (dans le lieu de leur repos.)

Les psaumes qui suivent, sont le CXLIXe : *Cantate Domino canticum novum*, hymne de louange et de triomphe, choisi à cause de plusieurs versets où il est question de la gloire et du bonheur des saints; au moins dans le sens figuré : *Laus ejus in ecclesia sanctorum.* — *Exultabunt sancti in gloria ; lætabuntur in cubilibus suis.* — *Gloria hæc est omnibus sanctis ejus.*

Après vient le psaume CL : *Laudate Dominum in sanctis ejus*, doxologie solennelle à Jéhovah ; son premier verset l'a fait placer ici : *Laudate Dominum in sanctis ejus*, au moins dans le sens accommodatice.

On ne dit pas *Gloria Patri* après ces psaumes qui sont, le dernier surtout, une doxologie continue; mais on répète ici l'antienne.

Le consécrateur va maintenant déposer les reliques dans la cavité de l'autel ou le sépulcre qui leur a été préparé; mais il consacrera tout d'abord celui-ci pour qu'il soit plus digne d'elles. Il monte donc sur les

1. Cette procession des saintes reliques, ces cantiques, ces chants de triomphe, nous aimons à le redire, sont un écho des translations anciennes, qui se faisaient surtout à l'occasion d'une consécration d'église ou d'autel ou de la réception d'une relique étrangère; elles revêtaient, par le concours du clergé et du peuple unis à l'évêque, un éclat extraordinaire et excitaient le plus grand enthousiasme.

marches, quitte la mitre et, tourné du même côté, demande à Dieu que rien ne vienne souiller la consécration de ce tombeau :

Prions.

O Dieu, qui dans tous les endroits de votre domination, vous montrez un sanctificateur clément et miséricordieux, nous vous en prions, exaucez-vous ; faites que la consécration de cet espace soit inviolable, et qu'ainsi, les fidèles unis à ma prière puissent recevoir les bienfaits de votre munificence. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

L'évêque reprend la mitre, et fait en forme de croix, avec le pouce droit trempé dans le saint-Chrême [1], deux onctions aux quatre angles intérieurs du tombeau ; il dit en même temps la formule suivante en faisant les signes de croix et en bénissant le sépulcre aux mots indiqués :

Conse✝cretur et sancti✝ficetur hoc sepulcrum. In nomine Pa✝tris, et Fi✝lii, et Spiritus✝Sancti. Pax huic domui.

Que ce sépulcre soit consacré et sanctifié, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Paix à cette demeure.

Oui, si le sépulcre où vont être comme ensevelies les saintes reliques est *consacré* et dédié plus ou moins directement au culte, il sera par cela même *sanctifié*, c'est-à-dire purifié et distinct des objets profanes. Que jamais aucune profanation ne vienne donc troubler la paisible retraite de ces restes vénérés !

Tout est prêt et le moment est venu de les déposer là avec la boîte qui les renferme ; le prélat le fait, la tête découverte, avec le respect des premiers chrétiens quand ils ensevelissaient dans les catacombes les corps des martyrs, mais il entonne auparavant l'antienne suivante, que le chœur continue ; dernière in-

1. Le saint-chrême, l'huile sainte par excellence, sert au baptême, à la confirmation, à la consécration des évêques, des églises, des fonts de baptême et des cloches.

vocation solennelle à ces héros qui reposent à jamais sous l'autel du Seigneur; deux versets font écho à l'antienne; ils sont une allusion au repos éternel :

Ant. Voici que vous allez demeurer sous l'autel de Dieu, Saints du Seigneur; là, intercédez pour nous auprès de Notre-Seigneur Jésus-Christ. ℣ Les Saints tressailliront de joie dans la gloire.
℟ Ils se réjouiront sur leurs couches paisibles.

L'antienne est ensuite répétée ; le pontife, toujours sans mitre, après avoir déposé les reliques dans le tombeau, les encense une dernière fois ; honneur qui sera continué par les grains d'encens, enfermés comme elles, nous l'avons vu, dans la boîte sacrée.

Puis, la mitre en tête, il prend la petite pierre du tombeau qui doit les recouvrir, fait des onctions avec le saint chrême, en forme de croix, au milieu et dans la partie inférieure, aux mots désignés de la formule qui accompagne, et la bénit enfin trois fois; le sépulcre doit être sanctifié dans toutes ses parties pour être moins indigne de son précieux dépôt. La formule a le même sens que la précédente :

Que cette pierre soit consa†crée et sancti†fiée par cette onction et la bénédiction divine, au nom du Pè†re, et du† Fils, et du Saint†Esprit. Que la paix soit en ce lieu !

Il essuie l'onction du chrême avec du coton et après avoir annoncé l'antienne *Sub altare Dei*, il ferme le tombeau en adaptant la petite pierre à son ouverture. Pour mieux la fixer, il peut enduire de ciment ses parois latérales ou celles du tombeau, mais en ayant in de ne pas maculer la boîte des reliques. Le chœur ntinue l'antienne *Sub altare* qui s'inspire de l'Apo-lypse [1] et s'applique à tous les martyrs, par consé-ent aux reliques de l'autel :

[1] .. VI, 10 et 11.

Ant. J'ai entendu sous l'autel du Seigneur les voix de ceux qui avaient été immolés et qui disaient : pourquoi ne vengez-vous pas notre sang ? Ils entendirent aussitôt cette réponse de Dieu : attendez encore un peu de temps jusqu'à ce que soit réalisé le nombre de vos frères martyrs [1].

S'il le faut, on ajoute à cette antienne la suivante : *Corpora sanctorum*, avec le *Gloria Patri* qui convient à ce chant de triomphe :

Ant. Les corps des saints furent ensevelis en paix et leurs noms ne périront pas [2]. Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit ; comme il était dès le commencement, qu'il en soit ainsi maintenant et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

L'antienne terminée, l'évêque quitte la mitre et dit l'oraison suivante, demandant à Dieu, qui se plaît à habiter dans le ciel au milieu de ses saints, de multiplier ses élus par l'intercession de ceux dont on honore en ce moment avec amour les reliques :

Prions.

O Dieu, qui formez à votre Majesté un tabernacle éternel de tous vos Saints réunis avec vous dans la gloire, faites que cet édifice reçoive de célestes accroissements ; et que pour cela les saints dont nous vénérons ici les reliques avec amour, nous aident toujours de leurs mérites puissants. Par J.-C. Notre-Seigneur.

℟ Ainsi soit-il.

On éteint alors les cierges qui étaient restés allumés entre les mains des assistants ou sur le support momentané des reliques, celles-ci étant désormais cachées aux regards.

1. C'est surtout à la fin des temps que les martyrs seront vengés de leurs persécuteurs ; les années d'attente sont courtes comparées à l'éternité.

2. Ces paroles sont tirées du livre de l'Ecclésiastique, XLIV, 14, et appliquées par l'Eglise à ses martyrs.

Cependant l'évêque reprenant sa mitre, commence le premier à sceller avec le ciment la pierre sur le sépulcre, laissant à l'ouvrier le soin de terminer ce travail. Quand c'est fini, il trempe son pouce dans le saint chrême et fait des onctions en forme de croix sur cette pierre, puis la bénit, en disant :

Que cet autel soit marqué du signe†de la croix, et sancti†fié, au nom du Pè†re, et du†Fils, et du Saint†Esprit. Paix à vous, saint autel !

Cette consécration de la pierre du sépulcre par le saint chrême et le signe de la croix, semble atteindre l'autel entier avec lequel elle se confond désormais ; de là le sens de la formule[1].

Les onctions faites, l'évêque essuie son pouce avec du coton et l'on essuie de même le saint chrême de la pierre. Viennent ensuite les encensements et les premières onctions progressives de l'autel.

N° 2. — Les encensements de l'autel et ses premières onctions.

Après avoir béni l'encens avec les formules ordinaires, le pontife quitte la mitre, reçoit l'encensoir, entonne l'antienne *Stetit Angelus*, et reprenant la mitre, il encense l'autel à droite, à gauche, devant et dessus : *undique ad dexterum et sinistrum latus, ante et desuper* ; il le fait durant tout le temps nécessaire au chœur pour continuer l'antienne. L'autel, devenu le réceptacle des saintes reliques, méritait déjà cet honneur. L'antienne fait allusion à l'ange du ciel qui dans l'Apocalypse, offre l'encens près de l'autel éternel.

Ant. — L'ange était debout près de l'autel du temple cé-

1. Martinucci voudrait que le prélat fît ces onctions à la fois sur la petite pierre du sépulcre et sur la table d'autel de manière à unir les deux, ce qui légitime notre explication de la formule.

leste tenant dans ses mains un encensoir d'or; on lui donna quantité de parfums dont l'arome s'éleva aussitôt en fumée devant le Seigneur. Alleluia.

Le pontife dit aussitôt après l'oraison suivante qui indique le symbolisme des encensements[1].

Prions.

Que notre prière, nous vous en conjurons, Seigneur, s'élève jusqu'à vous comme la fumée de l'encens; que le peuple chrétien en reçoive de nombreux bienfaits; que celui qui vous offrira pieusement à ces autels les oblations pour le sacrifice ou participera aux dons consacrés[2] obtienne les secours pour la vie présente, la rémission de tous ses péchés et la grâce de la rédemption éternelle. Par J.-C. Notre-Seigneur. ℟ Ainsi soit-il.

L'évêque reçoit alors la mitre, et va s'asseoir du côté de l'épître, la face tournée vers le peuple; aussitôt deux clercs dans les ordres sacrés essuient la table d'autel et son support qui pourraient encore être humectés de l'eau grégorienne à la suite des aspersions. Il faut que tout y soit digne en vue des onctions saintes.

Ceci fait, l'évêque remonte à l'autel et l'encense de nouveau en silence, mais par dessus et en forme de croix, au milieu d'abord, puis aux quatre coins, aux petites croix désignées pour les onctions principales;

1. L'encensement, par la consomption de l'encens dans le feu, par la fumée qui monte vers le ciel, par la bonne odeur répandue, est à la fois une marque d'honneur, un signe de prière, un symbole de purification et de grâce divine. Ceci explique les nombreux encensements de l'autel dans la cérémonie présente, de l'autel sanctifié par la consécration, sépulcre des ossements des martyrs, nouveau calvaire de l'auguste sacrifice, d'où découlent pour nous des grâces abondantes.

2. Allusion aux oblations anciennes des fidèles qui servaient aux frais du culte : pain et vin de la consécration, entretien du luminaire, subsistance des prêtres, etc.; oblations remplacées aujourd'hui de différentes manières.

c'est en vue de celles-ci que l'encensement a lieu pour purifier leurs places.

Après quoi, commence l'encensement solennel de tout l'autel, d'abord par l'évêque, puis par un prêtre qui ne discontinuera pas durant les onctions, si ce n'est quand le prélat devra lui-même encenser; encensement solennel et total, toujours en vue des onctions qui, localisées, n'en consacrent pas moins l'autel entier.

L'évêque bénit donc l'encens, reçoit l'encensoir et après avoir entonné le répons *Dirigatur* que le chœur continue, fait trois fois, durant ce temps, le tour de l'autel en encensant et la table et le support[1]. Le nombre *trois* est ici en l'honneur de la sainte Trinité, à la gloire de laquelle, avant tout, l'autel est consacré.

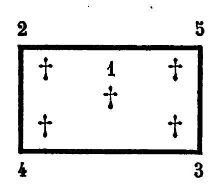
℟ Que ma prière s'élève jusqu'à vous comme la fumée de l'encens. ℣ Que l'élévation de mes mains qui vous offrent l'encens vous soit agréable comme le sacrifice du soir (offert dans le temple judaïque, et offert par Jésus au déclin du jour.)

Après cette prière qui est le commencement de la formule de nos encensements à l'offertoire de la messe, l'évêque rend l'encensoir au prêtre thuriféraire. Celui-ci commence alors sa fonction; il encense l'autel sans discontinuer en en faisant le tour et de la manière dont on encense ordinairement le chœur.

L'évêque de son côté va procéder aux premières onctions de l'autel. Après avoir entonné l'antienne *Erexit Jacob*, il fait sur la table d'autel, avec l'huile des catéchumènes cette fois, cinq onctions, une au mi-

1. Si l'autel était appliqué au mur, le Prélat encenserait d'abord par sa droite à lui, la partie antérieure du support, le côté, toute la table, de l'Epître à l'Evangile, le côté et le devant, par cette dernière partie, et reviendrait au milieu pour recommencer.

lieu, et une à chacun des angles, aux endroits indiqués par les petites croix; il les fait aussi en forme de croix dans le même ordre que plus haut, et aux mots désignés de la formule qu'il récite en même temps.



Que cette pierre soit sancti†fiée et consa†crée au nom du Pè†re, et du † Fils, et du Saint † Esprit, en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de tous les saints, au nom et en mémoire de saint N.

Paix à vous, table sacrée; (soyez à l'abri de toute profanation).

L'Eglise a voulu pour plus de solennité, que les deux saintes huiles de ses consécrations fussent employées pour les autels: l'huile des catéchumènes et le saint chrême, et d'abord la première comme inférieure à la seconde en dignité [1].

Durant cette action du Pontife, le chœur continue l'antienne *Erexit* qui rappelle une onction antique, première figure de la consécration de nos autels :

Ant. Jacob dressa une pierre en souvenir de la vision mystérieuse et y répandit de l'huile pour la sanctifier. Ainsi accomplit-il la promesse qu'il avait faite à Dieu.

On dit ensuite le psaume LXXXIII, *Quam dilecta*, si bien adapté à la circonstance, puisque cet hymne est

1. L'huile des catéchumènes est ainsi nommée parce qu'elle a toujours été employée sur les catéchumènes ou candidats du baptême, avant l'ablution baptismale. Elle sert aussi à l'ordination des prêtres, à la consécration des églises et à la bénédiction des fonts. On la désigne surtout par le nom générique de *Oleum Sanctum*.

une expression d'amour pour le temple et les autels du Seigneur.

L'antienne est répétée comme après chaque psaume; mais on omet le *Gloria Patri*, pour abréger.

L'évêque remet alors de l'encens dans l'encensoir avec la bénédiction ordinaire et, après avoir entonné le répons *Dirigatur oratio*, encense de nouveau l'autel qui vient d'être honoré de ces augustes onctions; il n'en fait qu'une fois le tour, ayant à reproduire deux fois encore cette cérémonie.

Le chœur continue le répons qui est le même que pour l'encensement précédent et que nous avons déjà commenté.

Le prélat remet l'encensoir au prêtre thuriféraire qui reprend sa fonction, et dit sans mitre, l'oraison suivante, dans laquelle il demande à Dieu l'efficacité des onctions saintes :

Prions.

Le diacre. Fléchissons les genoux.

Le sous-diacre. Levez-vous.

Que votre miséricordieuse et ineffable bonté nous entoure ici, Seigneur : répandez sur cette pierre vos bénédictions efficaces et la vertu de votre onction sainte afin que tous ceux qui viendront y déposer leurs vœux et leurs offrandes, en reçoivent de votre infinie bonté la récompense qu'ils méritent. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

℟ Ainsi soit-il.

Le pontife entonne ensuite l'antienne *Mane surgens Jacob*, reçoit la mitre et procède à une nouvelle onction de l'autel. Il la fait de la même manière que précédemment, c'est-à-dire avec l'huile des catéchumènes encore, avec le même nombre d'onctions et de signes de croix, aux mêmes endroits de l'autel, et avec la même formule : *Sanctificetur et consecretur lapis iste.*

Pendant ce temps-là, le chœur continue l'antienne

et dit le psaume XCI : *Bonum est confiteri Domino.* Cette antienne est la même, à peu de chose près, que précédemment, et s'inspire du même fait biblique : plus saint encore est l'autel, ainsi que le lieu de notre sacrifice :

Ant. Jacob, se levant le matin, dressa une pierre en mémoire de la vision, il répandit de l'huile dessus et la consacra au Seigneur : ce lieu, dit-il, est véritablement saint et je l'ignorais.

Le psaume est un hymne de louange pour la grandeur, les bienfaits et la justice de Dieu : attributs divins si bien célébrés à son autel.

On répète l'Antienne à la place du *Gloria Patri.*

Aussitôt après, l'évêque bénit l'encens, reçoit l'encensoir, entonne de nouveau le répons *Dirigatur* et encense l'autel en en faisant une fois le tour et en commençant par sa droite. Il fallait ces nouveaux honneurs après ces nouvelles onctions. Pendant ce temps, le chœur continue le répons, comme plus haut. *Dirigatur, Domine, oratio mea.*

L'encensement fini, le prélat rend l'encensoir au prêtre thuriféraire qui continue, et, sans mitre, il dit cette fois deux oraisons terminant dignement les deux séries d'onctions faites avec l'huile des catéchumènes :

Prions.

Le diacre. Fléchissons les genoux.

Le sous-diacre. Levez-vous.

Soyez favorable, Seigneur, à la consécration de cet autel dressé pour vous, et daignez vous-même le bénir, le sanctifier et le consacrer, alors que nos mains indignes l'ont oint de l'huile sainte. Vous qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles.

℟ Ainsi soit-il.

Prions.

Dieu tout-puissant et éternel, sanctifiez, par la vertu de

votre bénédiction, cet autel que, malgré notre indignité, nous consacrons en votre honneur, et en mémoire de votre saint N. ; accordez à tous ceux qui vous y invoqueront avec confiance, le bienfait de votre secours, afin que les offrandes qu'ils déposeront sur cet autel, vous soient toujours agréables et qu'ils y reçoivent tout à la fois et la vertu de vos sacrements et l'accomplissement de leurs vœux. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

℟ Ainsi soit-il.

Le pontife va commencer une nouvelle série d'onctions, mais avec le saint chrême cette fois, pour mieux accentuer la consécration de cet autel où doit s'offrir le plus auguste des sacrifices. Il entonne encore une antienne de circonstance : *Unxit te Deus...*, et aussitôt, reprenant la mitre, il procède aux onctions de la même manière que précédemment et avec la même formule.

Le chœur continue l'antienne, qui rappelle l'onction sainte des pontifes, dont Jésus-Christ fut sacré par son Père dans l'union hypostatique, et qu'on applique pour cela ici à l'onction matérielle de l'autel :

Ant. Votre Dieu, ô Dieu incarné, vous a consacré par l'huile d'allégresse, et rendu plus saint et plus glorieux que tous les autres hommes, vos frères.

Après cette antienne, on chante le psaume XLIV : *Eructavit cor meum*, ou l'union de J. C. avec son Eglise : ce qui explique assez la place qu'on lui assigne ici.

On omet le *Gloria Patri*, mais on répète l'*Antienne*. Le pontife entonne alors le même répons que plus ut : *Dirigatur*; après avoir béni l'encens et reçu l'ensoir, il fait de nouveau le tour de l'autel qu'il ense. Le chœur pendant ce temps continue le répons. Le chant terminé, le consécrateur qui a remis l'ensoir au prêtre thuriféraire pour continuer l'encenment, quitte la mitre et dit l'oraison suivante, pour e l'Esprit-Saint bénisse et sanctifie les dons qui

seront apportés à cet autel et par eux, tous ceux qui y participeront [1] :

Prions.

Le diacre. Fléchissons les genoux.

Le sous-diacre. Levez-vous.

Nous vous le demandons, ô Seigneur, notre Dieu, que votre Esprit-Saint descende sur ces autels (en temps opportun) pour sanctifier les offrandes que nous y apporterons nous et notre peuple et que, par elles, il purifie de plus en plus les cœurs qui y participeront dignement. Par J.-C.N.-S.

℟ Ainsi soit-il.

Après ces trois séries d'onctions [2] faites sur les croix de l'autel, dont deux avec l'huile des catéchumènes et la troisième avec le saint-chrême, l'évêque, mitre en tête, consacre plus explicitement la pierre entière ; pour cela, résumant les onctions précédentes, il verse ensemble les deux huiles sacrées, et les étend avec la main droite sur toute la table d'autel, après avoir entonné préalablement l'antienne *Sanctificavit.* Cette onction n'étant que le résumé des autres, n'a pas de formule.

Pendant ce temps, le chœur continue l'antienne et dit le psaume indiqué : *Deus noster refugium.*

L'antienne fait allusion au tabernacle, au temple ancien des Juifs, mais ne convient pas moins à la cérémonie, puisque l'autel est la demeure où résidera le Dieu de l'Eucharistie :

Ant. Le Seigneur a sanctifié son tabernacle, car c'est ici la demeure de Dieu : ici sera invoqué le nom de Celui dont

1. Il s'agit ici surtout de la matière du sacrifice, le pain et le vin, qui deviendront par la consécration, le corps et le sang de Jésus-Christ.

2. Les séries d'onctions sont au nombre de trois en l'honneur de la sainte Trinité, au nom de laquelle se fait toute bénédiction, et dont la gloire est intéressée à l'érection d'un autel.

il est écrit : Mon nom sera glorifié dans ce lieu, dit le Seigneur.

Le psaume XLV, *Deus noster refugium*, est aussi tout de circonstance : c'est un bel acte de confiance inspiré par la présence de Dieu au milieu de son peuple.

La répétition de l'*Antienne* tient lieu du *Gloria Patri*.

L'onction et le psaume terminés, le pontife entonne une nouvelle antienne que le chœur continue et fait suivre d'un nouveau psaume, digne couronnement des onctions précédentes. L'antienne, en effet, s'inspire des paroles qu'Isaac dit à son fils, quand, au parfum de ses vêtements empruntés, il lui promit la bénédiction du Seigneur. On comprend l'analogie avec la cérémonie présente.

Ant. Voici que le parfum qui s'échappe de mon fils est comme celui d'une riche prairie qu'a bénie le Seigneur. Que mon Dieu vous fasse croître comme le sable de la mer : qu'il fasse descendre sur vous la rosée céleste de ses bénédictions.

Le psaume LXXXVI, *Fundamenta ejus*, de son côté, célèbre la gloire de Jérusalem et la prédilection de Jéhovah pour elle; Jérusalem figure ici l'Eglise, nos temples et nos autels.

On ne dit pas *Gloria Patri*.

Les principales onctions sont faites, la table d'autel est consacrée dans toutes ses parties[1]. A ce moment

1. Le ciel, ici encore, a sanctionné quelquefois par le miracle les cinq onctions de l'autel. Nous lisons, en effet, dans les Bollandistes (18 juil.) que S. Héraclius, évêque de Sens au VI[e] siècle, ayant passé en prières avec plusieurs évêques la nuit qui précédait la consécration d'une certaine église, trouva le matin sur la table d'autel à consacrer les cinq croix liturgiques parfaitement tracées aux angles et au milieu, et tout imprégnées encore de l'huile sacrée.

l'évêque, debout et mitre en tête, s'adresse aux fidèles pour la première fois; il les invite à prier avec lui afin que cette consécration leur soit pleinement salutaire. Ils ont avec l'autel des rapports si intimes : que de fois ne viendront-ils pas y prier! Que de fois n'offrira-t-on pas pour eux le divin sacrifice et comme il importe que le démon, ennemi de tout bien, ne vienne pas à l'encontre!

Prions Notre-Seigneur, nos très chers frères, afin qu'il daigne bénir et sanctifier cette pierre, sur laquelle a été répandu le parfum de l'onction sainte; pour que les vœux et les sacrifices de son peuple y soient accueillis favorablement. Prions-le que cette onction, faite par nous, le soit efficacement au nom de Dieu, et qu'il daigne agréer ainsi les prières du peuple chrétien, et que nous-mêmes lorsque nous offrirons le sacrifice de propitiation sur cet autel dignement préparé par l'onction sainte, nous soyons des médiateurs efficaces auprès de Dieu; [1] par J.-C. N.-C. qui, étant Dieu, vit et règne avec lui et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

Le peuple lui répond par un cri d'acquiescement et de confiance :

℟ Ainsi soit-il. ℟ Amen.

§ XIII. — *L'onction des murs intérieurs.*

Cette onction surtout va consacrer la nouvelle église. D. Guéranger nous fait observer en effet que ce rit est

1. Remarquons ici ce titre de médiateur donné aux prêtres et aux pontifes. Tels sommes-nous, en effet, entre Dieu et les hommes, surtout par l'oblation du saint Sacrifice. *Mediatorem inter Deum et homines agere, sacerdotis munus est,* dit S. Grég. de Nazianze (Apolog. I.) « Le prêtre par une sainte audace, dit S. Ephrem, s'élève de la terre au ciel, jusqu'au trône de Dieu, et là il prie avec instance le Seigneur pour ses frères, et lui offre leurs gémissements et leurs larmes, leurs besoins et leur pénitence ; il leur obtient, par les redoutables mystères de l'autel, la purification de leurs fautes (*De Sacerdotio.*)

le principal dans la cérémonie, et certainement essentiel. C'est pourquoi si le Pontife ne pouvait pas continuer, avant l'onction des murailles, il faudrait qu'un autre reprît tout *ab initio* [1]. Pour montrer de plus en plus le lien qui unit le temple et son autel, on n'a pas voulu séparer leurs onctions; ainsi a-t-on fait pareillement pour les aspersions intérieures. C'est pourquoi le Pontife procède maintenant à l'onction des murs, après avoir entonné l'antienne : *Lapides pretiosi*, que le chœur continue.

Pour cela, gardant la mitre, il fait avec le saint chrême, en commençant derrière l'autel par la droite de celui-ci, c'est-à-dire, par le côté de l'évangile [2], une double onction sur chacune des douze croix tracées préalablement sur les murailles. Il dit à chaque fois la formule suivante :

Que ce temple soit sancti✝fié et consa✝cré, au nom du Pè✝re et du ✝ Fils, et du Saint✝Esprit, en l'honneur de Dieu, et de la glorieuse Vierge Marie, et de tous les Saints, au nom encore et en souvenir de saint N. Paix à vous, temple sacré!

Ces douze croix ainsi consacrées par le saint chrême et empreintes sur les murs qui soutiennent l'édifice, nous dit S. Yves de Chartres [3], rappellent les douze apôtres, sur lesquels a été fondée l'Eglise de Jésus-Christ, les apôtres consacrés eux aussi pour leur céleste mission qui devait sanctifier les fidèles.

Après l'onction de chacune des croix, le Pontife l'encense de trois coups, pour honorer cette consécration définitive; de même que, par honneur aussi, un cierge brûlera devant chacune d'elles, pendant toute la cérémonie et en son anniversaire [4].

1. S. R. C. 12 apr. 1614, n. 319.
2. 17 maii 1890, n. 3729, ad 5.
3. Serm. *de Sacramentis dedicationis*.
4. Le Pontifical ne disant pas si l'on doit essuyer l'onction

Mais pouvait-on mieux choisir l'antienne, les psaumes et les répons qu'on doit chanter alors? L'antienne célèbre la Jérusalem céleste, dont les murailles, au sens allégorique, nous dit saint Jean, sont bâties en pierres précieuses :

Ant. Tous les murs de Jérusalem sont en pierres précieuses, et ses tours en rubis.

Le psaume CXLVII, *Lauda Jerusalem Dominum*, invite la Jérusalem antique, figure de nos églises, à louer le Seigneur tout-puissant, pour les bienfaits dont il l'a comblée plus que toute autre cité.

Les deux Répons chantent avec l'Apocalypse les magnificences des Tabernacles éternels, demeure de l'Agneau, comme nos tabernacles de la terre, et les cantiques de joie, l'*alleluia*, dont ils résonnent sans fin :

℟ La voilà cette Jérusalem céleste, cette illustre cité; elle est ornée comme l'épouse de l'Agneau dont elle est devenue le tabernacle, alleluia. ℣ Les portes n'en seront point fermées durant le jour, et il n'y aura pas de nuit pour elle. Car elle est le tabernable de l'Agneau.

℟ Tes places publiques, ô Jérusalem, seront couvertes d'or pur, alleluia, et dans ton enceinte l'on chantera le cantique d'allégresse : alleluia. Dans toutes les rues la foule s'écriera : alleluia, alleluia. ℣ Une lumière éblouissante t'environnera : de toutes les nations de la terre l'on viendra t'adorer, et dans toutes tes rues, la foule chantera : *Alleluia, alleluia.*

Saint Bernard faisait allusion à cette onction des douze croix murales quand il disait : « Il faut que

des croix, on a interrogé la S. Conc. des Rites sur ce point; elle a répondu : « *Cruces in parietibus extergendas a diacono, quatenus oleum sanctum per murum defluat et statim ac Episcopus cujusque crucis unctionem peregerit. Si tamen cum Episcopo locus non esset ministris sacris ascendendi scalam, ascendat cum eo saltem cæremoniarius, a quo hoc in casu cruces abstergantur.* 17 maii, 1890, n. 3729, ad 4.

l'onction spirituelle de la grâce vienne au secours de notre infirmité en rendant onctueuses par la ferveur les croix multiples de la fidélité et de la pénitence puisqu'on ne peut suivre le Christ sans porter sa croix. Qui donc, sans l'onction de la croix, pourrait en supporter les rigueurs ? De là plusieurs ont en horreur et fuient la pénitence parce qu'ils voient la croix sans en goûter. Vous qui l'avez expérimentée, vous le savez bien que notre croix est vraiment onctueuse et que, avec le secours du Saint-Esprit, notre pénitence est suave et délectable et que très douce pour ainsi dire est notre amertume [1]. »

§ XIV. — *Dernières cérémonies de la consécration de l'autel.*

Elles comprennent : un encensement, la combustion liturgique, et les dernières onctions.

N° 1. — Encensement de l'autel.

La consécration de l'autel avait été interrompue par celle des croix murales ; on la reprend par un nouvel encensement et une nouvelle prière qui sert de transition.

L'évêque, toujours en mitre, revient à l'autel et l'encense dans la table sacrée seulement, pour le préparer aux derniers rites de sa consécration.

Durant ce temps, on chante une antienne ; elle proclame que, si l'autel, dressé par Moïse, et les victimes offertes par lui, furent agréables à Dieu et utiles au peuple, à plus forte raison, l'autel catholique et sa victime adorable :

Ant. Moïse dressa un autel au Seigneur son Dieu, et y offrit des holocaustes, en immolant des victimes ; il fit un

1. Serm. 1, *in dedicatione ecclesiæ.*

sacrifice du soir, suave parfum pour le divin et souverain Maître, en présence des enfants d'Israël.

L'évêque, touché de ce souvenir historique et des élans de son peuple, l'invite à la prière :

Aussi, nos très chers frères, implorons avec instance la miséricorde de Dieu le Père tout-puissant, afin que favorable à notre prière, il sanctifie par la bénédiction actuelle cet autel destiné à recevoir nos sacrifices spirituels ; qu'il daigne aussi et toujours, bénir et sanctifier les oblations que ses serviteurs viendront y déposer avec un pieux empressement, et que l'encens spirituel de la prière le rende propice à ses enfants, pour en exaucer promptement les vœux. Par Notre-Seigneur J.-C., qui étant Dieu, vit et règne en l'unité du Saint-Esprit dans les siècles des siècles.
℟ Ainsi soit-il.

Les fidèles ne pourront que s'unir au sens des prières ici formulées. L'évêque passe ensuite à une nouvelle cérémonie plus extérieure et plus saisissante que les autres, dont le symbolisme n'est pas moins instructif.

N° 2. — La combustion liturgique.

Ce n'est pas un rite consécratoire proprement dit, mais plutôt une cérémonie explicative du but et des effets de la consécration. Saint Césaire d'Arles, au VIe siècle, en expliquait déjà le sens, et plus tard, au XIIIe, Durand de Mende, mais avec plus de détails. L'évêque va faire brûler sur l'autel de petites bougies de cire mêlées à l'encens, et le tout rangé en forme de croix ; c'est pour exprimer que Notre-Seigneur doit s'immoler sur cet autel dans un bel acte de son amour, et que nos dispositions et nos prières, comme les siennes, doivent être alors ferventes, animées d'une foi vive, agréables à Dieu, et efficaces contre le démon, l'ennemi de nos âmes.

Avant de servir à ce noble symbolisme, l'encens doit être béni pour en être plus digne.

℣ Seigneur, exaucez ma prière :
℟ Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.
℣ Que le Seigneur soit avec vous.
℟ Et avec votre esprit.

Prions.

Seigneur, Dieu tout-puissant, que l'armée des anges entoure avec un saint tremblement, eux, dont nous savons que le ministère est tout spirituel et le dévouement ardent comme la flamme, daignez avoir pour agréable, bénir et sanctifier cet encens que vous avez créé, afin que son parfum dissipe toutes les langueurs, toutes les infirmités, toutes les ruses de l'ennemi, et les éloigne de votre image vivante, que vous avez rachetée par le sang précieux de votre Fils, et que l'antique serpent ne puisse la blesser jamais de sa morsure. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.
℟ Ainsi soit-il.

Le souvenir des anges est rappelé dans la bénédiction, parce que dans l'Apocalypse ils entourent l'autel des cieux, et offrent au Seigneur leurs encensoirs d'or, c'est-à-dire les prières d'ici-bas. Il est facile de voir aussi les rapports de cette oraison avec les effets qui découlent de l'autel et du sang divin du calice, de l'Eucharistie.

Après avoir aspergé d'eau bénite l'encens, comme dans toute bénédiction, l'évêque forme cinq croix sur les petites croix de l'autel avec cinq grains de cet encens pour chacune ; il place sur ces cinq grains, pour es consumer en brûlant, cinq croix de petites bouies de cire qu'on allume aussitôt. Ce nombre et cette orme de croix nous rappellent de nouveau celle du Calvaire et sa Victime aux cinq plaies sanglantes, dont le sacrifice sera reproduit si souvent sur l'autel consacré.

Quand toutes les petites bougies sont allumées, le prêtre thuriféraire cesse l'encensement de l'autel auquel la combustion liturgique supplée abondamment. Le pontife, de son côté, descend de l'autel, quitte sa mitre, se met à genoux et entonne l'*alleluia* dont le chœur poursuit le verset. On ne dit que le verset sans alleluia, depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, temps consacré à la pénitence.

Loué soit Jéhovah [1] ! Venez, Esprit-Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles, allumez en eux le feu de votre amour.

Par cette invocation, l'Eglise consacre ici le symbolisme de la combustion liturgique. Puissent nos cœurs, au pied des autels et durant le saint Sacrifice, répondre, par la ferveur et l'amour, aux sentiments embrasés de l'adorable Victime, du Dieu caché de nos tabernacles : c'est l'œuvre du Saint-Esprit. Qu'il daigne exaucer les vœux du pontife et les nôtres !

A la vue du parfum qui de l'encens embrasé s'élève en fumée vers le ciel, le pontife se rappelle la scène grandiose de l'Apocalypse ; il se lève sans mitre, et se tourne vers l'autel, tandis que le chœur interprète ses sentiments et ceux de la sainte Eglise par les deux antiennes suivantes :

Ant. La fumée des parfums que l'ange offrait, s'élevait devant le Seigneur.

Autre Ant. L'ange se tint auprès de l'autel du temple éternel, tenant dans ses mains un encensoir d'or ; on lui donna beaucoup de parfums; et la fumée de ces aromes s'éleva devant le Seigneur.

Cependant l'évêque veut s'adresser lui-même à Dieu

1. C'est la traduction du mot hébreu *alleluia* ; il a été conservé dans la liturgie comme les mots *amen, sabaoth*... et comme plusieurs autres l'ont été de la langue grecque : *Kyrie eleison*... On a voulu par là montrer l'unité de l'Eglise formée dès son origine de Juifs, de Grecs et de Romains.

et s'inspire, lui aussi, de cette combustion liturgique ; il demande que le véritable holocauste, offert sur cet autel par la prière des fidèles unie à celle du ministre, soit agréable à Dieu et profite pour la vie et pour l'éternité à tous ceux qui communieront.

Prions.

Le diacre. Fléchissons les genoux.

Le sous-diacre. Levez-vous.

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, clément et miséricordieux, exaucez nos humbles prières, et jetez un regard favorable sur l'holocauste de cet autel ; qu'il ne soit pas seulement représenté par ce feu matériel et visible, mais qu'il soit pénétré de la grâce de l'Esprit-Saint ; qu'il monte vers vous comme une agréable odeur ; et que l'Eucharistie soit pour tous ceux qui y participeront dignement, un remède efficace pour le temps et pour la vie éternelle. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

Remarquons que, pour la première fois, explicitement du moins, l'Eucharistie est nommée, ineffable mystère d'un Dieu immolé, caché sous les saintes espèces, pour lequel est consacré l'autel au milieu de si touchantes et nombreuses cérémonies.

Après l'oraison précédente, l'évêque en dit une seconde qui a pour objet le bien spirituel et temporel des fidèles :

Prions.

Le diacre. Fléchissons les genoux.

Le sous-diacre. Levez-vous.

Dieu tout-puissant, nous consacrons cet autel, malgré notre indignité, en votre honneur, en celui de la bienheureuse Vierge Marie et de tous les Saints, ainsi qu'au nom et en la mémoire de votre saint N. ; exaucez, dans votre miséricordieuse bonté, nos humbles prières ; faites que sur cette table sacrée n'apparaissent que des offrandes agréables à votre cœur, parfaites et toujours imprégnées de la rosée

céleste de l'Esprit-Saint ; qu'ainsi en tout temps vous dissipiez les anxiétés de vos enfants qui viendront vous supplier dans ce lieu, près de cet autel, que vous guérissiez leurs maux, que vous exauciez leurs supplications, que vous acceptiez leurs vœux, que vous les confirmiez dans leurs désirs légitimes et que vous leur accordiez ce qu'ils vous demandent. Par J.-C. N.-S. votre Fils... etc.

Suit et sans arrêt, une préface, prière solennelle, que l'Eglise n'emploie que dans les grandes circonstances ; le Pontife la dit avec les rites accoutumés. Elle rappelle, en l'honneur de l'autel catholique et de son sacrifice nouveau, les autels et les sacrifices anciens élevés et offerts au vrai Dieu par les patriarches, Abraham, Isaac et Jacob, et qui sont les figures de notre autel. Elle demande au Seigneur tous les heureux effets de la consécration pour ceux qui viendront y prier ou s'asseoir à la table sainte du nouveau temple :

℣ Dans tous les siècles des siècles.
℟ Ainsi soit-il.
℣ Que le Seigneur soit avec vous.
℟ Et avec votre esprit.
℣ Elevez vos cœurs.
℟ Nous les avons vers Dieu.
℣ Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.
℟ C'est une chose juste et bien méritée.

Il est vraiment juste et digne, il est équitable et salutaire que, partout et toujours nous vous rendions grâces, Seigneur de toute sainteté, Père tout-puissant, Dieu éternel : et pour que nous vous offrions nos devoirs avec un soin plus empressé et une activité plus vive, surtout à cette heure où vous choisissez comme principal ornement de ce temple, la religieuse ferveur des fidèles, daignez bénir et sanctifier cette église où l'on fait mémoire de votre saint N., en l'honneur duquel nous dédions cet autel à votre nom sacré. Daignez donc, Seigneur, par les mérites de ses prières, imprégner cet autel de la sanctification divine et le bénir ; que les Anges de lumière le remplissent de leur présence et que la clarté du

Saint-Esprit y brille. Qu'il vous soit agréable, comme l'autel qu'Abraham, le père de la foi, éleva, en figure de notre rédemption, pour y sacrifier, son fils; comme celui qu'Isaac dressa en présence de votre majesté sainte; enfin, comme celui que Jacob érigea en mémoire du songe où il vit le Seigneur. Exaucez ceux qui viendront y prier; sanctifiez les oblations qu'on vous y offrira; bénissez les offrandes qu'on y déposera; enfin partagez-y entre les fidèles vos fécondes bénédictions. Qu'il demeure toujours comme un témoignage de reconnaissance de la part de votre Eglise; que toujours la table sainte y soit dressée pour le banquet céleste et spirituel de l'Agneau. Seigneur, bénissez vous-même les victimes qu'on y déposera, et après les avoir bénies, agréez-les favorablement. Faites que tous, pour avoir participé à ce banquet sacré, nous méritions un jour de jouir de la vie éternelle.

Le pontife, abaissant le ton, ajoute, à voix médiocre, la conclusion qui est moins importante :

Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du même Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

℟ Ainsi soit-il.

N° 3. — **Les dernières onctions de l'autel.**

Après la préface, le prélat doit faire encore avec le saint chrême deux onctions qui terminent la consécration de l'autel : l'une sur le devant et vers le milieu, l'autre aux quatre points de jonction de la table avec son support. Il veut par là montrer davantage que l'autel tout entier est consacré : ce qui distingue l'autel fixe de l'autel portatif ou simple pierre sacrée.

Le pontife, mitre en tête, procède donc à la première onction, après avoir entonné l'antienne *Confirma hoc, Deus*, que le chœur poursuit :

Ant. Confirmez, ô mon Dieu, affermissez ce que vous avez opéré au milieu de nous dans votre temple, au sein de Jérusalem votre cité. Alleluia.

Suit le psaume LXVII, *Exurgat Deus*, chant triomphal pour le transport de l'arche à Jérusalem. Il a été choisi, comme tous les autres du reste, pour la circonstance présente. L'arche d'alliance était un monument sacré et portatif, conservé dans le tabernacle et le temple judaïques. Jéhovah aimait à y manifester sa présence et à protéger par elle son peuple contre les ennemis. On y a donc vu avec raison une figure de nos autels, où Jésus-Christ daigne s'immoler chaque jour, habiter parmi nous et nous y favoriser de ses grâces, de sa protection divine[1].

On remarque que le *Gloria Patri* est cette fois ajouté au psaume ; celui-ci était trop joyeux et triomphant pour être privé de la doxologie ; à cause de cela, l'antienne n'est pas répétée.

L'évêque dépose la mitre et dit, comme toujours, une oraison qui demande pour les fidèles, mais sous un aspect particulier, celui de la rémission des péchés, l'efficacité de l'onction faite ; il rappelle ainsi le sacrifice expiatoire qui sera offert sur cet autel :

Prions.

Nous supplions humblement votre majesté, Seigneur, de bénir de sa main puissante et de sanctifier cet autel sur lequel nous avons fait l'onction sainte, afin qu'il puisse recevoir les offrandes de votre peuple. Malgré notre indignité, nous venons de répandre sur lui et par l'onction le saint chrême, sous l'invocation et à la gloire de votre nom, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie et de tous les Saints, et en mémoire de votre saint N. Daigne cet autel vous être agréable et toujours servir au sacrifice ; que tout ce qui sera offert ou consacré sur la pierre vous soit un holocauste digne de vous ; que tous, ministres et fidè-

1. Rappelons encore ici que nous avons donné dans notre explication du Bréviaire (t. II, p. 490) une paraphrase de ce psaume difficile. Elle nous paraît rendre fidèlement le sens de la Vulgate et ne s'éloigner en rien, quant au fond, du texte hébreu original.

les, y voient leurs vœux, leurs oblations bénignement reçus par vous, ô Dieu de bonté ; que par ces sacrifices, les liens de leurs péchés soient brisés, nos souillures purifiées, notre pardon obtenu, les grâces acquises, et que nous méritions la vie éternelle en compagnie de vos prédestinés. Par le Christ Notre-Seigneur.

℟ Ainsi soit-il.

Le pontife prend la mitre et procède à la dernière onction en faisant avec le saint chrême, aux quatre angles de l'autel, aux points de jonction de la table et du support, trois signes de croix ; il commence par le côté postérieur, puis antérieur de l'Evangile, et suit le même ordre du côté de l'Epître. En voici la formule :

In nomine Pa†tris, et Fi†lii, et Spiritus † Sancti.

Aucune antienne ici, aucun psaume, mais le seul signe de croix, la seule invocation de la Sainte-Trinité, si éloquente dans cette onction dernière qui les couronne toutes. Aussi bien l'autel est consacré surtout à la gloire des trois Personnes divines et par la vertu de la croix, dont la grâce descend à flot de ce nouveau Calvaire.

Par cette dernière onction qui le distingue de la pierre sacrée ordinaire, l'autel ne forme plus qu'un tout indivisible, symbole plus parfait de l'unité personnelle de Jésus-Christ dans la pluralité de nature ; aussi, désormais, détacher la pierre pour un instant de son support suffirait à faire perdre la consécration.

Il fallait cependant une dernière prière qui résumât toutes les précédentes. On veut y rappeler cette fois que, parmi les sacrifices anciens, celui de Melchisédech est la figure la plus explicite du nôtre, par l pain et le vin qu'offrit alors, en présence d'Abraha vainqueur, le roi pontife de Salem. L'évêque dépo donc la mitre et dit :

Prions.

Nous vous demandons humblement, Dieu tout-puissant et éternel, par votre Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sanctifier par votre bénédiction céleste, cet autel préparé pour de si saints usages; de même que vous avez accueilli avec une admirable bonté l'oblation du grand-prêtre Melchisédech, ainsi daignez avoir toujours pour agréables les oblations qui seront déposées sur ce nouvel autel : faites que ces dons sanctifient de plus en plus votre peuple de la sanctification céleste, quand il se réunira dans cette sainte demeure de l'église, et lui obtiennent le salut éternel.

℟ Ainsi soit-il.

Il s'assied aussitôt pour se purifier et se laver les mains. Pendant ce temps, plusieurs clercs dans les ordres sacrés essuient à l'endroit des onctions la table entière de l'autel et son support, encore imbibé de l'huile sainte. Ils le font d'abord avec des éponges et du coton, puis avec de la grosse toile, qui seront mis à part pour être purifiés.

Catalan se plaît ici à rappeler les éloges qu'ont fait de l'autel catholique les Pères les plus anciens. Nous y reviendrons un peu plus loin, quand nous aurons à parler de la consécration de l'autel seul, faite séparément de celle de l'église. Il nous suffira de citer ici quelques témoignages, qui nous expliqueront assez la solennité de leur consécration et les honneurs dont on les entoure par les encensements : « L'autel sacré, disait Amalaire, nous rappelle la cène du Jeudi saint[1]; il nous rappelle la croix du Sauveur, disait S. Bernard[2]; il nous représente, disait S. Ambroise, le Seigneur Jésus par qui les sacrifices sont acceptés du Père, et qui s'élève parmi nous comme le chef au-dessus de ses membres[3].

1. *De ecclesiasticis officiis*, l. I, cap. 24.
2. *De Cœna Domini.*
3. *De sacramentis*, l. IV, cap. 12.

§ XV. — *La bénédiction des nappes et autres ornements de la nouvelle église et de l'autel.*

La nouvelle église et le nouvel autel sont consacrés ; il faut les revêtir au plus tôt de leurs ornements de fête ; il faut surtout couvrir l'autel de ses nappes que demande la table sacrée de la cène eucharistique. Si les objets, qui, dans cette église, vont servir au culte, sont neufs, comme cela convient, et doivent être bénits, on le fait à ce moment de la cérémonie, comme l'indique le Pontifical :

Benedictio tobalearum, vasorum et ornamentorum ecclesiæ et altaris consecratorum.	Bénédiction des nappes, des vases et autres ornements de l'église et de l'autel consacrés.

Pourrait-on comprendre, parmi ces objets à bénir ici par la formule générale, un ciboire, un ostensoir, une custode, les châsses des reliques pour l'ornementation de l'autel, les croix, les linges sacrés, les ornements du prêtre[1] ? Nous pensons qu'on le peut, à cause du titre ci-dessus et de la formule, qui de fait, semble s'inspirer des formules particulières à plusieurs de ces objets liturgiques.

On présente donc à l'évêque ceux des ornements destinés à l'autel ou à l'église qui ne seraient pas encore bénits ; ils sont portés par des clercs inférieurs ou disposés sur une table à proximité. Debout et sans mitre, le pontife les bénit en ces termes :

℣ Notre secours est dans le nom du Seigneur.
℟ Qui a fait le ciel et la terre.
℣ Que le Seigneur soit avec vous.
℟ Et avec votre esprit.

1. Nous excluons le calice et la patène dont la consécration demande l'onction du saint-chrême.

Prions.

Dieu tout-puissant et miséricordieux, qui dès le commencement avez créé ce qui était utile et nécessaire aux hommes, vous qui avez voulu qu'on dédiât à votre saint nom des temples faits de main d'homme, et qu'on les appelât votre demeure, vous qui avez ordonné à votre serviteur Moïse de faire confectionner les ornements pontificaux, sacerdotaux ou lévitiques et tous les autres de différentes sortes, pour le culte sacré et l'ornementation de votre autel et du tabernacle, écoutez favorablement nos prières; daignez purifier, bé†nir, sancti†fier et consa†crer par notre humble ministère tous ces divers ornements destinés à l'honneur et à la gloire de votre église et de votre autel; qu'ils soient aptes aussi au culte divin et aux sacrés mystères et qu'ils servent par l'intermédiaire de dignes ministres à la consécration du Corps et du Sang de Jésus-Christ, votre Fils, Notre-Seigneur, qui étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. ℟ Ainsi soit-il.

Le prélat asperge ensuite d'eau bénite ces ornements pour en compléter la bénédiction, aspersion qui peut être regardée, ainsi que dans les autres cas semblables, comme cause efficiente, concurremment avec les oraisons qui précèdent, et le signe de croix fait aux endroits indiqués.

Aussitôt cette bénédiction terminée, ou, si elle n'avait pas lieu, après la dernière oraison, l'évêque reçoit la mitre et, debout, tourné vers l'autel, entonne l'antienne *Circumdate, levitæ*, que le chœur poursuit en y ajoutant les autres antiennes, les répons, les versets et le psaume, pendant qu'on revêt l'autel de ses ornements. A cette fin, deux simples clercs, ou, selon certains auteurs, deux prêtres, étendent sur l'autel d'abord le *chrèmeau*, ou toile cirée, par respect pour les onctions saintes et le tombeau des reliques, puis les trois nappes de fil exigées; la supérieure doit couvrir tout l'autel et descendre à peu près jusqu'à terre sur

les côtés; la seconde peut être doublée et en former ainsi trois avec la première[1]. Des clercs inférieurs ou les sacristains achèvent l'ornementation de l'autel par la croix avec un crucifix[2], par les chandeliers qu'on allume aussitôt, les tapis et autres ornements prescrits ou reçus.

L'antienne, entonnée par le pontife, invitait solennellement à cette ornementation de l'autel à laquelle font allusion les autres hymnes qui suivent; ils invitent aussi à célébrer la gloire de cet autel, ainsi paré d'un éclat nouveau :

Ant. Lévites, entourez l'autel du Seigneur, notre Dieu; revêtez-le de ses ornements blancs, et chantez un cantique nouveau en disant: Alleluia: louez le Seigneur[3]. ℣ Dieu est admirable en son sanctuaire et sa sainteté brille en toutes ses œuvres. Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit; comme il était dès le commencement, qu'il en soit ainsi maintenant et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Autre Antienne : *Circumdate Sion* :

Accourez vers Sion et répandez-vous dans ses murs, répétez du haut de ses tours : le Seigneur est grand, et au-dessus de toute louange, surtout dans la cité qu'il habite sur sa montagne sainte.

1. L'Eglise a voulu plusieurs nappes, afin que le précieux Sang, s'il venait à être répandu, n'arrivât pas jusqu'à la pierre sacrée, mais s'arrêtât sur le linge, plus facile à purifier. Le nombre de trois est prescrit en souvenir des linceuls dont le corps du Sauveur fut enveloppé; l'évangile de saint Jean nous apprend, en effet, que saint Pierre, en entrant dans le sépulcre après la résurrection, y vit des linceuls d'un côté, et de l'autre un suaire. C'est encore en l'honneur de la Sainte Trinité avec qui le sacrifice de l'autel a des rapports si intimes.

2. Il faut que la croix domine sur l'autel, ce nouveau calvaire où s'immole Jésus-Christ

3. Allusion de circonstance aux lévites de l'ancienne loi chargés du soin du temple et des saints autels.

Répons : *Induit te Dominus* :

Le Seigneur t'a revêtue d'une tunique de joie et couronnée du diadème : il t'a parée de saints ornements. ℣ Tu brilleras d'une éclatante lumière, et tous les peuples même des extrémités de la terre, viendront adorer Dieu en ton sein *. Le Seigneur t'a parée de saints ornements. ℣ Les nations lointaines accourront vers toi pour adorer le Seigneur et lui offrir des présents. Ils regarderont comme sacrée la terre où tu reposes, et invoqueront ton nom si puissant. Oui, le Seigneur t'a parée de saints ornements. ℣ Ceux qui t'ont construite seront bénis et tu te réjouiras dans tes fils en les voyant réunis auprès du Seigneur, et comblés de ses bénédictions. * Et Dieu t'a parée de saints ornements [1].

Nouvelle antienne : *In velamento* :

Protégez-nous, Seigneur, à l'ombre de vos ailes et nous nous glorifierons de chanter vos louanges.

Suit le psaume LXII, *Deus, Deus meus*, qui nous exprime les soupirs de David fugitif après le tabernacle, où réside un Dieu si puissant et si bon. Ce souvenir excite dès l'aurore ses désirs, sa reconnaissance, sa fidélité, sa confiance et son amour. Ainsi devons-nous aspirer après le moment heureux d'aller auprès des autels et nous empresser, dès le matin, d'y assister au divin sacrifice. Ce psaume a donc été bien choisi.

La doxologie sacrée devait terminer ce cantique de louange.

Cette bénédiction de nappes, de linges, d'ornements neufs ou de vases liturgiques à l'usage de la nouvelle église, se trouve mentionnée dans les anciens Ordos

1. Allusion encore à la gloire de Jérusalem qui avait l'honneur de posséder seule le temple et l'autel du vrai Dieu et de voir les peuples accourir dans son sein. Plus glorieuses encore sont nos églises par les autels où s'immole et réside Notre-Seigneur.

romains, et pontificaux et même dans le Sacramentaire de S. Grégoire. Si les différents objets qui doivent servir étaient déjà bénits, on omettrait évidemment la cérémonie dont il s'agit ici ; mais on n'en chanterait pas moins les antiennes qui la suivent, pendant qu'on ornerait le nouvel autel consacré. Nous avons dit dans notre *Explication de la messe*, tout ce qui concerne les linges, ornements, et vases liturgiques : origine, symbolisme, etc [1].

§ XVI. — *Le dernier encensement et les dernières prières pour l'autel consacré.*

Le nouvel autel est revêtu de tous ses ornements ; un dernier hommage lui est rendu dans cet apparat nouveau. On veut ainsi le préparer une dernière fois encore, par le parfum symbolique de l'encens. Bientôt il recevra les adorations et les prières des fidèles, comme le fait remarquer, comme le souhaite l'antienne :

Ant. Que toute la terre vous adore ici, ô mon Dieu, et célèbre vos louanges : qu'elle exalte dans ses chants votre nom, ô Seigneur.

L'évêque, sans mitre, entonne cette antienne; pendant que le chœur la continue, il procède, après en avoir salué le crucifix, au dernier encensement de l'autel, et le fait d'un seul coup, en forme de croix. L'antienne finie, le prélat l'entonne de nouveau et répète l'encensement de la même manière pendant qu'elle est encore continuée par le chœur; ce qui a lieu une troisième fois. Cette triple répétition en l'honneur de la Sainte Trinité, ajoute à la solennité de cet encensement final, elle est en forme de croix, parce

1. Cours de liturgie romaine, *la Messe*, t. I; Cours abrégé, *la Messe*, t. I.

que la louange et la grâce émaneront de cet autel par la victime du Calvaire, qui doit y renouveler son sacrifice.

Mais comment terminer cette auguste consécration de l'autel sans en demander à Dieu, une dernière fois, la plus entière efficacité? C'est ce que fait l'évêque, toujours sans mitre, et du milieu de l'autel où il se trouve :

Prions.

Nous vous le demandons, Seigneur notre Dieu; que votre Esprit-Saint descende sur cet autel, afin qu'il y sanctifie nos dons et ceux de votre peuple; et qu'il purifie en même temps le cœur de ceux qui doivent s'en nourrir [1].

Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Ainsi soit-il.

Prions.

Dieu tout-puissant et éternel, sanctifiez, par la bénédiction de votre vertu céleste, cet autel consacré à votre nom; accordez votre puissant secours à tous ceux qui espèrent en vous; afin que la vertu de vos divins sacrements découle de cet autel, et que nous y trouvions l'accomplissement de nos vœux. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du même Esprit-Saint, dans tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

§ XVII. — *Conclusion des cérémonies.*

Tout est terminé, et la consécration de l'autel et celle de l'église; cérémonies qui intéressent au plus haut point le bien des fidèles. Aussi le Pontife conclura t-il par un souhait paternel et une exhortation à la reconnaissance.

℣ Que le Seigneur soit avec vous.

1. Allusion à la consécration du pain et du vin, et à la sainte communion.

Oui, qu'il soit avec vous de plus en plus, le Seigneur, par cette église où il résidera désormais ; qu'il soit avec vous par les grâces que vous recevrez dans ce temple nouveau, au pied de ces tabernacles !

℟ Et avec votre esprit.

Qu'il soit aussi avec vous, reprend le peuple reconnaissant, avec votre âme, ô pontife à qui nous devons cette consécration salutaire.

L'évêque continue :

℣ Bénissons le Seigneur.

et le peuple ajoute :

℟ Rendons grâces à Dieu.

Bénissons le Seigneur! Rendons grâces à Dieu! N'est-ce pas le cri qui doit s'échapper de toutes les poitrines, à la fin de cette auguste cérémonie, principe pour tous, prêtres et fidèles, de tant de bienfaits? Que de grâces désormais vont se répandre dans cette maison sainte de la prière et des sacrements, et s'épancher de cet autel où s'immolera chaque jour et résidera sans cesse Notre-Seigneur Jésus-Christ!

APPENDICE

CHAPITRE PREMIER

LA MESSE DE CIRCONSTANCE. — BÉNÉDICTION DE L'ÉVÊQUE. — PROMULGATION D'INDULGENCES. — OFFICE DE LA DÉDICACE

Le Pontifical veut qu'une messe soit célébrée immédiatement après les cérémonies de la consécration ;

rien n'est mieux motivé ; il fallait procurer sans retard au nouveau temple et à son autel leur glorieuse fin. Il conviendrait que le consécrateur lui-même dît ou chantât cette messe ; à lui appartiennent les prémices de la fonction sacrée qui désormais s'accomplira chaque jour. Tout autre peut le faire à sa place devant lui.

La messe est précédée ou suivie de la bénédiction pontificale et d'une promulgation d'indulgences, selon qu'il s'agit d'une messe basse ou chantée.

Si l'on dit une messe basse, l'évêque donne immédiatement après les derniers rites de la consécration, la bénédiction pontificale solennelle qui ne pourrait suivre cette messe ; souhait paternel que le prélat aime à former pour l'assistance après toute cérémonie importante.

℣ Que le nom du Seigneur soit béni.

℟ Maintenant et jusqu'à la fin des siècles.

℣ Notre secours est dans le nom du Seigneur.

℟ Qui a fait le ciel et la terre.

℣ Qu'il vous bénisse le Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit.

℟ Ainsi soit-il.

℣ Sit nomen Domini benedictum.

℟ Ex hoc nunc et usque in sæculum.

℣ Adjutorium nostrum in nomine Domini.

℟ Qui fecit cælum et terram.

℣ Benedicat vos omnipotens Deus, Pa✝ter et Fi✝lius, et Spiritus ✝ Sanctus.

℟ Amen.

Après cette bénédiction, le prélat s'assied et fait publier les indulgences accordées à ceux qui visiteront l'église, soit au jour de la consécration, soit au jour anniversaire ; pieuse faveur qui diminue le temps du purgatoire. Voici la formule :

Notre très révérend Père en Dieu et Maître, le Seigneur N., par la grâce de Dieu et

Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, Dominus N. Dei et Apos-

tolicæ Sedis gratia Episcopus (*vel* archiepiscopus) N. dat et concedit omnibus ecclesiam hanc et altare hoc visitantibus hodie annum unum et in die anniversaria consecrationis hujusmodi quadraginta dies de vera indulgentia in forma Ecclesiæ consueta. Rogate Deum pro felici statu Sanctissimi Domini nostri N. divina providentia Papæ N., Dominationis suæ Reverendissimæ et sanctæ Matris Ecclesiæ [2].

du Siège Apostolique, évêque (*ou* archevêque), de N., donne et accorde dans la forme voulue ordinairement par l'Eglise à tous ceux qui visiteront aujourd'hui ce temple et cet autel un an d'indulgence [1] et 40 jours à ceux qui le feront en l'anniversaire de cette consécration. Priez Dieu pour la prospérité de sa Sainteté Notre Seigneur N., par la providence divine, pape, pour celle de sa Seigneurie révérendissisme et de notre sainte Mère l'Eglise.

On commence alors la messe qui est celle indiquée pour l'anniversaire de la dédicace d'une église, vers la fin du missel, à l'exception des oraisons propres au jour même de cette cérémonie ; c'est une messe votive avec *Gloria, Credo,* une seule oraison et l'Evangile de saint Jean à la fin. Si l'office du jour s'opposait à la célébration de cette messe, on en ferait simplement mémoire.

Le clergé de l'église consacrée doit aussi réciter l'office de la dédicace, sous le rite double de première classe, avec octave ; à moins que la rubrique du jour ne s'y oppose, auquel cas il serait transféré selon les règles voulues. On prend cet office à Tierce, partie

1. Ceux qui assistent à la cérémonie peuvent évidemment gagner l'indulgence d'un an.

2. Si le Prélat consécrateur était cardinal, on changerait le commencement de la formule par : *Eminentissimus ac Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, Dominus N., tituli sancti N. Sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyter cardinalis N., Dei et Apostolicæ Sedis gratia...*; puis, à la place de *quadraginta dies,* on mettrait : *centum dies ;* enfin, après *Dominationis suæ,* on ajouterait : *Eminentissimæ ac Reverendissimæ.*

qui correspond à l'heure où la consécration est terminée, et on laisse là celui du jour; mais dans le cas de la translation, l'office serait complet. L'anniversaire de cette consécration sera de même célébré chaque année, mais, en France, par la fête générale de la Dédicace, fixée au dimanche qui suit l'octave de la Toussaint. Tout ceci nous prouve une fois de plus l'importance de la consécration d'une église.

CHAPITRE II

CONSÉCRATION DES AUTELS SANS CONSÉCRATION D'ÉGLISE

> Habemus altare, de quo edere non habent potestatem qui tabernaculo deserviunt.
> *Heb.* XIII, 10.

L'autel catholique a son origine dans la table sacrée de la Cène, ses figures dans les autels du Temple judaïque, et sa raison d'être dans le saint Sacrifice de la Messe pour lequel il est absolument requis. On peut quelquefois célébrer en dehors du lieu saint, jamais sans un autel ou, du moins, une pierre sacrée [1].

I. — *De l'autel dans le sens vulgaire du mot.* — L'autel dans le sens vulgaire du mot, est ce petit monument de pierre ou de bois composé de la pierre d'autel, de son support, des degrés, des gradins et surmonté le plus souvent d'un tabernacle.

Il n'eut pas toujours la forme que nous lui donnons aujourd'hui ; ce n'était guère tout d'abord qu'une simple table de bois, en souvenir de celle du Cénacle où Jésus-Christ fit la première consécration de son corps et de son sang ; l'église de Saint-Jean de Latran conserve encore celle où célébrait saint Pierre.

1. *Altare in quo sacrosanctum Missæ sacrificium celebrandum est, vel saltem ara lapidea in eo inserta* (Rub. Miss. Pars. I[a], tit. XX.)

L'autel n'était souvent aussi, dans les catacombes, que le tombeau d'un martyr : la table sacrée s'y trouve quelquefois portée sur quatre piliers ou sur une seule colonnette. Après les persécutions, les autels furent construits sur ces modèles anciens, en forme de sarcophage ou de forme carrée ; la partie supérieure, ou la table proprement dite, reposait tantôt sur une maçonnerie creuse, pour y recevoir les reliques, et tantôt sur une ou plusieurs colonnes au nombre de deux, de quatre ou de cinq.

Les autels, suffisamment élevés, puisqu'ils surmontaient les tombeaux des martyrs, n'avaient pas primitivement de degrés. Dès le IVe siècle, on les éleva d'une marche, et plus tard de deux et même de plusieurs au-dessus du sol.

Tous aujourd'hui doivent avoir au moins un marchepied [1]. Il est convenable que l'autel principal ait deux degrés en plus, pour la plus grande commodité des ministres sacrés, aux messes solennelles. « L'autel, qui représente Jésus-Christ, s'élève donc dans l'église comme notre Chef parmi ses membres, disait S. Ambroise. » — « Les degrés, ajoute Hugues de Saint-Victor, désignent les dispositions qui nous mènent à lui, et principalement la Foi, l'Espérance et la Charité. »

Les autels, pendant longtemps, n'eurent ni gradins ni tabernacle ; la sainte Eucharistie était conservée d'abord par le prêtre dans sa maison ; puis dans une des parties extérieures du temple appelée *sacrarium*, et enfin, jusqu'aux XVIe et XVIIe siècles, dans une colombe d'or ou d'argent suspendue sous le *ciborium*. A partir du XVIe siècle, on ajouta le tabernacle, pour y conserver le saint Sacrement : *tabernaculum*, tente, mot emprunté au culte hébraïque, où l'arche d'alliance

1. 16 jun. 1663. n° 1205. ad. 4.

reposait sous la tente sacrée. L'Eucharistie, alliance plus intime de l'homme avec Dieu, aura désormais, elle aussi, son tabernacle; Jésus-Christ habitera jour et nuit sous la tente, parce qu'il est comme en exil ici-bas. Le tabernacle n'est donc pas nécessaire aux autels où l'on ne garde pas l'Eucharistie. Il a donné lieu aux gradins qui s'élèvent symétriquement des deux côtés.

Nous avons nommé le dôme ou *ciborium*, de κιβώριον, coupe, parce qu'il avait l'aspect d'une coupe renversée ; il apparaît dès le IVe siècle, à l'époque où l'on suspendit au-dessus de l'autel le vase eucharistique. C'était un baldaquin en forme demi-sphérique, souvent orné de fleurs, toujours surmonté de la croix et soutenu par quatre colonnes. Entre les colonnes pendaient des rideaux, *tetravela*, qui se fermaient au moment de la consécration et entouraient ainsi l'autel d'un plus profond mystère. On les ouvrait ensuite au moment de l'élévation.

II. — *De l'autel strictement dit.* Pris dans le sens strict du mot, l'autel est la pierre sacrée plus ou moins étendue, fixe ou mobile, sur laquelle reposent, durant la messe, le calice et l'hostie. On y voit gravées cinq petites croix, dont une aux quatre coins et la cinquième au milieu; elles ont reçu les onctions de la consécration liturgique; sur le devant une petite pierre cimentée fermant la cavité où sont renfermées des reliques.

L'autel fixe est celui dont la table est fixée à son support par la consécration de l'évêque ; celui-ci, trace en effet une croix sur les deux parties, à leur point de jonction ; c'est pour montrer qu'elles ne doivent faire qu'un et n'être pas séparées.

L'autel portatif est une simple pierre, d'une grandeur suffisante pour recevoir le calice et l'hostie, mais non fixée aux supports de l'autel (*stipites*) ; de là son

nom. On l'appelle aussi : *pierre sacrée* ; elle est enchâssée dans la table d'autel qui n'a pas reçu de consécration.

III. — *De la matière des autels.* — Les premiers autels n'étaient guère qu'une simple table de bois, en souvenir de celle qui servit à Notre-Seigneur pendant la Cène. On montre encore à Rome, dans les églises de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Pudentienne, la table entière de bois et les fragments d'une autre où célébrait S. Pierre. On voyait cependant aussi des autels en pierre, en or et en argent.

Depuis le décret de S. Sylvestre Ier (pape de 314 à 336) l'autel fixe ou portatif doit être de pierre, en mémoire du rocher du Calvaire et du Saint Sépulcre; ne représente-t-il pas du reste Jésus-Christ, la pierre et le fondement de l'Eglise, selon la pensée de S. Siméon de Thessalonique ?

Toute pierre, dans le sens le plus large du mot, peut servir à former la table d'autel, comme le granit, le marbre, l'ardoise, etc.

La pierre doit être d'un seul morceau [1], une table ou une pierre d'autel composée de plusieurs parties, unies ensemble, rendrait la consécration invalide. On a voulu par là, représenter l'unité personnelle de Jésus-Christ.

IV. — *De la consécration des autels.* L'autel, dans sa table fixée au support ou la pierre portative doit être consacré [2]. Jésus-Christ, figuré par l'autel, est l'oint du Seigneur ; il convenait donc que cet autel, sur lequel est immolé le Saint des Saints fût lui-même sanctifié.

A l'évêque seul appartient le pouvoir de consacrer l'autel. Le Souverain Pontife peut toutefois déléguer un simple prêtre pour cette fonction. Léon X le fit

1. 17 jun. 1843, n° 2862, ad. 1.
2. « *Altare sit consecratum* », dit la Rubrique du Missel.

pour les Frères Mineurs qui partaient aux Indes Orientales ; Paul III pour les PP. jésuites, dans les lieux éloignés où il n'y aurait pas d'évêques, et Pie VI pour plusieurs prêtres français, pendant la Révolution.

Les abbés et les prélats qui ont le droit des insignes pontificaux peuvent aussi consacrer les autels, mais seulement pour leurs églises et les religieux de leur ordre, à moins qu'un indult n'étende ce pouvoir ; ainsi a répondu plusieurs fois la S. Cong. des évêques et réguliers.

L'autel, pour être consacré, doit renfermer des reliques de deux martyrs au moins ; on peut leur en ajouter d'autres saints. Elles sont placées dans une cavité (sépulcre ou tombeau) fermée par une petite pierre cimentée (pierre du sépulcre ou du tombeau.) Le tombeau doit être fermé, sous peine de nullité, par une petite pierre et non simplement couvert de cire et de ciment [1].

L'autel fixe est toujours consacré sous le vocable d'un mystère ou d'un saint, qui est le même que celui de l'église, s'il s'agit de l'autel principal. Le saint ne doit plus être choisi parmi ceux de l'Ancien Testament.

Cet autel perd sa consécration dans les cas suivants :

Pour l'autel fixe.

1° Si la table subit une fracture notable, ce qui a lieu quand la table est brisée en deux, ou que la fracture a brisé une des croix.

2° Si la table est séparée du support auquel l'avait unie la consécration.

3° Si le tombeau a été privé ou dépouillé de ses reliques, même pour un instant, ou simplement ouvert.

4° Si la pierre du tombeau a été brisée ou soulevée.

1. S. R. C. 28 jul. 1883. n° 3585. ad. 1.

L'autel portatif ou la pierre sacrée perd sa consécration dans tous les cas énumérés ci-dessus, excepté toutefois celui du déplacement, puisqu'elle n'a été fixée à aucun support par la consécration. Elle la perdrait encore, si par suite d'une fracture, elle ne pouvait pas recevoir en même temps le calice et l'hostie. Si on n'était pas suffisamment certain de la consécration, il faudrait consulter l'évêque.

De belles et nombreuses cérémonies, que nous allons maintenant expliquer, accompagnent la consécration d'un autel. N'en soyons pas étonnés; sur cet autel, s'offre à Dieu chaque jour le saint sacrifice de la Messe, où Jésus s'immole à Dieu son Père pour lui rendre, en notre nom, les devoirs infinis de son adoration, de son action de grâces, de sa priére et de son expiation. L'autel convie tous les fidèles au banquet suave de l'Eucharistie; dans le tabernacle de l'autel, réside, jour et nuit, l'adorable victime : « A l'autel, disait S. Optat de Milève, sont portés les vœux du peuple chrétien et repose le corps du Christ; là, surtout, est invoqué le Dieu tout-puissant et descend l'Esprit-Saint; à l'autel, nous trouvons le gage de notre salut éternel, la sauvegarde de notre foi, la garantie de notre espérance en la résurrection; à l'autel nous devons nous réconcilier avec nos frères avant d'y présenter notre offrande; l'autel enfin, mais c'est le trône du corps et du sang de Jésus-Christ [1].

Nous avons vu plus haut qu'on distingue les autels fixes et les autels portatifs ou simples pierres sacrées; de là, des cérémonies assez différentes, dans leur consécration, que nous devons traiter à part avec le Pontifical [2].

1. *Contra Donatistas*, l. VI.

2. Nous trouvons dans les œuvres du cardinal Brancacci, m. en 1675, une dissertation *De Altarium Consecratione,* parmi plusieurs autres liturgiques : *De privilegiis quibus gaudent Car-*

Art. I. — Consécration d'un autel fixe sans consécration d'église.

S'il n'est jamais permis de consacrer une église sans en consacrer l'autel qui en est la partie principale, pour ajouter à l'éclat de la cérémonie, on peut consacrer un autel dans une église déjà consacrée, ou simplement bénite; il n'y a plus ici la même corrélation. — Innocent III, après une apparition de S. Pierre qui en manifestait la volonté, ordonne à l'évêque d'Ostie, Octavien, de consacrer, dans l'église Vaticane de Rome, les autels qui ne l'étaient pas encore. Il ajoutait : « *Credimus enim quod ex hoc nobis fructus æternæ retributionis accrescet* [1]. » De là, l'objet de cet art. Ier qui sera suivi de plusieurs appendices complémentaires.

La consécration d'un autel peut se faire à chaque jour de l'année; mais il vaut mieux choisir le dimanche ou quelque fête solennelle de saint. Le concours des fidèles y est plus facile : on désire les voir assister à une cérémonie qui les intéresse tous. — A cet autel, en effet, s'offrira pour eux chaque jour le saint sacrifice; cet autel sera le témoin de leurs serments conjugaux et des honneurs rendus à leurs dépouilles mortelles. — Cette consécration a toujours lieu le matin à cause de la messe à l'autel consacré, qui doit la suivre.

Nous pouvons distinguer ici, d'après le Pontifical ; les Préparatifs, — la Cérémonie ; — la Messe de circonstance [2].

dinales in propriis capellis. — De Sacro Viatico in extremo vitæ periculo certantibus exhibendo. — De benedictione diaconali.

1. Innocent III. L. I. *Epist.* 357.

2. Ayant déjà expliqué dans le chapitre précédent la consécration de l'autel combinée avec celle de l'église, il nous suf-

§ I. — *Les Préparatifs.*

Les préparatifs concernent : les reliques à placer dans l'autel, l'autel à consacrer, les objets qui doivent servir à cette consécration.

N° 1. — **Préparation des Reliques.**

Dès la veille au soir, l'évêque ou tout autre, chargé par lui de ce soin, dispose les saintes Reliques qui doivent être enfermées dans l'autel. Elles sont placées séparément, avec leur nom respectif, dans une boîte de métal convenable et difficile à s'oxyder, de plomb par exemple, avec trois grains d'encens, par honneur pour elles; on y ajoute l'acte authentique sur parchemin, comme on le fait dans les fondations de tout monument important; les termes en sont ainsi conçus :

L'an 19.., le... du mois de.., N.., évêque de N.., ai consacré cet autel, en l'honneur de saint N... (ou de tel mystère, c'est le vocable sous lequel l'autel est consacré et qui lui donnera son nom) : *et j'y ai enfermé les reliques des saints Martyrs N... et N..; de plus j'ai accordé dans les formes voulues par l'Eglise, une indulgence authentique d'un an, à tous les fidèles qui visiteront l'église, en ce jour de la consécration de son autel, et une autre de quarante jours pour ceux qui la visiteront au jour anniversaire de la cérémonie.*

L'Eglise veut ainsi intéresser les fidèles à cette consécration, et leur en montrer l'importance. Ceux qui assisteront à la cérémonie gagneront évidemment la première indulgence. La boîte est soigneusement scel-

fira d'y renvoyer nos lecteurs dans ce que la cérémonie présente aurait de commun avec elle, soit pour les préparatifs, soit pour la cérémonie elle-même, ou la messe de circonstance. On fera bien même de s'y rapporter toujours, quand les titres seront identiques, pour de plus amples détails que nous ne voulons pas répéter ici.

lée. Les reliques sont ensuite déposées sur un trône gracieusement orné, avec draperies rouges (la couleur des martyrs) dans l'église même ou tout autre local convenable peu éloigné. Des cierges allumés, au moins au nombre de deux, doivent brûler autour des reliques jusqu'au moment où elles seront transférées pour servir au nouvel autel. Le clergé de l'église récite ou chante, la veille, auprès de ces reliques, les Matines et Laudes du commun des Martyrs, sans rien de propre même dans l'oraison. Cet office ne dispense pas de celui du jour ; on veut une dernière fois honorer solennellement ces reliques qui vont être à jamais enfermées dans l'autel.

N° 2. — **L'Autel à consacrer.**

Dans l'église on doit veiller à ce que l'autel soit prêt pour la consécration et dans toutes les conditions voulues. La table d'autel comme nous l'avons dit, doit être de pierre (granit, marbre, ardoise, etc.) et d'un seul morceau ; elle couvre toute la superficie et repose sur un support de maçonnerie pleine qui peut être remplacée cependant jusque vers le milieu et pour la partie antérieure, par des colonnettes reliées ensemble.

Il convient de tailler les croix sur la pierre avant de la consacrer pour désigner à l'évêque l'endroit où il doit faire les onctions ; mais ce n'est pas un précepte, fait observer avec raison D. Guéranger, dans son édition de Catalan sur le Pontifical : « *Nullo modo necesse est quinque cruces sculpi in mensa altaris ut hæc judicari possit consecrata :... Nullibi præscriptum est... apud Gallos tamen viget nunc ille usus qui certe damnandus non est.* »

Le sépulcre des reliques doit être aussi préparé. On creuse dans la table d'autel, et plus ordinairement sur le devant entre la partie antérieure et la croix du milieu, une petite cavité assez large et assez profonde pour contenir la boîte aux reliques. Elle doit être car-

rée ou rectangulaire, à cause des onctions faites aux quatre angles, et aussi lisse que possible à l'intérieur. On prépare aussi une petite pierre, bien taillée et polie, qui puisse fermer exactement le sépulcre et aussi solidement que possible.

L'autel ne doit pas être adossé au mur pour permettre au prélat consécrateur d'en faire le tour, pour les encensements ; il ne sera paré d'abord d'aucun ornement, croix, chandeliers, nappes, fleurs, etc.

N° 3. — Des objets qui doivent servir à la consécration de l'autel.

On prépare dans l'église tout ce qui est nécessaire à la cérémonie.

Sur une première table près de l'autel : les petits et grands vases du saint chrême et de l'huile des catéchumènes; une quantité suffisante d'encens en grain et en poudre ; l'encensoir avec sa navette et un réchaud de charbons embrasés; un vase plein d'eau et un autre de vin; une assiette avec des cendres et une autre avec du sel; un aspersoir d'hysope ou de buis; des serviettes d'une toile forte pour essuyer l'autel, quand il en sera besoin; une couverture de toile cirée à la mesure de l'autel, cinq petites croix en cire qui brûleront sur l'autel au moment voulu, quelques petites spatules en bois pour enlever de la table d'autel, en les raclant, les restes de la cire et de l'encens, après la combustion, un vase pour recueillir ces ratissures qu'on jettera dans la piscine, de la chaux, du sable ou de la tuile pilés pour faire du ciment qui doit servir à sceller le tombeau des reliques et unir la table d'autel à sa base, une petite truelle bien propre en vue de cette opération, enfin, deux flambeaux allumés qui doivent toujours précéder le pontife, durant la cérémonie.

Sur une seconde table auprès de l'autel encore : un vase

plein d'eau et de la mie de pain avec une serviette pour laver et purifier les mains du Pontife, du coton pour essuyer les onctions des croix faites à la jonction de la table d'autel et de ses supports.

Enfin, *sur une troisième table* les nappes et autres linges ou ornements neufs destinés à l'autel, y compris même les vases sacrés, objets qui seront bénits ou consacrés à la fin de la cérémonie. On pourrait aussi disposer sur cette table les ornements de l'évêque, à savoir : la chape et l'étole de couleur blanche, le cordon, l'aube et l'amict.

Les ornements du diacre et du sous-diacre : amicts, aubes, cordons, étole de couleur blanche sont préparés à la sacristie avec la croix et les flambeaux des acolytes pour la procession des reliques, et ce qui devrait servir à la célébration de la messe.

§ II. — *La Cérémonie.*

La cérémonie comprend : les prières et les rites préparatoires, les ablutions de l'autel, la préparation du ciment liturgique, la translation des reliques et leur dépôt dans l'autel, les onctions finales, la bénédiction des nappes et autres ornements ou vases liturgiques pour le nouvel autel, le dernier encensement de l'autel et les dernières prières, pour l'autel consacré, et la conclusion de la cérémonie.

N° 1. — Prières et rites préparatoires.

I. — Les sept psaumes de la pénitence.

Reçu à l'église avec les honneurs qui lui sont dus, l'évêque, en rochet et mosette ou en cappa magna, se rend à son trône à droite de l'autel ou à son fauteuil, à gauche. Après s'être assis un instant, la tête couverte, il se découvre, se lève, récite à haute voix et tout seul, l'antienne des psaumes de la pénitence :

Ne vous souvenez pas, Seigneur, de nos péchés ni des péchés de ceux qui nous sont chers, et n'en tirez pas vengeance, ô vous qui êtes notre Maître, notre Dieu si bon.

Le clergé ou les chantres, en habit de chœur, récitent ensuite les psaumes, mais sans les chanter.

Après avoir dit l'antienne et s'être lavé les mains, l'évêque se revêt des ornements désignés pour les bénédictions les plus solennelles : l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole et la chape ; ces dernières sont de couleur blanche, parce que la cérémonie a un caractère de gloire et de joie. Il s'assied ensuite, et prend la mitre, ayant à ses côtés un diacre et un sous-diacre parés, mais sans manipule, ni dalmatique ou tunique, à cause de l'origine historique ou de l'usage traditionnel de ces ornements qui furent toujours réservés, le premier à la célébration de la Messe, et les deux autres, aux cérémonies eucharistiques [1]. Puis tous ensuite continuent, avec le chœur, les sept psaumes de la pénitence. On appelle ainsi certains psaumes, à cause des sentiments qu'ils expriment. Ils sont au nombre de sept pour signifier que la vertu de pénitence doit être parfaite et universelle en nous, autant que possible. L'Eglise les fait réciter ici parce que, sur l'autel, s'offrira le sacrifice d'expiation : ils sont aussi comme une formule d'exorcisme, exorcisme que l'Eglise emploie généralement avant ses bénédictions solennelles, pour éloigner, de l'objet profane qui va être consacré, toute influence maligne ; c'est en vue surtout de ceux qui doivent s'en servir, et pour le cas présent, des personnages qui viendront prier au pied de cet autel [2]. Les psaumes sont précédés

1. Voir ce que nous en avons dit, dans notre *Cours de Liturgie Romaine*, La Messe, n. 1.

2. Nous avons reproduit le texte et donné une paraphrase de ces psaumes, dans le chap. I, au début de la *Consécration d'une église*, art. II, § I, Prières préparatoires devant les reliques.

et suivis d'une antienne qui les encadre d'une manière touchante et que l'évêque à la fin répète aussi tout seul comme au commencement, pour plus d'insistance et de solennité.

II. — Premières invocations préalables devant l'autel.

Les psaumes de la pénitence terminés, l'évêque se lève et mitre en tête, crosse en main, il va au milieu de ses ministres, devant l'autel à consacrer, et il s'arrête à cinq ou six pas de lui. Là, déposant la mitre et la crosse, il entonne ou commence à voix haute une antienne qui appelle l'assistance divine pour l'acte important qu'il va accomplir :

Soyez au milieu de nous, assistez-nous, Dieu tout-puissant, un en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit.

Après quoi, toujours debout, il dit l'oraison suivante pour demander à Dieu que la cérémonie, sous ses divins auspices commence avec une grande pureté d'intention, et se poursuive dignement jusqu'à la fin :

Nous vous supplions, Seigneur, de prévenir nos actions par l'inspiration de votre grâce et de les accompagner par votre assistance continue ; afin que tous nos actes, prières et œuvres, commencent par vous et finissent de même : Par J-C. N-S. Ainsi soit-il.

Après cette oraison, le pontife, couvert de la mitre, s'agenouille au même endroit sur un prie-Dieu ; chacun se met à genoux aussi, à l'exception du crucigère et des acolytes. On chante aussitôt les Litanies des saints ; à défaut du chant l'évêque ferait lui-même les invocations, auxquelles répondraient ceux qui l'entourent [1]. L'auguste Trinité, Marie et les Saints, tous in-

1. On trouvera ces litanies à l'ordination des sous-diacres; elles sont récitées aussi, nous l'avons vu, à la consécration d'une église, mais il n'y a pas lieu ici de les interrompre, comme on l'a fait dans ce dernier cas.

voqués ici, sont intéressés à la consécration d'un nouvel autel. Le sacrifice qu'on y offrira désormais rend à Dieu une gloire infinie et réjouit aussi les élus, dont le souvenir est si souvent invoqué alors, et qui s'unissent aux devoirs de l'adorable Victime.

On a soin de répéter deux fois en son lieu le saint sous le vocable duquel l'autel est consacré, ainsi que les noms de ceux dont les reliques seront placées dans l'autel. D'après les traditions les plus anciennes, aucun autel n'est consacré sans qu'on lui désigne un vocable ou titulaire, qui sert, comme le nom de Baptême, à le dénommer, à le distinguer des autres. On veut aussi le placer sous une protection du ciel, en faveur surtout de ceux qui viendront prier auprès de cet autel. Le titulaire de l'autel pourra être le même que celui de l'église : il y a entre eux une corrélation très étroite : on peut choisir un saint ou un mystère divin comme la Trinité, le Sacré-Cœur, etc... Il ne faut répéter ou ajouter deux fois à la place voulue, s'il n'était pas nommé dans les litanies, que le nom de ce saint qui demandait à être ainsi distingué des autres par une invocation plus instante. La même raison n'existerait plus si le vocable était un mystère, à moins que ce mystère n'eût rapport à la Vie ou à la Passion de Jésus-Christ, car alors on répéterait deux fois : *Fili, Redemptor mundi, Deus.* Si les saints étaient déjà mentionnés dans les litanies, on ne ferait que répéter l'invocation : s'ils n'étaient pas nommés, on les invoquerait deux fois après tous les autres de la même classe et immédiatement avant l'invocation générale : par exemple si c'est un martyr, avant : *omnes sancti Martyres.* Si le titulaire de l'église et de l'autel était un mystère ou un titre de Marie, on répéterait deux fois l'invocation : *Sancta Maria.* Les saints dont les reliques sont enfermées dans l'autel, méritaient, eux aussi, une invocation réitérée.

Après l'invocation : *Ut omnibus fidelibus defunctis*, l'évêque se lève, prenant la crosse et toujours tourné du même côté, il ajoute trois invocations spéciales pour l'autel à consacrer. L'Eglise ne pouvait oublier, dans ces supplications solennelles, l'objet même de la cérémonie. Le pontife demande donc à Dieu : 1° de *bénir*, c'est-à-dire de couvrir de sa protection divine, d'honorer de ses faveurs, cet autel érigé à sa gloire et placé sous une égide puissante :

Daignez *bé†nir* cet autel qui doit être consacré en votre honneur et sous le vocable de saint N... [1].

2° De le *sanctifier*, c'est-à-dire de le purifier de plus en plus de toute scorie grossière de son premier état, qui ne pouvait en faire un instrument de sanctification :

Daignez *bé†nir et sancti†fier* cet autel qui doit être consacré en votre honneur et sous le vocable de saint N...

3° De le *consacrer*, c'est-à-dire de le séparer définitivement du profane, pour en faire un objet sacré, exclusivement destiné au culte divin :

Daignez *bé†nir, sancti†fier et con†sacrer* cet autel qui doit être consacré en votre honneur et sous le vocable de saint N...

Après ces invocations touchantes, l'évêque se remet à genoux, en quittant la crosse, et l'on continue les litanies jusqu'à la fin.

III. — Dernières invocations préalables.

Le pontife va bientôt procéder à la consécration de l'autel, mais il veut implorer une dernière fois le se-

1. On omettrait les mots : *et nomen sancti*, si le vocable était un mystère divin qui serait déjà compris dans les mots *ad honorem tuum*; s'il s'agissait d'un mystère de Marie, on dirait : *et nomen B. Mariæ Virginis*.

cours divin pour cet acte si important, si solennel. Il s'approche donc un peu plus de l'autel, et, sans mitre, il dit en se mettant à genoux, par humilité :

O Dieu, venez, à mon aide.

Le chœur répond dans le même sens, faisant écho à cette prière :

Seigneur, hâtez-vous de me secourir.

L'évêque ajoute debout, comme le reste des paroles le demande :

Gloire au Père, au Fils, et au Saint-Esprit.

On répond en achevant la doxologie.

Comme dès le commencement, à l'origine des choses, maintenant et toujours dans les siècles des siècles [1].

L'évêque répète trois fois ces invocations, en élevant la voix chaque fois. Cette insistance, cette accentuation dans la prière, montre assez l'importance de l'acte qui va s'accomplir, exemple aussi pour nous d'une prière persévérante.

IV. — La bénédiction de l'Eau Grégorienne.

Reste un dernier rite préparatoire, avant la consécration ; c'est la confection et la bénédiction de l'*eau grégorienne,* ainsi appelée de S. Grégoire le Grand qui l'institua ; elle doit servir aux aspersions et aux purifications de l'autel, durant la cérémonie ; eau naturelle où seront mêlés du sel, des cendres et du vin, pour des raisons particulières à la cérémonie. L'eau bénite ordinaire ne suffisait pas ici pour cette consécration solennelle. L'évêque bénit donc chacune des quatre

1. Grande fut la gloire rendue à la Sainte-Trinité par les anges dès le commencement ; la doxologie, avons-nous déjà dit, demande qu'il en soit toujours ainsi sur la terre.

matières séparément et en fait lui-même successivement le mystérieux mélange.

Tout ce qui concerne cette eau grégorienne : son origine, ses éléments, son symbolisme, sa confection et sa bénédiction, se trouve déjà exposé et expliqué précédemment dans la consécration d'une église, dans laquelle elle est également employée. Les rites, les prières et les formules sont absolument les mêmes qu'ici, à l'exception des deux dernières oraisons : *Sanctificare* et *Deum patrem omnipotentem*, qui ont plus spécialement pour but l'église même, et non l'autel. Nous renvoyons donc nos lecteurs à ces pages. Observons toutefois, avec Martinucci, que dans l'oraison *Omnipotens Deus*, qui suit le dernier mélange, ou celui du vin avec les autres substances, il faut évidemment omettre à la fin le mot *ecclesiæ*, et dire simplement : *hujus altaris tui*; ce qu'il faudrait faire encore dans les oraisons communes aux deux cérémonies, où se trouverait le même mot *ecclesiæ*.

N° 2. — Les ablutions de l'autel.

Les rites et prières préparatoires terminés, on procède à la consécration de l'autel. Mais celui-ci doit être tout d'abord purifié par l'eau sainte, par l'eau grégorienne. Aucun objet ne doit servir au culte sacré, s'il n'est déjà lavé de toute souillure profane; de l'autel, du reste, se répandra sur nous le sang rédempteur avec ses grâces purificatrices et il ne faut approcher de lui qu'avec des dispositions saintes. Tout cela nous est rappelé ici par les ablutions liturgiques. Elles consistent dans l'humectation de la pierre d'autel aux cinq endroits désignés par les croix, avec une formule correspondante : *Sancti†ficetur hoc altare*, et une aspersion sept fois répétée, pendant le chant du *Miserere*. Ici encore nous avons pour ces ablutions de l'autel, les mêmes rites, formules et prières que pour l'autel

à purifier et à consacrer avec la consécration d'une église ; on les trouvera donc là, avec toutes les explications voulues.

Une nouvelle et dernière prière termine, ici toutefois, les ablutions de l'autel ; elle en rappelle le but qui est de préparer celui-ci à sa consécration définitive, et d'attirer la miséricorde divine sur ceux qui viendront y prier. Nous ne l'avons pas rencontrée lors de la consécration d'une église parce que les ablutions ne sont pas terminées là avec celles de l'autel ; car ces dernières sont suivies immédiatement de l'aspersion des murs intérieurs et du pavé, aspersion qui ne fait qu'un avec les précédentes ablutions. D'où, étant plus étendues, ces ablutions se terminent alors par des prières plus solennelles.

℣ Seigneur, exaucez ma prière ; — ℟ Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣ Le Seigneur soit avec vous ; — ℟ Et avec votre esprit.

Prions.

O Dieu, qui êtes le créateur de tout ce qui est visible et invisible, et le consécrateur de tout ce qui est saint, daignez favoriser de votre divine influence la dédicace de cet autel, celui de votre Fils N.-S. Répandez la vertu consécrative et sanctificatrice de votre bénédiction sur cette table mystique, qui va recevoir, de nos mains indignes, l'onction efficace de l'huile sainte et du saint chrême, et que, par là ils éprouvent le secours de vos miséricordes, ceux qui viendront prier auprès de cet autel. Ainsi soit-il.

Le manuscrit de Durand de Mende renfermait déjà cette oraison pour la consécration d'un autel : « *Quibus peractis, dicit episcopus* : ℣ *Domine exaudi... eique responso a scola* : ℟ *Et clamor meus... subjungit orationem* : *Deus, qui es visibilium rerum omnium et invisibilium Conditor...* »

N° 3. — Préparation et bénédiction du ciment liturgique.

Après ces ablutions, et avant d'aller chercher les reliques, l'évêque prépare lui-même le ciment qui doit servir à les enfermer dans l'autel; ce qui nous montre l'importance du rite qui va suivre et de la cérémonie entière. Pour cela, couvert de la mitre, il délaie le ciment ou le plâtre avec de l'eau grégorienne, et, la tête découverte, il le bénit ensuite à cause de sa relation intime avec les reliques et l'autel. On trouvera la formule de cette bénédiction avec des remarques explicatives quand il a fallu préparer le ciment pour la consécration d'une église.

N° 4. — Translation des reliques et leur dépôt dans l'autel.

Suivent ici deux cérémonies corrélatives :

I. — La translation des Reliques.

La translation des reliques se fait, à peu de chose près, comme pour la consécration d'une église ; nous n'aurons donc ici qu'à indiquer les différences, et à renvoyer au chapitre précédent pour les ressemblances. On y verra aussi les raisons qui par une loi postérieure et d'après les traditions antiques font renfermer dans la table d'autel les reliques de plusieurs saints, au moins au nombre de deux, et martyrs.

L'évêque se rend donc au lieu où sont exposées les reliques destinées à l'autel: il est précédé de la croix entre deux acolytes, du clergé et des chantres. A l'entrée, le pontife s'arrête, ayant à sa gauche la croix et le clergé, rangé en cercle autour de lui; il quitte la mitre et la crosse, et, plein de respect pour ces restes précieux des héros chrétiens, il demande au Seigneur d'être, avec tous les assistants, de plus en plus purifié

au moment d'entrer dans le nouveau Saint des Saints; c'est la prière que le prêtre récite à la Messe lorsqu'il monte à l'autel.

Prions.

Les ministres : Fléchissons les genoux. — Levez-vous.

Nous vous en supplions, Seigneur, effacez de plus en plus en nous nos iniquités, afin que nous puissions entrer dans le Saint des Saints. Ainsi soit-il.

Le pontife reprend la crosse et la mitre, et le clergé entre avec lui, si le local le permet, se rangeant à l'intérieur, ainsi que le porte-croix, de manière à être prêt pour le départ. On distribue des cierges allumés.

Arrivé devant les reliques, le prélat quitte ces deux insignes, et dit la prière suivante où il demande à Dieu comme la permission de toucher à ces ossements spécialement consacrés à sa gloire par le martyre, et associés à son culte par leur dépôt dans l'autel :

Prions.

Les ministres : Fléchissons les genoux. — Levez-vous.

Faites, Seigneur, que nous traitions, avec respect, les membres de vos saints qui vous sont spécialement consacrés et que nous désirons être pour nous un patronage puissant et continu. Ainsi soit-il [1].

L'évêque reçoit alors dans ses mains, l'urne aux reliques, se retourne, entonne l'antienne : *Cum jucundi*

1. Pour la consécration de l'autel unie à celle de l'église, on chante ici de plus, en entrant dans le lieu où sont exposées les reliques, après l'oraison : *Aufer a nobis*, quatre antiennes et le psaume *Venite, exultemus*, ou du moins un répons en l'honneur des saints dont les reliques sont là; de même le pontife bénit l'encens, avant de se mettre en marche, afin qu'on encense les reliques durant la procession. Ces omissions faites ici, dans la cérémonie présente, sont motivées sans doute par la solennité moins grande de cette translation, les reliques ayant été exposées généralement dans l'église même.

tate, et, couvert de la mitre, s'achemine processionnellement vers l'autel. Toutefois les reliques pourraient être portées sur un brancard par des prêtres en chasubles rouges ; leur arrangement ferait un tout assez considérable [1], mais alors le pontife les suivrait, après avoir reçu la mitre, et entonné l'antienne. On peut y ajouter le répons : *Surgite, sancti Dei.* On trouvera dans le chapitre précédent, cette antienne et ce répons, dont le sens est facile à comprendre.

A l'arrivée près de l'autel, on dépose avec respect au milieu des cierges allumés, les saintes reliques sur une table préparée à cet effet. Puis revenant au milieu du sanctuaire, près de l'autel, et toujours mitre en tête, l'évêque entonne une antienne que le chœur continue en y ajoutant deux psaumes, sans le *Gloria Patri* final, mais terminés par la répétition de l'antienne.

Cette antienne : *Exultabunt* et les deux psaumes : *Cantate Domino*, *Laudate Dominum in sanctis ejus*, dont il est parlé plus haut, dans le chapitre précédent, ont pour objet : les saints en général et, plus particulièrement, dans l'intention de l'Eglise, ceux dont les reliques sont là et les honneurs qui leur sont dus.

II. — **Le dépôt des reliques dans la table d'autel.**

Le prélat consécrateur va maintenant déposer les saintes reliques dans la cavité de l'autel ou le tombeau qui leur a été préparé ; il le fait avec les mêmes rites, prières, formules, chants liturgiques, que pour la même cérémonie, quand on consacre une église. On les trouvera donc plus haut, avec les explications utiles ou nécessaires. Observons à peine une petite différence ; c'est au sujet de la bénédiction et de l'im-

1. Nous pensons qu'on pourrait aussi y employer des diacres en dalmatiques.

position de l'encens par l'évêque, dans l'encensoir, qui ne se fait pas aux mêmes moments dans les deux cas, ce qui concerne aussi le commencement des cérémonies suivantes : le plus ou moins de temps écoulé depuis ce dernier rite aura sans doute inspiré cette différence. On suivra sur ce point, comme dans tout autre cas semblable, les indications du Pontifical.

Nº 5. — Les Encensements de l'autel et les premières onctions.

Après avoir fixé par le ciment la pierre du sépulcre, le pontife quitte la mitre, reçoit l'encensoir, entonne l'antienne *Stetit angelus*, et, de nouveau la tête couverte, commence une série d'encensements de l'autel entremêlés des onctions sacrées de la table aux endroits désignés. Tout se passe ici encore comme pour la première consécration, au chapitre précédent ; on y trouvera les détails dûment commentés, à l'exception de ce qui concerne l'onction des murs intérieurs, qui n'a pas lieu ici évidemment. Nous avons à remarquer cependant une particularité dans les psaumes : *Quam dilecta tabernacula* ; — *Bonum est confiteri Domino* ; — *Eructavit cor meum*, et *Deus noster, refugium et virtus*, qui entrent dans cette partie de la cérémonie pour des raisons déjà données ; la rubrique dit formellement qu'on y répète l'antienne après chaque verset : *repetitur antiphona*. Cette répétition n'était pas indiquée pour les mêmes psaumes, dans la consécration de l'église, afin probablement de ne pas prolonger la cérémonie ; mais ici, ce motif pressant moins, on aura voulu donner au prélat tout le temps nécessaire pour les rites à accomplir et insister aussi sur le sens si bien approprié des antiennes. Et de fait, la répétition n'est plus indiquée au psaume *Fundamenta*, qui suit les quatre autres. Le psaume et son antienne *Ecce odor filii mei* n'accompagnant cette fois aucun rite sacré.

Il nous semble qu'on doit respecter ici cette répétition d'antienne, si clairement énoncée par la rubrique. Martinucci, en ne la signalant pas dans son cérémonial, toujours si détaillé, semble lui appliquer un mot du Pontifical, pour une semblable répétition, qui a lieu dans la consécration d'une église : *Repetitur tota antiphona prædicta, si necesse fuerit*. C'est-à-dire, dit le savant liturgiste, si c'était nécessaire pour que le chant ne cessât pas avant la fonction : « *finis est, ne sine cantu prosequatur functio* », comme lorsque le même prélat consacre plusieurs autels. Nous ne voudrions pas conseiller ici cette pratique. « Pendant le chant ou la récitation des psaumes *Quam dilecta*, *Bonum est*, *Eructavit*, et *Deus noster*, dit expressément Le Vavasseur, on intercale l'antienne entre chacun des versets [1] ».

Autre particularité : Dans la consécration d'une église, après l'onction des murs intérieurs, un nouvel encensement, accompagné de l'ant. *Ædificavit Moyses*, et suivi de l'oraison *Dei Patris Omnipotentis*, vient comme reprendre la série des encensements de l'autel, d'abord interrompus, et servir de transition avec la cérémonie suivante, qui est la combustion liturgique des petites croix en cire et de l'encens. Mais ici les encensements n'ayant pas été interrompus, la même antienne et la même prière sont dites dans le même but, sans un nouvel encensement.

N° 6. — La combustion liturgique.

Ce n'est pas un rite consécratoire proprement dit, mais plutôt une cérémonie explicative du but et des effets de la consécration de l'autel.

Cette cérémonie nouvelle et si éclatante, dont nous avons déjà dit le symbolisme et l'antiquité, se fait,

1. Cérémonial de la consécration des églises et des autels, 2e section : *Des autels fixes*.

elle aussi comme la première, avec un changement de formule toutefois dans la Préface finale, qui est plus exclusivement appropriée à l'autel, et où sont rappelés, avec les autels d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, mentionnés la première fois, ceux en plus d'Abel, de Melchisédech et de Moïse. La voici :

℣ Dans tous les siècles des siècles. ℟ Ainsi soit-il.
℣ Le Seigneur soit avec vous. — ℟ Et avec votre esprit.
℣ Elevons nos cœurs. — ℟ Nous les avons vers le Seigneur.
℣ Rendons grâces au Seigneur, notre Dieu. — ℟ Cela est juste et digne.

Il est vraiment digne et juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces, toujours et partout, Seigneur saint, Père tout-Puissant, Dieu éternel et miséricordieux, à vous qui n'avez ni commencement ni fin, qui êtes pleinement tout ce que vous avez voulu ; Dieu saint et admirable, dont les éléments ne peuvent borner l'immensité auguste. Nous vous bénissons, nous vous demandons humblement et avec instances, que cet autel vous soit agréable comme celui qui fut arrosé et consacré pour la première fois par le sang d'Abel immolé par son frère, et précurseur du mystère rédempteur de la Passion. Que cet autel vous soit agréable comme l'autel qu'Abraham, notre ancêtre, après avoir mérité de vous voir, dressa et consacra en invoquant votre nom ; comme celui sur lequel le grand-prêtre Melchisédech offrit un sacrifice triomphal d'actions de grâces. Qu'il vous soit agréable, cet autel, comme celui où le Patriarche, père de notre foi, croyant de tout cœur à votre parole, plaça, pour y être immolé, son fils Isaac ; autel et sacrifice, figures du profond et salutaire mystère de la Passion du Seigneur, quand le Fils de Dieu fut offert et l'agneau divin immolé. Qu'il vous soit encore agréable, cet autel, comme celui qu'Isaac, après avoir trouvé un puits profond d'eau limpide, dédia à votre divine Majesté, en lui donnant le nom d'abondance. Qu'il vous soit agréable, comme la pierre qui servit d'oreiller à Jacob, quand il vit dans un songe révélateur, les anges monter et descendre par une

échelle mystérieuse [1]. Qu'il vous soit enfin agréable, cet autel, comme celui que Moïse dressa, qu'il purifia par l'huile sainte, pendant sept jours, et qu'il appela très saint d'après votre entretien céleste. Vous aviez dit en effet à Moïse: « Celui qui touchera à cet autel, devra être pur et sanctifié ; » que sur cet autel soit donc pratiqué un culte d'innocence et de paix ; que l'orgueil y soit immolé, la colère étouffée, la luxure et toute mauvaise passion frappée à mort ; qu'on y offre, à la place des tourterelles antiques, un sacrifice de chasteté, et au lieu des petits de ces tourterelles, un sacrifice d'innocence.

Puis le pontife abaisse le ton et ajoute, à voix médiocre, la conclusion moins importante que ce qui précède :

Par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui étant Dieu, vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

A quoi les assistants répondent : Ainsi soit-il [2].

Les prières précédentes ont laissé aux petites bougies et à l'encens, le temps de se consumer. Aussitôt que la combustion liturgique est faite, serait-ce même durant ces prières, des ministres inférieurs enlèvent de l'autel, avec des spatules en bois, les résidus de cire et d'encens, ayant soin, par respect, de les jeter dans la piscine.

N° 7. — **Les onctions finales.**

Après la préface, le prélat a encore à faire, avec le saint-chrême, deux onctions qui terminent la consécration de l'autel, l'une sur le devant et vers le milieu,

1. Nous voyons, en effet, dans la Genèse, que Jacob, à son réveil, érigea cette pierre en autel, et la consacra d'huile symbolique, en mémoire du songe mystérieux.
2. Les faits historiques, relatifs à ces autels ou sacrifices anciens et à leur nature sont consignés dans la Bible et font mieux comprendre le sens et l'à-propos de cette belle préface.

l'autre aux quatre points de jonction de la table avec son support. Il veut par là, bien établir que l'autel tout entier est consacré ; ce qui distingue, avons nous dit plus haut, l'autel fixe de l'autel portatif ou de la simple pierre sacrée.

Les cérémonies sont absolument les mêmes que dans le chapitre précédent où les explications voulues les accompagnent comme toujours. Après qu'elles sont terminées, l'évêque s'assied pour se purifier et se laver les mains. Pendant ce temps, plusieurs clercs dans les ordres sacrés essuient la table entière de l'autel, encore imbibée de l'huile sainte, ainsi que son support à l'endroit des onctions. Ils le font d'abord avec des éponges et du coton, puis avec de la grosse toile qui sera mise à part pour être ultérieurement purifiée.

N° 8. — Bénédiction des nappes et autres ornements ou vases liturgiques pour le nouvel autel.

Le nouvel autel est consacré ; il faut le revêtir au plus tôt de ses ornements de fête. Il faut surtout le couvrir de ses nappes que demande la table sacrée de la Cène eucharistique. Si les objets qui vont servir à cet autel sont neufs, comme cela convient, ils doivent être bénits. On le fait à ce moment de la cérémonie, comme l'indique le titre du Pontifical : *Benedictio tobalearum, vasorum, et ornamentorum altaris consecrati.*

Pourrait-on comprendre parmi ces objets à bénir ici par la formule générale, un ciboire, un ostensoir, une custode, les châsses des reliques pour l'ornementation de l'autel, les croix, les linges sacrés, les ornements du prêtre [1] ? Nous pensons qu'on le peut, à cause du titre ci-dessus et de la formule, qui de fait, semble

1. Nous excluons ici le calice et la patène dont la consécration demande l'onction du saint-chrême.

s'inspirer des formules particulières à plusieurs de ces objets liturgiques.

On présente donc à l'évêque ceux des ornements destinés à l'autel qui ne seraient pas encore bénits; ils sont portés par des clercs inférieurs, ou disposés sur une table à proximité.

La formule de bénédiction n'est pas la même que pour celle qui a lieu dans la consécration d'une église, parce qu'il ne s'agit ici que des ornements destinés à l'autel, et c'est pourquoi nous devons la donner.

Debout et sans mitre, le pontife bénit en ces termes les objets présentés :

℣ Notre secours est dans le nom du Seigneur. — ℟ Qui a fait le ciel et la terre.

℣ Que le Seigneur soit avec vous. — ℟ Et avec votre esprit.

Prions.

Dieu tout-puissant et miséricordieux, qui, dès le commencement, avez créé ce qui était utile ou nécessaire aux hommes, vous, qui durant quarante jours, avez instruit Moïse, votre serviteur, sur les vêtements pontificaux sacerdotaux ou lévitiques, qu'il devait faire confectionner pour les prêtres et les lévites, ainsi que sur les autres ornements et linges du culte, que Marie, sa sœur, fit et tissa elle-même; vous, qui en avez réglé l'usage dans le tabernacle de l'alliance, daignez purifier, bénir, sanctifier et consacrer, par notre humble ministère, tous les ornements et linges sacrés destinés à votre autel, qu'ils soient aptes ainsi au culte divin et aux profonds mystères, et qu'ils servent, par de dignes ministres, à la consécration du corps et du sang de Jésus-Christ.

L'évêque asperge ensuite d'eau bénite ces ornements pour en compléter la bénédiction; aspersion qui peut être regardée, ainsi que dans les autres cas semblables, comme cause efficiente, concurremment avec les orai-

sons qui précèdent et le signe de croix fait aux endroits indiqués.

Le reste se termine comme à la consécration d'une église : ornementation de l'autel, antiennes diverses, psaume *Deus, Deus meus.*

N° 9. — Le dernier encensement de l'autel et les dernières prières pour l'autel consacré.

Tout ici encore se fait comme nous avons dit au chapitre premier pour la consécration d'une église.

N° 10. — Conclusion de la Cérémonie.

Elle consiste dans les ℣℣ *Dominus vobiscum*... et *Benedicamus Domino,* comme pour la première fois, après la consécration de l'église et de l'autel; on en verra là le commentaire.

§ III. — *La messe de circonstance.*

L'Eglise veut qu'une messe soit célébrée immédiatement après les cérémonies de la consécration; rien n'est mieux motivé. Il fallait procurer au plus tôt au nouvel autel sa glorieuse fin. Il conviendrait que le consécrateur lui-même dît ou chantât cette messe; à lui appartiennent les prémices de la fonction sacrée qu'il vient de remplir. Tout autre cependant peut le faire devant lui.

La messe est précédée ou suivie de la bénédiction pontificale et d'une promulgation d'indulgences, selon qu'il s'agit d'une messe basse ou chantée; d'où :

N° 1. — Bénédiction de l'évêque et promulgation d'indulgences.

Si l'on dit une messe basse, l'évêque donne alors immédiatement après les derniers rites de la consécration, avec la formule ordinaire, la bénédiction pon-

tificale solennelle, qui ne pourrait suivre cette messe ; souhait paternel que les prélats aiment à former pour l'assistance, après toute cérémonie importante.

Après cette bénédiction, le prélat s'assied et fait publier les indulgences accordées à tous ceux qui visiteront l'autel, soit au jour de la consécration, soit au jour anniversaire ; pieuses faveurs qui nous diminuent le temps de notre purgatoire. En voici la formule, un peu différente de celle qui suit la consécration d'une église, puisqu'elle ne doit concerner ici que l'autel :

Notre très révérend Père en Dieu et maître, le seigneur N..., par la grâce de Dieu et du Siège apostolique évêque (ou archevêque) de N..., donne et accorde, dans la forme voulue ordinairement par l'Eglise, à tous ceux qui visiteront aujourd'hui cet autel, un an d'indulgence [1], et quarante jours à ceux qui le feront en l'anniversaire de cette consécration. Priez Dieu pour la prospérité de Sa Sainteté notre seigneur N..., par la providence divine Pape, pour celle de sa Seigneurie révérendissime, et de notre Mère la sainte Eglise [2].

N° 2. — **La Messe.**

On commence alors la messe qui est celle indiquée pour une consécration d'autel, vers la fin du missel, après la messe désignée pour le jour de la consécration ou dédicace d'une église et qui suit celle de l'anniversaire. C'est une messe votive avec *Gloria*, *Credo*, une seule oraison, et l'évangile de S. Jean à la fin. Si l'office du jour s'opposait à la célébration de cette messe, on en ferait simplement mémoire. Les trois messes sont du reste les mêmes à l'exception des oraisons,

1. Ceux qui assistent à la cérémonie peuvent aussi évidemment gagner cette indulgence d'un an.

2. Si le prélat consécrateur était cardinal, on ferait à la formule les changements indiqués en note à la fin de la consécration d'une église.

secrètes et postcommunions qui sont spéciales à chacune d'elles [1].

Et maintenant aimons encore à le répéter : qu'il est donc grand, auguste, ineffable, le sacrifice de la messe dont l'autel est préparé, sanctifié, consacré par des ablutions, des encensements, des onctions si multiples ; par tant de prières et d'hymnes sacrés ! qu'ils sont aimables, qu'ils sont beaux nos autels, où réside jour et nuit Notre-Seigneur, l'adorable victime du sacrifice, pour se donner à nous, pour nous secourir dans notre exil : *Quam dilecta tabernacula tua. — Altaria tua, Domine, virtutum !* — Daigne l'hôte divin de ces saints autels, nous accorder quand nous venons y prier, tout ce que le pontife consécrateur a demandé pour nous.

APPENDICES

Les auteurs comme Martinucci [2] et Le Vavasseur [3],

1. Voici ces oraisons spéciales :

Oratio. — Deus, qui ex omni coaptatione sanctorum, æternum tibi condis habitaculum : da ædificationi tuæ incrementa cœlestia ; ut quorum hic reliquias pio amore complectimur, eorum semper meritis adjuvemur. Per Dñum.

Secreta. — Descendat, quæsumus Domine Deus noster, Spiritus tuus sanctus super hoc altare : qui, et populi tui dona sanctificet, et sumentium corda dignanter emundet. Per Dominum, in unitate ejusdem.

Postcommunio. — Omnipotens sempiterne Deus, altare hoc nomini tuo dedicatum, cælestis virtutis benedictione sanctifica et omnibus in te sperantibus, auxilii tui munus ostende ; ut et hic sacramentorum virtus, et votorum obtineatur effectus. Per Dñum.

2. Martinucci : Tit. IV, L. VII, cap. XVIII : *De consecratione plurium altarium stabilium.*

3. Le Vavasseur : *Cérémonial de la consécration des églises et des autels.* 2e partie, 2e section, chap. VI : Des cérémonies à observer à la consécration de plusieurs autels fixes.

exposent ici, après les cérémonies précédentes celles qu'il faut observer à la consécration de plusieurs autels fixes; après quoi ils reviennent au Pontifical pour le cas où l'autel fixe aurait son sépulcre recouvert par la table d'autel. De là ces deux appendices à notre article I[er], qui avait pour objet la consécration d'un autel fixe.

APPENDICE I[er]

CONSÉCRATION DE PLUSIEURS AUTELS FIXES

Cette cérémonie peut être faite par le même prélat, sans la consécration d'une église ou avec elle, ou encore par plusieurs prélats dans une consécration d'église.

N° 1. — **Consécration de plusieurs autels fixes par le même prélat sans consécration d'église.**

1. On prépare la veille autant de petites boîtes aux reliques qu'il y aura d'autels à consacrer, ayant soin de ne pas les confondre.

2. Un seul trône ou brancard, une seule crédence suffit pour ces reliques.

3. Le fauteuil du prélat consécrateur est disposé dans le sanctuaire ou au milieu de l'église de manière à ce qu'il puisse voir tous les autels à consacrer.

4. Ceux-ci seront évidemment dépouillés de tout ornement.

5. Mais les ornements dont chacun d'eux devra être paré, après la consécration, seront disposés à part.

6. Enfin on aura soin de préparer à la sacristie dans le sanctuaire et au lieu de l'exposition des reliques tous les autres objets, comme nous l'avons indiqué plus haut dans l'art. précédent.

7. La cérémonie commence comme à l'ordinaire.

Pendant les litanies après le ℣ *Ut omnibus defunctis*, l'évêque se tourne vers les autels à consacrer et les bénit trois fois en mettant la formule au pluriel et nommant ensemble les saints qui en sont les vocables : *Ut altaria hæc ad honorem tuum et nomina sanctorum N... et N... consecranda...*

8. Dans l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus creator...* qui suit la bénédiction de l'eau grégorienne, l'évêque a soin de dire au pluriel *horum altarium tuorum*, au lieu de *hujus altaris tui.*

9. Après l'intonation de l'antienne *Introibo*, le prélat se rend avec ses ministres près du premier autel à consacrer, et fait sur lui, et de même sur chacun des autres, les signes de croix voulus avec l'eau grégorienne en répétant à chaque fois la formule *Sanctificetur hoc altare.*

10. Il est toujours précédé de la croix et des acolytes ou céroféraires, lorsqu'il va d'un autel à l'autre.

11. Après l'oraison *Singulare illud propitiatorium*, qui suit la cérémonie précédente, le prélat entonne l'ant. *Asperges me* et asperge ensuite tous les autels l'un après l'autre pendant le chant des trois premiers versets du *Miserere*. Après quoi le pontife revient au premier autel, entonne de nouveau *Asperges me* et fait la deuxième aspersion des autels comme la première pendant le chant des trois versets suivants du *Miserere*; puis, successivement et de la même manière pendant le chant des autres versets ainsi divisés pour chacune, la troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième aspersion.

12. Jusqu'à la bénédiction du ciment liturgique, tout comme à l'ordinaire ; mais après cette cérémonie, on répand de l'eau grégorienne au pied de chaque autel et tout autour.

13. Après la procession des saintes reliques, le prélat place dans le premier autel celles qui lui sont desti-

nées avec tous les rites indiqués plus haut : cette cérémonie est accompagnée des antiennes voulues depuis l'oraison *Deus qui in omni loco* jusqu'à la dernière onction sur la pierre scellée du sépulcre : *Signetur et sanctificetur.* — Toutes ces cérémonies sont répétées intégralement à chacun des autres autels; on a soin de présenter à l'évêque les reliques destinées à chacun des autels.

14. Après les onctions, l'évêque bénit l'encens, puis procède successivement à l'encensement de chaque autel après avoir entonné l'antienne *Stetit angelus,* que le chœur chante lentement pendant la cérémonie pour laisser à l'évêque le temps voulu. Le pontife dit ensuite l'oraison *Dirigatur* ; il a soin de substituer le pluriel *in his altaribus* au singulier *in hoc altari.*

15. Après cette oraison on essuie tous les autels.

16. Quand les autels sont essuyés, l'évêque, après avoir encensé en silence et d'une manière particulière la table du premier autel, va faire de même pour chacun des autres.

17. L'encensement solennel de tout l'autel par un triple circuit commence alors, d'abord par le premier autel, puis pour chacun des autres. C'est l'évêque qui le fait après avoir entonné le ℟ *Dirigatur* que le chœur continue pendant ce temps-là.

18. Après l'encensement du dernier autel, le prélat remet l'encensoir au prêtre thuriféraire qui, aussitôt après l'intonation de l'antienne *Erexit Jacob,* encense lui-même le premier autel sans discontinuer, pendant que le prélat fait les onctions.

19. Celui-ci après avoir fait ces onctions sur le premier autel, va les répéter sur le second auprès duquel se rend avec lui le prêtre thuriféraire pour l'encenser comme le premier ; et ainsi pour les autres.

20. Un seul encensement fait par l'évêque suit alors, mais par un seul tour, cette fois, répété successive-

ment pour tous les autels, toujours pendant le ℟ *Dirigatur.*

21. Il est suivi de l'oraison *Adsit, Domine,* où l'on remplace *super hunc lapidem* par *super hos lapides.*

22. L'encensement est suivi d'une seconde onction, faite successivement sur chacun des autels pendant le chant de l'ant. *Mane surgens,* et du ps. *Bonum est confiteri Domino.*

23. Le prêtre thuriféraire fait ici comme pour la première fois.

24. Après cette deuxième onction, a lieu, de la même manière que précédemment, un troisième encensement suivi des oraisons *Adesto, Domine,* et *Omnipotens sempiterne Deus,* où le pluriel est de nouveau substitué au singulier, puis une troisième onction avec le saint chrême cette fois. Et enfin, un quatrième encensement suivi de l'oraison toujours mise au pluriel : *Descendat,* et une quatrième onction avec l'huile des catéchumènes et le saint chrême à la fois, où tout se fait encore comme ci-dessus.

25. Toutes ces onctions terminées, le prélat a soin de faire le changement voulu, du singulier au pluriel, dans les deux invocations qui suivent : *Lapidem hunc* (*Lapides hos*), et *Dei Patris omnipotentis.*

26. Après l'oraison précédente, l'évêque bénit les grains d'encens pour tous les autels, et va les placer successivement sur chacun d'eux, avec les petites croix en cire, qu'un des clercs assistants allume au fur et à mesure.

27. Quand toutes les petites bougies d'un autel sont allumées, le prêtre thuriféraire en cesse l'encensement qu'il n'avait jamais interrompu une fois commencé, si ce n'est quand le prélat devait encenser lui-même.

28. Dans les deux oraisons qui suivent : *Domine, sancte, Pater omnipotens,* et *Deus omnipotens,* ainsi que

dans la Préface, l'évêque a soin de changer le singulier en pluriel quand il s'agit d'autel.

29. Lorsque les croix en cire et l'encens sont consumés, des clercs enlèvent de chacun des autels les cendres avec des spatules de bois et les ramassent dans un vase pour être jetées plus tard dans la piscine.

30. Après la préface, le prélat fait successivement une première onction avec le saint chrême sur le devant de chacun des autels, et récite à la fin de toutes, au pluriel toujours, l'oraison *Majestatem tuam*. Il fait ensuite une nouvelle onction aux quatre points de jonction de chacun des autels avec son support et termine toutes ces onctions par une autre prière, au pluriel : *Supplices te deprecamur*.

31. Enfin, quand tous les nouveaux ornements, vases liturgiques, linges sacrés, sont bénits, et que tous les autels sont parés, l'évêque encense, une première fois chacun de ces autels, puis une seconde fois et une troisième selon le rit indiqué, chacun de ces encensements étant accompagné par l'antienne trois fois entonnée et trois fois répétée.

32. Le tout est terminé par deux oraisons, *Descendat*, et *Omnipotens sempiterne Deus*, où le pluriel est encore substitué au singulier, ainsi que le sens le demande.

33. On dit ensuite la messe sur l'autel principal, ou sur celui des autels secondaires qui serait le plus en vue du peuple.

N° 2. — Consécration de plusieurs autels fixes faite par le même prélat en même temps que celle de l'église.

Nous venons d'examiner les rites particuliers à la consécration de plusieurs autels fixes par le même prélat, et en dehors de la consécration de l'église. Le Pontifical suppose aussi le cas d'une consécration de plusieurs autels faite, par le même pontife, avec celle d'une église. Il se contente de dire, que, dans ce cas,

l'évêque fait successivement sur chacun des autels les mêmes onctions que sur le premier avec les mêmes formules [1]. On doit dès lors s'inspirer, pour cette cérémonie, des principes donnés dans le cas précédent.

N° 3. — Consécration de plusieurs autels fixes par plusieurs prélats dans une consécration d'église.

Un troisième cas, le plus fréquent, peut se présenter, celui où, dans une consécration d'église, plusieurs évêques consacreraient différents autels, pour donner plus d'éclat à la cérémonie ; cela peut se faire, et nous en avons, dans l'antiquité, plusieurs exemples. Les chroniques du Mont-Cassin nous apprennent que lors de la consécration de l'église Saint-Benoît, par Alexandre II, trois évêques présents consacrèrent chacun un autel, tandis que le pape en consacrait deux autres [2]. L'auteur d'un supplément au livre de l'abbé Suger nous dit qu'à la consécration de l'église de Saint-Denis vingt-quatre autels furent consacrés par vingt-quatre évêques, et le texte ajoute cette remarque charmante, que ces nombreux évêques agirent tous avec une harmonie si parfaite, qu'on aurait dit plutôt un concert angélique qu'un ensemble de ministres humains : *qui omnes tam solenniter, tam diversi, tam concorditer, tam propinqui, ut ex ipsa sui consonantia et cohærente harmoniæ grata melodia, potius angelicus quam humanus concentus æstimaretur* [3].

Ici encore, on s'inspirera des principes ci-dessus donnés. Après les préambules généraux, accomplis par le

1. « Animadvertendum, quod si plura altaria in eadem ecclesia tunc fuerint consecranda, pontifex eosdem actus et cæremonias facit, sub eisdem verbis, in singulis altaribus successive, sicut fecit in primo altari. » (*De eccles. dedicatione seu consecratione; consecratio altaris.*

2. Leo Marsicanus. L. III. *Chronici Cassinensis*, cap. III.

3. D. Mabillon, *Analecta* t. I.

prélat consécrateur de l'église, litânies, bénédiction de l'eau grégorienne, du ciment liturgique, chacun des prélats se rend devant l'autel qu'il doit consacrer, et y fait absolument tout ce que l'évêque consécrateur de l'église, fait pour l'autel principal; déposition des reliques, ablutions, encensements, onctions mêmes, en y ajoutant les différentes prières indiquées. Quant aux antiennes et aux psaumes qui accompagnent la cérémonie, un seul chœur, ce nous semble, pourrait les chanter, si les prélats consécrateurs pouvaient suffisamment s'accorder entre eux; sinon elles seraient récitées par les ministres de chacun d'eux; le chant du chœur se rapportant alors à la consécration de l'autel principal.

APPENDICE II

DE LA CONSÉCRATION D'UN AUTEL FIXE, OÙ LE SÉPULCRE DES SAINTES RELIQUES PLACÉ AU-DESSUS DE LA BASE DE L'AUTEL, DOIT ÊTRE RECOUVERT PAR LA TABLE MÊME.

Le Pontifical nous oblige ici, d'en parler, par ce titre qui suit la consécration des autels fixes : *De consecratione altaris cujus sepulcrum reliquiarum est in medio summitatis stipitis* [1].

Nous avons déjà vu en effet, qu'on pourrait creuser là le sépulcre des saintes reliques : la forme de certains autels anciens, reposant sur de simples colonnes, a donné lieu à ce mode déjà mentionné dans les Pontificaux antérieurs à Clément VIII, et que décrit S. Charles dans les *Actes* de l'église de Milan [2]. On comprend que

1. Si le sépulcre se trouvait dans le bas de l'autel par devant ou par derrière, mais de manière que la table n'eût pas à le couvrir et qu'il fallût une petite pierre spéciale pour le fermer, il n'y aurait aucune différence dans les cérémonies.

2. *Acta Mediolan. Ecclesiæ*, pars. IV, *Instruct. fabricæ ecclesiasticæ*. L. I, cap. XV.

cette particularité du sépulcre entraîne quelques modifications dans certaines cérémonies; ainsi, faudrait-il, par exemple, placer au plus tôt les reliques dans le tombeau et sceller la pierre d'autel dessus à cause des ablutions, aspersions qu'elle doit recevoir, et par suite, faire au plus tôt aussi la bénédiction du ciment. Les modifications sont indiquées par le Pontifical sous le titre actuel et les voici :

1. Après la bénédiction de l'eau grégorienne, terminée par l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus, creator et consecrator generis humani;* le pontife prépare immédiatement et bénit le ciment liturgique par la formule ordinaire: *Summe Deus, qui summa et media imaque.*

2. On ne répand pas, après, ce qui reste de l'eau bénite, au pied de l'autel qui n'est pas encore constitué puisque sa table reste séparée de sa base, jusqu'au moment désigné.

3. Après la bénédiction du ciment, on va chercher processionnellement les reliques, que le prélat dépose dans l'autel, et tout se fait, procession et dépôt des reliques, avec les rites ordinaires précédemment indiqués.

4. Le pontife fait ensuite avec le saint chrême, en forme de croix, une onction au milieu de la table d'autel, mais en dessous, avec la formule ordinaire qui avait pour objet la petite pierre du sépulcre : *Conse✝cretur et sancti✝ficetur hæc tabula*, pendant que l'on chante l'antienne : *Sub altare Dei sedes accepistis.*

5. Ceci fait, des prêtres et des clercs prennent la table de l'autel et la placent sur la base; les ouvriers la fixent alors à sa place avec le ciment bénit.

6. Pendant ce temps, on chante un nouveau répons adapté à ce concours des pieux ministres :

O vous, prêtres et lévites, sanctifiez-vous; apportez l'autel du Seigneur Dieu d'Israël au lieu qui lui est préparé;

on vous appellera ainsi vraiment les ministres de notre Dieu, vous qui êtes ses saints, on vous dira : gardez la crainte de Dieu et remplissez avec soin votre ministère.

7. Quand la table d'autel est ainsi fixée, le pontife entonne l'antienne : *Sub altare Dei audivi*, et l'on termine la cérémonie du dépôt des reliques, comme à l'ordinaire, jusqu'à la prière *Dirigatur oratio nostra*, inclusivement.

8. Cette dernière prière dite, le pontife, après avoir entonné l'antienne *Introibo ad altare Dei*, reprend la consécration de l'autel par l'humectation des croix avec l'eau grégorienne et ces sept aspersions sont terminées par l'oraison *Deus qui es visibilium rerum omnium*.

9. On essuie aussitôt avec un linge très propre la table d'autel qui pourrait être humide.

10. Suivent alors les encensements qu'accompagne le chant du répons : *Dirigatur oratio mea* ; les onctions et tout le reste comme à l'ordinaire.

Observons que si la consécration de cet autel se faisait sans la consécration de l'église, on devrait intercaler l'antienne entre chaçun des ℣℣ des ps. : *Quam dilecta ; — Bonum est ; — Eructavit* et *Deus noster*, comme c'est indiqué au Pontifical dans le cas semblable d'une consécration d'autel.

Art. II. — Consécration des autels portatifs, ou pierres sacrées.

L'autel *portatif* est une simple pierre carrée, d'une grandeur suffisante pour recevoir le calice et l'hostie, et non fixée à l'autel. *Vel ara lapidea... in eo inserta, quæ tam ampla sit ut hostiam et majorem partem calicis accipiat*, dit la rubrique. On l'appelle ordinairement : *pierre sacrée* ; elle est enchâssée dans la table d'autel

qui n'a pas reçu de consécration. Le mot *altare* désigne un *autel fixe*, et *ara*, l'autel *portatif*.

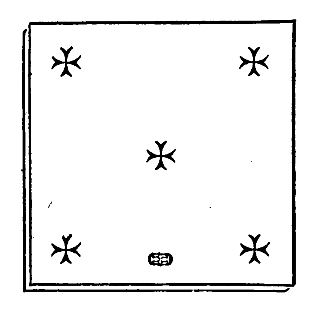
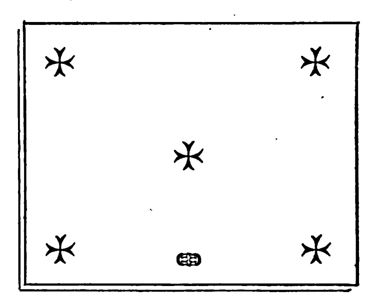
Dans l'antiquité, il n'y avait presque partout que des autels fixes, tandis qu'aujourd'hui les pierres sacrées sont plus communes. Ces dernières étaient cependant en usage dès le temps même des persécutions, quoi qu'en disent Thiers [1] et Van Espen [2]. Les évêques et les prêtres en portaient avec eux, pour dire la messe où ils pouvaient : dans les grottes, les prisons, les déserts et les maisons particulières. On les nommait : *Altaria gestatoria, viatica, itineraria, portatilia*. Gattico [3] a traité tout spécialement des autels portatifs, et en fait l'histoire à travers les quatre premiers siècles. S. Cyprien recommande aux prêtres de bien les cacher, quand ils iraient célébrer, afin de n'être pas reconnus [4].

Le vén. Bède nous apprend que les premiers prêtres d'Angleterre portaient avec eux les vases sacrés et la table d'autel, afin de pouvoir dire la messe tous les jours [5], les moines de Saint-Denys se servaient d'un autel portatif, à l'armée de Charlemagne, dans la guerre contre les Saxons. Hincmar de Reims, au IXe siècle, ordonnait aux prêtres qui n'avaient pas à leur disposition un autel ou une église consacrés, de se servir pour le Saint Sacrifice d'une tablette en marbre ou en pierre noire, qu'ils porteraient avec eux, après l'avoir fait consacrer par lui [6].

La consécration des pierres d'autel a beaucoup de ressemblance avec celle des autels fixes; rien d'étonnant, puisque leur destination est la même : l'obla-

1. *De præcipuis altaribus*, c. II.
2. Pars. II, *Juris ecclesiastici*, tit. v, cap. VIII, n. 10.
3. *De oratoriis domesticis et de usu altaris portatilis, juxta veterem ac recentem Ecclesiæ disciplinam.*
4. *Ep.* IV.
5. *Historia Anglorum*, l. V, cap. XI.
6. *In capitulis*, c. III.

Quoique la rubrique ne le prescrive pas, l'usage commun a toujours été de tailler par avance cinq croix sur la pierre d'autel, l'une au milieu et une autre à chaque coin, pour mieux indiquer la place des onctions.

Martinucci fait observer qu'on dispose les pierres à consacrer, les unes à côté des autres, sur une table recouverte d'une nappe blanche de toile épaisse ou plusieurs fois doublée, pour que l'huile sacrée puisse s'y concentrer si elle venait à se répandre en dehors des pierres d'autel. S'il y en a un grand nombre, on les place de manière qu'on puisse faire le tour de la table ; celle-ci sera suffisamment élevée pour faciliter les fonctions du pontife ; le sépulcre des reliques doit se trouver à la partie antérieure.

N° 3. — Les objets qui serviront à la cérémonie.

Le Pontifical les énumère ainsi dans tous les détails : les burettes du saint chrême, et de l'huile des catéchumènes ; une demi-livre d'encens, dont la moitié doit être en grains ; l'encensoir et la navette ; un petit foyer avec des charbons allumés ; un vase d'eau pure ; un autre renfermant des cendres, un autre du sel ; un autre du vin ; un aspersoir d'hysope ; des serviettes de toile épaisse pour essuyer les pierres d'au-

tel quand il le faudra; cinq croix en cire très minces pour chacune des pierres que l'on doit consacrer; quelques spatules en bois, pour enlever les résidus des petites bougies et de l'encens consumés; des vases pour les recevoir; et l'aiguière avec le bassin; une serviette et de la mie de pain, pour laver et essuyer les mains du prélat.

On prépare aussi, à côté de chacune des pierres à consacrer, la petite pierre qui doit fermer les tombeaux des reliques, du coton en boules, du plâtre ou du ciment délayé, un vase d'eau bénite ordinaire et son goupillon. Ces objets seront disposés sur une ou plusieurs tables couvertes d'une nappe blanche.

N° 4. — **Les ornements du pontife.**

On dispose, en lieu convenable, les ornements et insignes du prélat consécrateur, c'est-à-dire, l'étole blanche et la mitre, avec le pontifical et le bougeoir, si la cérémonie se fait dans un lieu privé ou non devant le public; dans le cas contraire, il faudrait préparer, outre les objets ci-dessus, l'amict, l'aube, le cordon, l'étole et la chape blanches, ainsi que la crosse, et un fauteuil, ajoute Martinucci. Il faudrait en outre un prie-Dieu.

N° 5. — **Les ministres qui doivent servir l'évêque.**

Il faudrait au moins un chapelain, un clerc pour chacun des insignes, un thuriféraire, un porte-bénitier, un cérémoniaire, et un prêtre-thuriféraire. Il serait bon de convoquer plusieurs autres clercs, soit pour présenter les objets nécessaires, soit pour psalmodier les psaumes, antiennes ou répons.

§ II. — *La cérémonie.*

Après être entré dans le lieu où doit se faire la cérémonie, le prélat consécrateur fait une courte prière,

et revêt ses ornements : amict, aube, cordon, croix pectorale, étole, chape et mitre, si la fonction se fait en public; étole seulement, sur le rochet, la mozette, avec la mitre, si c'est en particulier.

Alors commence la cérémonie: nous pouvons la diviser ainsi : prières préparatoires ; — ablution et aspersion des pierres sacrées avec l'eau grégorienne : — leurs encensements et leurs premières onctions ; — dépôt des reliques dans les pierres sacrées ; — l'onction totale; — la combustion liturgique; — les dernières prières; le dernier encensement.

N° 1. — **Prières préparatoires** [1].

Elles sont moins solennelles que pour la consécration d'un autel fixe; il n'y a ni psaumes de la pénitence, ni litanies des saints. Le pontife, revêtu de ses ornements, se place devant la table supportant les pierres à consacrer, et debout avec la mitre, commence par inviter l'assistance à s'unir à lui pour attirer les bénédictions du ciel sur la cérémonie, et sur ces pierres privilégiées, qui doivent servir de trônes à la sainte Eucharistie, et qui rappellent Jésus-Christ, la petite pierre détachée, sans concours humain, de la montagne, pour briser les royaumes païens [2], Jésus-Christ, la pierre angulaire de la grande société chrétienne [3] :

Prions avec ardeur et joie, nos très chers frères, le Dieu tout-puissant, lui qui a répandu la foi dans le monde entier, et formé, réuni son Eglise; lui, cette pierre détachée sans main d'homme, de la montagne; la pierre angulaire

1. Le Pontifical suppose la consécration d'une seule pierre, d'où le singulier dans les formules générales, où l'on aurait soin de substituer le pluriel quand le sens le demande, si l'on consacrait en même temps plusieurs pierres ; ce qui arrive plus communément et ce que nous supposons ici.
2. *Dan.* II, XLV.
3. *Eph.* II, 20 ; I *Petr.* II, 7.

qui doit solidifier les jointures de tout l'édifice ; prions-le de glorifier dans sa majesté sereine les pierres ici présentes ; de les baigner de sa lumière éternelle ; de les enrichir si abondamment de ses grâces divines qu'on puisse y consacrer, y déposer l'hostie de son corps sacré, la source féconde de ses bénédictions.

Le prélat implore ensuite lui-même le secours divin pour l'acte si important, si solennel qu'il va faire ; il dit donc, à genoux et sans mitre, par humilité, comme avant la consécration des autels fixes et avec le même rite :

Deus, in adjutorium meum intende;

Puis il se lève, et le chœur répond dans le même sens :

Domine, ad adjuvandum me festina ;

L'évêque ajoute, debout, à cause de la doxologie, et sans mitre, par respect :

Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto ;

auquel on répond, pour faire écho à cette louange :

Sicut erat in principio et nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

L'évêque répète trois fois ces invocations, en élevant à chaque fois la voix, et le chœur répond de même en continuant dans le ton pris par le pontife ; insistance, accentuation qui montre assez la gravité de l'action qui va s'accomplir ; action sainte, que, seules, les bénédictions du Dieu des autels, sauront rendre efficace.

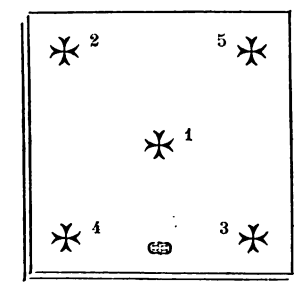
N° 2. — Ablution et aspersion des pierres sacrées avec l'eau grégorienne.

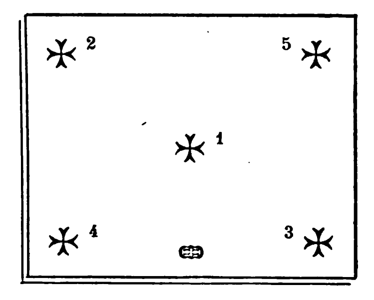
Avant d'être consacrée par l'onction, la pierre d'autel doit être purifiée par l'eau sainte. Aucun objet ne

doit servir au culte sacré, s'il n'est déjà lavé de toute souillure profane ; de l'autel, du reste, se répandra sur nous le sang rédempteur avec ses grâces purificatrices; et il ne faut approcher de lui qu'avec des dispositions saintes. Tout cela nous est rappelé ici par les ablutions liturgiques.

L'eau de ces ablutions ne sera pas l'eau bénite ordinaire; mais l'eau grégorienne, dont nous avons déjà parlé. Mais il faut auparavant la composer et la bénir. Le pontife le fait ici préalablement et avec les mêmes formules que pour la consécration d'un autel fixe, c'est-à-dire depuis la bénédiction de l'eau, premier élément de l'eau grégorienne, jusqu'à l'oraison : *Omnipotens sempiterne Deus, creator et conservator generis humani*, inclusivement. Tous ces rites ont donc été exposés et expliqués, plus haut.

Le prélat procède alors, mitre en tête, à l'ablution des prières d'autel; il trace pour cela sur chacune d'elles, avec le pouce trempé d'eau grégorienne, à l'endroit des cinq petites croix et dans l'ordre ici indiqué, un double signe de croix, en bénissant à chaque fois par trois signes de croix l'endroit ainsi humecté. Voici un tableau indicatif, suivi de la formule à dire en même temps :





Sancti†ficetur, et conse†cretur hæc tabula. In nomine Pa†tris et Fi†lii et Spiritus † Sancti.

Ce premier rite accompli sur la dernière pierre sacrée, l'évêque s'essuie le pouce, et on lui présente aussitôt l'aspersoir d'hysope trempé dans l'eau grégorienne, pour une purification plus complète et plus solennelle. Il entonne l'antienne *Asperges me*, que le chœur continue, avec le ps. *Miserere mei*, récité lentement, sans *Gloria Patri*, mais avec répétition de l'antienne. Pendant ce temps, le prélat asperge trois fois la première pierre tout autour, en commençant par le milieu à la partie antérieure ; il continue par sa droite à lui et revient au milieu par sa gauche. Il asperge de même les autres pierres.

Cette aspersion est toutefois moins solennelle que pour la consécration de l'autel fixe.

Nous renvoyons nos lecteurs aux pages qui expliquent ces rites observés dans les deux cas ; il sera facile de remarquer cette distinction. Au lieu de faire sept fois le tour, ici le prélat n'asperge que trois fois ; mais ce dernier nombre n'exprime pas moins la pleine efficacité du rite, puisqu'il sert lui aussi à exprimer dans le langage de la vie une certaine plénitude [1].

Quand l'aspersion totale est finie, les clercs essuient les pierres d'autel. Cependant le prélat quitte la mitre et termine cette aspersion par une prière qui en rappelle le but : celui de préparer ces autels portatifs à leur consécration définitive, et d'attirer, sur ceux qui viendront y prier, les miséricordes de Dieu : *Deus qui es visibilium.* Nous l'avons rencontrée déjà et pour la même raison, à la consécration d'un autel fixe ; on aura soin de mettre ici la formule au pluriel quand il s'agit de la pierre à consacrer, multiple cette fois ; ainsi : *ad dedicationem harum Dominicarum*

1. O jour *trois* fois heureux, pour dire *pleinement* heureux. La ligne se compose de trois points : l'arbre a trois parties ; les facultés de l'âme se divisent en trois ; et les trois personnes constituent dans l'essence de Dieu la plénitude de sa vie.

mensarum... Et quæ sacrato oleo et chrismate a nobis indignis sunt liniendæ... etc...

N° 3. — Les encensements et les premières prières.

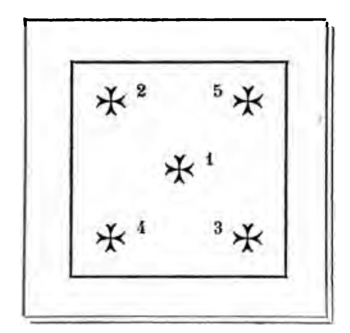
Ici commence la consécration proprement dite; comme pour l'autel fixe, un encensement précédera la première onction, pour mieux préparer et purifier l'objet vénérable qui va les recevoir. Puis un nouvel encensement suivra chacune des onctions différentes, par honneur pour cette pierre que celles-ci sanctifient de plus en plus à chaque fois. Aussi y trouverons-nous le même nombre et la même nature de ces rites avec à peu près les mêmes prières.

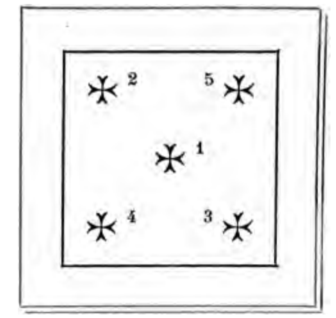
C'est d'abord un premier encensement pendant que le chœur récite l'antienne entonnée par lui-même, *Dirigatur oratio mea*, qui indique le symbolisme des encensements, et que nous avons déjà commentée. Le pontife encense trois fois tout autour chaque pierre d'autel, en commençant par sa droite et de la manière dont on encense les *oblata* à la messe solennelle.

Après ce premier encensement, l'évêque rend l'encensoir au prêtre thuriféraire. Celui-ci commence alors sa fonction ; il encense les pierres d'autel en faisant le tour de la table sur laquelle elles sont disposées : il le fait, sans discontinuer, durant les onctions, par honneur pour ces pierres privilégiées, et de la manière dont on encense le chœur à l'office solennel. Il s'interrompt toutefois quand le prélat doit encenser lui-même.

Après avoir remis l'encensoir au prêtre, le pontife commence l'antienne *Erexit Jacob*, que le chœur continue, avec le ps. *Quam dilecta tabernacula*, pendant qu'il fait les premières onctions avec l'huile des catéchumènes, aux endroits de la pierre et dans l'ordre

indiqué dans le dessin ci-après, avec la formule ordinaire :





Sancti†ficetur, et conse†cretur hæc tabula. In Nomine Pa†tris, et Fi†lii, et Spiritus † Sancti. Pax tibi.

Nous avons expliqué plus haut et pour une cérémonie analogue, cette formule avec le rit de l'encensement, et l'opportunité du psaume et de son antienne.

Le pontife s'essuie le pouce et procède à l'encensement des pierres sacrées, ainsi honorées de ces onctions, après avoir entonné l'antienne *Dirigatur* que l'on continue, mais en ne faisant qu'une fois le tour de la pierre, ayant à reproduire deux fois encore cette cérémonie. L'encensoir est remis au prêtre thuriféraire qui reprend sa fonction, et l'évêque termine par l'oraison *Adsit, Domine, misericordia tua*; elle demande à Dieu l'efficacité de ces onctions saintes, et le pluriel y est substitué au singulier, quand le sens le demande.

Cette prière achevée, le prélat, après avoir entonné l'antienne *Mane surgens Jacob,* procède à une deuxième onction avec l'huile des catéchumènes encore, et avec les mêmes rites et formules que précédemment, pendant que le chœur, après avoir continué l'antienne, chante le ps. *Bonum est confiteri Domino.* Voir précé-

demment tout ce qui concerne cette nouvelle onction, avec l'encensement qui la suit, l'antienne *Dirigatur* et l'oraison *Adesto, Domine,* où se fait la même substitution du pluriel au singulier. Remarquer toutefois que cette oraison n'est pas suivie d'une seconde, comme pour la consécration d'un autel fixe, à cause de la solennité moins grande ici.

Suit une troisième onction, avec le saint chrême cette fois, pendant que le chœur continue l'ant. *Unxit te, Deus,* annoncée par le prélat, et dit le ps. *Deus noster refugium et virtus.* Observons que le psaume n'est pas celui de l'onction correspondante dans la consécration d'un autel fixe. On a pris le psaume qui accompagnait l'onction des deux saintes huiles ensemble, réservant pour celle-ci, dans la cérémonie présente, le ps. *Fundamenta,* qui était comme la conclusion des principales onctions, conclusion que nous n'avons pas ici.

Un encensement par un seul tour suit, comme précédemment, l'onction du chrême, pendant le ℟. *Dirigatur oratio mea,* puis une oraison nouvelle, pour terminer ; *Exaudi nos, Deus noster.* Elle demande à Dieu que l'onction soit efficace, et que la pierre actuelle soit consacrée comme le fut celle de Jacob, après sa vision de l'échelle mystérieuse, figure des différents degrés de pouvoir et de sainteté dans l'Eglise de Dieu, et qu'ainsi, par l'auguste sacrifice qu'on y a offert, elle soit un instrument de miséricorde pour les pécheurs, une source de grâces nouvelles pour les âmes justes :

Exaucez-nous, ô notre Dieu, et daignez agréer les vœux de nos prières ; répandez sur ces autels destinés à la célébration des divins mystères, la bonne odeur des parfums célestes et les aromes de la sanctification consécratrice [1]. De

1. Allusion aux onctions des saintes huiles sur les pierres sacrées.

même que vous avez consacré par l'effusion des parfums, la pierre du patriarche Jacob, alors que les anges, sur les degrés de l'échelle mystérieuse, figuraient les divers degrés, les différentes dignités de l'Eglise, ainsi daignez sanctifier par la grâce céleste ces pierres qui doivent être adaptées à l'autel. Faites que, pendant l'oblation du sacrifice où l'on consacre le corps et le sang mystérieux de votre Fils unique, les péchés soient remis à ceux qui le demandent, et que les justes soient enrichis de plus en plus de la grâce dont le couronnement éternel est aux cieux.

N° 4. — Le dépôt des saintes reliques dans les pierres sacrées.

Le dépôt des reliques dans les pierres sacrées se fait moins solennellement que pour la consécration d'un autel fixe, mais toujours cependant très respectueusement et avec tous les égards dus à ces restes vénérés. Le prélat, couvert de la mitre, fait avec le saint chrême une onction à l'intérieur du sépulcre de chaque pierre, en y traçant deux signes de croix, et bénissant ensuite d'un triple signe de croix ; il dit, en même temps, la formule ordinaire :

Conse†cretur et sancti†ficetur hoc sepulcrum. In nomine Pa†tris et Fi†lii et Spiritus † sancti. Pax huic domui.

Oui, si le sépulcre où vont être comme ensevelies les saintes reliques est *consacré* et dédié plus ou moins directement au culte, il sera par cela même *sanctifié* c'est-à-dire, purifié et distinct des objets ordinaires. Que jamais aucune profanation ne vienne donc troubler la paisible retraite de ces restes vénérés !

Quand l'onction de tous les sépulcres est terminée, le prélat quitte la mitre et dépose avec respect, *veneranter*, les reliques voulues, dans chaque sépulcre ; il renferme aussi avec elles, trois petits grains d'encens, qui seront là, comme pour exhaler leur parfum,

et se consumer en l'honneur de ces saints, dont ils proclament ainsi la bonne odeur des vertus. Si les reliques sont enfermées d'avance avec les grains d'encens dans un petit sachet, l'évêque n'a qu'à déposer celui-ci dans le sépulcre. Dans le cas contraire, on aurait soin de présenter à l'évêque, avec les reliques distinctes, les grains d'encens qu'on aurait déjà préparés séparément. Ce dernier mode paraît plus conforme au texte du Pontifical : *Deinde recondit veneranter reliquias, cum tribus granis thuris in tabula, sive altari.* Martinucci, en effet, l'interprète ainsi : *accipiet dein reliquias duorum sanctorum martyrum, et exiguam partem eorum ponet in sepulcro primi lapidis, postea eis adjunget tria perexigua grana thuris... ponet iterum in secundo, deinde in tertio et in reliquis successive.*

Le Pontifical ajoute : *Pontifex recondit... et sepulcrum reliquiarum hujusmodi claudit.* L'évêque devrait donc lui-même, après avoir enfermé les reliques dans tous les sépulcres, fermer ces derniers les uns après les autres avec la petite pierre préparée dont il aurait enduit les bords avec du plâtre ou du ciment détrempé dans l'eau grégorienne. Martinucci suppose qu'un chapelain de l'évêque pourrait fermer lui-même les sépulcres de la manière indiquée ici.

Quand tous les sépulcres sont fermés, à l'aide aussi, s'il le faut, d'un ouvrier qui fixerait avec une petite truelle la pierre du tombeau, un ou plusieurs clercs enlèvent avec une grosse toile le plâtre ou le ciment qui serait resté sur la pierre sacrée et le pontife, quittant sa mitre, dit la même oraison que pour la consécration d'un autel fixe dans la même circonstance : *Deus qui ex cohabitatione sanctorum.*

On trouvera plus haut les raisons pour lesquelles on enferme des reliques de martyrs dans les pierres d'autel ainsi que le texte et l'explication de la dernière prière.

N° 5. — L'onction de la pierre entière.

Une fois enrichies, sanctifiées de plus en plus par la présence des saintes reliques, les pierres sacrées, que les consécrations précédentes avaient rendues dignes de ce précieux dépôt, vont être consacrées plus complètement tout entières. Pour cela, le pontife après avoir entonné l'antienne *Ecce odor filii mei*, continuée par le chœur avec le ps. *Fundamenta ejus*, reçoit la mitre et résumant les onctions précédentes, verse ensemble les deux huiles sacrées et les étend avec la main droite sur toute la pierre d'autel. Cette onction n'étant que le résumé des autres, n'a pas de formule.

L'antienne et le psaume ci-dessus indiqués se disent dans la consécration d'un autel fixe immédiatement après ce rite ; ils l'accompagnent ici, car on n'a voulu, ni les omettre à cause de leur opportunité, ni en faire une cérémonie à part comme dans le premier cas, plus solennel. L'antienne en effet s'inspire des paroles qu'Isaac dit à son fils, quand au parfum de ses vêtements empruntés, il lui promit la bénédiction du Seigneur. On comprend l'analogie avec la cérémonie présente. Le psaume de son côté célèbre la gloire de Jérusalem et la prédilection de Jéhovah pour elle ; Jérusalem, figure ici de nos autels, sur lesquels s'incarne de nouveau le Sauveur : *Homo et homo natus est in ea* et de nos temples qui les abritent : *Diligit Dominus portas Sion super omnia tabernacula Jacob.*

N° 6. — Conclusion des onctions.

Les principales onctions sont faites, la pierre d'autel est consacrée dans toutes ses parties : à ce moment l'évêque debout et mitre en tête s'adresse aux fidèles pour la première fois : il les invite à prier avec lui afin que cette consécration leur soit pleinement

salutaire. Que de fois n'offrira-t-on pas, pour eux et pour leurs frères, le divin sacrifice, et comme il importe que le démon, ennemi de tout bien, ne vienne pas à l'encontre des innombrables grâces dont ces pierres sacrées seront la source jaillissante!

Nous avons donné déjà le sens de cette invitation *Lapidem hunc*, où l'on substitue encore le pluriel au singulier : *Lapides hos*.

Suit une antienne et une nouvelle invitation à la prière qui servent de transition à la cérémonie suivante, la combustion liturgique.

L'antienne *Ædificavit Moyses* proclame que si l'autel dressé par Moïse et les victimes offertes par lui, furent d'une odeur suave pour Dieu et utiles au peuple, à plus forte raison, l'autel catholique et sa victime adorable. Cette antienne, avec son souvenir historique, inspire au pontife l'invitation *Dei Patris omnipotentis*, où toujours le singulier est remplacé par le pluriel ; on en trouvera le texte et la traduction plus haut.

N° 7. — La combustion liturgique.

Nous avons dit ailleurs la nature, l'antiquité, le symbolisme, le rit de cette combustion liturgique, sur les pierres sacrées, des petites bougies de cire mêlées à l'encens. Les cérémonies et les prières en sont les mêmes que pour la consécration d'un autel fixe : bénédiction des grains d'encens par l'oraison, *Domine Deus omnipotens* avec une petite variante à la fin de celle-ci, disposition par le pontife lui-même de ces grains d'encens, en forme de croix, et des petites bougies de cire par dessus ; — embrasement des pierres sacrées ; — chant ou récitation de l'*alleluia* et de son ℣ : *Veni, Sancte Spiritus*, l'*alleluia* toutefois étant omis depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, et des deux antiennes : *Ascendit fumus* et *Stetit angelus*, quand

les petites bougies sont allumées. Le tout a été expliqué ailleurs.

Après les antiennes, suit une oraison plus courte que la première fois, à cause de la solennité moins grande, mais ayant le même sens; elle demande à Dieu que le véritable holocauste, offert sur ces pierres sacrées, lui soit d'une suave odeur :

Que l'holocauste de ces autels, ô Seigneur, pénétré de la grâce de votre Esprit-Saint, s'élève vers vous en encens de suavité pour votre cœur. Ainsi soit-il.

Quand tout est consumé sur les pierres d'autel, petites bougies et encens, des clercs en enlèvent les résidus avec des spatules en bois et les recueillent dans un vase pour les jeter ensuite dans la piscine.

Pendant ce temps, le pontife, sans mitre, et tourné vers les pierres sacrées, récite une oraison : *Supplices tibi*, différente de celle que nous avons vue pour la combustion liturgique sur les autels fixes, et cela à cause de la différence des deux sortes d'autel :

Nous vous demandons humblement et avec instance, Dieu, Père tout-puissant, de daigner enrichir de votre sanctification, de votre bénédiction féconde, la matière polie de ces métaux [1] sur lesquels seront offerts les divins sacrifices, ô vous qui avez autrefois écrit la loi sur des tables de pierre. Par Notre-Seigneur, Jésus-Christ, votre Fils...

Suit et sans arrêt, une préface, prière solennelle des grandes cérémonies liturgiques et que le pontife récite avec les rites accoutumés; elle rappelle, en l'honneur de l'autel catholique et de son sacrifice nouveau, les autels élevés et les sacrifices offerts au vrai

1. Remarquez ce mot *metalla*, métal, pour désigner la pierre d'autel. Ce mot latin désigne en effet, quelquefois le marbre, et, par suite une pierre en général ; ainsi le poète Silius qui vivait sous Domitien et Trajan, et qu'on a appelé le singe de Virgile, a dit dans ce sens : *Graiis effulta metallis culmina.*

Dieu par les patriarches Noé, Abraham, Jacob et le Pontife-roi Melchisédech. Cette préface diffère de celles que l'on dit aussi, à ce moment-là, dans la consécration des autels fixes. On a voulu que les deux consécrations d'un autel fixe et d'une pierre sacrée eussent chacune leur préface propre, quoique d'un sens à peu près identique. En voici la formule, après les préambules ordinaires :

Il est vraiment juste et digne, il est équitable et salutaire, que partout et toujours, nous vous rendions grâces, Seigneur de toute sainteté, Père tout puissant, Dieu éternel, à vous qui, après la chute et le péché du premier homme, avez ordonné qu'on vous offrît des oblations propitiatoires, afin que la faute, cause de la rébellion orgueilleuse, fût expiée dans les temps à venir par les sacrifices, source d'honneur pour les autels, de gloire pour les temples. — Cet autel que Noé, fidèle à son devoir, éleva pour vous, Abraham de nouveau le dressa pour l'immolation de son fils, et ensuite Jacob, en érigeant avec l'onction sainte, une pierre, monument de sa reconnaissance. Nous vous demandons, ô Rédempteur du monde, de daigner consacrer et sanctifier, en votre honneur, et en celui de la glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints, ces pierres, ces autels, par l'efficacité de votre bénédiction, par nos mains fécondées de votre secours ; de même que vous avez établi ces rites mystérieux, ainsi montrez par eux votre pouvoir sanctificateur ; vous qui avez voulu être appelé la pierre angulaire, la pierre détachée de la montagne sans main d'homme ! Fixez ici, sur ces pierres sacrées, le regard bienveillant de votre majesté, et que le sacrifice qu'on y offrira par les rites sacrés, vous soit un holocauste agréable comme celui de Melchisédech. Environnez-le de votre ineffable et miséricordieuse bonté afin que tous ceux qui viendront y présenter leurs vœux, en reçoivent de vos largesses la récompense...

La conclusion est dite à voix plus basse, comme étant moins importante.

N° 8. — Conclusion de toute la cérémonie.

Il s'agit ici d'un dernier encensement et de dernières prières, après lesquelles on a soin de bien essuyer les pierres sacrées avec un linge assez fin :

C'est : 1° une antienne : *Confirma hoc, Deus,* qui prie le Seigneur de confirmer, de ratifier tout ce qui vient d'être fait :

Confirmez, ô mon Dieu, ce que vous avez opéré au milieu de nous, dans votre saint temple, du sein de votre église, Jérusalem.

2° Un cri de reconnaissance, pour les bienfaits de cette consécration et de ces autels :

Gloria Patri et Filio, et Spiritui Sancto.
Sicut erat in principio et nunc et semper et in sæcula sæculorum. Amen.

3° Une nouvelle antienne, qui invite le peuple à venir adorer et louer le Seigneur, auprès de ces autels :

Que toute la terre vous loue, ô mon Dieu ; qu'elle chante en votre honneur et qu'elle exalte votre nom.

4° Un dernier encensement en forme de croix, sur chacune des pierres sacrées, dernier hommage qui leur est rendu et qui exprime à la fois nos louanges, nos prières, nos vœux, tous les sentiments qui doivent être alors en nos âmes.

5° Enfin, une dernière oraison, qui résume toute la cérémonie, tous les fruits que nous devons en attendre :

Que votre Esprit-Saint, Seigneur notre Dieu, descende sur ces pierres sacrées, sur ces autels ; qu'il y sanctifie nos dons et ceux de votre peuple, et qu'il purifie en même temps le cœur de ceux qui doivent s'y nourrir. — ℟ Amen.

Allusion ici à la consécration du pain et du vin que

les fidèles apportaient anciennement à l'autel et offert encore équivalemment aujourd'hui par les fonds accordés ou par les honoraires; allusion encore à la sainte communion.

Heureuse pensée, qui termine dignement la cérémonie. Qu'elles sont augustes ces pierres, véritables autels portatifs, sur lesquels s'immole chaque jour le Sauveur Jésus, pour être à la fois notre victime et notre nourriture; pierres sacrées que les missionnaires peuvent emporter avec eux au sein des forêts et des vastes solitudes, pour y offrir le saint sacrifice; et qui permettront aux évêques et aux prêtres durant les temps de persécution de pouvoir célébrer partout dans les prisons, les grottes, les déserts, les maisons particulières : pierres vénérables qu'il faut encore pieusement respecter alors même qu'elles auraient perdu leur consécration et seraient hors d'usage.

Quand tout est fini, le prélat consécrateur, s'il le veut, ou un autre prêtre à sa place, célèbre le saint sacrifice sur une de ces pierres nouvellement consacrées. La messe est indiquée, à la fin du missel pour la consécration d'un autel, à moins que le rite du jour ne s'y oppose, auquel cas on ne fait que mémoire de cette messe spéciale aux consécrations d'autels.

CHAPITRE III

CONSÉCRATION DU CALICE ET DE LA PATÈNE

Calix benedictionis cui benedicimus nonne communicatio Sanguinis Christi est et panis quem frangimus, nonne participatio Corporis Domini est ?

(I Cor. x, 16.)

Ces deux vases sacrés vont ensemble; ils sont les instruments indispensables au divin sacrifice de l'Eucharistie et ont une union intime, puisque sur la pa-

tène repose à l'autel le corps de Jésus-Christ, et que le calice renferme le sang divin. Cette haute destination demandait qu'ils fussent consacrés par l'huile sainte et non simplement bénits. Avant d'indiquer et d'expliquer le rit de leur consécration, nous croyons devoir donner sur ces augustes objets du culte quelques notions préliminaires pour l'utilité et l'intérêt de nos lecteurs.

Art. I. — Notions préliminaires.

Elles concerneront d'abord le calice, puis la patène.

§ I. — *Le calice.*

Nous en dirons, comme nous avons déjà fait dans notre explication de la messe, l'origine, la matière, la forme, la nécessité de sa consécration, les cas où il pourrait la perdre.

N° 1. — **Origine du calice.**

Le calice, (de κάλυξ, καλύπτω, je cache *et* je renferme) appelé par saint Optat de Milève *Porteur du sang de Jésus-Christ,* est le plus précieux et le plus ancien des vases sacrés. Il a pris son nom du calice des fleurs parfois si suave et si beau, comme celui du lis, ce qui faisait dire à Châteaubriand : « Nos calices avaient pris leur nom parmi les plantes, et le lis leur avait prêté sa forme : gracieuse coïncidence entre l'agneau et les fleurs[1]. »

Le calice de nos autels a son origine dans la coupe vénérée dont le Sauveur se servit à la Cène, et qui la première eut l'honneur de recevoir son sang, sous la forme eucharistique. « Et prenant le calice, dit saint Mathieu, il rendit grâces et l'offrit à ses disciples en

1. *Génie du Christianisme.*

disant : *Buvez-en tous, car c'est mon sang, le sang du Testament nouveau, qui sera répandu pour un grand nombre en rémission des péchés*[1]. » Un auteur ancien cité par Baronius et le card. Bona, nous dit qu'on montrait encore de son temps, dans l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, ce premier calice; il était d'argent avec deux anses, et d'une assez grande capacité; une ouverture pratiquée dans le riche étui qui le renfermait permettait aux fidèles de le vénérer. Catherine Emmerich nous fait à son tour la description du calice qu'elle vit, dans son extase, sur la table du Jeudi-saint. « Le calice que les Apôtres reçurent de Véronique est un vase admirable et mystérieux; longtemps il était resté dans le Temple, confondu avec d'autres ouvrages antiques et précieux, dont on avait oublié l'origine et l'usage. Seraphia (Véronique) l'ayant acheté avec les divers objets qui s'y rattachaient, il avait souvent servi dans les repas offerts à Notre-Seigneur; et depuis cette époque il a toujours servi à l'Eglise chrétienne... Le calice est formé de la coupe proprement dite et du pied qu'on doit y avoir ajouté postérieurement; la matière est différente dans les deux parties; la coupe est polie et foncée et a la forme d'une poire; elle est montée en or et a deux petites anses dont on se sert pour la soulever, car le calice est assez lourd. Le pied, artistement ciselé, est fait d'un or pur : on y voit un serpent et une petite grappe de raisin. Enfin, il est orné de pierres précieuses... Ce calice appartenait autrefois à Abraham et à Melchisédech [2]. »

Depuis le jour où Jésus prit dans ses mains le calice mystérieux, ce vase sacré s'est toujours perpétué dans l'Eglise avec le sacrifice qui, sans lui, ne pourrait s'accomplir. « *Calix benedictionis cui benedicimus*

1. XXVI, 27 et 28.
2. *La douloureuse Passion*, p. 14-19.

nonne communicatio Sanguinis Christi est? disait saint Paul [1]. Saint Athanase, au IIIe siècle, l'appelait : *Vas Dominicum*[2]; saint Ambroise : *Poculum mysticum;* saint Optat : *Sanguinis Christi portatorem.*

Benoît XIV nous en donne ainsi le symbolisme : « Le calice est un nouveau sépulcre où est renfermé le Seigneur Jésus, et la patène représente la pierre qui en fermait l'entrée[3]. »

Divin calice, où les martyrs puisaient la force, et les vierges la pureté : *vinum germinans virgines;* où le prêtre s'abreuve aussi chaque jour pour y puiser le dévouement, le sacrifice, l'amour et la consolation dans ses peines. Ne pouvons-nous pas nous écrier avec le psalmiste inspiré qui voyait de loin les mystères de nos autels : *Et calix meus inebrians quam præclarus est*[4] !

Le calice est nécessaire au saint sacrifice; on ne pourrait jamais célébrer sans lui, puisqu'il n'est jamais permis de consacrer la seule espèce du pain.

N° 2. — Matière du calice.

Durant les huit premiers siècles il n'y eut aucune loi sur ce sujet; aussi trouvons-nous, dans ces temps-là, des calices de toute matière.

Les calices en *bois* furent employés dans les églises pauvres jusqu'en 895 où le concile de Tribur les défendit. Saint Boniface, évêque de Mayence, en 747, disait : « Autrefois des prêtres d'or se servaient de

1. I *Corinth.* x, 16.
2. S. Athanase (296-373) l'invincible vengeur de la foi de Nicée, comme l'appelle D. Guéranger, aurait composé, d'après les Orientaux, l'*Anaphore*, ou partie des prières de la Messe qui renferme l'offrande et le canon, et commence par ces mots: *Deus fortis Domine.*
3. *De sacrif. Miss.* sect. 1, n° 31.
4. *Ps.* XXII, 5.

calices de bois; maintenant, au contraire, des prêtres de bois se servent de calices d'or. »

Le concile d'Agde prohiba les calices de *corne* en 787.

Il est fait mention dans l'histoire, de calices de *marbre*, d'*agate* et *autres pierres précieuses*; ainsi la reine Brunehaut, au VIe siècle, offrit à l'église d'Auxerre un calice d'onyx, monté sur or; et l'abbé Suger, pendant sa régence, acheta pour son abbaye de Saint-Denis, un beau calice fait d'une pierre d'agate. L'église de Sainte-Anastasie à Rome, possède un calice fort ancien dont le pied est en cuivre et la coupe en faïence; on dit qu'il servit à saint Jean.

Saint Gall et saint Colomban, au VIe siècle, se servaient d'un calice de *cuivre* [1].

Saint Benoît d'Aniane, au IVe, en avait un d'*étain*.

Mais les calices de *verre* et de *cristal* furent, avec ceux d'*or* et d'*argent*, plus souvent et plus longtemps en usage dans les huit premiers siècles. Tertullien [2] parle de calices de verre ornés de peintures. Saint Jérôme nous apprend [3] que saint Exupère, évêque de Toulouse vers l'an 400, après s'être dépouillé de tout pour soulager les pauvres, portait le corps de Jésus-Christ dans une corbeille d'osier, et son sang précieux dans un calice de verre. Nous lisons dans les annales de saint Grégoire de Tours, au VIe siècle, qu'une

1. S. Colomban, célèbre abbé de Luxeuil et de Bobbio (540-615), rédigea une règle fameuse que nous avons encore; on y trouve une forme d'office pour les moines différente de celle de S. Benoît.

2. *De Pudicit.* c. x ; — Tertullien que S. Cyprien appelait *le Maître* (160-240), est signalé par D. Guéranger, comme offrant les plus grandes ressources pour l'étude des usages liturgiques de son temps; les amateurs de la science des rites sacrés peuvent glaner une abondante moisson dans tout l'ensemble de ses écrits, surtout dans les traités *de jejuniis, de virginibus velandis, de cultu feminarum* et *ad Uxorem*.

3. *Ep.* 4.

église de sa ville épiscopale avait de son temps un beau calice en cristal. Au v[e] siècle enfin, d'après Bocquillot [1], les moines de Saint-Victor se servaient encore de calices de verre.

L'Eglise a fixé depuis longtemps la discipline sur ce point. Ainsi nous lisons dans le Droit [2] et dans la rubrique du missel, que les calices en toute autre matière que l'or et l'argent, au moins quant à la coupe, sont expressément défendus : « *Deinde præparat calicem, qui debet esse vel argenteus, aut saltem habere cuppam argenteam intus inauratam.* » On ne pourrait pas consacrer un calice dont la coupe dorée à l'intérieur, serait d'étain, de bronze, de cuivre ou autre matière semblable [3].

L'évêque a le droit d'interdire ceux qui ne seraient pas entièrement d'or ou d'argent : c'est ce qui a lieu pour le diocèse d'Angers : « Ainsi le calice qui sert au saint Sacrifice doit être d'or ou d'argent, aussi bien que la patène, et nous défendons d'user de ceux qui seraient de toute autre matière, sans une autorisation spéciale [4]. »

La coupe du calice, si elle n'est pas d'or, doit toujours être dorée à l'intérieur.

On comprend la raison de ces lois. Le bois et la pierre, trop poreux, absorberaient une partie du précieux sang ; le verre est fragile ; le bronze, l'airain, le cuivre sont attaqués par la rouille et le vert de-gris ; il fallait que l'or ou l'argent servissent au festin où le Roi des rois donne son corps en nourriture et son sang en breuvage ; et l'or seul devait être en contact immédiat avec l'Eucharistie. De tout temps on avait compris ces raisons de haute convenance ; et alors

1. *Traité historique de la liturgie sacrée ou de la Messe.*
2. Can. *Vasa* et *Ut Calix.*
3. 16 septembre 1865, n. 3130, ad 4.
4. Stat. 51.

même que l'Eglise ne croyait pas devoir rien ordonner sur ce point, les souverains pontifes, les évêques, les chrétiens opulents aimaient à offrir des calices d'or et d'argent. Tertullien et saint Jean Chrysostome nous le disent dans leurs écrits. Saint Laurent vendit les vases précieux pour soulager les pauvres de Rome; saint Exupère, évêque de Toulouse, et saint Hilaire d'Arles firent de même pour secourir leur peuple en un temps de famine. On a trouvé dans le cimetière de la voie *Salaria* un calice d'argent qui doit remonter par conséquent au IVe siècle. Le *Liber pontificalis* énumère les nombreux calices et patènes d'or donnés aux églises par Constantin. Il y avait, avant la Révolution, au monastère de Chelles, près Paris, un calice d'or fabriqué, disait-on, par saint Eloi. Saint Grégoire de Tours raconte que le roi Childebert porta d'Espagne en France soixante calices d'or, ornés de pierres précieuses. Lorsque Julien l'Apostat pilla les églises d'Antioche, l'officier chargé de cette odieuse mission s'écria à la vue des calices précieux : « Voyez dans quels vases somptueux on sert le Fils de Marie ! »

Lorsque l'aluminium eut été obtenu en masse compacte par Doville, en 1854, on se demanda si cette matière qui imite l'argent, et si le bronze d'aluminium qui imite l'or, pouvaient servir aux calices. L'évêque de Moulins, Monseigneur de Dreux-Brézé, posa cette question à la Congrég. des Rites : « Les calices d'aluminium soit pur, soit mélangé, vu leur beauté et solidité d'une part, et de l'autre, la pauvreté des églises rurales, en France surtout, pourraient-ils être employés au saint Sacrifice ? » La Congrégation, après en avoir référé à l'avis du célèbre professeur de physique et de chimie, François Regnani, répondit le 17 septembre : « *Nihil innovandum est.* »

Le fabricant de ces calices, Paul Morin, se soumit

à la décision ; mais pendant que la Congrég. avait ainsi répondu parce que ces calices n'étaient pas assez convenables, il lui fit une supplique à son tour, avec le consentement de l'évêque de Moulins ; l'orfèvre demanda donc au Saint-Père s'il ne daignerait pas autoriser le bronze d'aluminium, pourvu qu'on argentât d'abord, pour le dorer ensuite, l'intérieur de la coupe et les patènes. Pie IX voulut, en effet, se réserver la question, et, après avoir pris de nouveau l'avis du professeur Regnani, qui fut favorable, le pape autorisa le 6 décembre 1866, les calices de bronze d'aluminium ; mais on devait observer les conditions suivantes, prescrites par le savant professeur.

« 1° Les calices et les patènes doivent être en bronze d'aluminium, c'est-à-dire, d'un alliage composé d'aluminium et du cuivre le plus pur, dans la proportion de 10 $^0/_0$ de son poids et de 35 $^0/_0$ de son volume : soit, en formule chimique, $Al + Cu^4$.

2° Les coupes doivent être solidement et richement argentées à l'intérieur sur toute la superficie. On considère comme argenture solide et riche, celle pour laquelle sont précipités galvaniquement trois grammes d'argent sur chaque décimètre carré de surface. Or, dans cette proportion, la croûte d'argent atteindra une épaisseur d'environ $0^{mm},285$, et on peut calculer que toute coupe de calice, exacte mesure, devra contenir environ dix grammes d'argent.

3° Cette argenture doit être garantie d'après le meilleur mode possible. Dans ce but, le fabricant gravera sur chaque pièce, entre sa marque de fabrique, le nombre représentatif des grammes d'argent recouvrant la pièce entière.

4° La dorure devra atteindre, dans sa totalité, le minimum de 25 centigrammes par décimètre carré de la surface. Nous disons sa totalité, parce qu'il serait désirable que cette dorure eût plus d'épaisseur dans

les parties les plus sujettes au frottement, comme seraient les bords de la coupe. Ce résultat s'obtient, ou naturellement, parce que la configuration même de la pièce appelle le courant électrique sur certaines parties (par exemple les plus saillantes), ou artificiellement, en dirigeant le courant au moyen de l'électro-dynamique, sur une surface déterminée [1].

La coupe doit être argentée, puis dorée, parce que la dorure sur le bronze d'aluminium ne tient pas. Remarquons ici la préoccupation de l'Eglise pour tout ce qui intéresse l'honneur de la sainte Eucharistie.

Les calices en bronze d'aluminium, et non ceux d'aluminium pur, sont donc permis. Mais il sera mieux de s'en abstenir, d'autant plus qu'on fait des calices d'argent à des prix modérés.

N° 3. — **Forme du calice.**

Préoccupée de la matière des calices, pour l'honneur du sang divin, l'Eglise n'a fait aucune loi sur leur forme qui intéressait moins cet honneur. Tout ce que la rubrique semble déterminer, c'est que le calice soit composé d'une coupe, d'un pied et d'un nœud intermédiaire : Le prêtre tient le calice élevé des deux mains, à savoir, avec la main gauche, le *pied*, et avec la droite, le *nœud*, au-dessous de la *coupe* [2].

La forme des calices varia beaucoup dans les premiers siècles. Ils avaient alors communément deux anses, à cause de leur volume considérable exigé par le grand nombre des communiants ; ceux-ci, en effet, participaient aussi, dans l'ancienne discipline, au sang du Sauveur. « L'archidiacre, dit un ancien Ordo romain, prend le calice de la main du sous-diacre et le met sur l'autel auprès des hosties, le tenant par les

1. Rome, 9 décembre, 1866.
2. *Rub. Miss.*

anses. » Nous le savons encore par un relief du VIe siècle, que l'église de Monza possède, et par les trésors anciens de différentes églises. Les calices d'autrefois différaient aussi de ceux d'aujourd'hui par leur capacité plus grande, leur pied moins élevé, et les inscriptions et les images dont ils étaient généralement ornés. Tertullien dit dans son livre *de Pudicitia* : « Où donc est cette brebis perdue, que le Seigneur va retrouver, et dont il charge ses épaules? Nos calices en offrent la représentation. » On lisait en latin sur un calice offert à l'église de Saint-Zacharie de Ravenne cette inscription : « Moi, impératrice, Galla Placidia, je l'offre à saint Zacharie; » et sur un autre, une longue épigraphe que saint Remi y fit graver : « Que le peuple fidèle y puise la vie par le sang divin que le Christ éternel répandit de sa blessure. Le prêtre Remi accomplit le vœu qu'il avait fait au Seigneur. »

Parmi les calices anciens, les uns servaient au prêtre à la messe; les autres aux offrandes du vin, à l'ornementation des autels, ou à l'administration du Baptême.

Les premiers, *ministeriales*, étaient destinés à la consécration du vin et à la distribution du précieux sang; on les multipliait selon le nombre des communiants, et il y en avait quelquefois jusqu'à sept sur l'autel. On les appelait *majores* ou *minores*, selon leur capacité.

Les deuxièmes, *offertorii*, servaient aux diacres pour y verser le vin qui ne devait pas être consacré; les fidèles, en effet, offraient plus de vin qu'il ne fallait pour la consécration et la communion, en vue de l'entretien du clergé.

Les troisièmes, souvent d'un grand prix, étaient suspendus dans l'église, autour des autels ou placés dessus pour l'ornementation. Le cardinal Bona en mentionne plusieurs pesant jusqu'à 30, 40 et 60 livres.

Enfin, les calices *baptismaux* servaient au Baptême,

alors qu'on faisait prendre aux nouveaux baptisés un breuvage mystique composé de lait et de miel.

Quand l'Eglise interdit aux laïques la communion sous les deux espèces, il fallut moins de vin pour la consécration; les calices diminuèrent aussitôt de volume; leurs anses devinrent inutiles, et ils furent peu à peu réduits à la forme actuelle. On peut néanmoins encore, comme autrefois, les orner de ciselures, de pierres précieuses, d'emblèmes religieux et d'inscriptions.

Il est même convenable, quand on le peut, de faire le calice aussi beau que possible; rien de plus riche et de plus heureusement conçu que celui de Mgr Angebault, ancien évêque d'Angers, laissé après sa mort à son grand séminaire. Sur la coupe sont gravées en personnages allégoriques les armes du prélat : la Foi, l'Espérance et la Charité, que des gerbes de blé séparent; sur le pied, ses patrons : saint Louis, roi de France, saint Guillaume et saint Laurent, séparés à leur tour par des branches de vigne et des épis entrelacés. Partout, çà et là, des anges qui adorent; et le tout rehaussé par l'éclat de 27 pierres précieuses, souvenir de famille, enchâssées par une inspiration dont tout le monde comprendra la délicatesse et la foi. Inspiration pieuse et délicate aussi, que celle de cette mère chrétienne qui voulut faire incruster sur le calice de son fils nouvellement ordonné, son collier de diamants.

La croix sur le pied du calice n'est pas de rigueur; elle n'existe pas en Italie. Elle sert seulement à distinguer le côté par lequel le célébrant a pris le précieux Sang, afin d'y prendre aussi les ablutions. Sans cela, il pourrait s'exposer à essuyer avec le purificatoire le côté où seraient encore des gouttes sacrées.

N° 4. — Nécessité de la consécration du calice.

Le calice doit être consacré par l'évêque, dit la rubrique du missel; consécration qu'Innocent III fait remonter aux traditions apostoliques. D'après le Droit[1] et tous les théologiens, elle est requise sous peine de péché mortel. C'est la dignité du sang divin, formé dans le sein d'une Vierge immaculée, qui la demandait rigoureusement. Quelques-uns ont prétendu, mais à tort, que le calice serait suffisamment consacré par le seul fait qu'il aurait servi à la messe; autant vaudrait-il dire que la dalle où tombe par accident la sainte hostie est pareillement consacrée.

L'évêque seul a le pouvoir de consacrer les calices; il faudrait au simple prêtre une délégation du pape; celui-ci l'a donnée quelquefois. On admet que les abbés mitrés le peuvent, mais seulement pour leur monastère.

N° 5. — Des cas où le calice perd sa consécration.

Le calice perd sa consécration : 1° s'il ne peut plus servir au saint sacrifice par une fracture notable ou par une fente au fond de la coupe qui laisserait se perdre le précieux sang; 2° si une rupture séparait la coupe du pied. Mais une bosse ou la coupe dévissée ne ferait pas perdre la consécration; 3° si la coupe, à l'intérieur, est redorée; et cela, d'après une réponse de la S. Congrég. à l'évêque de Liège [2]; ainsi est terminée la controverse autrefois agitée sur cette question. La lame d'or, en effet, immédiatement en contact avec le sang de Jésus-Christ est bien la partie principale du calice; il fallait donc que, surajoutée, elle reçût une nouvelle consécration. Le calice serait-il exécré, s'il perdait sa dorure? Non, disent commu-

1. Cap. *Cum venisset*, 1 *de Sacra Unctione*.
2. 14 jun. 1845, n. 2889.

nément les docteurs, parce que l'objet reste moralement le même. Cependant on ne pourrait pas s'en servir, si ce n'est dans un cas de nécessité et pour une fois ou deux; car, nous l'avons dit plus haut, le calice doit être au moins doré à l'intérieur. C'est une erreur de penser qu'il faut l'exécrer avant de le remettre à l'orfèvre pour le réparer ou le refondre [1].

§ II. — *La Patène.*

La patène (de *patens*, *patere*, qui est ouvert, étendu) est un petit vase de forme ronde, peu concave, et presque aplati : « Vase largement ouvert, » disait déjà saint Isidore de Séville [2]. Son usage dans le saint Sacrifice est de la plus haute antiquité. Anastase le Bibliothécaire [3] nous apprend, en effet, dans la vie de Grégoire IV, qu'une image du Sauveur était gravée sur sa patène; et nous lisons dans le bréviaire que saint Pierre Chrysologue offrit, dans le temple de Saint-Cassien, une patène d'argent. Il est aussi fait mention de ce vase sacré dans la liturgie de saint Jacques qui date au moins du ve siècle.

Jusqu'au vi^e^ siècle, la patène servait pendant toute la messe; de là ces paroles de la bénédiction : « Nous consacrons et sanctifions cette patène, *pour y produire le corps du Seigneur.* » Depuis cette époque, elle ne sert plus qu'à l'offrande du pain, à la fraction de la sainte Hostie et à la communion; c'est pourquoi la formule du Pontifical est ainsi conçue maintenant : « Nous consacrons cette patène *pour y opérer la fraction du corps du Seigneur* [4]; pour la faire servir à *l'administration de l'Eucharistie de Jésus* [5]. »

1. 20 apr. 1822, n. 2620, ad. 1.
2. Orig. l. XX, c. iv.
3. *Liber pontificalis.*
4. 1re or.
5. 2e or.

La patène ancienne était plus grande que celle d'aujourd'hui, parce qu'on consacrait à chaque fois autant d'hosties qu'il en fallait pour les communiants toujours très nombreux. Mais elle aurait embarrassé sur l'autel, durant le sacrifice ; c'est pourquoi un acolyte la tenait avec un linge fixé au cou, quand le prêtre ne devait pas s'en servir. De là cette cérémonie de la grand'messe qui fait tenir au sous-diacre, au bas de l'autel, depuis l'Offertoire jusqu'au *Pater*, la patène enveloppée du voile huméral.

On se servait à la communion des fidèles d'autres patènes plus grandes encore, appelées *ministérielles* et munies d'anses pour être portées plus facilement. Quelques-unes, données par les papes à certaines églises, nous dit Anastase le Bibliothécaire, pesaient jusqu'à 30 livres et étaient quelquefois d'or pur et enrichies de pierres précieuses. Le fait suivant rapporté par saint Grégoire de Tours, en prouve la dimension : Un comte de Bretagne se fit apporter de l'église un de ces vases sacrés pour s'y laver les pieds, espérant être délivré du mal que les médecins n'avaient pu guérir ; mais Dieu le punit de cette profanation en le rendant, pour le reste de sa vie, perclus de ses jambes. « Quelle folie, ajoute le pieux historien, de faire ainsi servir à des usages profanes les vases de l'autel ! »

Tout ce que nous avons dit de la matière et de la consécration des calices doit s'appliquer à la patène ; et il en faut une à chacun d'eux. On ne peut s'en servir que pour le sacrifice ; c'est un abus de la faire baiser aux assistants.

Dieu s'est plu à honorer lui-même ce vase sacré par le miracle. Ainsi la patène donnée par saint Pierre Chrysologue au temple de Saint-Cassien communique à l'eau qu'on y dépose la vertu de guérir des fièvres et de la morsure des chiens enragés [1].

1. *Légende du bréviaire romain,* 4 décembre.

Art. II. — La cérémonie.

Aucun jour, aucune heure, aucun lieu ne sont désignés pour la consécration du calice et de la patène ; « *omnium quoque mobilium benedictiones*, dit le pontifical, *possunt fieri ubi pontifici placuerit, et omni die hujusmodi.* » C'est une cérémonie privée qui ne demande pas ces caractères de solennité. Mais les évêques ont la coutume de faire cette consécration après leur messe, et à l'autel même, ce qui est plus convenable, vu les rapports intimes de ces vases sacrés avec le divin sacrifice. On prépare avec le vase d'eau bénite et le goupillon, le saint-chrême, l'huile sainte par excellence, la plus digne des trois, qui sert aussi au baptême, à la confirmation, à la consécration des évêques, des églises et des autels, des fonts baptismaux et des cloches. Le pontife doit prendre pour cela sur son aube ou sur le camail et le rochet, l'étole pendante, ornement des fonctions pastorales et des bénédictions. Il peut aussi se servir de la mitre aux moments indiqués, en signe de pleine autorité et de juridiction : « *et mitram tenere poterit ubi convenit* », dit le Pontifical.

Nous pouvons distinguer dans cette cérémonie : le prélude général, la consécration de la patène et du calice, terminée par une conclusion commune. On remarquera que chacune de ces consécrations est précédée d'une prière préparatoire, suivie ensuite de l'acte consécrateur [1].

§ I. — *Prélude.*

Comme avant toute bénédiction aux effets mysté-

1. Catalan aime à prouver tout au long l'antiquité de ces prières, de ces formules qni remontent souvent jusqu'au Sacramentaire de S. Grégoire le Grand.

rieux, le pontife debout et mitre en tête, puisqu'il s'adresse aux fidèles, implore d'abord le secours du Seigneur, par un acte de foi en la puissance de son nom sacré; confiance que partagent les assistants :

℣ Adjutorium nostrum in nomine Domini. — Notre secours est dans le nom du Seigneur.

℟ Qui fecit cœlum et terram. — Qui a fait le ciel et la terre.

§ II. — *Consécration de la patène.*

On commence par la patène, parce qu'elle sert la première à la divine Eucharistie, destinée qu'elle est à recevoir l'Hostie sainte après la première consécration de la messe; puis le corps eucharistique de Jésus-Christ, sous l'espèce du pain, est toujours nommé avant son sang divin sous l'espèce du vin, comme déjà dans la dernière oraison de la cérémonie présente : *et corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi novum sepulcrum... efficiantur.*

N° 1. — **Prières préparatoires.**

Le pontife debout et mitre en tête invite d'abord les fidèles à prier, par une formule qui nous dit un des buts de la patène, qui est de servir à la fraction de l'Hostie, avec son symbolisme :

Prions, nos très chers frères, que la bénédiction de la grâce divine consacre et sanctifie cette patène, pour y faire la fraction du corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a souffert la Passion de la croix pour le salut de nous tous.

Le prélat, déposant la mitre par esprit de religion et d'humilité, s'adresse directement à Dieu, dans l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus*, pour lui demander l'efficacité de sa fonction sainte. Il rappelle un autre

usage de la patène, qui a pour objet l'administration de l'Eucharistie, et fait allusion aux patènes de l'ancienne loi, figures des nôtres [1] :

Dieu tout-puissant et éternel, vous qui avez institué le sacrifice de la loi ancienne, et qui avez ordonné de porter à l'autel dans des patènes d'or et d'argent, pour y être offerte au Seigneur, de la fine fleur de farine, daignez sanctifier et consacrer cette patène pour la distribution de l'Eucharistie de J.-C. votre Fils, qui, pour notre salut et celui de tous, a voulu, sur le gibet de la croix, s'immoler à vous, son Père, lui qui vit et règne avec vous...

N° 2. — L'acte consécrateur.

Le pontife reprend alors la mitre et fait, avec le pouce de la main droite imbibé de saint chrême, une croix sur la patène, à l'intérieur, d'un bord à l'autre, et puis en oint la surface entière. Il dit en même temps la formule suivante :

Daignez con†sacrer, et sancti†fier, Seigneur, notre Dieu, cette patène, par cette onction et notre béné†diction donnée dans le Christ Jésus, Notre-Seigneur, qui vit et règne avec vous.... ℟ Amen [2].

1. Parmi les sacrifices non sanglants de l'ancienne loi, figuraient en effet, l'oblation de farine, mêlée d'huile d'olive, avec de l'encens, pour les oblations publiques ; toutes étaient assaisonnées de sel, en signe de l'alliance durable faite avec Dieu. (*Ex.* XXIX, 10; *Lev.* II, 1, 13; *Num.* XVIII, 19 et XXVIII; II, *Paralip.* XIII, 5.) On explique, dans les études bibliques, le sens de ce sacrifice.

2. Si l'on consacrait plusieurs patènes et calices, on ne dirait qu'une fois, au pluriel, les prières préparatoires, à l'adresse de tous ces objets; mais la formule de consécration serait répétée sur chacun d'eux avec l'acte consécrateur, lui aussi autant de fois répété.

§ III. — *Consécration du calice.*

N° 1. — **Prières préparatoires.**

C'est d'abord, comme plus haut, une invitation à la prière, faite par le pontife à l'assistance; le but du calice y est encore indiqué, et le prélat reconnaît que son ministère consécrateur : *et ad humanam consecrationem...*, pour être efficace, a besoin du secours divin.

Prions, nos très chers frères, pour que notre Dieu et notre Maître sanctifie de sa grâce céleste ce calice qui doit être consacré pour l'usage de son culte, et qu'il accorde pour cette consécration, faite par une main d'homme, la plénitude de ses faveurs divines.

Le prélat qui avait gardé la mitre, la dépose ici pour la prière suivante : *Dignare, Domine.* Nous y trouvons un nouveau souvenir biblique, celui de Melchisédech, et la nécessité de cette consécration :

Daignez, Seigneur notre Dieu, bénir ce calice, fabriqué par de pieux ouvriers vos serviteurs, pour l'usage de notre ministère sacré; imprégnez-le de cette sanctification dont vous avez enrichi le calice sacré de votre pontife Melchisédech [1]; et sanctifiez par votre bénédiction, cet instrument que ni l'art ni le prix du métal n'a pu seul rendre digne de vos autels [2].

N° 2. — **L'acte consécrateur.**

Le prélat, couvert de la mitre, fait ensuite avec le

1. Allusion au sacrifice du pain et du vin que le pontife Mel-hisédech, roi de Salem (Jérusalem), offrit à Dieu après la vic-ire d'Abraham sur les quatre rois étrangers. C'était une gure du sacrifice de nos autels, et la coupe qui renfermait le n, celle de nos calices. (*Gen.* XIV, 18).

2. Si la richesse du travail et de la matière ne suffisent pas ux-mêmes à rendre un calice apte à servir à l'autel, ils n'en ont que plus dignes du sacrifice, une fois consacrés.

pouce imbibé du saint chrême un signe de croix d'un bord à l'autre, *a labio in labium*, du calice, qu'il oint ensuite entièrement à l'intérieur, *et mox linit et perungit interius ipsum totum*. Il accompagne cette onction de la formule qui suit, à peu près la même que la précédente pour la patène.

Conse†crare et sancti†ficare digneris, Domine Deus *calicem* hunc per istam unctionem et nostram bene†dictionem in Christo Jesu Domino nostro, qui tecum vivit...

§ IV. — *Conclusion de la cérémonie.*

Elle consiste dans une prière qui a pour but encore le calice et le patène, puis dans l'aspersion d'eau bénite de ces objets.

La prière résume les précédentes en demandant à Dieu de vouloir bien bénir ce que l'évêque vient de faire et signale un symbolisme commun aux deux vases sacrés, celui de rappeler le sépulcre où fut déposé le corps du Sauveur :

Dieu tout-puissant et éternel, daignez, nous vous en prions, bénir l'action que nous venons de faire ; que par notre bénédiction ils soient à jamais sanctifiés, ce vase et cette patène, et qu'ils soient à jamais, par la grâce de l'Esprit-Saint, le nouveau sépulcre du corps et du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils qui vit et règne...

Le prélat asperge ensuite d'eau bénite le calice et la patène, ce que l'on fait toujours dans la bénédiction de choses. On pourrait se demander ici pourquoi cette aspersion d'eau bénite sur des objets déjà consacrés, sanctifiés ; elle n'a pas le même sens, la même efficacité que pour les autres bénédictions dont elle est cause partielle, tandis qu'après l'onction du chrême ces deux vases liturgiques sont déjà suffisamment consacrés. Ce n'est donc ici, ce nous semble, qu'un

rite indicatif de la sanctification de ces objets, déjà réalisée.

On a soin, après la cérémonie, d'essuyer avec de la mie de pain et de bien approprier ces vases sacrés, en vue de leur usage futur. Ce qui a servi à les essuyer est ensuite jeté dans le feu ou dans la piscine.

Ici se termine la consécration du calice et de la patène absolument nécessaires pour le saint Sacrifice ; et nous, prêtres ou pontifes du Seigneur, soyons heureux et fiers, après y avoir déposé, par notre pouvoir sacerdotal, le corps et le sang de Jésus-Christ dans un véritable sacrifice, de pouvoir prendre sur la patène sacrée pour nous en nourrir, la chair de l'adorable Victime, et de porter à nos lèvres le calice du divin breuvage : *et calix meus quam præclarus est!* Ne dit-elle pas vrai cette inscription gravée sur une patène du moyen-âge :

Est corpus in se panis qui frangitur in me:
Vivet in æternum qui bene sumit eum.

DEUXIÈME PARTIE

DES BÉNÉDICTIONS

Les bénédictions sont moins solennelles que les consécrations, par les cérémonies qui les accompagnent, et souvent aussi par les effets produits ou le but à atteindre[1]. Comme ces dernières, elles ont pour objet les personnes et les choses, qu'elles font ainsi passer de l'ordre profane dans un état nouveau, ou qui deviennent les sujets ou les instruments de la protection divine.

Nous les divisons donc ici, comme les consécrations, en deux sections distinctes : Bénédictions de personnes, et Bénédictions de choses.

PREMIÈRE SECTION

BÉNÉDICTIONS DE PERSONNES

Les bénédictions de personnes dont il est question dans le Pontifical romain, comprennent : les abbés, les abbesses, les vierges, et les soldats.

1. Jean de Sainte-Beuve, célèbre casuiste du XVII[e] siècle, a laissé entre autres ouvrages un traité intitulé : *Tradition de l'Eglise sur les bénédictions* (Toulouse, 1679).

CHAPITRE PREMIER

BÉNÉDICTION DES ABBÉS

Appellatio ista et pietatis est et potestatis.
TERTULLIEN, *De Oratione*, cap. II.

L'abbé d'un monastère est ainsi appelé du mot araméen-chaldaïque *Abbâ*[1] qui veut dire père; ce qui lui indique, selon la remarque de Tertullien, et l'amour qu'il doit avoir pour ses sujets, et l'autorité qu'il doit exercer sur eux : « *appellatio ista et pietatis est et potestatis*[2] »

Les abbés ne recevaient à l'origine aucune bénédiction solennelle ; celle-ci leur fut donnée plus tard quand ils commencèrent de porter les ornements pontificaux, ce qui explique, dit Van Espen[3], sa ressemblance assez frappante avec le sacre d'un évêque. Ce fut vers le XIIe siècle, d'après une lettre d'Yves de Chartres[4] ; elle ne consistait tout d'abord que dans certaines oraisons et une imposition des mains ; puis elle revêtit peu à peu la solennité d'aujourd'hui, telle que nous la décrit le Pontifical romain.

Nous diviserons ici notre chapitre en deux articles : les préliminaires et la cérémonie, suivis d'un appendice pour le cas où l'abbé est béni non par délégation apostolique, mais par l'autorité de l'ordinaire, ce qui est plus rare; le tout expliqué toujours d'après le Pontifical romain.

1. « C'est de là que sont venus les substantifs « *Abbas, Abbé,* » dit M. Fillion dans son commentaire, Note du V. 36 du chap. XIV de S. Marc.
2. *De Oratione*, cap. II.
3. *Juris Ecclesiast. universi*, pars I, tit. 31, c. 9.
4. *Epist.* LXXIII.

Art. I. — Les préliminaires.

Ils comprendront : des avis préalables, les préparatifs, et des cérémonies qui, en certains cas, doivent précéder la bénédiction proprement-dite.

§ I. — *Avis préalables.*

Avant tout, celui qui va recevoir la bénédiction abbatiale, doit veiller à ce que le pontife, qui fera la cérémonie, ait reçu du Saint-Siège le mandat apostolique voulu.

Une fois élu en effet, et confirmé canoniquement [1], il doit recevoir la bénédiction abbatiale par un évêque délégué du Saint-Siège. D'où le titre liturgique de la cérémonie présente : *De Benedictione abbatis auctoritate apostolica.* Les anciens Pontificaux, antérieurs à Clément VIII, disaient déjà : *In primis Benedicendus provideat... de litteris apostolicis benedictionem sibi imponendam Pontifici committentibus.* Grégoire IX, en 1235, écrivait aux évêques de Cambridge et de Londres, au sujet de l'abbé de Lincoln : « Nous vous chargeons de confirmer en notre nom, le nouvel élu, de recevoir pour nous son serment, et de lui donner le bienfait de la bénédiction, après un examen voulu sur ses mérites personnels : *ac munus benedictionis impendi* [2]. » La dépendance par rapport au Saint-Siège, dans laquelle doivent vivre et se mouvoir les prélats réguliers et séculiers a inspiré cette intervention du pape dans la bénédiction abbatiale comme dans le sacre épiscopal.

Les jours assignés pour la bénédiction d'un abbé sont moins restreints que pour la consécration des évêques, de beaucoup plus solennelle. On peut faire

1. Il s'agit ici, de monastères exempts de la juridiction épiscopale.
2. Mathieu Paris, *Historia rerum anglicarum.*

cette cérémonie chaque dimanche et fête de précepte même supprimée par le Concordat; mais pas un simple jour de fête double: la réponse de la S. Congrégation interprétant ainsi la rubrique pour la collation des ordres mineurs [1] semble nous autoriser à l'interprétation de la rubrique actuelle qui est à peu près la même : *Deinde statuta die benedictionis, quæ debet esse dominica vel festiva.* Plusieurs auteurs, cités par Barbosa[2], ont vu comme raison de cette règle, la corrélation entre les ordres mineurs qui peuvent être conférés ces jours-là, et la bénédiction abbatiale qui donne le droit de les conférer.

Comme pour le sacre épiscopal, il convient, dit le Pontifical, que le pontife célébrant et l'élu jeûnent la veille de la cérémonie. Mais ce jeûne ne nous paraît pas obligatoire puisque le texte dit seulement : *Convenit quod die præcedenti jejunent.* Il aurait son origine par analogie, d'après Catalan, dans une page des actes[3]; l'Eglise, du reste, aime à nous préparer par la pénitence aux grandes solennités, aux fêtes importantes, parmi lesquelles nous pouvons bien ranger la bénédiction d'un abbé.

Il faut deux abbés assistants, revêtus du surplis, de l'étole, de la chape, avec la mitre simple ou blanche. Deux évêques doivent accompagner l'élu pour sa consécration épiscopale ; mais dans la cérémonie présente deux abbés suffisent, puisque l'élu dont ils sont ici les parrains, les témoins, les tuteurs, ne doit recevoir que la bénédiction abbatiale. La couleur de leurs ornements, ceux des fonctions liturgiques solennelles, sera celle de la messe, par harmonie avec le pontife qui préside. On n'autorise pour eux que la mitre blanche pour établir une différence entre eux et le prélat

1. 16 mart. 1883, n. 2705.
2. *Jus universum Ecclesiast.* l. I.
3. *Act.* XIII, 2 et 3.

officiant. Le surplis remplace pour eux le rochet qui ne s'accommoderait pas avec leur robe, à larges manches ordinairement. Ils ont chacun deux clercs pour les servir et, entre autres choses, pour tenir le livre ou la mitre que les abbés doivent ôter eux-mêmes.

§ II — *Les préparatifs.*

Après avoir désigné le lieu de la bénédiction, qui doit toujours être une église ou un oratoire, le Pontifical entre dans tous les détails pour les préparatifs :

Dans l'église (*ou l'oratoire*) de la cérémonie, on dispose avec leurs ornements, deux chapelles, dont la principale est destinée au pontife et l'autre d'une apparence moindre à l'élu. Dans la première, sur l'autel qui est préparé comme de coutume, on place une croix et au moins quatre chandeliers (*six seraient préférables* ; *dans ce cas on en ajouterait un septième au milieu si le pontife était l'Ordinaire du lieu*). Devant les degrés sont étendus des tapis sur lesquels l'élu doit se prosterner et les autres se mettre à genoux.

Le mot *chapelle* doit être pris ici dans un sens large; il désigne plutôt deux autels, dans un même sanctuaire, avec l'espace qui les entoure. L'église peut être parée, comme aux fêtes, si l'office du jour le permet. Le premier des autels, plus orné, doit servir pour la messe et les cérémonies de la bénédiction : le second plus petit et d'une ornementation moindre, sert à l'élu pour s'habiller et pour commencer la messe jusqu'à l'offertoire exclusivement.

Tout auprès (*du premier autel*), en un lieu convenable, on dresse une crédence, couverte d'une nappe blanche et sur laquelle sont rangés avec deux chandeliers, divers objets qui doivent servir au pontife : des aiguières avec leurs serviettes, pour se laver les mains; le bénitier avec de l'eau bénite et l'aspersoir; l'encensoir avec la navette munie d'encens et sa cuiller, si la cérémonie se fait avec chant (*à*

cause de la solennité plus grande), les burettes garnies pour la messe ; le calice et la patène avec les hosties; et enfin le livre de la Règle monastique.

On prépare de même : les ornements pontificaux de la couleur qui convient à la messe, suivant son objet ou le temps liturgique ; les sandales, l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la tunicelle, et la dalmatique, les gants, la chasuble, la mitre orfrayée, l'anneau pontifical, la crosse, le manipule.

On ne placerait sur la crédence que la mitre orfrayée, si les ornements devaient être violets, à l'exception du troisième dimanche de l'Avent et du quatrième de Carême. Ces jours-là et ceux où les ornements sont d'une autre couleur, on peut ajouter la mitre précieuse; la couleur des ornements du pontife peut aussi varier, parce qu'il n'y a pas de messe particulière pour le *sacre épiscopal.* On dépose sur l'autel, du côté de l'épître, un missel sur un pupitre, avec un carton qui renferme l'oraison, la secrète, et la postcommunion propres, à l'intention de l'élu. Du côté de l'Evangile, on place un autre missel, marqué à l'endroit de la messe à dire et que le pontife baisera après être monté à l'autel et avoir dit les prières au bas des degrés. Le manipule sera préparé près de ce missel; quatre coussins sont disposés sur le plus bas degré de l'autel pour le pontife, l'élu et les deux abbés assistants, qui s'y agenouillent un instant, en arrivant, et à la fin avant de se retirer.

Il faut enfin un fauteuil orné pour le pontife et trois sièges (*simples*) pour l'élu et les deux abbés assistants, un missel et un pontifical. Le prélat doit avoir pour le servir au moins trois clercs en surplis, et deux servants qui se tiennent à la crédence.

Ce fauteuil (*faldistorium*), est placé au bas des degrés de l'autel du côté de l'épître; mais si le pontife était

l'Ordinaire du lieu, on le placerait du côté de l'Evangile, en dressant aussi de ce côté le trône épiscopal. Les trois sièges de l'élu et de ses assistants sont placés devant le second autel, plus petit, dont il sera bientôt question.

Le nombre de trois clercs est strictement nécessaire pour porter la mitre, la crosse et le missel; et de plus, il faut au moins deux servants pour laver les mains à l'évêque et remplir certaines autres fonctions. Mais Martinucci fait observer avec raison que, pour suffire à tout le service, il faudrait six clercs et un familier pour le prélat, deux autres pour chacun des abbés assistants, et deux encore pour l'élu, avec un familier qui le chaussera des bas et des sandales.

Dans la chapelle plus petite qui doit être distinguée de la principale (*nous savons dejà ce qu'il faut entendre par là*), on prépare un autel avec la croix, et deux chandeliers. Sur ce petit autel, on place un missel et un pontifical; tous les ornements pontificaux, de couleur blanche, qui ont été énumérés plus haut, et de plus une chape blanche. Mais si l'élu n'était pas un abbé mitré, on ne préparerait pour lui que les ornements sacerdotaux et une chape blanche sans mitre, mais avec la crosse toutefois [1].

1. Nous croyons devoir donner ici quelques notions sur les ornements pontificaux des abbés.

Avant le pape Jean XIII, 965-972, c'est-à-dire jusqu'au xe siècle, aucun ornement pontifical en dehors de la crosse, ne fut accordé aux abbés. Le premier exemple de cette faveur fut celui de S. Vincent de Metz qui reçut du Saint-Siège, en 970, le privilège des tunicelles et des sandales. Les abbés du Mont-Cassin avaient reçu en plus les gants dès avant S. Léon IX. (1049-1054). La mitre fut accordée à un certain abbé d'Angleterre par Alexandre II (1061-1073). S. Bernard se plaignait de ce que les abbés de son temps demandaient à Rome avec trop d'empressement les privilèges de la mitre, de l'anneau et des sandales (*de offi. episcoporum*, c. IX). Mais les souverains pontifes n'en accordaient pas moins à un grand nombre d'abbés, et spontanément, les insignes pontificaux, comme le fait observer

Où placer l'autel destiné à l'élu? Le Pontifical ne prescrit rien à ce sujet. « Ordinairement, dit Martinucci, c'est du côté de l'Evangile, comme le plus digne : mais si le trône épiscopal était déjà dressé, rien n'empêcherait de placer le petit autel, en face, du côté de l'épître; cela dépend beaucoup de la forme du sanctuaire. De même si celui-ci était trop étroit, on

D. Guéranger, pour mieux accentuer, dit-il, leur exemption de la juridiction épiscopale et rehausser encore avec leur autorité l'éclat des cérémonies dans leur monastère. (*Not. in Catalanum*, tit. XV, *de benedictione abbatis* § II.) C'est à chacun d'eux à se conformer aux indults particuliers qui pourraient accroître leurs privilèges sur ce point. Alexandre VII (27 sep. 1659) a fixé les règles générales sur l'usage des ornements pontificaux par les abbés. Voici les principales : 1° Les abbés n'ont pas droit au 7e chandelier comme l'évêque. 2° Leur siège n'est dressé qu'aux jours où ils officient pontificalement; la garniture en est simple et il n'a que deux marches. 3° La crédence se réduit à une petite table. 4° Ils ne peuvent pas se servir de la mitre précieuse. 5° Un ruban de soie blanche doit être suspendu à la volute de leur crosse, au moins pour les abbés non exempts. 6° Ils ne portent pas le rabat à moins qu'il n'appartienne au costume de l'ordre. 7° En présence de l'évêque, ils ont leur siège du côté de l'épître à un degré plus bas. 8° Ils peuvent avoir, outre le diacre et le sous-diacre de la messe, deux diacres et un prêtre assistant : les deux premiers en dalmatique, le dernier en chape. 9° Ils ne peuvent porter sous la mitre que la calotte noire. 10° Ils prennent leurs ornements à l'autel quand ils célèbrent pontificalement, mais non pour les messes basses. 11° Les sandales et les bas doivent être de soie simple, sans broderies. 12° De même pour les gants. 13° La croix pectorale sera simple et sans pierres précieuses, et la chaîne moins précieuse que celle des évêques : chaîne noir et or. 14° L'anneau d'or n'aura qu'une pierre précieuse et sera sans autres ornements. 15° Les abbés n'ont pas l'usage des pontificaux, aux offices des morts. 16° Ils ne bénissent pas sur leur parcours. 17° Ils peuvent avoir aussi la cappa ou la mozette en habit de chœur. 18° Ils ne doivent pas prendre la crosse et la mitré et les autres insignes, en dehors de leur monastère. Nous laissons sous silence plusieurs autres points disciplinaires qui conviennent moins à notre sujet.

pourrait l'établir en dehors de la balustrade, mais tout près. » Cet autel doit être muni de sa pierre sacrée, des trois nappes et d'un tapis sur le marchepied. Il pourrait avoir quatre chandeliers, si l'autel principal en avait six. Les ornements de l'élu doivent être moins précieux que ceux du pontife; ils sont de couleur blanche, symbole de la gloire dont va resplendir le prélat et de la sainte joie qui doit inonder son âme. Auprès du missel sera le carton de prières supplémentaires pour la messe, que nous avons déjà signalé sur l'autel principal. A côté sont préparés les ornements et les insignes des abbés assistants.

Auprès de cet autel est disposée une petite crédence, recouverte d'une nappe blanche et sur laquelle sont des vases pour l'ablution des mains.

Il faut aussi cinq serviettes d'une grandeur égale et de fine toile. On dispose huit cierges, d'une livre chacun, dont quatre seront placés sur l'autel de l'évêque, deux sur la crédence près de cet autel, et deux sur l'autel de l'élu.

On préparerait huit ou dix cierges selon le nombre des chandeliers placés sur chacun des deux autels et auxquels ils sont destinés. On ajoute à ces objets : un calice avec du vin, et un purificatoire, la nappe de communion, et le mandat apostolique selon le cas.

Sur la petite crédence sont encore : l'anneau pontifical avec une pierre précieuse, et qui doit être bénit (*avant d'être remis à l'abbé*); et, pour être présentées à l'offertoire, deux torches de quatre livres chacune, avec deux grands pains et deux petits barils contenant du vin. Ces derniers objets doivent être ornés, de manière à ce que l'un des pains et des barils soient argentés, et les deux autres dorés. Ils doivent porter les armes de l'évêque et de l'élu (*ou du monastère*), avec leurs insignes : chapeau, croix, mitre, suivant le titre et la dignité de chacun.

Nous verrons pourquoi on fait l'offrande des cier-

ges, des pains et des petits barils de vin. Quant aux armes des prélats, dont ces deux derniers objets doivent être ornés, c'est une prescription inconnue des temps anciens. Le pape Clément II, en 1047, le premier, aurait choisi un blason.

§ III. — *Cérémonies qui en certains cas doivent précéder la bénédiction proprement dite.*

Il n'était pas rare autrefois qu'on élût pour abbé d'un monastère, un sujet, laïque ou prêtre, qui n'avait pas encore fait la profession religieuse. Mais l'Eglise voulait que dans ce cas, avant de recevoir la bénédiction abbatiale, l'élu fût admis dans l'ordre dont il allait devenir un des chefs [1]. Mabillon nous en rapporte plusieurs exemples remarquables [2]. De là, les rubriques du Pontifical, avant la bénédiction d'un abbé, indiquent plusieurs rites et prières pour la prise d'habit et la profession religieuse du nouvel élu. Nous ne les reproduisons ici qu'à titre de documents liturgiques, puisque, dans la discipline actuelle, celui-là seul est choisi pour abbé qui appartient déjà à l'ordre en question. Voici donc le simple exposé de ces cérémonies préalables dans le cas supposé : elles ne laisseront pas que d'être encore instructives et touchantes.

L'élu est à genoux devant le pontife, qui se lève, quitte la mitre et dit, tourné vers lui, les oraisons suivantes, après les préambules connus :

℣ Adjutorium nostrum in nomine Domini.
℟ Qui fecit cœlum et terram.
℣ Dominus vobiscum.
℟ Et cum spiritu tuo.

1. Tamburini, *De jure abbatum*, disp. X, quæst. XII.
2. *In Præf.* II, *ad Sæculum* IV, *ordinis S. Benedicti.*

Prions.

O Dieu, père de miséricorde, qui, tempérant la rigueur de vos jugements, n'avez plus voulu que le fils portât l'iniquité de ses aïeux, et qui, par une admirable disposition, vous servant même des méchants pour le bien, savez par eux dispenser souvent les effets de votre bonté, nous prions votre clémence de faire que rien ne s'oppose à ce que votre serviteur ici présent, reçoive par nos mains indignes d'une si grande action, le saint habit religieux, mais qu'au contraire, vous réalisiez dans son âme par les dons de l'Esprit-Saint, ce que signifie notre ministère extérieur. Par Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils....

Prions.

O Dieu qui, par votre Fils coéternel, avez tout créé, et qui par le mystère de sa sainte Incarnation, avez daigné renouveler le monde, abîmé dans le péché, nous vous supplions humblement de daigner regarder avec clémence, par la grâce de ce même Notre-Seigneur, votre serviteur ici présent qui va renoncer au siècle; et qu'ainsi il dépouille le vieil homme avec ses actes, pour se renouveler dans son intérieur le plus intime, et qu'il mérite de se revêtir de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu. Par le même Christ N.-S....

Prions.

Notre Seigneur Jésus-Christ, qui êtes la voie sans laquelle personne ne parvient à votre Père, nous prions votre clémence de conduire, par le sentier de la discipline régulière, votre serviteur, soustrait aux désirs charnels; vous qui avez daigné appeler les pécheurs, en disant : venez à moi vous tous qui souffrez et êtes chargés de fardeaux, et je vous réconforterai, faites que la voix de votre appel soit efficace pour lui; que, déposant le poids de ses fautes, et goûtant combien vous êtes suave, il mérite d'être soutenu et réconforté par vous; et de même que vous avez daigné le dire de vos brebis, reconnaissez-le comme membre de votre bercail, et que, là même, il vous reconnaisse et n'en suive pas d'autre que vous; qu'il n'écoute pas d'autre voix que la vôtre disant : Que celui qui veut me servir me suive; vous qui régnez et vivez....

Prions.

Esprit-Saint, qui avez daigné vous révéler aux mortels, comme leur Dieu et leur Seigneur, nous implorons l'immense grâce de votre bonté ; de même que vous soufflez où vous voulez, ainsi accordez à votre serviteur ici présent le sentiment d'une tendre dévotion ; et puisque vous l'avez formé par votre sagesse, guidez-le par votre Providence ; que votre grâce onctueuse l'instruise en tout, comme elle a coutume de faire. Daignez le retirer efficacement de la vanité du siècle, par l'intercession de saint N... que vous avez donné pour législateur principal à ce saint Institut. — Ainsi brisez en lui les liens tyranniques de toute iniquité; et rendez-le si fervent à l'observance généreuse de son pieux dessein, que dans les tribulations et les angoisses il ne succombe pas, fortifié qu'il sera par vos indéfectibles consolations. Faites que pieusement et solidement établi, par une humilité véritable et par l'obéissance, dans la charité fraternelle, il accomplisse toujours, dans une heureuse persévérance et avec votre secours, ce qu'il promet aujourd'hui. Daignez lui accorder tout cela, vous qui, étant Dieu, vivez et régnez avec Dieu le Père, et son saint Fils unique, Notre Seigneur Jésus-Christ, dans tous les siècles des siècles. — Ainsi soit-il.

Après ces quatre oraisons qui appellent sur le nouveau profès les grâces de détachement du monde et de persévérance dans sa nouvelle vie, on bénit, d'après un usage antique, l'habit religieux avant d'en revêtir l'élu. La formule en dit le symbolisme :

Seigneur Jésus-Christ, qui avez daigné prendre l'enveloppe de notre mortalité, nous demandons à vos largesses inépuisables, de bénir ce genre de vêtement que nos pieux ancêtres, après avoir renoncé au siècle, ont décidé de porter en signe d'innocence et d'humilité ; faites que, par là, votre serviteur ici présent, après avoir revêtu ces habits, mérite aussi de se revêtir de vous-même, qui, étant Dieu, vivez et régnez....

Le Pontife asperge ensuite d'eau bénite ces vêtements religieux.

Assis alors, et couvert de la mitre en signe d'autorité, il ôte à l'élu ses vêtements séculiers, en disant :

Que le Seigneur vous dépouille du vieil homme et de ses actes.

Puis il le revêt aussitôt de l'habit monastique, avec cette formule :

Que le Seigneur vous revête de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu dans la justice et la vraie sainteté.

Cette dernière formule, très ancienne, aurait été ensuite empruntée plus tard pour la remise du surplis, dans la collation de la tonsure, d'après Catalan.

Le pontife ajoute une oraison qui demande à Dieu pour l'élu, la fidélité constante aux obligations de son saint habit :

Prions.

Dieu de miséricorde, Dieu clément, à qui plaît tout ce qui est bien, sans qui rien de bon ne commence ni ne s'achève, prêtez à nos humbles prières une oreille favorable, défendez contre les obstacles du monde et les désirs du siècle, votre serviteur à qui nous avons donné, en votre saint nom, l'habit de la religion sacrée; accordez-lui de persévérer dans la ferveur de sa première résolution, et qu'après avoir reçu la rémission de ses péchés, il puisse s'unir à l'éternelle société de vos élus. Par Notre Seigneur Jésus-Christ [1]...

1. L'Eucologe des Grecs renferme, pour la prise d'habit monastique, une belle prière que nous voulons reproduire ici en note :

Dominum precemur ; Domine Deus noster, qui es fidelis in pollicitis, nusquam dona retractans, et in humanitate ineffabilis, qui sancta vocatione creaturam vocas, et servum tuum ad spiritualem vitam deducis, vitam honestam ei concede, conversationem virtute ornatam et irreprehensam, ut in sanctitate vitam agens, illibatum servet quem tua virtute induit habitum : tunica quidem justitiam sibi circumdans : cingulo corporis mortificationem et castitatem in seipso circumferens : cucullum vero, ceu galeam salutis imponens; analabo vero, ceu cruce

Après la prise d'habit suit la profession religieuse. Pour cela, l'élu, à genoux et les mains jointes devant le pontife assis et couvert de la mitre, dit :

Recevez-moi, Seigneur, selon votre parole, et je vivrai, et ne me frustrez pas dans mon attente.

Les assistants, ou les moines, si la cérémonie se fait dans le monastère, répondent :

Nous recevons les effets de votre miséricorde au milieu de votre temple. — *Gloria Patri... Sicut erat...*

On répète trois fois de part et d'autre ces formules. L'élu se prosterne alors jusqu'à terre devant l'autel et le pontife, et l'on récite, l'évêque d'un côté, et les assistants de l'autre, les psaumes : XLVII. *Magnus Dominus*; — L. *Miserere mei, Deus.* — CXXXII. *Ecce quam bonum,* tous appropriés à la circonstance. Quand ils sont terminés, l'évêque, debout et sans mitre, dit : *Pater noster*; puis :

℣ Et ne nous induisez pas en tentation. — ℟ Mais délivrez-nous du mal.

℣ Sauvez, Seigneur, votre serviteur. — ℟ Qui espère en vous, ô mon Dieu.

℣ Envoyez-lui, Seigneur, de votre sanctuaire céleste le secours. — ℟ Et défendez-le du haut de Sion.

et fide ornatus ; pallio autem amictus, tanquam immortalitatis stola armatus ; sandaliis denique, ut per viam pacis et salutis incedat atque ità adversariis tremendus evadat, hostibus inexpugnandus, ab omni voluptate et turpi libidine alienus, obedientia instruatur, continentiam obeat, Religionis regulis insistat, ut in psalmis et hymnis, et canticis spiritualibus venerandum et magnificum nomen tuum celebret, vestigia magni prophetæ Eliæ et sancti Joannis Præcursoris et Baptistæ sequatur, ut perfectionis mensuram et modum attingens, cursum consummet, et servet fidem ; angelorum ornetur incorruptione ; sancto tuo ovili annumeretur, sortis dexteræ tuæ compos fiat et tandem beatam illam vocem audiat : venite, benedicti Patris mei, percipite regnum vobis a constitutione mundi paratum. Cujus et nos hæredes fieri concede, Deus, tua bonitate, quia Deus misericordiæ, miserationum et dilectionis existis ; et tibi gloriam rependimus : Patri et Filio sancto Spiritui, nunc, semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

℣ Que l'ennemi ne gagne rien sur lui. — ℟ Et que le fils d'iniquité n'essaie pas de lui nuire.

Et les autres ℣℣ ordinaires : *Domine exaudi orationem meam...* et *Dominus vobiscum...* que suit une prière de circonstance :

Prions.

O Dieu qui ne voulez pas la mort du pécheur, mais toujours sa vie par la pénitence et l'amendement, nous vous demandons humblement de répandre largement la grâce de votre bonté en votre serviteur qui renonce aux actions du siècle; faites qu'ennobli dans votre milice, il combatte pour vous, et parcoure les étapes de la vie présente; de manière à recevoir de vous la couronne de la récompense éternelle. Par le Christ N.-S...

Après cette prière en harmonie avec la posture humiliée de l'élu, le Pontife s'assied de nouveau, reçoit la mitre, et l'élu, à genoux devant lui, dit la formule de profession religieuse qu'il a écrite sur un carton et conçue d'après les prescriptions de l'ordre et qu'il tient en main. Après l'avoir lue, il dépose le carton sur l'autel et se remet à genoux devant le pontife, qui entonne, le chœur poursuivant l'antienne : *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis, a templo tuo quod est in Jerusalem*, dont l'à-propos est facile à comprendre. D'après Catalan, S. Benoît aurait le premier introduit ce rite de la profession religieuse ainsi écrite, puis déposée sur l'autel.

L'antienne achevée, le pontife toujours assis et couvert de la mitre, reçoit l'élu dans la congrégation et la société des autres moines de l'ordre, en disant :

Quoique nous soyons tous frères dans le Christ, par la grâce du baptême et que nous ayons dans le ciel un même Père, si nous obéissons de tout notre pouvoir à ses commandements, cependant nous sommes encore plus unis sans aucun doute, lorsque nous vivons dans les liens de

mêmes biens et de mêmes prières; ainsi lisons-nous qu'ils firent dans la primitive Eglise, nos saints aïeux, qui n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme, et dont plusieurs, mus par l'amour du Christ, et par une sainte ferveur, vendirent leurs biens, pour en mettre le prix en commun et le déposer avec joie aux pieds des apôtres qui en disposaient ensuite en faveur de tous, selon les besoins de chacun. De même, cet élu, par l'inspiration divine et à leur exemple, désire être admis à la société commune de l'ordre de saint N... C'est pourquoi nous l'établissons dans cette communauté de vie avec eux, autant qu'il est en notre pouvoir de le faire et de lui en mériter la grâce. Puisse-t-il ainsi, recevoir un jour du Dispensateur de tous biens, avec les élus du ciel, la récompense promise, avec le secours de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui étant Dieu, vit et règne....

L'évêque et tous les moines reçoivent alors l'élu au baiser de paix fraternel.

Ici se termine la cérémonie préalable de la prise d'habit et de la profession religieuse, pour l'élu qui reçoit aussitôt la bénédiction abbatiale, dont nous allons maintenant exposer et expliquer les rites divers.

Art. II. — La Cérémonie de la Bénédiction d'un abbé, par délégation apostolique.

Nous pouvons distinguer les préludes de la bénédiction, — la bénédiction proprement dite, — la tradition de la règle, — celle des insignes pontificaux, — l'intronisation abbatiale, — la conclusion.

§ I. — *Les préludes de la bénédiction.*

Les préludes comprennent: la préparation immédiate à la cérémonie, — la lecture du mandat apostolique, — la prestation du serment, — l'examen de l'élu, — le commencement de la messe, — les dernières prières préparatoires.

N° 1. — La préparation immédiate à la Cérémonie.

Quand l'heure est venue, le pontife, l'élu, les assistants et ceux qui doivent être présents à la cérémonie, se rendent à l'église. Après une prière devant l'autel, l'évêque monte à son trône, s'il est l'ordinaire du lieu, ou dans le cas contraire, va au fauteuil liturgique préparé dans sa chapelle (*devant son autel*) du côté de l'épître, puis il se revêt des ornements comme de coutume.

L'élu va à sa chapelle (*à son autel*) et là, prend à son tour les ornements qui lui conviennent alors: amict, aube, cordon, étole croisée à la manière des prêtres, chape.

Durant ce temps, les abbés assistants prennent aussi leurs ornements: surplis, étole, chape du jour, et mitre blanche.

Ainsi s'exprime le Pontifical auquel nous devons ajouter quelques détails pratiques, d'après Martinucci, maître des cérémonies romaines:

Quand le pontife arrive à l'église, l'élu, au milieu de ses deux assistants, ira au devant de lui en s'arrêtant à la porte principale, à l'intérieur. Là, le goupillon est présenté à l'évêque par le supérieur de l'église. Ils vont tous au sanctuaire où doit se faire la cérémonie, les abbés derrière le pontife, mais en passant par la chapelle du Saint-Sacrement, s'il y a lieu; ce qu'on a dû prévoir. Tous se mettent à genoux, le pontife sur un prie-Dieu, les abbés sur des coussins derrière lui.

Ils font de même une courte prière devant l'autel principal, où se fait la cérémonie, agenouillés comme précédemment sur des coussins préparés, et dans le même ordre.

Le pontife va s'asseoir ensuite sur le trône ou le *faldistorium*, et l'élu avec ses assistants, sur des sièges simples, devant son autel; ils ont tous la tête couverte. Deux clercs se présentent aussitôt, avec le bougeoir et le canon, devant le pontife qui lit alors les

psaumes de la préparation de la sainte messe; il en est de même pour l'élu, devant qui cependant on ne tiendra pas le bougeoir. Durant ces prières, on chausse le pontife et l'élu des bas et des sandales.

Après la récitation des psaumes et de leur antienne *Ne reminiscaris*, le pontife et l'élu (*avec ses assistants*), se découvrent, se lèvent et récitent le reste des prières préparatoires avec les oraisons; le premier seulement est tourné vers l'autel avec les assistants. Ils s'asseyent de nouveau et récitent les prières *ad paramenta*; l'élu cependant omet celles qui concernent les gants, la mitre, et l'anneau, insignes que lui remettra le pontife durant la cérémonie, avec les formules indiquées.

Toutes ces prières récitées, l'évêque et l'élu, debout, quittent le rochet et la mozette ou la cappa, et se revêtent de leurs ornements respectifs, ainsi que les abbés assistants. Ces ornements, la rubrique les a indiqués et nommés plus haut. L'évêque seul se lave ici les mains, parce que, seul, il va offrir directement le saint-sacrifice de la messe. Ils sont aidés par les familiers et les clercs; après quoi tous se couvrent, l'évêque et les assistants de la mitre, l'élu de la barette, et debout, sont ainsi prêts pour la cérémonie qui commence immédiatement [1].

N° 2. — La lecture du mandat apostolique.

Tous étant prêts de la manière que nous avons dit plus haut, le pontife va du fauteuil ou de son trône à l'autel, salue en passant les abbés assistants, puis la croix, et s'assied, au fauteuil préparé sur le marchepied, le dos tourné aux gradins. Il quitte la mitre

1. Nous supposons que l'élu aura le privilège des pontificaux: s'il en était autrement, deux moines, non abbés, l'assisteraient, revêtus du surplis et de la chape, et lui-même ne prendrait que les ornements sacerdotaux.

précieuse et reçoit la seconde ainsi que le grémial.

Après avoir rendu le salut au pontife, les abbés assistants, couverts de la mitre, ayant au milieu d'eux l'élu, se découvrent alors, saluent leur autel et vont devant celui de l'évêque; ils saluent de la même manière la croix, puis ce dernier; ils s'asseyent dans le sanctuaire; l'un en face de l'évêque, les assistants à ses côtés, mais l'un en face de l'autre, formant ainsi un demi-cercle. Tous gardent le silence, gravement occupés de ce qui va se faire.

Bientôt l'élu et les deux abbés qui l'accompagnent, se lèvent, tête nue. Le premier des assistants dit alors en s'adressant au pontife, toujours assis, pour lui demander au nom du monastère, la bénédiction de l'élu:

Très Révérend Père, voici l'élu du monastère de N..., de l'Ordre de N..., et du diocèse de N...,[1] que nous avons jugé digne d'être présenté à votre révérendissime paternité, au nom du chapitre de ce même monastère, en vous priant humblement de daigner, en vertu de l'autorité apostolique qui vous a été accordée, le bénir comme abbé dudit monastère[2].

Le pontife n'a pas à s'informer de la dignité de l'élu, son élection par le chapitre de ses frères et la confirmation du pape lui en sont une garantie suffisante. Une seule formalité est ici requise: la lecture du mandat apostolique, c'est-à-dire des bulles pontificales, confirmant l'élection, et déléguant un évêque pour la bénédiction, au nom de l'autorité suprême. De là, cette question de celui qui doit faire la cérémonie:

Habetis mandatum apostolicum ? — Avez-vous le mandat apostolique ?

1. Si l'évêque du lieu faisait la cérémonie on dirait *et de votre diocèse, diœcesis vestræ*.

2. Une formule à peu près semblable se trouve déjà dans un Pontifical manuscrit de la bibliothèque Vaticane du XIIIe siècle.

Le plus ancien des abbés assistants répond :

Habemus. — Oui.

Le Pontife ajoute :

Legatur — Donnez-en lecture.

Les abbés assistants s'asseyent alors et se couvrent, comme on fait généralement, à l'audition d'une lecture, même importante. Aussitôt l'un des chapelains de l'évêque, ayant reçu le bref des mains du premier abbé assistant ou du secrétaire du monastère, le lit à haute voix, tout entier, *in plano*, du côté de l'épître et tourné vers le côté de l'Evangile. Au nom du souverain Pontife, l'évêque et les deux assistants, s'ils ont la mitre, s'inclinent seulement ; mais l'élu se découvre. Après cette lecture, le pontife, seul répond *Deo gratias* ; heureux de l'office qu'il va remplir et qui importe au bien de l'Eglise et du monastère. Il ne ferait toutefois cette réponse, qu'après la prestation du serment, si celle-ci doit suivre immédiatement, comme c'est le cas ordinaire.

N° 3. — La prestation du serment.

L'élu doit prêter serment de fidélité au Souverain Pontife, entre les mains de l'évêque ; ainsi le veut l'Eglise, et cela depuis au moins le XIIe siècle, époque à laquelle les nouveaux abbés commencèrent à recevoir une bénédiction solennelle, après leur élection et confirmation. Nous pouvons le conclure des Chroniques du Mont-Cassin relatant la bénédiction de l'abbé Seniorectus par le pape Honorius II[1]. La réclamation singulière de certains moines qui prétendaient ne pouvoir prêter aucun serment, d'après l'Evangile et la règle de S. Benoît, réfutés en cela par Inno-

1. *Chronicum Cassinense*, l. IV, cap. XCV.

cent III lui-même [1], ne put empêcher cette pratique si légitime. Quoique exempts de la juridiction épiscopale, le nouvel élu ne saurait être indépendant du Saint-Siège.

La formule du serment ici demandé, nous en montre le sens, l'objet, et l'opportunité. Nous le trouvons déjà presque absolument semblable dans la bénédiction de l'abbé Jean de Saint-Alban en Angleterre, au XIIIe siècle [2] et, dans un vieux manuscrit du grand prieur de Saint-Ouen, D. le Dellier de Rouen [3]. Comme c'est le même à peu de chose près que celui exigé pour le sacre d'un évêque, nous ne ferons que le reproduire ici; nos lecteurs sauront bien approprier au cas présent le commentaire que nous en avons donné alors.

Je N... élu pour gouverner le monastère de N..., de l'ordre de Saint N..., au diocèse de N..., garderai dès aujourd'hui et dans la suite, la fidélité et l'obéissance au bienheureux apôtre Pierre, à la sainte Eglise romaine, à notre saint-Père le pape N..., et à tous ceux qu'une élection canoniquement faite aura désignés comme ses successeurs.

Jamais je ne consentirai, ni ne coopérerai par mes conseils ou mes actes à les faire mourir, à les priver d'un membre, à leur enlever la liberté par un emprisonnement coupable, à porter sur eux une main sacrilège, à leur faire une injure, quel qu'en soit le prétexte Quant aux secrets qu'ils voudront bien me confier de leur propre bouche ou par leurs nonces, ou par bref, je ne les dévoilerai sciemment à personne qui puisse leur nuire.

Quant à la papauté romaine et aux droits sacrés de Pierre, je les aiderai, autant que ma situation me le permettra, à les maintenir et à les défendre envers et contre tous.

Je traiterai, avec la distinction qui lui est due, et j'aiderai dans ses besoins, le légat du Siège apostolique, soit qu'il aille remplir une mission, soit qu'il en revienne.

1. Cap. *Etsi Christus*, XXVI, *De Jurejurando*.
2. Matthieu Paris; *Historia Anglicarum...*
3. *De modo et forma eligendi abbatem.*

J'aurai soin de conserver, de défendre, d'augmenter et d'étendre les droits, les honneurs, les privilèges, et l'autorité de la sainte Eglise romaine, de notre saint-Père le pape et de ses successeurs légitimes. Je ne prendrai point de part à toute action, projet ou traité, machinés contre notre saint-Père et la sainte Eglise, en vue de leur causer des dommages préjudiciables dans leur personne, leurs droits, leur honneur, leurs domaines et leur puissance. Si j'apprends qu'on ourdisse de pareils complots, j'en empêcherai l'exécution, de tout mon pouvoir, et les révélerai le plus tôt possible à notre saint-Père le pape lui-même ou à tout autre qui puisse l'en avertir.

Quant aux règles des saints-Pères, aux décrets, ordonnances, dispositions, réserves, provisions et mandements apostoliques, je les garderai de toutes mes forces, et je veillerai à ce qu'on les observe.

Je m'engage à poursuivre et à combattre, de tout mon pouvoir, les hérétiques, les schismatiques, et tous ceux qui voudraient se révolter contre le pape et ses successeurs.

Je me rendrai au concile où je serai appelé, à moins d'un empêchement canonique. [1]

Quant aux biens de mon monastère, je fais le serment de ne pas les vendre, donner, engager, inféoder à nouveau, ni aliéner de n'importe quelle manière, même avec le consentement du chapitre de mon monastère, sans en avertir

1. Il s'agit ici avant tout d'un concile général, auquel en vertu d'un privilège et d'une coutume universelle, doivent être convoqués les abbés réguliers et séculiers qui auraient une juridiction quasi-épiscopale sur le clergé et le peuple d'un lieu, ainsi que les généraux d'ordres réguliers. Les autres abbés devraient également se rendre au concile général si le pape les y convoquait.

Quant aux conciles particuliers, ceux parmi les abbés, qui, d'après le droit, doivent y être convoqués, doivent aussi s'y rendre; les autres peuvent l'être aussi sans doute, mais sans obligation de répondre à cette invitation. Les abbés réguliers doivent être convoqués au synode épiscopal et s'y rendre, sauf dans certains cas prévus par le droit (Bargilliat, *Prælectiones juris canonici*, t. I.)

le Pontife romain. Si j'en viens à quelque aliénation de ces biens, je veux encourir, par le fait même, les peines portées sur cette matière par la constitution pontificale.

Aussitôt après les dernières paroles de la formule précédente: *Eo ipso incurrere volo*, l'élu toujours à genoux, ajoute:

Ainsi Dieu me soit en aide, lui et son saint Evangile.

Il pose en même temps les mains sur le livre des Evangiles, placé pour ce rite sur les genoux de l'évêque qui le retient des deux mains, la partie inférieure tournée en avant. Il reçoit ainsi le serment de l'élu, dit le Pontifical, et répond ensuite:

Deo gratias!

Rendant grâces à Dieu des saintes dispositions de l'élu, et de sa bénédiction légitime qui sera pour l'Eglise et pour son monastère, un nouveau bienfait.

N° 4. — L'examen.

C'est une pratique très ancienne, dit Catalan: *morem fuisse in Ecclesia pervetustum*, de faire subir un examen à ceux qui sont choisis pour avoir charge d'âmes. De là, l'interrogatoire auquel on soumet le nouvel évêque avant sa consécration; de là, celui dont il est question ici pour l'élu, avant sa bénédiction. Il sera moins étendu que dans le premier cas et ne portera que sur la conduite; car l'abbé n'étant pas juge, sa juridiction est plus restreinte.

Voici donc la formule de cet examen. Nous la trouvons, quant au sens, dans un des vieux Ordos romains dont le dernier fut rédigé au XIVe siècle, et plus résumée, dans un manuscrit de S. Remi de Reims du XIIIe et même dans un Pontifical du XIIe.

Tous sont assis et couverts. Le pontife rappelle alors

à haute voix, comme préambule, l'autorité qui a institué cette antique formalité obligatoire, et au nom de laquelle il va y procéder lui-même :

Les règlements, anciennement donnés par les Saints-Pères, enseignent et font un précepte d'examiner et d'interroger celui qui est choisi pour le gouvernement des âmes, sur divers points et sur les mœurs qui conviennent à cet état et doivent y être observées. C'est pourquoi avec la même autorité qui a institué cet examen et qui nous est déléguée, nous vous interrogeons, mon très cher frère.

L'examen a tout d'abord, pour objet, la fidélité de l'élu à sa profession religieuse et à la règle qu'il doit aussi faire observer par les autres.

Voulez-vous observer vos saints vœux et la règle de saint N., et instruire avec soin ceux qui vous sont soumis afin qu'ils fassent de même?

L'élu se lève alors, et, tête nue, il répond :

℟ *Volo.* — Je le veux.

Puis il se rassied et se couvre ; ce qu'il fera après chaque interrogation. La seconde porte sur la résolution générale d'éviter le mal et de faire le bien. C'est là tout l'homme en effet, dit l'Esprit-Saint ; et c'est là tout le religieux et le prêtre, tout le supérieur qui doit donner en tout et à tous le bon exemple :

Voulez-vous éloigner tout mal de votre conduite, et, autant que vous le pourrez avec l'aide de Dieu, vous porter à toute sorte de bien?

℟ *Volo.* — Je le veux.

Mais l'examen va entrer dans le détail des vertus et de celles qui sont le plus en rapport avec sa profession religieuse et sa nouvelle charge d'abbé :

Voulez-vous, avec l'aide de Dieu, pratiquer vous-même

la chasteté, la sobriété, l'humilité, la patience, et les enseigner à ceux qui vous seront soumis? [1]

℟ *Volo.* — Je le veux.

Préposé à son monastère, l'abbé ne doit pas seulement veiller au spirituel; les biens temporels lui en sont aussi confiés, ainsi que leur usage prudent, prévu par la règle, et en harmonie avec l'esprit de pauvreté.

Voulez-vous garder fidèlement les biens du monastère, qui vous sont confiés; en faire part à l'Eglise, aux frères, aux pauvres et aux étrangers?

1. On peut voir le commentaire saisissant qu'a fait de ces vertus appliquées à l'abbé, Catalan, avec l'aide des Ecritures et des écrits de S. Bernard. Mais nous voulons transcrire ici ce qui a trait à la patience.

« Patientia denique jure ac merito in Abbate exigitur : *Qui enim patiens est,* ait Salomon (Proverbiorum cap. XIV), *multa gubernatur sapientia; qui autem impatiens est, exaltat stultitiam suam.* Unde Apostolus in Epistola ad Romanos, cap. XV : *Debemus,* inquit, *nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere, et non nobis placere.* Et rursus in Epistola ad Galatas, cap. VI : *Fratres, et si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans teipsum, ne et tu tenteris. Alter alterius onera portate.* « Hoc onus, » scribit in Epistola LXXV ad Prælatum quemdam S. Bernardus, « animarum est, et infirmarum. Nam quæ sanæ sunt, portari non indigent, ac per hoc nec onus sunt. Quoscumque igitur de tuis inveneris tristes, pusillanimes, murmuriosos, ipsorum te patrem, ipsorum te noveris esse Abbatem. Consolando, exhortando, increpando, agis opus tuum, portas onus tuum, et portando, sanas quos sanando portas. » Docet in altera parte *Pastoralis sui,* cap. VIII, S. Gregorius hanc patientiam a Prælatis quoque servandam, cum juste arguuntur a subditis. Verum et patientia opus est quidem ipsis Prælatis, cum injuste arguuntur, ut notavit S. Joannes Chrysostomus homilia XV in epistolam ad Timotheum « Est enim, inquit, prælatus linguis innumeris propositus ad lacerandum : alius culpat, alius laudat, alius detrahit, alius compositionem in jus trahit, magnaque illi constantia ad ista toleranda opus est. » (*Pontif. Rom., commentariis illustratum. De bened. Abbatis, t. I*).

℟ *Volo.* — Je le veux [1].

Même exempt, l'abbé doit être soumis en tout à l'Église romaine et au Saint-Siège, dont il dépend comme l'évêque, comme tout simple fidèle. De là cette nouvelle question :

Voulez-vous en tout et toujours montrer avec empressement et fidélité votre foi, soumission, obéissance, respect, à notre sainte mère l'Eglise Romaine et à notre très saint Père le pape N., ainsi qu'à tous ses successeurs ?

℟ *Volo.* — Je le veux.

Telle est la dernière interrogation ; observons toutefois que si l'élu n'était pas exempt, ni béni par délégation apostolique, mais par son ordinaire ou un autre que lui, on ajouterait une nouvelle question après la précédente qui concerne l'église et l'évêque d'où dépendrait l'abbé avec la formule et sa variante indiquée en note au bas de la page [2].

1. L'hospitalité des monastères est connue de tous : « Cordiale est notre hospitalité, écrivait S. Jérôme: nous recevons d'un front joyeux, tous ceux qui viennent à nous, nous craindrions qu'en leur personne, Marie et Joseph n'eussent pas de place dans l'hôtellerie, et que Jésus, repoussé, ne nous dise : J'étais fatigué et vous ne m'avez pas reçu. » (*Apolog. adv. Ruffin.*) La règle de S. Benoît veut qu'on reçoive avec respect et comme si c'était J.-C. lui-même, tous les étrangers qui se présenteront. (*Cap.* LIII).

2. S'il est béni par son Ordinaire :

« Voulez-vous rendre toujours avec dévouement et fidélité à la sainte Eglise de N., et à moi son patriarche (*archevêque* ou *évêque*) ainsi qu'à mes successeurs, la foi, la soumission, l'obéisssance et le respect qui leur sont dus ? »

Si l'élu non exempt est bénit par un autre que par son ordinaire, le pontife qui doit le bénir remplace cette interrogation par la suivante :

« Voulez-vous rendre toujours et fidèlement, à la sainte Eglise de N., à son patriarche (*archevêque* ou *évêque*) et à ses successeurs, la foi, la soumission, l'obéissance et le respect qui leur sont dus ? »

A ces deux interrogations, si elles ont lieu, l'élu répond toujours :

Volo. Je le veux.

Le pontife termine l'examen par un souhait fraternel. La fidélité à tous ces points sera pour l'élu une grande faveur et une source de biens véritable ; mais il aura besoin du secours d'en haut, de la protection et de la force divines. C'est le vœu de l'auguste examinateur qui lui souhaite encore tous les autres biens :

Qu'avec ces biens le Seigneur vous accorde tous les autres ; qu'il vous considère et vous fortifie dans la pratique de toute bonté.

Remarquons ces derniers mots : « *atque corroboret in omni bonitate.* » Ne dirait-on pas que tout consiste pour le supérieur d'un monastère comme pour l'évêque et le prêtre dans la charité et la bonté ? Mais pour être constamment et en tout *in omni bonitate*, il faut se surmonter soi-même et souvent avoir un grand courage : *atque corroboret in omni bonitate.*

L'élu répond *Amen*, puis il s'agenouille devant le pontife et baise sa main droite par respect et par reconnaissance.

N° 5. — Le commencement de la messe.

Tout semble prêt pour la bénédiction proprement dite ; mais celle-ci comme toutes les cérémonies importantes : ordination, consécration d'évêque, bénédiction des saintes huiles, etc. doit se faire pendant le cours du saint sacrifice pour ajouter à leur solennité et bien établir que leur efficacité, comme toutes les grâces, leur vient du sacrifice du Calvaire continué à l'autel. C'est pourquoi la messe commence après ces préliminaires de prestation du serment et d'interrogation.

Le pontife qui s'est levé et qui a quitté sa mitre commence donc les prières de la messe comme à l'ordinaire au bas de l'autel ; l'élu se place à sa gauche et lui répond. Les deux assistants pourront devant leur

siège, réciter les mêmes prières avec leur chapelain respectif ou même répondre au pontife comme l'élu. La messe est celle du jour, sauf quelques modifications demandées par la circonstance.

Après *Indulgentiam*, on met le manipule à l'évêque, comme de coutume ; celui-ci dit *Oremus*, salue l'élu, monte à l'autel et le baise au moment voulu ainsi que le texte de l'Evangile qui lui est alors présenté ; puis il fait l'encensement si la messe est chantée, s'assied ensuite sur le fauteuil au milieu du marchepied et reçoit la mitre en attendant que l'élu soit prêt.

De son côté, l'élu, après les prières du commencement, se rend au bas de son autel, accompagné des deux abbés assistants qui s'assoient ; ensuite, après lui avoir avoir enlevé la chape, on lui passe au cou la croix pectorale et on décroise son étole qui sera pendante désormais. Il revêt ensuite les tunicelles (tunique et dalmatique), la chasuble et enfin le manipule. Si la messe était chantée, on lui mettrait en premier lieu les bas liturgiques et les sandales, qu'il aurait déjà dans le cas contraire. Si toutefois l'élu n'avait pas le privilège de la mitre et par conséquent des autres pontificaux, il ne prendrait ni la croix, ni les sandales ni les tunicelles, mais la chasuble seulement retenant l'étole croisée [1].

Ainsi revêtu, l'élu monte donc à son autel, au milieu des deux assistants, en disant la prière accoutumée, *Aufer a nobis*, puis la seconde, *Oramus te, Domine*, baisant l'autel aux mots voulus : *quorum reliquiæ hic sunt*.

Pendant ce temps, le pontife s'est levé et est passé

1. On pourrait se demander pourquoi l'élu ne reçoit pas ces divers ornements pontificaux : sandales, croix pectorale, tunicelles, avec les autres dans le cours de la cérémonie solennelle. Il en est de même pour l'évêque élu, et nous en avons donné les raisons plus haut, en expliquant le sacre épiscopal.

du côté de l'épître pour lire la messe depuis l'introït jusqu'à l'alleluia (ou au dernier verset du graduel, du trait ou de la séquence exclusivement), revenant toutefois au milieu de l'autel pour le *Kyrie* et le *Gloria in excelsis*. Il lirait tout cela au trône ou au fauteuil si la messe était chantée.

L'élu lit toutes ces parties en même temps que lui, mais au milieu de son autel : ce dernier point ne rappelle-t-il pas les temps anciens, où le côté de l'épître n'était pas désigné à cet effet?

L'élu ne se retourne pas vers le peuple pour dire : *Dominus vobiscum*, après avoir baisé l'autel ; la position de son autel ne lui permettant pas de se trouver en face du peuple en se retournant, et de plus il veut laisser l'expression plus accentuée de ce souhait paternel à l'évêque, l'officiant principal de la cérémonie.

Tous deux ajoutent à l'oraison du jour, mais sous la même conclusion, une oraison spéciale pour l'élu, ainsi formulée avec quelques petits changements par l'un et l'autre ; changements que le contexte même et le sens imposent : *huic famulo tuo instruat... percipiat*, dit le pontife ; *mihi famulo tuo instruam... percipiam*, dit l'élu. Voici cette oraison :

Accordez, nous vous en prions, Seigneur, à votre serviteur ici présent (*dit le pontife*) *à moi votre serviteur* (dit l'élu) qu'en prêchant et pratiquant lui-même (*moi-même*) ce qui est bien, il (*je*) forme ainsi, par l'exemple des bonnes œuvres, les âmes de ses (*mes*) sujets, et qu'il (*que je*) reçoive de vous, miséricordieux Pasteur, la récompense éternelle. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ...

Après les oraisons, on dit l'épître et le reste jusqu'à l'alleluia du graduel, (ou le dernier ℣ de l'alleluia pascal, du trait, de la prose) exclusivement, et l'on interrompt alors la messe pour les dernières prières préparatoires à la bénédiction abbatiale proprement dite.

Nº 6. — Les dernières prières préparatoires.

Pour recevoir une bénédiction si auguste et exercer une charge si importante, il faut à l'élu des grâces de choix : il faut que son âme soit bien préparée ; c'est pourquoi le pontife, les frères de l'élu, le clergé, les fidèles, vont appeler sur lui, une dernière fois, le secours du ciel par des invocations solennelles : les sept psaumes de la pénitence, les litanies et les oraisons précédées par des versets multiples. Ce dernier rite préparatoire est très ancien ; un pontifical du monastère de Conques, remontant au XIIe siècle, indique toutes ces prières pour la cérémonie présente : *Tunc stratis ante altare tapetibus, prosternant se simul Pontifex et qui ab eo benedicendus est : Tunc incipiant in choro septem Psalmos, subjungentes Litaniam, quibus decursis, cum novissimum Kyrie eleison dixerint, et Orationem Dominicam compleverint, erigat se solus Pontifex ; prostrato tamen et qui benedicendus est, dicat Episcopus : salvum fac servum tuum, etc...* On croirait lire ici la rubrique même du Pontifical actuel.

Donc, après s'être arrêtés à l'endroit de la messe désigné plus haut, l'évêque, couvert de la mitre, s'assied devant son autel, et l'élu, accompagné de ses deux assistants, vient devant lui et le salue. Aussitôt le pontife se lève et restant couvert s'agenouille devant son fauteuil, tandis que les assistants le font devant leurs sièges respectifs. L'élu, se prosterne à la gauche de l'évêque ; il est donc tourné vers le côté de l'Evangile. L'évêque entonne aussitôt l'antienne : *Ne reminiscaris*, qui est continuée par les chantres et qui est suivie par eux des sept psaumes pénitentiaux. Tout ceci pourrait être simplement psalmodié par l'évêque et ses chapelains d'une part, et les moines ou le chœur de l'autre.

Nous avons déjà fait connaître et reproduit plus haut

cette antienne et ces psaumes, en expliquant les cérémonies d'une consécration d'église.

On pourrait se demander pourquoi on les récite ici, alors qu'ils ne l'ont pas été au sacre d'un évêque. L'abbé d'un monastère doit veiller à ce que ses sujets observent une vie austère et pénitente, humble et cachée, tout en la pratiquant lui-même. C'est justement là le caractère et le symbole de ces psaumes, qui sont aussi et pour cela, comme une formule d'exorcisme, rite que l'Eglise emploie généralement avant ses grandes bénédictions, pour éloigner toute influence maligne. Leur psalmodie est donc ici on ne peut plus opportune.

Après la récitation de l'antienne, suivent les Litanies des Saints, invocations solennelles usitées par l'Eglise dans les graves circonstances. Nous avons donné, ailleurs en expliquant l'ordination des ordres sacrés, (p... à...) l'origine, l'usage et le texte de ces litanies. On ne les dit pas ici non plus en entier, pour cause de brièveté ; les ℣℣ et les oraisons y seront remplacés par d'autres en plus petit nombre [1].

Comme à l'ordination, au sacre d'un évêque, et à la consécration d'une église, après le *Ut omnibus defunctis*, le pontife se lève, prend sa crosse, et tourné vers l'élu, il appelle plus explicitement encore sur lui, jusqu'à deux fois, la bénédiction du ciel ; tous s'unissent à sa prière. Il prie solennellement le Seigneur de *bénir* cet élu présent et prosterné ; c'est-à-dire de le combler de ses grâces abondantes, pour l'aider à remplir saintement les fonctions si importantes de sa nouvelle dignité :

1. Il sera facile d'approprier au nouvel abbé les applications morales que nous faisons aux ordinands, dans la reproduction des Litanies, à l'endroit cité plus haut, pour la collation des ordres sacrés.

Daignez bénir cet élu ici présent ;

℟ Nous vous en supplions, exaucez-nous.

Ut hunc præsentem electum bene✝dicere digneris.

℟ Te rogamus, audi nos.

Il prie en outre le Seigneur de le *sanctifier*, c'est-à-dire de le purifier de plus en plus de ses péchés, de ses désirs terrestres, de toute affection qui ne serait pas pour Dieu ou ne se rapporterait pas à Lui, afin qu'il soit une victime des plus agréables à la Majesté divine, dont il sera plus que jamais le serviteur dévoué en la personne de ses frères :

Daignez bénir et *sanctifier* cet élu ici présent.

Ut hunc præsentem electum bene✝dicere et sancti✝ficare digneris.

Le pontife se met de nouveau à genoux et l'on poursuit les Litanies, depuis *Ut nos exaudire digneris* jusqu'au dernier *Kyrie eleison.*

Les litanies achevées, tous se lèvent, moins l'élu qui reste prosterné ; et le pontife, debout et sans mitre, tourné vers lui, ajoute de nouvelles prières en sa faveur.

Tout d'abord, le *Pater noster*, la plus belle prière, que mentionnait plus haut le Pontifical de Conques, puis les ℣. ℣. suivants, dont chacun comprendra le sens actuel :

℣ Seigneur, sauvez votre serviteur.

℟ Qui, ô mon Dieu, espère en vous.

℣ De votre sanctuaire, envoyez-lui votre secours, Seigneur.

℟ Et du sommet de Sion, défendez-le.

℣ Celui-ci recevra la bénédiction du Seigneur

℟ Et la miséricorde du Dieu Sauveur.

℣ Souvenez-vous, Seigneur, de votre peuple, de votre famille.

℟ Que vous avez possédé dès l'origine.

℣ Que le Seigneur garde votre entrée et votre sortie.
℟ Dès maintenant et toujours.
℣ Que le Seigneur vous défende de tout mal.
℟ Que Dieu garde votre âme.
℣ Seigneur, Dieu des vertus, Dieu des armées, convertissez-nous :
℟ Montrez-nous votre face et nous serons sauvés.

Et les autres ℣. ℣. qui précèdent ordinairement les oraisons :

Domine, exaudi orationem meam.
Dominus vobiscum.

Prions.

Accordez à nos désirs, nous vous en prions, Dieu tout-puissant, l'effet de votre miséricorde; comblez de votre grâce votre serviteur ici présent que nous avons choisi pour gouverner les âmes, afin que, par votre généreux secours, ce choix que nous avons fait nous rende agréable à votre Majesté. Par N.-S. J.-C...

Prions.

O Dieu, l'auteur de tout bien, qui, par votre serviteur Moïse, avez donné des chefs aux premières assemblées des Juifs, nous exhalons humblement à vos pieds nos prières, et nous vous le demandons avec ferveur : daignez couvrir de votre protection votre serviteur ici présent, que l'élection générale de ses frères, vos serviteurs aussi, a désigné pour être l'abbé et le pasteur de vos brebis; accordez-lui de les gouverner, ces brebis soumises à sa conduite et confiées à sa garde, de manière à parvenir avec elles au royaume des cieux. Oui! qu'avec votre secours, et toujours appuyé sur la doctrine des apôtres, il produise du fruit au centuple; qu'il entre joyeux dans le Paradis, et qu'il mérite d'entendre de vous, Seigneur, cette louange : courage, bon et fidèle serviteur, parce que vous avez été fidèle en des choses moins importantes, je vous établirai sur de plus considérables, entrez dans la joie de votre Maître. Daignez lui accorder tout cela, vous qui étant Dieu, vivez et régnez avec Dieu le Père, dans l'unité du Saint-Esprit.

Cette prière, avec sa conclusion à moitié formulée, termine les préludes et commence la Préface, formule solennelle de la bénédiction proprement dite donnée à l'élu par l'imposition des mains.

§ II. — *La Bénédiction proprement dite.*

C'est le moment le plus auguste et le plus imposant de la cérémonie. L'élu va recevoir la bénédiction abbatiale par l'imposition des mains et la formule qui l'accompagnera : c'est la partie d'une préface, cette prière solennelle que l'Eglise n'emploie, nous l'avons déjà remarqué, que dans les plus grandes cérémonies : la messe, l'ordination, la consécration des évêques, etc.

Toujours on a imposé les mains au nouvel abbé, pour le bénir : nous trouvons ce rite dans tous les Pontificaux qui parlent de cette cérémonie; tandis que les autres rites n'ont été que successivement ajoutés. On peut en voir le détail dans Catalan [1]. Par imitation des apôtres, les grandes dignités, les grands pouvoirs, les grandes faveurs ne s'accordent pas généralement sans imposition des mains. On semble par là ouvrir sur l'élu des trésors célestes, l'envelopper des largesses divines et le couvrir de la protection du ciel.

Donc à ces mots de la conclusion précédente : *qui vivis et regnas, Deus*, l'élu jusque-là prosterné en signe d'humilité devant la dignité qui l'attend, se lève et s'agenouille non moins humblement devant le pontife pour mieux attirer sur lui les grâces de sa bénédiction abbatiale ; celui-ci, les mains étendues devant la poitrine, commence la préface, en continuant la conclusion précédente, pour bien exprimer le lien des deux cérémonies ; ce sont d'abord les préliminaires ordinaires de toute préface : *Per omnia sæcula sæculorum. — Dominus vobiscum. — Sursum corda. — Gratias agamus*

1. *Pontif. Rom. . commentariis illustratum, loco citato.*

Domino Deo nostro, avec leurs répons respectifs. — Puis l'évêque continue :

Il est vraiment de notre devoir, il est juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces partout et toujours, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel ; daignez, propice à nos prières, répandre sur votre serviteur ici présent l'abondance de vos béné✝dictions [1].

Le pontife impose ici les deux mains étendues, en joignant les doigts, sur la tête du futur abbé, et les tenant ainsi, continue :

Ut qui per nostræ manus impositionem. — Afin que, élevé aujourd'hui à la dignité d'abbé par l'imposition de nos mains, il en soit digne par votre sancti✝fication, et que choisi par vous, il persévère jusqu'à la fin, de manière à n'être jamais séparé de votre grâce, par son indignité [2].

L'évêque continue la préface, les mains étendues devant sa poitrine, comme au commencement :

Qu'il reçoive aujourd'hui par l'effet de vos largesses, Seigneur, la persévérance dans les bonnes œuvres, la constance dans l'adversité, la patience dans les tribulations, le désir des jeûnes et de la pénitence, la miséricorde pour les égarements des impies, la première place en humilité, la haine de l'orgueil, la charité dans la foi, la vigilance pour la sainte doctrine, la continence dans la chasteté, le renoncement à toute luxure, la modération dans la variété des opinions permises, la doctrine dans la conduite. Grâce à votre secours, faites, Seigneur, qu'il persévère dans l'exercice de son ministère, comme le fit le lévite S. Etienne, choisi par les Apôtres ; qu'il méprise à partir de ce jour, toute conversation mondaine ; qu'avec l'aide de votre bé-

1. Sentiment de vive confiance qui fait déjà remercier le Seigneur pour les bienfaits demandés, comme étant sûr d'être exaucé, ainsi faisait Notre-Seigneur par rapport à son Père, avant la résurrection de Lazare.

2. Ce rite constitue évidemment l'essence de la bénédiction abbatiale.

né†diction, il n'ait que du mépris pour les choses présentes, de l'amour pour les choses célestes, des aspirations vers les éternelles. Qu'il soit un exemple, un modèle de justice pour gouverner et diriger votre Eglise, et pour ses frères en religion une sentinelle vigilante ; qu'il soit d'une grande prudence, par la sage application des censures et le maintien efficace de la discipline... Et, vous servant ainsi toujours avec votre grâce, Seigneur, par une droite intention, dans l'accomplissement exact de tous vos ordres, après avoir multiplié ses mérites, porté des fruits au centuple et orné son front de la couronne de justice, qu'il parvienne au terme de sa vocation divine, à l'acquisition des trésors célestes.

La conclusion suivante de la préface, *Præstante Domino*, se dit à voix basse, comme moins importante; mais de manière cependant à être entendue de ceux qui entourent le pontife :

Qu'il lui accorde toutes ces grâces, Notre Seigneur Jésus-Christ, qui étant Dieu, vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans tous les siècles. ℟ Amen.

Telle est cette préface qui accompagne ou constitue la bénédiction proprement dite de l'élu. Ne soyons pas étonnés qu'elle soit tout un programme de ses obligations et de ses vertus, avec la perspective de la récompense éternelle qui couronnera au ciel sa fidélité. Il ne saurait mieux faire que de la méditer souvent dans le silence de sa solitude; c'est un admirable résumé de tout ce que les règles ou les Pères de l'ordre monastique ont dit sur cette matière; et l'Esprit-Saint saura bien encore féconder ces précieux enseignements dans son âme recueillie, dans son cœur fidèle.

La bénédiction est donnée; l'Eglise par trois nouvelles oraisons, demande à Dieu, pour l'élu, toutes les grâces, tous les secours dont il aura besoin dans l'exercice de ses fonctions pour être constamment fidèle, répondre à sa dignité, faire le bien, triompher

de ses ennemis, gouverner avec fruit et sagesse et mériter le règne glorieux des bons pasteurs. Combien l'élu devra s'unir à ces ardentes prières, à la fois si touchantes et si opportunes !

Il y a plus de divergence dans les vieux manuscrits relativement à ces formules, quant au nombre ou à la nature. Toutefois celui de la bibliothèque du Vatican, daté du XIVe siècle, les relate toutes trois, en observant que la troisième, plus longue, était parfois omise.

PREMIÈRE ORAISON.

O Dieu, à qui tout pouvoir, toute dignité doivent être soumis, accordez à votre serviteur ici présent d'exercer sa nouvelle charge avec succès et dans la crainte habituelle de votre nom, de manière à vous être toujours agréable.

DEUXIÈME ORAISON.

Seigneur, source de tous les biens, et rémunérateur des vrais mérites, accordez à votre serviteur ici présent, d'user comme il convient de la dignité dont il est revêtu, et de prouver, par ses bonnes œuvres, qu'il l'a reçue de vous.

TROISIÈME ORAISON.

Exaucez, Seigneur, les prières que nous faisons en présence de votre Majesté pour votre serviteur ici présent, qui a été établi pour gouverner vos brebis en votre nom; daignez le regarder avec bienveillance et le bé✝nir, par l'intercession du B. N..., (*le fondateur de l'ordre*). O vous qui êtes descendu du ciel pour nous racheter, et nous protéger; vous qui vous êtes présenté au monde comme le vrai et suprême pasteur, en disant : Je suis le bon Pasteur, nous vous invoquons, nous vous supplions humblement d'assister de votre bonté votre serviteur ici présent, que vous avez élevé au sommet de la charge pastorale : bénis✝sez-le tous les jours de sa vie. Protégez-le, Seigneur, défendez-le contre ses ennemis visibles et invisibles; guidez ses pas dans la voie de la paix et de la justice; donnez-lui avec abondance vos vertus : la justice, la tempérance, la force, la prudence, la charité, la sobriété, la patience, la longanimité, une constance inébranlable, une foi vraie, et non superficielle, une

ferme espérance, un cœur fervent et dévoué, une humilité parfaite, une intelligence droite, la bénignité, la modestie, l'esprit de conciliation, la paix, la concorde, la chasteté, l'abstinence, la vigilance, la discrétion, la droiture, la science, la piété, le don de conseil, et une persévérance inviolable dans le bien. Otez de son cœur, ô Seigneur Jésus-Christ, tout ce qui est pervers, oblique, contraire au salut, nuisible à l'âme : la superbe, la jactance, la vaine gloire, l'orgueil, enfin tout ce qui peut vous déplaire. Couvrez-le intérieurement et extérieurement de votre protection ; qu'il soit en sûreté, sous votre bras défenseur, sans crainte sous votre main protectrice ; plein de lumière à votre école. Montrez-lui la voie qu'il doit suivre : donnez-lui les trésors de la sagesse pour qu'il sache et puisse y trouver les ressources toujours anciennes et toujours nouvelles. Faites qu'en tout il suive vos pas, et qu'il goûte la joie de sa bonne administration, et qu'ainsi, après le cours de cette vie, quand il viendra devant votre tribunal avec les fruits abondants opérés par lui dans les âmes, vous lui donniez, ainsi qu'à tous ceux qu'il vous présentera, la récompense éternelle que vous avez promis d'accorder dans les cieux à vos fidèles ministres qui auront dignement travaillé pour votre nom sur la terre : vous qui, étant Dieu, vivez et régnez...

Après cette longue et belle prière, sujet encore des réflexions de l'élu, et qui termine sa bénédiction proprement dite, on passe à la tradition de la règle monastique.

§ III. — *La tradition de la règle.*

De même que pour le religieux tout se résume dans l'observation de sa règle, de même on peut dire que la grande obligation de l'abbé consiste à l'observer, à l'expliquer et à la faire observer par ses sujets. Aussi quand les papes anciennement confirmaient les abbés du Mont-Cassin, ils leur recommandaient, sous peine de perdre leur dignité abbatiale, d'observer la règle de S. Benoît : *Usque ad iota unum et unum apicem per omnia*

et in omnibus, et de ne pas craindre de déplaire à quelque religieux, en exigeant la stricte régularité, ce qui lui vaudra l'amour du Seigneur : *Neque si te aliquis ex fratribus propter rigorem justitiæ et conservationem sanctæ regulæ odio habuerit... ex hujusmodi odio amor tibi conciliabitur Dei.* Ne soyons pas étonnés dès lors, si, en la cérémonie de sa bénédiction solennelle, le pontife présente la règle à l'élu comme pour la lui faire accepter à lui et à ses frères. Dans ce but, l'évêque est ici couvert de la mitre, et tenant lui-même le livre de la règle, il le fait toucher à l'élu avec ses deux mains, en disant :

Recevez la règle donnée par les saints Pères, pour gouverner et garder le troupeau qui vous est confié, autant que vous en recevrez de Dieu la force et que la fragilité humaine vous le permettra. Recevez le soin paternel du troupeau du Seigneur et la charge des âmes ; en suivant vous-même les préceptes de la loi divine, conduisez-les aux pâturages de la céleste patrie, avec l'aide de N.-S. Jésus-Christ, qui étant Dieu, vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. ℟ Amen.

Le sens de cette formule est facile à comprendre ; elle est formée de la réunion de deux autres plus courtes, empruntées, la première aux anciens Pontificaux, entre autres ceux de Sens et de S.-Remi de Reims, la seconde à celui de l'église d'Arles et à quelques autres.

§ IV. — *La tradition des insignes pontificaux.*

La tradition des insignes pontificaux comprend dans l'ordre de la cérémonie : la crosse, l'anneau, la mitre et les gants. La remise qui en est faite ici solennellement est comme une espèce d'investiture, qui ne confère point cependant à l'abbé ses droits et ses pouvoirs déjà reçus. Le pontife ne fait que déclarer ici officiellement qu'il en est investi. Comme leur tra-

dition est interrompue par une prière intermédiaire, avec le baiser de paix, nous aurons donc six parties distinctes.

N° 1. — La tradition de la crosse.

Tout ce que nous avons dit de l'origine, de la forme et de la signification de la crosse épiscopale, dans les préliminaires de cet ouvrage, se rapporte aussi à la crosse de l'abbé, avec quelques modifications à apporter quand il s'agit de cette dernière. Nous ferons observer, avec Haeftenius[1], Cassien[2], et l'abbé Rupert[3], que toujours les abbés, même non exempts, ont porté la crosse, alors même qu'ils n'avaient pas encore l'usage des pontificaux. Cet insigne, symbole de l'autorité, était comme inhérent à leur dignité ; c'est pourquoi, dans leurs demandes au Saint-Siège du privilège des pontificaux, il n'est jamais question de la crosse, comme le remarque S. Bernard, cité par Van Espen. Pour distinguer toutefois la crosse épiscopale de celle des abbés, on doit ajouter à la volute de celle-ci un ruban, au moins quand l'abbé n'est pas exempt. On appelle ce ruban *sudarium* ou *orarium* ; c'est pour exprimer sa dépendance, dit Haeftenius, de même que, pour la même raison, la femme doit se voiler la tête ; et pour lui rappeler en outre que le gouvernement des âmes demande beaucoup de sueurs et de peines : « *Significat nobis hoc sudarium multo labore et sudore dominicum gregem pasci* ».

La crosse est donc remise solennellement à l'abbé, le jour de sa bénédiction et avant tout autre insigne, à cause de son importance.

L'évêque la bénit d'abord, si elle n'est pas déjà

1. *Disquisitiones monasticæ* ; Tract. V, disquis. v (1643.)
2. *Institutiones*; l. I, c. VII.
3 *Reg. S. Benedicti*; l. III.

bénite, car le nouvel élu pourrait avoir en cette circonstance une crosse de souvenir ou d'emprunt qui aurait déjà servi. La formule de cette bénédiction n'a pas toujours été la même. Le directoire du Mont-Cassin nous apprend qu'elle consistait, là, dans les trois vers suivants :

Tu baculus nostræ et rector per sæcula vitæ,
Istum sanctifica pietatis jure bacillum ;
Quo mala sternantur, quo semper recta regantur.

Elle est aujourd'hui la même que celle de la bénédiction du bâton épiscopal, dont les termes généraux peuvent s'appliquer à toutes les deux :

Prions.

O Dieu, soutien de la faiblesse humaine, bénissez ce bâton abbatial et que votre mystérieuse bonté opère intérieurement pour la conduite de votre serviteur ici présent ce qu'exprime extérieurement cet insigne. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. — ℟ *Amen.*

Le pontife qui l'a récitée debout et sans mitre, asperge ensuite d'eau bénite la crosse, puis s'assied pour recevoir la mitre, se lève de nouveau pour remettre l'insigne à l'élu agenouillé devant lui : l'élu la prend des deux mains, tandis que l'évêque récite la formule suivante. Elle diffère un peu de celle employée pour la tradition de la crosse épiscopale, parce que son usage n'a pas absolument la même signification.

Recevez le bâton de votre office pastoral et portez-le à la tête de la communauté confiée à vos soins ; soyez doux et ferme en corrigeant le mal, et n'oubliez pas la miséricorde quand, légitimement indigné, il vous faudra sévir.

Le symbolisme de la crosse abbatiale, implicitement énoncé dans la formule de la bénédiction, l'est ici explicitement. C'est le signe de l'autorité du commandement, mais d'un commandement doux dans sa

fermeté qui s'applique surtout à corriger les vices et les défauts; car c'est là ce qui assure, dans un monastère, la discipline et la fidélité des sujets.

Honorius d'Autun[1] nous apprend que certaines crosses pastorales de son temps portaient en inscription autour de la volute: *Dum iratus, misericordiæ recordaberis*, réminiscence de notre formule : *et cum iratus fueris, misericordiæ memor eris*; ce qui en prouve l'antiquité.

N° 2. — La tradition de l'anneau.

Plusieurs Ordos romains et Pontificaux de date assez ancienne ne parlent pas de la tradition de l'anneau dans la bénédiction de l'abbé. Il est certain cependant que cette cérémonie remonte au XIV° siècle et même au delà, puisque les *Chroniques* du Mont-Cassin relatent une longue formule que le pape prononçait pour la bénédiction de l'anneau abbatial, et que le Pontifical manuscrit de Mayence renferme la tradition de l'anneau pour la cérémonie qui nous occupe.

Comme l'anneau de l'abbé a le même sens symbolique que celui de l'évêque, l'union que l'élu contracte avec l'église ou avec le monastère qui lui est assigné, l'inviolable fidélité qu'il lui doit et la foi vive qui doit briller en lui, les deux formules de bénédiction et de tradition qui rappellent ces sens divers, sont aussi les mêmes. Le mot *fidei* peut être pris simultanément dans les deux sens de *foi* et de *fidélité* :

Formule pour la bénédiction de l'anneau.

Prions.

O vous, Seigneur, créateur et conservateur du genre humain, dispensateur de la grâce spirituelle, auteur du salut éternel, répandez votre bénédiction sur cet anneau, afin que protégé surnaturellement par le signe de la *foi* et

1. *Gemma animæ*, l. I, c. CCXX.

de la *fidélité,* celui qui le portera marche sûrement vers la vie éternelle par le Christ Notre-Seigneur. ℟ *Amen.*

L'anneau sera donc pour le nouvel abbé un signe, et grâce à la bénédiction reçue, un secours protecteur. Il est comme la crosse, aspergé d'eau bénite. Cette première cérémonie serait toutefois omise, si l'anneau, n'étant pas neuf, avait déjà été bénit.

Formule pour la tradition de l'anneau.

Le Pontife, assis et mitre en tête, ajoute en passant l'anneau au doigt annulaire de la main droite de l'élu :

Recevez cet anneau, symbole de *foi* et de *fidélité,* car avec une *foi* et une *fidélité* inviolable vous devez garder et défendre sans défaillance l'épouse de Dieu, la sainte Eglise.

Nous pouvons appliquer ici au nouvel abbé, ce que le P. Monsabré disait de l'évêque élu au sujet de cette cérémonie : « Ce prêtre suprême, ce juge, ce roi spirituel, c'est un époux dont les destinées sont unies désormais à celles d'une église. Symbole de la foi jurée, un anneau l'enchaîne mystiquement à cette sainte fiancée qu'il doit aimer d'un amour fidèle et sans tache. »

N° 3. — **La prière intermédiaire et le baiser de paix.**

Une prière du pontife pour l'élu, toujours agenouillé devant lui, résume le sens de la tradition de l'anneau, de la crosse et de la règle qui ont précédé : on y a rappelé surtout que l'élu devra veiller sur la discipline sans oublier d'en donner lui-même l'exemple. La prière actuelle demande à Dieu la grâce dont il a besoin pour cela ; aussi d'après un ancien Ordo romain la récitait-on autrefois après la tradition de la règle.

Une prière, différente de celle-ci, mais ayant le même

but, était prescrite comme aujourd'hui, après la tradition de l'anneau, dans le directoire du Mont-Cassin. Voici celle que le Pontifical nous donne et que l'évêque récite debout et sans mitre :

Prions.

Nous vous le demandons, Seigneur tout-puissant et si bon, regardez avec bienveillance, votre serviteur ici présent; aidez-le de votre grâce, pour qu'il s'applique à observer dans sa vie et à faire observer autour de lui les préceptes de la sainte règle, et qu'ainsi il jouisse un jour du bonheur éternel, avec le troupeau confié à ses soins. Par le Christ Notre-Seigneur.

Mais il tarde au pontife de donner le baiser de paix au nouvel élu qui, en ce moment, est certainement revêtu de sa dignité abbatiale par la bénédiction solennelle, et a reçu, avec la règle, but de son élévation, les principaux insignes de sa dignité. Il s'avance donc, reçoit la mitre, et donne au nouvel abbé qui est à genoux, l'accolade liturgique; ce que font aussi les abbés assistants, mais leur nouveau frère étant debout cette fois [1].

N° 4. — Continuation de la messe.

Laissée au dernier verset du graduel, de l'*alleluia* de la prose ou du trait, la messe est reprise, après la bénédiction définitive de l'élu, afin que celui-ci puisse

1. Catalan se plaît ici à citer les belles paroles de certains auteurs sur l'exemple que les supérieurs doivent donner à leurs sujets dans l'observance des règles : « Ainsi le veut la nature, dit S. Isidore de Péluse (l. II, Ep. CCIX); les inférieurs se forment sur l'exemple de ceux qui sont à leur tête. — « Rien n'excite au travail, dit S. Ephrem, comme l'exemple du maître joint à ses exhortations. » (*De vita spiritali*, c. XXXIV.) « Le prince, disait enfin le païen Velleius Paterculus, n'enseigne jamais mieux ses sujets à bien faire, qu'en agissant bien lui-même. » (*Historia Græcorum*... l. II.)

s'unir intimement comme abbé à l'évêque, pour le sacrifice proprement dit. On interrompt ici la tradition des insignes, remettant celle des autres, moins importants, après la bénédiction de la messe, mais avant le dernier évangile, pour que tous les rites de la cérémonie soient enclavés dans l'auguste sacrifice pour les raisons déjà données.

Après le baiser de paix indiqué plus haut, l'évêque et l'abbé retournent chacun à leur autel, et la messe est reprise à l'endroit où on l'avait laissée. Ainsi est toujours sauvegardé, malgré l'interruption, le lien entre l'épître et l'évangile. La messe est continuée comme à l'ordinaire, par l'évêque et l'abbé jusqu'à la bénédiction de la fin, sauf les particularités suivantes :

Après la lecture de l'offertoire, le nouvel abbé vient faire à genoux son offrande au pontife qui la reçoit assis. Elle consiste en deux flambeaux allumés unis ensemble, et en deux pains et deux petits barils de vin, les uns dorés, les autres argentés. Ces objets sur lesquels on a gravé les armoiries du pontife et celles de l'élu, sont portés par cinq clercs, venus l'un derrière l'autre, devant l'autel principal, à la suite du nouvel abbé et de ses assistants. Ils les lui remettent dans l'ordre indiqué, et celui-ci les offre successivement à l'évêque, en baisant sa main, à mesure que ce dernier les reçoit, pour les rendre aussitôt aux mêmes clercs et être reportés sur la crédence.

Le rite de cette offrande est ancien, dit Catalan : *Constat ritum esse in Ecclesia vetustum, ut novus abbas suo ordinatori episcopo offerat panem, vinum et binos cereos accensos.* Il daterait au moins du XIIIe siècle d'après un Pontifical de Conques. En voici l'origine, la même que pour l'offrande semblable faite par le nouvel évêque à son consécrateur. Les fidèles, dans les temps anciens et jusqu'au XIe siècle, offraient à l'autel du pain et du vin, le luminaire et autres objets en nature,

pour servir à la communion du peuple chrétien et à l'entretien du culte et des ministres sacrés. Le rite actuel, qui s'est conservé à travers les âges, n'est plus qu'un souvenir de ces oblations anciennes, mais il n'en est pas moins instructif. L'offrande du pain et du vin nous rappelle l'esprit de pauvreté de la primitive Eglise qui doit toujours animer ses pasteurs, et celle des cierges, la foi vive et l'éclat des bonnes œuvres qui doivent surtout briller dans l'abbé au milieu de ses frères dont il doit être l'exemple.

Chacun des objets présentés est double, pour mieux rappeler la générosité et la multiplicité des oblations de jadis. Ils sont ornés par respect pour la dignité pontificale et la majesté de l'auguste cérémonie. Les armes ainsi associées désignent que la propriété de ces dons passe du nouvel élu au pontife.

Celui-ci se lave les mains et continue la messe, en prononçant tout haut ce que l'on a coutume de dire tout bas, pour que le nouvel abbé puisse l'entendre et le suivre.

L'abbé de son côté se met à genoux en face de son tabouret, entre les deux assistants qui, sans mitre, se tiennent debout, excepté aux endroits où le chœur s'agenouille. Il lit dans un missel, les mains jointes, toute la messe à l'exception des paroles de la consécration, sans faire aucun des signes que fait le pontife.

A la première secrète et sous la même conclusion, on ajoute une seconde pour le nouvel abbé, avec le changement fait par ce dernier de la troisième personne à la première :

Recevez, Seigneur, avec bienveillance les offrandes que nous vous faisons (*cette offrande*) : et dans votre miséricorde, protégez toujours et partout votre serviteur (*daignez me protéger, moi, qui suis votre serviteur*). Par N.-S. Jésus-Christ...

Au canon, dans la prière *Te igitur*, le nouvel abbé ne dit pas : *et me indigno servo tuo*, mais nomme l'évêque du diocèse où se fait la bénédiction : *et antistite nostro N...*

Le nouvel abbé ne prononce pas les paroles de la double consécration, comme nous l'avons dit plus haut. On a voulu établir une différence marquée entre l'abbé simplement bénit et le nouvel évêque consacré, qui lui, s'unit en tout à son consécrateur, même pour les paroles sacramentelles. Ici le pontife a soin de consacrer avec la grande hostie, une petite pour la communion du nouvel abbé.

Quand on a récité l'*Agnus Dei* et la première oraison avant la communion : *Domine Jesu Christe qui dixisti...*, le nouvel abbé monte sur le marchepied de l'autel auprès du pontife, pour en recevoir la paix.

Ayant baisé, comme lui, l'autel, il donne la paix à chacun de ses deux assistants, quand il est retourné à sa place. Il n'y a pas de formule spéciale pour ce baiser de paix, c'est la même qu'ailleurs : *Pax tecum.* — ℟ *Et cum spiritu tuo.* La raison de ce rit est facile à comprendre : à la messe solennelle, les clercs et les fidèles se donnaient autrefois le baiser de paix avant la communion en signe d'union fraternelle ; ce qui s'observe encore aujourd'hui, du moins pour le clergé présent. Or il existe ici, entre le nouvel abbé d'une part et l'évêque avec les assistants de l'autre, une union trop étroite pour ne pas l'affirmer à ce moment réservé à la paix liturgique.

A la suite des prières préparatoires à la communion, l'évêque communie, en prenant la sainte hostie et tout le précieux sang qui est dans le calice... *et sanguine, quem totum sumere debet*, fait remarquer la rubrique. Au sacre d'un évêque, le consécrateur ne prend qu'une partie du précieux sang, réservant l'autre pour le nouveau consacré, à qu'il a donné aussi une

partie de son hostie, pour exprimer l'unité de l'épiscopat, la participation égale au même degré, pour tous les évêques, à la dignité de Jésus-Christ, pontife de la loi nouvelle, et l'union fraternelle qui doit régner entre eux, et pour imiter aussi le Sauveur qui, à la Cène, présenta aux apôtres le même pain consacré et le même calice. Mais ici les mêmes raisons n'existaient pas; les liens entre la dignité de l'évêque et celle de l'abbé sont moins intimes. Aussi, après qu'il s'est communié lui-même, le pontife ne donne à l'abbé, agenouillé devant lui, que la communion au corps du Sauveur, avec la petite hostie qu'il a dû consacrer.

Après cette communion, l'évêque se lave les mains; puis, il continue la messe jusqu'à la fin, ce que fait aussi de son côté le nouvel abbé.

Lorsqu'a été dite la première postcommunion, on en ajoute une deuxième pour l'abbé, sous une même conclusion, mais avec le changement de personne indiqué déjà lors de l'addition d'une secrète:

Que cette communion, Seigneur, nous purifie de nos fautes, et qu'elle conserve votre serviteur (*qu'elle me conserve*) dans une douce piété. Par N.-S. Jésus-Christ. — ℟ Amen.

Puis le reste de la messe comme à l'ordinaire jusqu'à la bénédiction de la fin, exclusivement. Le pontife seul la donne solennellement, pour montrer sa supériorité dans la cérémonie; le nouvel abbé la reçoit debout et profondément incliné, tandis que ses assistants se mettent à genoux.

N° 5. — La tradition de la mitre.

Après la bénédiction finale de la messe, on reprend la tradition des insignes pontificaux, par celle de la mitre, si l'abbé a le droit de la porter. Ce rite n'a pas toujours été pratiqué à la bénédiction solennelle des abbés, ou du moins pas toujours à ce moment de la

messe, car un Pontifical de Mayence l'assignait avant les oraisons. Catalan ne le fait pas remonter, au moins en tant que pratique générale, au delà du XVe siècle : « *Quapropter recentem illum putamus et universim saltem a tercentis circiter annis præscriptum.* » Il écrivait au XVIIIe siècle.

Le sens de la mitre, que nous avons fait connaître dans les prolégomènes généraux de cet ouvrage, avec tout ce qui en regarde l'historique, est le même, à peu de chose près, pour l'évêque et pour l'abbé. C'est pourquoi les formules de bénédiction et de tradition sont les mêmes ici que dans le sacre d'un évêque ; un seul mot est changé : *abbatis* au bien de *antistitis*.

Formule de bénédiction,
qu'on omettrait si la mitre était déjà bénite.

Prions.

Seigneur, notre Dieu, Père tout-puissant dont la bonté est si éclatante, dont le pouvoir est sans limite, de qui vient tout don excellent, tout don parfait, et l'éclat de toute gloire et de toute grandeur, daignez bénir et sanctifier cette mitre qui doit être placée sur la tête de ce nouvel abbé votre serviteur. Par le Christ N-S. — ℟ Amen.

L'abbé, durant cette formule, qui fait allusion à l'éclat dont cet ornement pontifical ceindra son front, a la barrette sur la tête, quoique à genoux. C'est pour mieux accentuer le droit qu'il aura bientôt de la remplacer par la mitre.

Après avoir aspergé celle-ci d'eau bénite, l'évêque la place sur la tête de l'abbé toujours à genoux ; il est aidé en cela par les deux assistants qui s'occupent des fanons. Il récite en même temps la belle formule suivante, où sont désignés tous les sens mystiques de cette coiffure liturgique :

Nous mettons, Seigneur, sur la tête de cet abbé, votre ser-

viteur, un casque de défense et de salut, afin que par l'éclat de son visage, par l'armure de son front, et par la force dont le revêtira la doctrine des deux Testaments, il paraisse redoutable aux ennemis de la vérité, et que par votre grâce abondante, il soit contre eux un puissant adversaire; nous vous le demandons à vous qui avez orné la face de Moïse toute resplendissante, après votre colloque avec lui sur la montagne, des rayons lumineux de votre gloire et de votre vérité; vous qui avez ordonné de placer une tiare sur la tête du pontife Aaron. Par le Christ N-S. — ℟ Amen.

On a enlevé de la formule usitée pour le sacre d'un évêque, les mots *agonistæ tui*, mais tout en laissant les idées de combat: *galeam munitionis... terribilis appareat adversariis veritatis*, parce que si l'abbé est moins appelé aux saints combats pour la vérité que l'évêque, il n'aura pas moins parfois à entrer en lice dans les questions religieuses, témoins S. Bernard et D. Guéranger.

N° 6. — La tradition des gants.

Si l'abbé a reçu la mitre, il doit aussi recevoir les gants. Nous avons dit ailleurs, au commencement de cet ouvrage, l'origine et la signification des gants liturgiques. Le pape S. Léon IX, au IXe siècle, étendit le privilège des gants épiscopaux aux abbés du Mont-Cassin [1].

Le pontife les bénit d'abord s'ils ne sont déjà bénits, puis les remet aux mains du nouvel abbé toujours à genoux, à la main droite d'abord, puis à la gauche, aidé en cela par les deux assistants. On lui retire auparavant l'anneau qui est remis aussitôt après sur le gant par le pontife.

Les deux formules de la bénédiction et de la tradition des gants liturgiques, plus longues que les autres,

1. Léon d'Ostie, *Chronicum*, l. II.

nous en donnent le touchant symbolisme. Voici la première :

Prions.

Créateur tout-puissant, qui en formant l'homme à votre ressemblance, lui avez donné des mains discrètes pour faire le bien sous la direction de l'intelligence, des mains que vous ordonnez de conserver pures, afin que l'âme apparaisse en elles toute digne et que par elles aussi soient traités et consacrés dignement les saints mystères; daignez bé†nir et sancti†fier ces gants, afin que lorsque quelqu'un des saints pontifes, vos ministres, voudra s'en couvrir les mains avec humilité, votre miséricorde lui donne de plus en plus la pureté du cœur et des actes. Par J.-C. N.-S. — ℟ Amen.

La seconde formule, celle de la tradition des gants, est ainsi conçue :

Entourez, Seigneur, les mains de votre ministre ici présent, de l'innocence du nouvel homme (*Jésus-Christ, nouvel Adam*) descendu du ciel, afin qu'à l'exemple de Jacob, votre bien-aimé qui, les mains couvertes de peau de chevreau, obtint la bénédiction de son père, après lui avoir présenté un mets et un breuvage très agréables, celui-ci (*votre ministre*), après avoir offert de ses mains l'hostie du salut, mérite de recevoir les grâces de votre bénédiction. Par N.-S. Jésus-Christ...

Les gants liturgiques qui couvrent les mains et les préservent de toute souillure, sont donc un signe de pureté de cœur et des œuvres, un signe de parfaite innocence, celle de Jésus-Christ même qui permettra au nouvel abbé de traiter dignement les saints mystères, d'offrir saintement l'adorable victime, et d'obtenir aussi pour lui et pour son peuple les bénédictions divines.

§ V. — *L'intronisation abbatiale.*

Catalan, le savant commentateur liturgiste, qui nous sert si souvent de guide, appelle ainsi lui-même la cé-

rémonie qui suit la tradition des insignes : *Inthronizatur etiam novus abbas... hoc modo.* Le nouvel abbé est en effet, comme l'évêque, intronisé, c'est-à-dire mis en pouvoir de son siège abbatial par un rite significatif et une formule qui en indique le sens. Cette cérémonie, que nous retrouvons dans tous les anciens Pontificaux, mais placée à des endroits divers de la cérémonie, se fait maintenant en dernier lieu, alors que le nouvel abbé a reçu tous ses pouvoirs, tous les insignes de sa dignité. Il n'a plus maintenant, ce semble, qu'à monter sur son trône abbatial, pour entendre proclamer solennellement son droit de gouverner, et l'exercer désormais. Voici donc ce dernier rite imposant.

Dès que le pontife a mis les gants au nouvel abbé, toujours à genoux, il lui passe lui-même au doigt l'anneau pour plus de solennité. Il se lève ensuite, prend par la main droite l'abbé paré de la mitre, et le conduit au chœur, au son des cloches pour le faire asseoir sur le siège de son prédécesseur. Il lui remet alors la crosse dans la main gauche, en disant :

Recevez le plein et libre pouvoir de gouverner ce monastère et tous ceux qui l'habitent et faites que tout ce qui se rapporte à sa bonne administration tant intérieure qu'extérieure, quant au spirituel et au temporel, soit bien connu et respecté de tous.

Le nouvel abbé est ainsi investi explicitement et solennellement de sa dignité qui lui confie, avec le gouvernement des religieux, tous les intérêts spirituels et temporels de sa maison religieuse.

Si la cérémonie a lieu hors du monastère, l'évêque le fait asseoir alors sur son propre fauteuil épiscopal, placé devant le milieu de l'autel. Mais la formule n'est plus la même, cette circonstance étant moins expressive; elle recommande au nouvel abbé les vertus de sa charge et la confiance en Dieu :

Restez dans la justice et la sainteté, et occupez vraiment la place que Dieu vous a départie; il est assez puissant pour vous donner encore de plus grands secours.

Tels sont les rites de l'intronisation abbatiale prescrits par le Pontifical romain. L'Eucologe grec renferme ici pour la même cérémonie, un curieux détail autrefois observé. Le pontife fait asseoir l'élu sur un siège mobile au milieu de l'Eglise, le revêt d'un nouveau manteau et dit : « Le voici placé sur son siège le serviteur de Dieu, N...; il devient supérieur et pasteur du vénérable monastère de N... » Aussitôt les moines élevaient de terre le siège et l'abbé en répétant trois fois : *Dignus*, *dignus*, *dignus*. L'évêque et tous les moines lui donnaient ensuite le baiser de paix [1].

§ VI. — *La conclusion de la cérémonie.*

Elle comprend le *Te Deum* et la marche du nouvel élu à travers l'assemblée qu'il bénit, une dernière prière pour lui, sa bénédiction solennelle, ses vœux pour le pontife qui l'a bénit, et l'Evangile final de la messe.

N° 1. — Le *Te Deum* et la marche du nouvel élu à travers l'assemblée.

Après les grâces reçues par le nouvel abbé dans cette cérémonie, après son élévation à une dignité qui sera pour le monastère et pour les âmes une source de bienfaits, il fallait remercier le Seigneur par le chant liturgique de la reconnaissance; et tous, pontife, moines, et fidèles s'unissent dans un sentiment si légitime auquel fait écho, dans le silence du recueillement, l'âme de celui qui vient d'être honoré de tels privilèges.

1. Eucologium, *Ordo solitus observari in superioris promotione.*

Une fois intronisé, le nouvel abbé, reste assis, mitre en tête (ou en simple barrette, s'il n'était pas mitré) et crosse en main; l'évêque alors se plaçant à sa droite, s'il était dans le chœur, ou se tenant du côté de l'évangile, et tourné dans les deux cas vers l'autel, quitte sa mitre et entonne le *Te Deum*, que les autres continuent. Après cette intonation, l'abbé se lève, et, au milieu de ses deux assistants, passe à travers les rangs pour bénir, ayant soin de saluer auparavant l'évêque et l'autel; puis il retourne à son siège sur lequel il s'assied.

Cette cérémonie a un double but : faire connaître à l'assistance le nouvel abbé orné de tous les ornements de sa dignité et lui distribuer sa première bénédiction plus suave et plus féconde. C'est la seule fois que l'abbé peut ainsi bénir d'une manière générale, en dehors de la bénédiction solennelle à l'autel.

Toutefois, si l'abbé n'avait pas l'usage des pontificaux, il n'irait pas ainsi à travers les rangs des fidèles, mais resterait à son siège, durant tout le chant du *Te Deum*.

Durant ce chant, et, pour l'abbé mitré, au retour de sa marche bénissante, les moines sont admis, l'un après l'autre, à baiser la main et la joue du nouvel abbé, en signe de respect filial et d'union. Ils ont soin de le saluer auparavant, ainsi que l'évêque et l'autel.

N° 2. — **Dernière prière pour le nouvel abbé.**

Nous trouvons déjà cette dernière prière faite en faveur de l'abbé dans le Pontifical de Conques du XIIIe siècle, et d'autres formules pour la même circonstance, dans les vieux Pontificaux d'Arles et de Saint-Remi de Reims. L'Eglise veut aussi appeler une dernière fois les grâces du Seigneur sur celui qui vient d'être revêtu d'une dignité si grande.

Voici cette oraison précédée de plusieurs versets.

Le pontife la récite debout et sans mitre après le chant du *Te Deum*. L'abbé reste assis et couvert.

℣ O Dieu, confirmez ce que vous avez opéré en nous.
℟ De votre saint temple qui se trouve à Jérusalem (*de ce sanctuaire eucharistique qui est en votre maison sainte*)
℣ Seigneur, sauvez votre serviteur.
℟ Qui espère en vous, ô mon Dieu.
℣ Soyez pour lui, Seigneur, une tour inexpugnable.
℟ En face de l'ennemi.
℣ Que l'ennemi ne puisse rien contre lui.
℟ Et que le fils de l'iniquité n'essaie pas de lui nuire.

Puis les versets ordinaires à toute oraison : *Domine exaudi... — Dominus vobiscum.*

Prions.

Exaucez, Seigneur, nos prières, et répandez sur votre serviteur, ici présent, la grâce de votre béné✝diction ; qu'ainsi enrichi de vos dons célestes, il puisse obtenir les faveurs de votre Majesté et donner aux autres l'exemple d'une sainte vie. Par N.-S. J.-C. votre Fils... ℟ Amen.

Il est facile de voir que ces versets, que cette prière sont le résumé de tout ce qu'on peut désirer pour le nouvel abbé, de tout ce qu'on a déjà demandé pour lui dans le cours de la cérémonie. La dernière prière est plus longue dans le Pontifical romain du Mont-Cassin, à la bénédiction de l'abbé par le souverain Pontife [1].

1. La voici telle que Catalan la donne (*De benedictione abbatis*, tit. XVI, § XXXII) : « Benedicat te Deus cœli, adjuvet te Christus Filius Dei, corpus tuum in servitio suo custodire et conservare dignetur. Mentem tuam illuminet, sensum tuum custodiat, gratiam suam ad profectum animæ tuæ tibi porrigat ; ab omni malo te liberet, dextera sua te defendat, et qui sanctos suos semper adjuvat, ipse te adjuvet et ad cœlestia regna perducat. Adspiciat et benedicat te Dominus Rector æternus et in omni parte conservet. Det tibi Dominus Angelum suum lucis, ut conservet te in gratiam quam profudit.

N° 3. — La bénédiction solennelle donnée par le nouvel abbé.

Pour honorer la dignité du nouvel abbé, l'Eglise a voulu qu'il terminât lui-même les rites de cette imposante cérémonie. Il le fera par un acte de reconnaissance pour l'assemblée qui est venue assister à sa bénédiction abbatiale. Il remercie donc l'assistance par un acte bien digne de ce jour, par la bénédiction solennelle donnée en présence d'un évêque, ce qu'il ne peut jamais faire en dehors de cette circonstance, à moins d'un privilège spécial : « *hac nimirum duntaxat vice,* dit Catalan, *cum alias de jure communi nequeant quidem abbates, præsentibus episcopis, vel aliis majoribus ecclesiæ prælatis, benedictionem solemnem pro populo impertiri, probantque id passim auctores.* »

Les abbés mitrés ont ce pouvoir de bénir solennellement à la manière des évêques, depuis le milieu du XIIIe siècle, où Alexandre IV le leur reconnaît dans sa décrétale ; ils ne l'avaient pas même tout d'abord, lors même qu'ils portaient les insignes pontificaux, comme nous l'apprend la lettre XLIIe de S. Bernard. Cette bénédiction, donnée par l'abbé à la fin de cette cérémonie, et celle que nous avons décrite plus haut et qu'il donne en traversant les rangs de l'assemblée, ne remonteraient guère avant le XIIIe siècle, puis-

Mentem regat, vias dirigat, actus probet, cogitationes sanctas instruat, opera confirmet, vota perficiat, præterita indulgeat, præsentia emundet, futura moderetur. Quietem nutriat, prospera tribuat, charitatem muniat, et ab omnibus diabolicis et humanis insidiis sua te semper protectione et virtute defendat. Et ita devotionem tuam placatus semper suscipiat, ut, quæcumque ab eo postulaveris, clementer concedat. Sit manus Domini auxiliatrix tui, et brachium sanctum illius opituletur tibi : sit misericordia ejus super te, et pietas illius subsequatur te. Benedictio Dei Patris, et Filii, et Spiritus Sancti descendat super te, et pax Domini sit semper tecum. »

que les Pontificaux de cette époque n'en parlent pas.

Après les dernières prières, faites par lui, le nouvel abbé, s'il est mitré, se lève, et mitre en tête, il s'avance au milieu de l'autel pour donner au peuple sa première bénédiction solennelle, suivant le rite et avec la formule ordinaire : *Sit nomen Domini... — Adjutorium nostrum. — Benedicat vos...* où il a soin de faire les trois signes de croix prescrits; on lui remet la crosse au moment voulu de la formule. Il bénit le peuple ou ses frères ; mais non l'évêque, son supérieur, ni les deux abbés assistants, ses égaux. C'est pourquoi ces trois derniers gardent la mitre ; le nouvel abbé salue l'évêque avant de bénir, comme pour lui en demander respectueusement la permission.

L'abbé qui n'aurait pas l'usage des pontificaux, ne donnerait pas cette bénédiction après la dernière prière ; mais il ferait la cérémonie suivante aussitôt après cette oraison.

N° 4. — **Les vœux du nouvel abbé pour le pontife qui l'a béni.**

C'est le rite final des cérémonies particulières de la bénédiction. Admirons ici les sentiments délicats de notre sainte mère l'Eglise : elle veut que son nouvel abbé ne se retire pas de l'autel, du lieu saint, sans avoir remercié humblement et publiquement, par un souhait du cœur, celui qui lui a conféré, au nom du souverain Pasteur, sa grande et sainte dignité.

Après avoir donné sa bénédiction solennelle, il se retire du côté de l'épître, toujours sur le marchepied, et mitre en tête, crosse en main, il se tourne vers le côté de l'évangile, où l'évêque et les deux assistants se tiennent debout et sans mitre, tournés vers lui. Il fait la génuflexion en disant :

Pour longtemps encore !
Ad multos annos.

Il se lève ensuite, va au milieu du marchepied et fait de même une seconde fois, en haussant un peu le ton; ce qu'il répète une troisième fois, quand il est arrivé devant l'évêque, et toujours en haussant la voix. Après quoi il se lève, quitte la crosse et reçoit l'accolade fraternelle du pontife d'abord, puis des deux assistants; triple souhait qui en montre l'intensité et l'étendue; accolade fraternelle dont le silence, cette fois, dit plus que la parole, tout ce qu'elle renferme, de remerciements, d'affection, de souhaits réciproques.

N° 5. — **Le dernier évangile de la messe.**

Tous les rites de la bénédiction abbatiale sont accomplis : il ne reste plus qu'à terminer la messe par le dernier évangile, afin que le saint sacrifice, source de toutes les grâces, par sa reproduction, sa continuation de celui du Calvaire, encadre l'auguste cérémonie.

Le nouvel abbé le récite de la manière ordinaire, à son autel où l'ont reconduit ses deux assistants, après avoir salué tous trois la croix de l'autel principal, puis le pontife. Celui-ci le récite en même temps à son autel.

Ce dernier évangile est ordinairement le commencement de celui selon S. Jean [1]. Toujours en grand honneur dans l'Eglise, à cause de son enseignement profond sur la divinité du Verbe, l'Incarnation et la dignité du chrétien, il fut introduit peu à peu par la piété des prêtres et des fidèles comme conclusion de la messe : il se rapportait si bien à notre sacrifice! Nous y voyons

1. En certains jours cependant, pour des raisons liturgiques que nous n'avons pas à donner ici, c'est un autre évangile que l'on récite à la fin de la messe. (Voir notre *Cours de Liturgie* : la messe, t. II, (seconde partie), les cérémonies de la messe, c. VI, art. VI; le dernier Evangile, (nouvelle édition).

que *le Verbe s'est fait chair et qu'il a habité parmi nous*; or la consécration de la messe n'est que l'Incarnation renouvelée sur l'autel.

L'évangile récité, l'évêque et l'abbé quittent leurs ornements, prennent ceux qu'ils avaient avant la cérémonie, y compris la croix et l'anneau et lisent, chacun de leur côté, les prières de l'action de grâces; après quoi, on se retire dans l'ordre voulu: « *Et vadunt in pace omnes* », conclut le Pontifical.

Nous ne pouvons mieux faire en terminant ces belles cérémonies d'une bénédiction abbatiale, que de reproduire la conclusion d'une allocution du cardinal Pie, lors de l'installation du premier abbé de N.-Dame de Beauchêne, en Poitou. Tout nouvel abbé peut la méditer avec profit pour son âme: « Que votre modestie ne s'effraie point de cette dignité, mon très révérend Père. Le luxe, la richesse, les honneurs et les avantages mondains ne vous sont point octroyés dans cette investiture. Vous vous apercevrez trop hélas! que rien n'est changé à la situation étroite, à la condition exiguë des temps: *in angustia temporum*. Mais vous n'en aurez pas moins toutes les prérogatives, toutes les attributions de votre haute dignité. Vous prendrez rang dans la hiérarchie appelée à siéger au sein des conciles. L'anneau sacré que je vais mettre à votre doigt fait de vous désormais l'époux de cette humble église de Notre-Dame de Beauchêne, élevée à la hauteur des basiliques abbatiales. Le bâton pastoral placé entre vos mains va vous armer du droit de régir vos subordonnés; vous serez l'exemple de tous par votre régularité, leur précepteur par votre doctrine, leur père surtout par la sollicitude et la tendresse de votre cœur. L'accroissement de pompe que vous apporterez à la célébration des saints mystères et des offices sacrés aux jours solennels augmentera la religion du peuple fidèle de ces contrées, en même temps

que par vous-même et par vos frères vous exercerez, au profit des âmes, l'œuvre de leur réconciliation avec Dieu et de leur progrès dans les voies de la perfection. Enfin, par vos prières et par celles de toute cette jeunesse canoniale, vous attirerez de nouvelles bénédictions sur la population qui vous entoure, particulièremènt sur ceux qui vous préparent de loin cette résidence, et sur les familles qui n'ont pas cessé et qui ne cesseront pas de vous prodiguer les marques de leur intérêt. »

APPENDICE

DE LA BÉNÉDICTION D'UN ABBÉ, PAR L'AUTORITÉ DE L'ORDINAIRE

C'est le cas d'un abbé non exempt de la juridiction épiscopale et qui par conséquent, doit être confirmé et bénit par l'évêque dont il dépend. Ce cas est rare aujourd'hui, les abbés étant généralement exempts et ne dépendant que de Rome. C'est pourquoi nous allons simplement reproduire, d'après le Pontifical, les particularités de cette bénédiction, moins solennelle que celle qui est faite par l'autorité apostolique.

Si l'élu n'a point ses provisions de Rome, mais doit être bénit par son ordinaire ou son délégué, on prépare tout, pour le jour fixé, comme dans la bénédiction précédente. L'heure arrivée, l'évêque prend tous ses ornements pontificaux et s'assied, couvert de la mitre, sur un fauteuil préparé au milieu du marchepied de l'autel. L'élu, de son côté, se revêt à son autel, de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole, de la chape, et prend aussi les sandales, s'il en a le privilège et si la messe ne doit pas être chantée. Il est conduit auprès du pontife par deux abbés assistants, revêtus du surplis, de l'étole, de la chape et de la mitre, s'ils en

ont l'usage. Après une révérence convenable à l'évêque, l'élu se prosterne à terre, en face du milieu de l'autel.

Le pontife se lève alors, quitte la mitre et commence l'antienne *Confirma hoc, Deus,* que le chœur poursuit :

Ant. — Confirmez, Seigneur, ce que vous avez fait au milieu de nous, en votre temple qui est dans Jérusalem.

Suit le ps. *Exurgat Deus* que nous avons déjà reproduit et expliqué dans le cours de cet ouvrage. Il est commencé par l'évêque qui, aussitôt après, le récite alternativement avec les assistants.

L'antienne est ensuite répétée; après quoi le pontife quitte sa mitre, se lève, et, tourné vers l'élu, dit plusieurs ℣℣ qui le concernent lui et son ministère.

℣ Seigneur, sauvez votre serviteur.
℟ Qui espère en vous, ô mon Dieu.
℣ Envoyez-lui, Seigneur, de votre sanctuaire, le secours nécessaire.
℟ Et du haut de Sion (*du ciel et du tabernacle*) protégez-le.
℣ Souvenez-vous de votre famille (*ici la famille religieuse de l'élu.*)
℟ Qui est à vous dès le commencement (*de son existence.*)

Puis les autres ℣℣ accoutumés : *Domine, exaudi... Dominus vobiscum...* que suivent deux oraisons : *Omnipotens Deus, — Actiones nostras,* dont la première concerne l'élu et sa famille religieuse, la seconde, la cérémonie.

Dieu tout-puissant, éternel, qui seul, faites de grandes merveilles, répandez les bienfaits de votre grâce salutaire sur votre serviteur ici présent, et sur la famille qui lui est confiée; déversez toujours sur lui la rosée de votre bénédiction, pour qu'il vous soit agréable en toute vérité.

Nous vous en prions, Seigneur, prévenez de votre bienveillante inspiration le commencement de nos actions; aidez-nous à les accomplir, et qu'ainsi toutes nos prières, tous

nos actes commencent toujours par vous, et se terminent de même.

L'élu se lève et se met à genoux devant le pontife, avec ses assistants. Le premier de ceux-ci, lui demande alors pour l'élu, la bénédiction abbatiale, par la même formule que dans le cas de la bénédiction plus solennelle. Toutefois on fait à la formule les retranchements exigés par la circonstance, ou ayant trait à des mots inutiles ici: *ordinis sancti N-. Diœcesis N.. auctoritate apostolica vobis commissa.*

L'évêque s'informe aussitôt de la dignité du sujet et de la canonicité de son élection.

℣ Savez-vous tous deux (*scitis*) s'il est digne?

℟ Nous savons et nous certifions qu'il l'est.

℣ Son élection a-t-elle été faite canoniquement et sans trouble?

℟ Oui (*fuit.*)

Deo gratias! répond le pontife.

Après ces premières interrogations, tous se lèvent et s'assoient; le pontife alors passe à l'examen, qui a lieu comme plus haut pour l'abbé bénit par autorité apostolique, en ajoutant ce qui est indiqué là pour le cas présent et que nous rappelons ici: si le pontife est l'ordinaire de l'élu et que ce dernier n'est pas exempt de sa juridiction:

Voulez-vous toujours avoir dévouement, fidélité, soumission, obéissance et respect pour la sainte Eglise de *N.* (*l'Eglise patriarcale, métropolitaine ou cathédrale dont l'évêque a l'élu et ses sujets sous sa juridiction,*) et pour moi, patriarche, *ou* archevêque, *ou* évêque de cette église, ainsi que pour mes successeurs?

Si l'abbé, non exempt par l'autorité apostolique, était bénit par un autre évêque que le sien, celui-ci modifierait ainsi la formule à l'endroit voulu:

Et pour son patriarche *ou* archevêque, *ou* évêque, ainsi que pour ses successeurs.

℟ *Volo,* je le veux.

L'examen fini, et la main du pontife baisée par l'élu, celui-ci à genoux devant lui, et tenant dans ses mains la formule prescrite qu'il a eu soin de munir de son sceau, prête ainsi à l'évêque, son ordinaire, le serment de fidélité :

Moi N, devant être béni abbé du monastère de N., je promets devant Dieu et ses saints et dans cette réunion solennelle de mes frères, fidélité, soumission entière, obéissance et respect à ma Mère l'Eglise de N. (*ici le nom de l'Eglise à la juridiction de laquelle le sujet appartient,*) et à vous mon seigneur, patriarche, *ou* archevêque, *ou* évêque de cette même Eglise et à vos successeurs, selon les règles des saints canons et la prescription inviolable des Pontifes romains.

L'élu, après ce serment, touche des deux mains le livre des Evangiles que le pontife tient ouvert sur ses genoux, la partie inférieure tournée vers l'élu. Celui-ci dit en même temps :

Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

Il donne aussitôt après au pontife la formule écrite. Celui-ci l'ayant reçue, dépose la mitre, se lève, dit les prières au bas de l'autel concurremment avec l'élu, tout comme à la bénédiction solennelle d'un abbé précédemment décrite, et le reste jusqu'à la fin se continue de même.

CHAPITRE II

BÉNÉDICTION DE RELIGIEUSES

Veni de Libano, sponsa mea... veni, coronaberis. (CANT. CANT., IV ; 8).

Cette bénédiction peut avoir pour objet une abbesse ou de simples religieuses.

Art. I. — Bénédiction d'une abbesse.

L'abbesse est plus élevée en dignité que la simple supérieure d'un monastère; c'est pourquoi une fois élue et confirmée canoniquement, elle peut recevoir une bénédiction à part, à peu près comme les abbés réguliers, dont elle porte du reste le nom. Si l'*abbé* en effet, d'après une origine hébraïque, veut dire *père*, *abbesse* doit signifier une *mère*; et de fait en Orient, le nom de *amma* qu'on lui donne ne veut pas dire autre chose, en langue syriaque. Leur bénédiction, plus ou moins solennelle à travers les temps, semble dater au moins de S. Grégoire le Grand, c'est-à-dire du VII[e] siècle, puisqu'il écrivait à une abbesse de Marseille du nom de Respecta, de veiller à ce que, après sa mort, on ne choisît et on n'*ordonnât* comme abbesse qu'une religieuse de son monastère [1]. Une lettre du même pontife [2] nous apprend que cette bénédiction était déjà solennelle : *solemni more*. S. Grégoire de Tours nous dit de son côté, que la mère Agnès, élue abbesse d'un monastère fondé par S[te] Radegonde, fut consacrée par S. Germain de Paris : *Beati Germani parisiensis episcopi benedictu consecratam fuisse* [3]. Un ancien Ordo romain décrit les rites de la bénédiction d'une abbesse en usage au VII[e] siècle.

Cette bénédiction, là où elle est en usage, ne doit pas être différée au delà d'un an à partir de la confirmation canonique, sous peine de déchéance [4]. Mais elle n'a pas de jour réservé, si l'abbesse élue a déjà reçu la consécration des vierges et le voile religieux. Dans le cas contraire, la cérémonie présente ne pourrait

1. L. VI, *Epist.* XXII.
2. L. VII, *Epist.* VII.
3. *Hist. Franc.* l. IV, c. VLIII.
4. *In Clementina, Attendentes,* § *Statuimus,* V. *Benedici* tit. *de Statu Monachorum.*

avoir lieu que les jours assignés, pour des raisons données plus loin, à la bénédiction des vierges, c'est-à-dire le dimanche, la fête de l'Epiphanie, et celles des apôtres, ainsi que les féries de l'octave de Pâques.

L'évêque est le ministre ordinaire de la bénédiction des abbesses, au moins des abbesses non exemptes [1]; car les abbesses, exemptes de la juridiction épiscopale, soumises à des abbés, peuvent être bénites par ces derniers, dit Tamburinus [2]. Un simple prêtre pourrait procéder à la bénédiction, si du moins il était délégué pour cette fonction [3]. Le Pontifical suppose le ministère d'un évêque; *Pontifex, paratus omnibus pontificalibus ornamentis...*

Nous pouvons distinguer dans la cérémonie : les préliminaires, la bénédiction proprement dite, la tradition de la règle, l'imposition du voile, s'il y a lieu, la continuation de la messe, l'intronisation, la fin de la cérémonie.

§ I. — *Les préliminaires.*

Ces préliminaires comprennent le commencement de la messe, la prestation du serment, les prières préparatoires solennelles.

N° 1. — **Le commencement de la messe.**

Comme la consécration d'un évêque et la bénédiction d'un abbé, celle d'une abbesse doit se faire pendant la célébration du saint sacrifice. Il en est ainsi des principales bénédictions, et nous en avons déjà donné plusieurs fois la raison : du sacrifice de la croix, reproduit à la messe, découle leur efficacité, et toute

1. Barbosa, *De officio et potestate Episcopi,* p. II, allegat. XXVIII, n. 51.
2. Tit. I. *De jure Abbatum,* Disput. XXII, quæsit. VIII.
3. Capit. *Theodori archiepisc. Cantuariensi,* n. II.

dignité sacrée y a sa raison d'être, puisque ces dignités participent plus ou moins à celle du divin Médiateur entre Dieu et les hommes, qui sur la croix, en exerçait les solennelles fonctions. Cette condition était déjà exigée au VIIe siècle puisque le capitulaire de Théodore, archevêque de Cantorbéry, disait que le prêtre pouvait consacrer une abbesse, mais pendant la célébration du saint sacrifice : *Presbyter potest abbatissam consecrare cum missa celebratur* [1]. Le Pontifical est formel sur ce point : *Interim electa in veste sua audiat missam in choro.*

La rubrique veut donc que l'abbesse élue entende la messe dans le chœur; est-ce le chœur du monastère ou celui de la chapelle publique où se fait la cérémonie? En lisant attentivement le texte entier du Pontifical, il est facile de voir que l'abbesse entend d'abord la première partie de la messe dans le chœur des religieuses, et au milieu d'elles, puisqu'elle devra sortir du monastère, immédiatement après, pour les rites particuliers qui la concernent pendant la seconde partie de la messe : *Dicto graduali, seu tractu... Electa monasterio egressa, pontifici præsentata...*, et à la fin y être reconduite, pendant le chant du *Te Deum* : *Interim, dum cantatur hymnus, abbatissa revertitur ad monasterium...*

La messe est celle du jour, depuis la promulgation du Pontifical romain, revisé par Clément VIII et Urbain VIII; car il n'en était pas ainsi antérieurement. On a pensé que la messe du jour était bien suffisante pour le but qu'on se propose en cette cérémonie.

Tout étant donc disposé à l'autel principal et à la crédence, le pontife se revêt de ses ornements pontificaux et commence la messe pour la continuer jusqu'au dernier verset du graduel, du trait, de l'*alleluia* ou de la prose, selon le temps. L'abbesse, avons-nous dit,

1. Loco citato.

est encore au chœur des religieuses, pendant ce temps-là, et s'unit au pontife surtout à la collecte qu'on ajoute pour elle à la première oraison et sous une même conclusion :

Accordez, nous vous en prions, Seigneur, à votre servante ici présente, que vous avez daigné honorer du titre glorieux de vierge, l'heureuse issue de l'œuvre commencée; qu'elle mérite de conduire à bonne fin son entreprise, pour vous offrir ainsi en tout une plénitude parfaite. Par N.-S. J.-C...

N° 2. — La prestation du serment.

Comme pour les abbés, on a voulu, et cela depuis au moins le XIIIe siècle, que les abbesses, exemptes ou non, prêtassent le serment de fidélité au Saint-Siège dans le premier cas, à leur évêque dans le second. Nous en avons pour preuve une lettre de Pierre de Celles à Alexandre III, où il se plaint de ce que l'évêque de Poitiers ait exigé le serment de fidélité de l'abbesse de Fontevrault, exempte de sa juridiction, et que le Saint-Siège s'était réservé : « *Episcopus Pictaviensis... abbatissam Fontis-Ebraldi cogit professionem et obedientiam promittere quam sibi Sedes Petri retinuit* [1]. » « Que l'abbesse non exempte fasse sa profession de fidélité à son évêque comme il en est de l'abbé monastique, dit un Pontifical du temps : « *Faciat professionem ut in benedictione abbatis monachi.* »

Ce serment de fidélité, fait observer Catalan, n'est pas sans opportunité, car plusieurs abbesses n'ont pas laissé que de s'opposer à l'autorité du pape ou de leur évêque. Nous pouvons rappeler ici ce que nous apprend Baronius, que Callixte II rencontra plus d'opposition chez l'abbesse de Sainte-Marie de Capoue que chez l'empereur d'Allemagne Henri V, car il ne put réduire la première même par l'excommunication, tan-

1. L. I, ep. III, *ad Alexandrum Papam III.*

dis que le souverain renonça aux investitures [1]. On sait aussi l'obstination de l'abbesse de Port-Royal, Angélique Arnauld. Ces exemples sont heureusement rares; mais le serment de fidélité, exigé ici, est une précaution de plus et une sauvegarde.

Le graduel, le trait, l'*alleluia*, la prose, étant récités jusqu'au dernier verset exclusivement, le pontife s'assied devant le milieu de l'autel et reçoit la mitre. L'élue sort alors du monastère, le voile baissé devant la figure, et, accompagnée de deux religieuses anciennes qui la présentent à l'évêque, elle se met à genoux devant ce dernier. Elle tient dans ses mains la formule écrite et dûment scellée de son sceau, et prête serment de fidélité par les paroles suivantes, qui varient selon qu'elle dépend de l'évêque ou qu'elle est exempte de sa juridiction :

Moi N, avant d'être bénite abbesse du monastère de N, je promets devant Dieu et ses saints, et devant l'assemblée solennelle de mes sœurs, fidélité, soumission, obéissance et respect à ma mère la sainte Eglise de N. (*nommant ici l'Eglise de la juridiction ordinaire de laquelle elle dépend*) ainsi qu'à vous N. mon Seigneur et maître, patriarche (*ou* archevêque ou évêque) de cette même Eglise, et à vos successeurs, selon que le prescrivent les saints canons et l'inviolable autorité des pontifes romains.

Si l'abbesse élue était exempte de la juridiction épiscopale, la formule du serment serait ainsi modifiée :

Moi N. du monastère de N. de l'ordre de S. N. je serai, à partir de cette heure et comme avant, fidèle et obéissante au bienheureux Pierre, apôtre, à la sainte Eglise romaine, à notre souverain seigneur le pape N. et à tous ses successeurs canoniquement élus, ainsi qu'à vous (ou par vous) au supérieur de mon ordre pour lors en fonction [2], d'après la

1. Baronius, *Annal. Eccles*, anno 1120, n. x.
2. Le sens de ce mot *tibi* et *vel a superiori* s'adresse à l'abbé duquel dépendrait l'élue, et qui ferait la bénédiction, et à ce-

règle de notre saint père et fondateur N, et les constitutions de l'ordre.

L'abbesse pose alors ses deux mains sur le livre des Evangiles que le pontife tient ouvert sur ses genoux, le bas du livre tourné vers elle, et elle dit :

Ainsi Dieu et son saint Evangile me soient en aide pour être fidèle à mon serment.

Elle remet alors la formule écrite de ce serment au pontife, qui se lève aussitôt et, gardant la mitre, se met à genoux devant son fauteuil pour les prières préparatoires solennelles.

N° 3. — Prières préparatoires solennelles.

Autrefois avant ou après le serment, on faisait subir un examen à l'abbesse sur quelques points importants comme pour les nouveaux évêques et abbés. Nous voyons cet examen prescrit dans les anciens Pontificaux des Eglises d'Arles et de Sens. Le Pontifical romain n'en parle pas comme étant peut-être ici moins opportun.

L'évêque est donc à genoux et l'élue se prosterne sur un tapis à la gauche du pontife ; le chœur dit alors les litanies des Saints comme à la bénédiction de l'abbé, comme dans d'autres fonctions solennelles, pour attirer les bénédictions du ciel sur la nouvelle abbesse, qui en aura besoin pour bien exercer sa charge. Après le ℣. *Ut omnibus fidelibus defunctis*, le pontife fait une mention spéciale de l'élue, objet de la cérémonie, pour appeler sur elle des faveurs de choix, des grâces de bénédiction et de sanctification, qui l'aident dans son gouvernement et la purifient de plus en plus de toute

lui qui dans la suite serait un nouveau supérieur, ou si le supérieur ne faisait pas lui-même cette bénédiction, le mot *tibi* voudrait dire *et en vous,* à mon supérieur.

affection qui ne serait pas pour Dieu. Pour cela l'évêque s'est levé, et mitre en tête, crosse en main, tourné vers l'élue, il fait les deux supplications suivantes.

Daignez bé✝nir cette élue ici présente. ℟ Nous vous en supplions, exaucez-nous.

Daignez bé✝nir et sancti✝fier cette élue ici présente. ℟ *Ut supra.*

Après quoi, il quitte la crosse, se remet à genoux, et l'on poursuit les litanies, que prescrivaient déjà pour la circonstance d'anciens Pontificaux et un vieil Ordo romain.

Suivent de nouvelles prières, versets et oraisons absolument les mêmes que pour la bénédiction d'un abbé, où elles se font au même moment qu'ici; toutefois il faut changer le masculin au féminin. Le sens et le but de ces prières sont absolument les mêmes et nous y renvoyons nos lecteurs (p. 265 à 268). Ces prières, avec les litanies, sont comme une dernière préparation, en faveur de l'élue qui s'y unit, à la bénédiction proprement dite qui suit immédiatement.

§ II. — *La bénédiction proprement dite.*

C'est le moment le plus imposant de la cérémonie; cette bénédiction est en effet donnée par l'imposition des mains et la prière qui l'accompagne, comme dans toute consécration ou bénédiction analogue. Mais nous devons faire remarquer ici, avec Catalan, que cette imposition des mains ne confère à l'élue aucun caractère, aucun pouvoir spirituel proprement dit [1]:

1. Plusieurs abbesses, il est vrai, soit dans l'Eglise grecque soit dans l'Eglise latine, ont cru pouvoir exercer certaines fonctions ecclésiastiques, en vertu de leur bénédiction, comme de bénir les religieuses, d'entendre leur confession et d'expliquer publiquement l'Evangile. Mais c'était là une usurpation de pouvoir contre laquelle se sont élevés les Capitulaires de

« Ce n'est, dit le savant commentateur, qu'une simple cérémonie dans laquelle le pontife demande à Dieu avec l'Eglise que la nouvelle supérieure veille avec un soin pieux sur la famille spirituelle confiée à sa garde : *Esse tantum meram ac nudam cæremoniam, in qua episcopus orat cum Ecclesia, ut electa abbatissa monialium familiæ sibi creditæ pie et sancte invigilet.* » Ce n'est plus l'imposition des mains faite aux confirmés, aux diacres et aux prêtres, à l'évêque élu ; ce n'est même pas celle que nous avons rencontrée plus haut pour la bénédiction d'un abbé.

Cependant, comme les devoirs de l'abbesse sont à peu près les mêmes, l'Eglise n'a pas voulu changer la préface qui accompagne l'imposition des mains. Elle demeure donc la même, sauf les changements du masculin au féminin. C'est pourquoi nous renvoyons à la bénédiction d'un abbé, où l'on trouvera le sens de cette prière et l'explication du rite entier.

Les deux premières prières qui suivent : *Deus cui omnis potestas* et *Domine, fons bonitatum,* sont aussi les mêmes, et pour les mêmes raisons que les deux oraisons récitées après la préface, pour la bénédiction des abbés : en voilà le sens. Mais la troisième, plus longue : *Exaudi, Domine,* qui suit les deux premières, est ici remplacée par une autre beaucoup plus courte ; le sens ne pouvait plus guère s'appliquer à l'abbesse comme à l'abbé ; par exemple : *Ego sum pastor bonus... quem pastoralis officii culmen subire voluisti,* etc... Il fallait donc une nouvelle oraison, qui, du reste, résume

Charlemagne (l. I, cap. LXXVI), le pape Innocent III (l. XIII, ep. LXXIV), et Théodore Balsamon, patriarche d'Antioche, (XII[e] siècle). Nous devons avouer cependant que quelques-unes, celles de Fontevrault par exemple, ont eu une certaine juridiction spirituelle, même sur les religieux et les clercs ; mais ce fut toujours par un privilège du Saint-Siège et pour des raisons particulières, et non en vertu de leur bénédiction.

l'autre. En voici la formule que nous trouvons déjà, pour cette cérémonie, dans un vieil Ordo romain, avec les trois autres, mais pas dans le même ordre qu'ici :

Accordez, nous vous en prions, Dieu tout-puissant, à votre servante qu'en enseignant et pratiquant tout ce qu'il convient, elle instruise par l'exemple de ses bonnes œuvres, les âmes de celles qui lui seront soumises, et reçoive de vous, Pasteur plein de miséricorde, la récompense éternelle. Par J-C. N-S.

Mais tandis que pour la bénédiction des abbés ces oraisons étaient au nombre de trois, nous en avons quatre ici ; pourquoi? on a voulu probablement, multiplier les prières, parce que l'abbesse, à cause de son sexe plus faible, a besoin de plus de grâces, pour gouverner tout un monastère, et la grâce ne s'obtient que par la persévérance dans la prière. On voulait aussi, pour la même raison, insister dans cette demande, par une prière concernant plus spécialement l'élue. Nous la trouvons déjà dans un ancien Ordo romain ; et même c'était dans le Pontifical, manuscrit de Bari, la seule oraison dite alors. Elle fait allusion d'abord à Marie, sœur de Moïse, s'avançant à la tête des femmes d'Israël, pour célébrer le mystérieux passage de la mer Rouge ; puis à la vision de l'Apocalypse au sujet des vierges qui suivent l'agneau partout où il va : textes sacrés, allusions symboliques qui peuvent facilement s'appliquer à la supérieure d'un monastère et à ses filles. Voici, du reste, cette oraison :

Seigneur, Dieu tout-puissant, qui avez inspiré à la sœur de Moïse, Marie, de venir sur le rivage de la mer, pour chanter, joyeuse à la tête des femmes d'Israël, avec les chœurs et les instruments qui mêlaient leurs voix au bruit des flots, nous vous prions humblement, pour votre fidèle servante ici présente, qui est aujourd'hui établie abbesse sur toutes les religieuses soumises à son autorité ; qu'elle pro-

tège avec la règle monastique (*ou* canonique [1]) vos servantes, confiées à ses soins, de manière à ce qu'avec votre secours, elle entre, joyeuse avec elles, dans la gloire éternelle, et que là, pleine d'allégresse, elle chante avec les anges un cantique nouveau, et suive, partout où il ira, l'Agneau Jésus-Christ, Notre-Seigneur, qui, étant Dieu,... ℟ Amen.

§ III. — *La tradition de la règle.*

L'élue vient donc de recevoir la bénédiction abbatiale. Comme le premier devoir de sa charge est de faire observer la règle qui doit sanctifier ses sujets, on va maintenant lui en donner solennellement le livre, comme on l'a fait à la bénédiction d'un abbé et pour la même raison. C'est cette analogie de la charge qui fait employer ici encore la même formule avec un changement nécessaire dans les genres : *maternam providentiam* au lieu de *paternam.* Nous l'avons donc déjà expliquée ailleurs avec son rite.

Cette cérémonie relatée dans les Pontificaux d'Arles et de Sens du xve siècle, était jadis suivie de la tradition de la crosse, comme pour les abbés. Il n'est plus question de celle-ci dans le Pontifical romain, parce que cet insigne, accordé autrefois à certaines abbesses, en vertu d'une coutume ou d'un privilège spécial du Saint-Siège, leur a été retiré par un décret de la sacrée Cong. des Rites [2]; comme cet insigne est le signe de la

1. La règle sera appelée *monastique* ou *canonique* selon sa nature et les sujets auxquels elle s'adresse ; mais l'abbesse n'en est pas moins tenue à l'observer et à la faire observer, ce qui est l'objet principal de sa charge.

2. Voici ce décret : « Moniales S. Claræ et S. Benedicti civitatis Sypontinæ declarari petierunt : an earum abbatissis liceat in choro adhibere baculum episcopalem, eumdemque liceat, cum exponantur abbatissarum earumdem cadavera, earum manibus aptari, vel prope apponi? — *Et R. S. C. jussit* : Admoneatur episcopus, ut hujusmodi abusum dirimat. » (Die 29 jan. 1656.)

juridiction, il était juste qu'il fût réservé à ceux qui seuls ont juridiction dans l'Eglise.

§ IV. — *L'imposition du voile* (s'il y a lieu [1]).

Après que tous les rites de la bénédiction sont terminés, sauf la conclusion finale par l'intronisation, le Pontifical indique l'imposition du voile dans la cérémonie présente. Nous ne nous arrêterons à aucune explication à son sujet; on la trouvera complète plus bas, pour la bénédiction des vierges, puisque c'est alors surtout qu'il est imposé.

Le voile est d'abord béni par les formules suivantes :

Nous vous le demandons avec instance, Seigneur; que votre béné✝diction salutaire descende sur ce vêtement qui doit être imposé sur la tête de votre servante, et qu'il soit ainsi béni, consacré, sans tache, saint. Par le Christ Notre-Seigneur.

O Dieu, chef de tous les fidèles et sauveur du corps entier, sancti✝fiez par votre puissance, ce voile que votre servante doit placer sur sa tête pour votre amour et celui de votre Mère, la très heureuse Vierge Marie; que, sous votre garde, elle soit fidèle, dans son corps et dans son âme pure, au devoir signifié mystiquement par ce voile, afin que, parvenue à la récompense éternelle des saints, et préparée avec les vierges prudentes, elle mérite d'être admise à votre suite, avec nous dans la félicité sans fin, vous qui, étant Dieu, vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. — ℟ Amen.

Après ces deux oraisons, le pontife asperge le voile;

1. Nous disons : *s'il y a lieu*; c'est-à-dire, si l'élue, pour une raison ou pour une autre, n'avait pas reçu le voile, étant déjà religieuse. Le voile faisant essentiellement partie du costume, à cause de son symbolisme, on ne peut pas en dispenser l'abbesse. Mais celle-ci généralement l'a déjà reçu, du moins au moment de la profession religieuse.

puis s'assied, et couvert, le pose sur la tête de l'abbesse, de manière qu'il pende sur les épaules et par devant, jusqu'aux yeux. Il dit en même temps:

Recevez le voile sacré, signe de votre mépris du monde, et de vos perpétuelles fiançailles, contractées sincèrement, humblement, et de tout cœur, avec le Christ Jésus, qui, après vous avoir défendu de tout mal, vous conduira à la vie éternelle. — ℟ Amen.

D. Mabillon a trouvé dans la bibliothèque de Bobbio, en Italie, un vieux manuscrit du VIIIe siècle, qui renferme, pour l'imposition du voile à une abbesse, une formule plus longue que celle-ci, et qui dit assez l'antiquité de ce rite [1]. On l'omettrait, rappelle ici le Pontifical, si l'abbesse avait déjà reçu le voile avant sa bénédiction: *Si vero abbatissa prius velata fuit, omittantur prædicta.*

§ V. — *Continuation de la messe.*

Le pontife continue alors le saint sacrifice auquel l'abbesse assiste de la place qui lui est assignée dans le chœur où se passe la cérémonie. Après avoir lu l'offertoire, l'évêque s'assied devant l'autel, et couvert de la mitre, reçoit l'un après l'autre, deux cierges allumés, portés par deux familiers et que lui offre l'abbesse; celle-ci baise à chaque fois la main du pontife. Cette cérémonie est un souvenir de l'oblation ancienne apportée à l'autel pour l'entretien du culte et du clergé; nous l'avons rencontrée et expliquée dans le sacre d'un évêque et la bénédiction d'un abbé. Mais ici, comme dans les ordinations, l'abbesse n'offre que des cierges et non du pain et du vin, par esprit de modestie, ne pouvant pas donner à son offrande tout l'éclat de celle des nouveaux évêques et abbés. Ce rite, qu'on ne trouve pas dans les anciens manuscrits, a été cer-

1. *Musæum Italicum,* t. I.

tainement inspiré par l'analogie des bénédictions de ces derniers avec la cérémonie présente; analogie qui faisait dire à un vieux Pontifical du Vatican: « *In benedictione abbatissæ procedit per omnia, sicut in abbatis benedictione, usque ad finem.* »

Après l'offrande, l'évêque se lave les mains et continue la messe. Il ajoute à la première secrète, une seconde pour l'abbesse, sous la même conclusion:

Ces offrandes étant faites, nous vous prions, Seigneur, de faciliter à votre servante ici présente la persévérance dans une perpétuelle virginité, afin qu'à l'avénement du souverain Roi, elle mérite d'entrer avec allégresse, par les portes ouvertes devant elle, dans le royaume céleste. Par N-S. J-C...

Quand le moment en est venu, le pontife communie l'abbesse pour sceller par cet acte solennel, l'alliance plus intime de Jésus avec sa servante.

A la postcommunion du jour, on en ajoute une seconde pour l'abbesse.

Agréez avec bienveillance, Seigneur, la servitude que vous offre et que vous doit votre servante; afin que, pleine de confiance en votre protection, elle ne soit opprimée par aucun pouvoir adverse, au milieu des incertitudes qui entourent la fragilité humaine. Par N.-S. J.-C...

La messe se continue jusqu'à la bénédiction de la fin exclusivement, comme pour la bénédiction d'un abbé.

§ VI. — *L'intronisation.*

C'est le nom que le Pontifical lui-même donne encore ici à ce dernier rite, comme pour les nouveaux évêques et abbés: *Dicto Ite Missa est vel Benedicamus Domino, et Placeat, pontifex cum mitra intronizat abbatissam in sede.* L'évêque met ainsi l'abbesse en possession du gouvernement de son monastère, et proclame aux

yeux de tous, sa nouvelle dignité. Il le fait cependant avec moins d'apparat, le sujet n'étant pas élevé au même degré d'honneur ; mais la formule, différente selon que la cérémonie et par suite l'intronisation se fait dans le monastère même de l'abbesse ou ailleurs, est absolument identique à celle de l'abbé. C'est l'intronisation de ce dernier, en effet, qui a suggéré l'installation de l'abbesse en son siège monastique : *ritus descriptus videtur a benedictione abbatis*, dit Catalan. Nous ne reproduirons donc pas ici ces formules données et expliquées plus haut.

§ VII. — *La fin de la cérémonie.*

L'intronisation faite, l'évêque, à la droite de l'abbesse, debout et tourné vers l'autel mais sans mitre, entonne le *Te Deum*, hymne liturgique de la reconnaissance qui devait terminer la cérémonie ; il reste ainsi près de son siège jusqu'à la fin du chant. Pendant ce temps, l'abbesse retourne à l'intérieur du monastère, avec les deux assistantes, qui n'ont cessé de l'accompagner durant tous les rites de sa bénédiction. Les anciennes la reçoivent à la porte intérieure, et la conduisent à sa place, dans le chœur des religieuses ; là, chacune d'elles vient se mettre à genoux devant elle, après une profonde révérence, et en reçoit le baiser de paix maternel. Le sens de cette cérémonie est facile à comprendre ; et cette accolade liturgique sera le gage d'une union inviolable entre cette mère fidèle et pleine de sollicitude, et ses filles chéries qui se feront un bonheur d'obéir en tout à leur abbesse de qui elles reçoivent, dès le début de son gouvernement, un tel signe de charité et d'affection.

Après le chant du *Te Deum*, le pontife, toujours debout et sans mitre, mais, à notre avis, tourné vers l'endroit du chœur des religieuses où siège l'abbesse, ré-

cite les versets que nous avons rencontrés à la fin de la bénédiction d'un abbé : *Confirma hoc Deus...*

Mais l'oraison n'est pas la même. Elle a ici spécialement pour objet la persévérance de la nouvelle abbesse ; la femme étant plus fragile que l'homme et d'un caractère moins ferme, il convenait d'insister sur cette idée :

Protégez votre servante, Seigneur, sous la garde de votre bienveillance ; qu'elle conserve intacte, avec votre secours, la profession de sainte virginité qu'elle a faite par votre inspiration. Par le Christ Notre-Seigneur. ℟ Amen.

Tout est fini ; il ne reste plus au pontife qu'à donner sa bénédiction solennelle à l'assistance ; bénédiction de la messe qu'il termine, comme à l'ordinaire, par l'évangile selon S. Jean ; et chacun se retire en paix : *Deinde pontifex, assumpta mitra, benedicit solemniter populo, dicens : Sit nomen Domini... et benedictione data, vadant omnes in pace.*

Telle est la bénédiction d'une abbesse dont Humbert de Romanis, cinquième général des Dominicains, mort en 1277, donnait ainsi les motifs :

« Malgré la consécration qu'elle a déjà reçue lors de sa profession religieuse, on donne encore à l'abbesse nouvellement élue, une bénédiction spéciale, pour qu'elle surpasse en vertus et en grâces toutes ses filles. Puis le démon qui a pour la femme, d'après la Genèse [1], des inimitiés particulières, en a encore de plus grandes contre celle qui gouverne et qui attire ainsi tout le poids de sa haine. Au surplus, la charge de conduire les âmes est redoutable même aux épaules d'un ange ; la supériorité demande qu'on ne s'occupe pas seulement du spirituel, mais aussi du temporel où il est aisé de faillir. Ainsi une grâce spéciale est nécessaire à l'abbesse, pour résister à Satan, pour mieux porter le far-

1. III, 45.

deau, pour mieux se prémunir contre le mal parmi ses préoccupations terrestres. En outre, ne faut-il pas que la supérieure agisse souvent avec fermeté, instruise avec prudence, donne à tous l'exemple de la sainteté? Aussi, comme la femme est fragile par sa nature, moins discrète et plus portée au mal, il faut à l'abbesse plus de grâces pour se montrer ferme, prudente et sainte malgré la fragilité de son sexe. Enfin l'abbesse est en rapports fréquents de relations avec Dieu et les anges, avec les inférieurs soumis à son pouvoir, avec toutes sortes d'affaires extérieures inhérentes à sa charge. Il lui faut donc encore beaucoup de grâces, pour être agréable aux puissances supérieures par une conscience pure, à ses sujets, par un gouvernement aimable, aux personnes du dehors, par une bonne réputation. Or cette abondance de grâces lui est donnée par la vertu de sa bénédiction abbatiale; et c'est pourquoi on a bien fait de vouloir cette bénédiction pour l'abbesse qui a tant besoin de secours surnaturels [1]. »

Art. II. — Bénédiction et consécration des vierges.

On entend ici par vierges les personnes qui consacrent à Dieu solennellement et devant l'Eglise leur virginité pour vivre dans une communauté, selon les règles qu'on y professe. Dès les temps les plus anciens, on a constitué les postulantes ou novices dans leur nouvel état, par un ensemble de rites liturgiques appelés : *bénédiction et consécration des vierges;* ce dernier mot, traditionnel cependant, ne doit se prendre que dans un sens large, puisque l'huile sainte n'apparaît pas dans la cérémonie. Il en est qui font remonter cette pratique aux temps apostoliques : « *Consecratio*

1. L. II, *De modo prompte cudendi sermones*, cap. XXXVII.

virginum, disait Yves de Chartres à l'abbé Gofride, *ex apostolica auctoritate Episcoporum privilegio reservatur* [1]. » Humbert de Romanis cite à l'appui le fait de S. Mathieu consacrant vierges par la prière et l'imposition du voile Ephigénie, fille du roi d'Ethiopie, et 200 de ses compagnes [2]. Le Martyrologe romain relate aussi que le pape S. Clément, disciple de S. Pierre et son successeur, consacra de même Flavia Domitilla, vierge et martyre. S. Jérôme écrivait à la vierge Démétriade : « *Scio quod ad imprecationem pontificis, flammeum virginale sanctum operuit caput.* » S. Ambroise n'a-t-il pas dit dans son Exhortation aux vierges : « *Venit Paschæ dies, in toto orbe, baptismi sacramenta celebrantur, velantur sacræ virgines* [3]... »? Le rite cependant n'en est pas moins regardé comme simplement de droit ecclésiastique et non de droit divin [4].

Mais pourquoi le mode ancien de consacrer les vierges, observé jusqu'au xv[e] siècle, est-il tombé depuis en désuétude? C'est un fait, et Barbosa le prouve: *Et advertas quod consuetudo benedicendi virgines non amplius est in usu* », dit-il [5]. Thomassin en donne pour raison le nombre considérable de religieuses qui augmentait de jour en jour, les sermons de la profession et de la clôture qui semblaient suffire abondamment, et la moins grande solennité des vœux [6]. L'évêque était regardé, et l'est encore aujourd'hui, par le Pontifical, comme le ministre ordinaire de la cérémonie; nouvelle cause peut-être aussi de cette désuétude.

D. Guéranger fait observer que depuis le xviii[e] siècle, l'usage de consacrer ainsi les vierges solennelle-

1. Ep. XLI *ad Gofredum Vindocinensis monasterii abbatem.*
2. *De modo prompte cudendi sermones,* l. II, cap. XXX.
3. *Exhortatio ad Virgines.*
4. Hallier : *De sacris ordinationibus,* Sect. IV, cap. II. *De sexu idoneo sacræ ordinationi.*
5. *Jus Ecclesiasticum,* l. I, cap. LXIV, n. 21.
6. *Disciplina Ecclesiast.* Pars I, l. III, cap. XXXIX, n. 6 et 7.

ment, avec les formules du Pontifical, a de plus en plus disparu. Quoi qu'il en soit, il n'appartient plus de droit commun à tous les Ordres, ajoute le savant liturgiste : « *Quod indicare videtur præfatam consecrationem non omnibus monialibus de jure communi hodiedum competere.* » En dehors des religieuses qui ont ce privilège, comme celles de l'ordre bénédictin et quelques autres, il faudrait une autorisation du Saint-Siège pour se servir des formules solennelles du Pontifical romain. Les diverses congrégations de femmes ont, pour les cérémonies de la vêture et du voile distinguées entre elles des cérémonies particulières qui s'inspirent cependant plus ou moins de notre livre liturgique; aussi nous contenterons-nous d'exposer les rites et les prières du Pontifical, en ajoutant au bas des pages, des notes qui pourraient intéresser encore aujourd'hui toutes les religieuses. « Le Pontifical, dit Mgr Lamothe-Tenet, contient pour la cérémonie de la bénédiction des Vierges, des prières d'une piété ravissante, des préfaces d'une rare éloquence et des notions d'une beauté doctrinale parfaite. »

Les seuls jours, dit le Pontifical, où cette cérémonie soit permise sont : l'Epiphanie, l'octave de Pâques, les fêtes d'apôtres et tous les dimanches de l'année.

La veille au soir ou encore le jour même au matin, avant que le pontife fasse sa préparation à la sainte messe, on lui présente les vierges à bénir, et cette présentation doit avoir lieu dans un endroit convenable. Là le prélat les interroge une à une pour savoir si elles ont l'âge requis par les canons, c'est-à-dire vingt-cinq ans accomplis, et si elles ont vraiment l'intention de garder la virginité. En outre il les questionne séparément, et avec toutes les précautions possibles évidemment, sur leur conduite, l'état de leur conscience et leur chasteté.

Cet examen terminé, on place, sur l'autel et au coin

de l'épître, les objets destinés à la bénédiction des vierges : habits religieux, voiles, anneaux, colliers ou couronnes : toutes choses qui devront être remises aux vierges quand le moment en sera venu.

On désigne des anciennes qui leur serviront d'assistantes [1], et plusieurs de leurs proches parentes, pour les précéder, les guider, les mener vers le pontife et les ramener à leur place.

On dresse un petit pavillon dans l'église, ou du moins on dispose un endroit convenable où les vierges puissent se retirer en commun pour y prendre au moment voulu les habits bénis par le pontife.

Tous ces préparatifs terminés, à l'heure fixée la cérémonie commence. Nous pouvons y distinguer : le commencement de la messe; — la présentation des vierges au pontife; — les promesses solennelles; — les invocations; — la bénédiction de l'habit religieux, — des voiles, — des anneaux, — et des couronnes; — les préludes à la remise des ornements bénis; — l'imposition du voile; — la tradition de l'anneau; — l'imposition de la couronne; — la bénédiction; la continuation et la fin de la messe; — la tradition du bréviaire; la conclusion de la cérémonie.

§ I. — *Le commencement de la messe.*

Le prélat se revêt de ses ornements pontificaux et commence, comme à l'ordinaire, la messe qui est celle du jour et qu'il poursuit jusqu'au dernier verset de l'alleluia, du trait ou de la prose exclusivement selon le temps liturgique. Toutefois à la collecte, une addition est à faire ; c'est celle d'une oraison spéciale en faveur des vierges : elle est ainsi conçue :

1. Le texte liturgique appelle *paranymphes* (paranymphæ), ces sœurs anciennes qui leur servent ainsi de compagnes. C'est par allusion aux paranymphes des Grecs, qui accompagnaient et servaient l'épouse dans la cérémonie des noces.

Nous vous en prions, Seigneur, donnez à vos servantes que vous avez daigné honorer de la sainte virginité, la grâce de consommer l'œuvre qu'elles ont entreprise; et afin de vous offrir un tout parfait, faites que la fin soit digne d'un tel début. — Par N.-S. J.-C. votre Fils... ℟ Amen.

Le pontife continue donc la messe jusqu'à l'avant-dernier verset de l'alleluia, comme il a été dit plus haut; et à cet endroit, il va s'asseoir, mitre en tête, sur un fauteuil préparé devant l'autel.

§ II. — *La présentation des vierges au Pontife.*

Les vierges, vêtues comme elles l'étaient dans leur couvent, sortent du monastère sans voile, sans scapulaire, sans coule. Elles sont accompagnées chacune de leurs proches parentes et de deux anciennes qui ont le voile abaissé sur le visage; toutes ces personnes les font entrer dans l'église où se fait la cérémonie.

Pendant ce temps, l'archiprêtre, revêtu du surplis et de la chape, chante sur le ton convenable, l'antienne suivante:

Vierges prudentes, préparez vos lampes: voici l'Epoux qui vient, allez au-devant de lui.

En entendant cette voix, les vierges allument le cierge qu'elles tiennent à la main et s'avancent deux par deux. L'archiprêtre marche à leur rencontre et les fait se placer en dehors du chœur, le visage tourné vers le maître-autel où le pontife est assis, en sorte qu'elles puissent le voir et en être vues. Elles se mettent à genoux et l'archiprêtre s'adressant au pontife sur le ton de la lecture et d'une voix suffisante, dit:

Révérendissime Père, notre mère la sainte Eglise catholique vous prie de daigner bénir et consacrer ces vierges ici présentes, et les fiancer à Notre-Seigneur Jésus-Christ, fils du Dieu Très-Haut.

Le prélat lui pose cette question :

Savez-vous si elles en sont dignes?

A quoi il répond :

Autant que la fragilité humaine me permet de le savoir, je crois et j'atteste qu'elles en sont dignes.

Le pontife, toujours assis et couvert de la mitre, s'adresse alors aux assistants :

Avec le secours du Seigneur notre Dieu et de notre sauveur Jésus-Christ, nous décidons de bénir et de consacrer ces vierges ici présentes, et de les fiancer à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu Très-Haut.

§ III. — *Les promesses solennelles.*

Le pontife appelle alors les vierges en chantant : *Venite, venez*. Elles répondent : *Et nunc sequimur* : *nous voici*; puis elles s'avancent jusqu'à l'entrée du chœur et là se mettent à genoux.

Le prélat élevant le ton, les appelle une seconde fois en chantant encore : *Venite*. Elles se lèvent et répondent de même : *Et nunc sequimur in toto corde* : *nous voici et de tout cœur!* Puis elles s'avancent alors jusqu'au milieu du chœur et s'y agenouillent.

Pour la troisième fois, le pontife prend un ton plus élevé pour chanter :

Venez, mes filles, écoutez-moi; je vous apprendrai la crainte du Seigneur.

Les vierges se lèvent et répondent à sa voix en chantant l'antienne suivante, tout en s'avançant vers le sanctuaire :

Nous voici et de tout cœur ; nous vous craignons, Seigneur, et nous cherchons à voir votre visage; ne nous confondez pas, mais agissez avec nous selon votre mansuétude et votre miséricorde infinie.

Arrivées devant le pontife, elles s'agenouillent et s'inclinent profondément, presque jusqu'à terre. Puis chacune d'elles dit à son tour le ℣ suivant, en relevant un peu la tête, qu'elle baisse à nouveau sitôt qu'elle a fini de le chanter :

Recevez-moi, Seigneur, selon votre parole ; qu'aucune iniquité ne s'empare de moi.

Ayant fini de dire chacune à leur tour ce verset, elles se lèvent toutes ensemble, et leurs assistantes les placent dans l'ordre voulu, en forme de couronne tout autour du pontife, toutefois à une distance convenable. Celui-ci les exhorte publiquement à embrasser et à conserver la virginité, et pour cela les interroge tout haut :

Voulez-vous persévérer dans votre dessein de garder la sainte virginité ?

Elles répondent ensemble :

Oui, nous le voulons.

L'une après l'autre, elles viennent s'agenouiller devant le pontife : chacune à son tour, place ses deux mains jointes, entre celles de l'évêque [1], qui l'interroge en ces termes :

Promettez-vous de garder perpétuellement la virginité ?

A quoi elle répond :

Oui, je le promets.

Deo gratias, dit le pontife. Puis la vierge lui baise respectueusement la main, se relève ensuite et retourne

1. Gavantus fait observer ici que ce rite n'a rien d'inconvenant puisque le prélat a les mains revêtues des gants liturgiques. Cette remarque s'applique aussi au rite du baisement de la main du pontife par chacune des vierges.

s'agenouiller près de ses compagnes. Une autre la remplace et la cérémonie se poursuit jusqu'à ce que toutes soient venues dire leur *promitto* entre les mains du pontife.

Alors celui-ci les interroge à nouveau :

Voulez-vous être bénies, consacrées, et fiancées à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu Très-Haut ?

Et toutes de répondre à genoux :

Nous le voulons.

§ IV. — *Les invocations.*

Ces promesses solennelles faites, le pontife se prosterne devant l'autel, sur son fauteuil ; à droite et à gauche s'agenouillent les ministres. Derrière le pontife, et sur des tapis, les vierges se prosternent en couronne. Le chœur entonne et poursuit les litanies des saints. Mais lorsqu'on en est arrivé à la fin du verset : *Ut omnibus fidelibus defunctis,* on s'arrête.

Le pontife se lève, mitre en tête, crosse en main, et se tournant vers les vierges toujours prosternées, il dit sur le ton des litanies :

Daignez bé✝nir vos servantes ici présentes.
℟ Nous vous en supplions, exaucez-nous.
Daignez bé✝nir et sancti✝fier vos servantes ici présentes.
℟ Nous vous en supplions, exaucez-nous.

Ceci dit, le prélat reprend sa position première, et le chœur achève les litanies comme à l'ordinaire, à partir de l'endroit où il les avait laissées ; et lorsqu'elles sont terminées, tout le monde se lève pour le chant du *Veni Creator.*

Le pontife est à genoux devant l'autel, sans mitre : il entonne l'hymne que le chœur continue jusqu'au bout. A la fin du premier verset, le prélat se lève et

reste debout et sans mitre. Lorsque le *Veni Creator* est terminé, les vierges retournent à leur pavillon ou dans tout autre endroit qui aura été préparé, comme il a été dit plus haut.

§ V. — *La bénédiction des ornements religieux.*

N° 1. — **Bénédiction de l'habit religieux.**

Aussitôt que l'hymne est achevée, le pontife, debout devant l'autel, et sans mitre, bénit l'habit des vierges en disant : *Dominus vobiscum...* puis :

Prions.

O Dieu si fidèle et si exact à accomplir vos promesses de biens éternels ; vous qui avez promis à vos fidèles le vêtement du salut et la tunique de l'éternelle allégresse ; nous supplions humblement votre miséricorde de bé†nir avec bienveillance ces habits qui symbolisent l'humilité du cœur et le mépris du monde, et que vont revêtir vos servantes. Faites qu'elles gardent toujours, avec votre aide, le vêtement précieux de la chasteté que votre inspiration leur a suggéré de prendre, et, après les avoir couvertes dans le temps, du vêtement de leurs saintes promesses, revêtez-les de la bienheureuse immortalité. Par N.-S. J.-C. votre Fils, qui... ℟ Amen.

Prions.

Seigneur notre Dieu, qui donnez les vertus salutaires et répandez avec largesse toutes sortes de bénédictions, nous vous supplions instamment de daigner bé†nir et sancti†fier ces vêtements dont veulent se revêtir vos servantes comme de l'insigne de la vie religieuse qu'elles embrassent, pour qu'on les reconnaisse parmi les autres femmes, comme consacrées à vous. Par le Christ Notre-Seigneur. — ℟ Amen.

Prions.

Exaucez nos prières, Dieu tout-puissant, et répandez la rosée féconde de votre bénédiction sur ces habits dont vos servantes demandent à se couvrir ; de même que jadis vous

avez répandu sur les bords du vêtement d'Aaron les parfums bénits, quand de sa tête ils descendaient sur sa barbe vénérable. De même que vous avez béni les vêtements de tous les religieux qui vous ont été agréables en toutes choses, daignez bé†nir et sancti†fier ceux-ci. O père très clément, faites qu'ils soient pour vos servantes la sauvegarde de leur salut, le signe de leur religion, le point de départ de leur sainteté, le bouclier d'airain qui les protège contre les traits de l'ennemi, afin que, par leur persévérance dans la chasteté, elles soient enrichies au centuple dans l'opulence du ciel. Par le Christ Notre-Seigneur [1]. — ℟ Amen.

Le pontife asperge alors d'eau bénite ces vêtements qui sont portés aussitôt aux vierges, à l'endroit où elles se sont retirées. Là, elles quittent leurs habits ordinaires et revêtent ceux qui viennent d'être bénits.

N° 2. — Bénédiction du voile.

Pendant ce temps, le prélat debout devant l'autel et sans mitre, bénit le voile des vierges par les oraisons suivantes :

Prions.

Seigneur, nous vous prions humblement, que le bienfait de votre béné†diction descende sur ces vêtements qui doivent couvrir la tête de vos servantes, afin qu'ils soient vraiment des vêtements bénits, consacrés, purs et saints. Par le Christ Notre-Seigneur. — ℟ Amen.

Prions.

O Dieu, chef de tous les fidèles et sauveur du corps humain tout entier, sancti†fiez de votre main ces voiles que vos servantes doivent placer sur leur tête, par amour pour

1. Il est facile de voir, dans ces oraisons, le symbolisme des vêtements religieux et entre autres, l'humilité, le mépris du monde, la chasteté, la bonne odeur des vertus, qui conviennent si bien aux vierges, comme le font remarquer les saints Pères et parmi eux S. Bernard ; vertus qui feront aussi leur sauvegarde.

vous et pour la bienheureuse Vierge Marie [1]; que sous votre égide elles gardent toujours dans un corps et une âme sans souillure, ce que ce voile sous-entend par son symbolisme mystique; afin que, en arrivant à la récompense éternelle des saints, après s'être préparées avec les vierges prudentes de l'Evangile, elles méritent d'entrer à votre suite aux noces de l'éternelle félicité. Vous qui étant Dieu vivez et régnez dans tous les siècles. ℟ Amen.

Ici encore le pontife asperge les voiles, objet de ces supplications, de ces prières de l'Eglise.

N° 3. — Bénédiction des anneaux.

Le pontife bénit ensuite les anneaux des vierges en disant :

Prions.

Créateur et conservateur du genre humain, qui lui donnez la grâce spirituelle et le salut avec libéralité : vous, Seigneur, répandez votre béné✝diction sur ces anneaux; afin que ces vierges qui les porteront, munies de la vertu céleste, gardent leur foi intacte et leur fidélité sincère; que comme de vraies épouses du Christ elles observent leur vœu de virginité et persévèrent dans une perpétuelle chasteté. Par le Christ Notre-Seigneur. — ℟ Amen.

Puis il les asperge d'eau bénite pour terminer ce rite.

N° 4. — Bénédiction des couronnes.

L'évêque bénit ensuite les couronnes par cette formule :

Prions.

Bénis✝sez, Seigneur, ces parures ; faites, par l'invocation

1. La seconde oraison fait allusion au voile dont se couvrait par modestie la sainte Vierge, ainsi que toutes les femmes juives : insinuant ainsi aux vierges consacrées à leur divin Epoux, Jésus, d'imiter en tout, et surtout dans sa pureté, la Vierge Marie, la mère de leur Dieu à qui elles se sont vouées entièrement.

de votre nom, que toutes celles qui les auront portées et vous auront servi fidèlement, méritent de recevoir au ciel la couronne que symbolisent celles-ci. Vous qui étant Dieu vivez et régnez dans une Trinité parfaite, dans les siècles des siècles. — ℟ Amen.

Ici encore aspersion d'eau bénite sur les couronnes.

§ VI. — *Préludes à la remise des ornements religieux.*

Tous ces rites accomplis, les vierges, revêtues de leur habit religieux à l'exception du voile et des autres ornements, s'avancent ensemble, mais par rangs de deux, vers le pontife, en chantant ce répons :

J'ai dit adieu au royaume du monde et à toutes les parures du siècle, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Que j'ai vu, que j'ai aimé, en qui j'ai cru, à qui je me suis attachée. — ℣. Mon cœur a éclaté en paroles suaves et j'expose mes œuvres au Roi. — Que j'ai vu, que j'ai aimé, en qui j'ai cru, à qui je me suis attachée.

Après le chant de ce répons, les assistantes font placer les vierges à genoux devant le pontife, au pied de l'autel et en forme de couronne. Elles ont toutes le visage découvert ; le pontife se lève, quitte la mitre qu'il avait prise pendant le répons précédent, se tourne vers elles, et dit :

Prions.

Seigneur, jetez un regard bienveillant sur vos servantes, et faites qu'avec votre secours, elles gardent le vœu de sainte virginité que votre inspiration leur a suggéré. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils qui... étant Dieu vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit.

Puis, prenant le ton convenable, il continue l'oraison précédente en forme de préface précédée des ℣℣ et des ℟℟ ordinaires : *Per omnia sæcula... — Dominus vobiscum... — Sursum corda... — Gratias agamus...*

Il est vraiment juste et digne, équitable et salutaire, que partout et toujours, nous vous rendions grâces, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui vous plaisez à habiter les corps chastes et chérissez les âmes pures. Vous qui, voyant la nature humaine corrompue dans le premier homme par la malice du diable, l'avez, dans votre Verbe par qui tout a été fait, si bien réhabilitée, qu'elle a été ramenée par vous, non seulement à l'innocence de sa première origine, mais encore à la conquête des biens éternels dont elle jouira dans l'autre monde, vous qui élevez à la hauteur des anges ceux que leur condition d'hommes mortels tient enchaînés ici-bas. Seigneur, regardez vos servantes, qui, plaçant dans vos mains le vœu de leur continence, vous offrent leur sacrifice, à vous de qui elles ont reçu l'inspiration même de leurs vœux. Car comment une âme emprisonnée dans une chair mortelle, triompherait-elle de la loi de la nature, de la liberté de ses dérèglements, de la force des mauvaises habitudes, de l'aiguillon du jeune âge, si vous, ô mon Dieu, par votre libre volonté, n'allumiez en elle le feu de votre amour, n'entreteniez avec bonté cette flamme en son cœur, et ne lui donniez le courage nécessaire? En effet, dès que votre grâce se fut répandue à flots sur le monde entier, allant ainsi chercher dans toutes les nations qui sont sous le ciel comme une foule d'étoiles innombrables, les héritiers du nouveau Testament, pour en faire vos fils adoptifs, aussitôt parmi toutes les vertus célestes que vous avez inspirées à vos enfants, non par le sang ni la chair, mais par le Saint-Esprit, la source féconde de vos largesses a distillé en plusieurs âmes ce don divin de la virginité. Ainsi au moment même où l'honneur du mariage n'était rabaissé par aucune loi, mais demeurait une chose sacrée par la bénédiction donnée aux époux, il y eut cependant de nobles cœurs, qui, dédaignant cette union charnelle des deux sexes, soupiraient après ce serment sacré, sans profiter du mariage, aimant ce qu'il symbolise. Alors elle a reconnu son auteur, cette bienheureuse virginité, et, l'émule de la pureté des anges, elle s'est vouée entièrement à la couche nuptiale, au sanctuaire inviolable de Celui qui est ainsi l'époux de la virginité éternelle en même temps qu'il en est le Fils. A ces vierges qui implorent votre secours, Sei-

gneur, et qui désirent être fortifiées par la consécration de votre bené✝diction, donnez donc le rempart et le gouvernail de votre protection, afin que l'antique ennemi qui répand dans les plus saintes entreprises ses embûches ingénieuses pour faner la palme de la continence parfaite, ne se glisse pas ici par suite d'une incurie facile, et ne soustraie rien au vœu de ces vierges, même en leur suggérant ce qui ne déshonorerait pas le mariage. Qu'en elles, Seigneur, par le don de votre Esprit-Saint, brille une modestie pleine de retenue, une sage bonté, une douceur toujours digne et une chaste liberté. Qu'elles brûlent de la divine charité et n'aiment rien autre que vous, qu'elles mènent une vie honorable, sans toutefois désirer les honneurs; qu'elles vous glorifient dans la chasteté de leur corps et la pureté de leur âme. Que l'amour leur inspire votre crainte et leur soumission. Soyez leur honneur, leur joie, leur volonté; leur consolation dans l'amertume; leur conseil dans les doutes; leur sauvegarde dans les injustices, leur patience dans les tribulations; leur abondance dans la pauvreté; leur nourriture dans le jeûne; leur remède dans l'infirmité. — Qu'en vous elles trouvent tout, puisqu'elles désirent vous aimer par dessus tout. Par vous qu'elles gardent ce qu'elles ont juré, s'efforçant de plaire au scrutateur des cœurs non par la beauté du corps mais par celle de l'âme; qu'elles se rangent dans le nombre des vierges sages, afin que, éclairées du flambeau de leurs vertus, elles attendent avec l'huile de leur préparation, la venue de l'Epoux céleste. Qu'elles ne soient pas surprises par l'arrivée imprévue du Roi, mais qu'elles vivent en paix et dans la lumière, et que se joignant au chœur des vierges qui précéderont l'Agneau, elles marchent avec joie à sa rencontre; qu'elles ne soient pas exclues dans la compagnie des vierges folles, mais qu'elles franchissent hardiment le seuil royal avec les vierges sages et demeurent pour toujours avec votre Agneau dans la pratique durable d'une chasteté éprouvée. En sorte que, par votre grâce, elles méritent d'être décorées du don de virginité qui les récompense au centuple.

Le pontife poursuivant à voix basse, de façon toutefois à être entendu des assistants, conclut:

Par N.-S. J.-C. votre Fils qui, étant Dieu, vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. ℟ Amen.

Puis il reçoit la mitre et commence le répons suivant qu'achève le chœur :

Venez, vous que j'ai choisie, je placerai en vous mon trône. — Parce que le Roi a désiré ardemment voir votre beauté. — ℣ Ecoutez, ma fille, et voyez; soyez attentive à ma parole. — Parce que le Roi a désiré ardemment voir votre beauté.

§ VII. — *L'imposition du voile.*

Pendant que le chœur poursuit le répons, le pontife s'assied mitre en tête; lorsqu'il est terminé, les vierges se lèvent, et les deux premières sont conduites devant le pontife par les assistantes. Elles fléchissent humblement les genoux en chantant toutes deux ensemble l'antienne suivante :

Je suis la servante du Christ : c'est pourquoi je montre à tous que je suis son esclave.

Après quoi, le pontife les interroge tout haut en ces termes :

Voulez-vous persévérer dans la sainte virginité dont vous avez fait profession ?

Volumus, nous le voulons [1], répondent-elles toutes les deux. Le pontife met alors le voile sur la tête de chacune d'elles, en sorte qu'il pende sur les épaules et la poitrine jusqu'aux yeux. Il dit en même temps la formule suivante :

1. L'imposition du voile est regardée comme la cérémonie la plus importante et comme l'équivalent ou la confirmation de la profession religieuse. De là cette question que nous retrouvons encore ici.

Recevez le voile sacré, par qui chacun verra que vous avez dit adieu au monde, et que, dans toute la sincérité, l'humilité et la liberté de votre cœur, vous avez épousé pour toujours Jésus-Christ qui vous défendra de tout mal et vous conduira à la vie éternelle [1]. ℟ Amen.

Puis toujours à genoux et voilées, elles chantent le répons suivant :

Il a posé un signe sur mon visage afin que je n'aie d'autre amour que le sien.

Ceci fait, les assistantes les ramènent à leur place primitive. Deux autres vierges viennent les remplacer et recevoir, avec les mêmes rites, le voile bénit des mains du pontife. Lorsque toutes l'ont ainsi reçu, le prélat dépose la mitre, se lève, se tourne vers elles et dit :

℣ Dominus vobiscum.
℟ Et cum spiritu tuo.

Prions.

Seigneur, que l'égide de votre bonté couvre vos servantes, afin que, avec votre secours, elles gardent intact ce vœu de sainte virginité que votre inspiration leur a fait contracter. Vous qui, étant Dieu, vivez et régnez... ℟ Amen.

§ VIII. — *La tradition de l'anneau.*

Le pontife reçoit alors la mitre et appelle les vierges en entonnant l'antienne suivante que le chœur continue tandis que, lui, reste assis :

Contractez la sainte alliance, ma bien-aimée : venez, l'hi-

1. Le voile, en couvrant la tête, exprime le mépris du monde et de ses vanités, et la dépendance pleine et entière dans laquelle la vierge promet de vivre par rapport au Christ son unique époux : *velamen jugum illarum est,* dit Tertullien (*De velandis Virginibus,* cap. XVII.)

ver est passé, la tourterelle chante; les vignes fleuries embaument l'air.

Pendant ce temps, toutes les vierges sont à genoux. Mais sitôt que l'antienne est terminée, les deux vierges qui avaient reçu le voile les premières sont amenées au pontife par les assistantes et se mettent à genoux devant lui. Alors prenant un anneau dans sa main droite et de l'autre tenant la main droite de la vierge, il le lui passe au doigt annulaire et l'unit ainsi à Jésus-Christ, en disant:

Je vous unis à Jésus-Christ, Fils du Père Très-Haut; qu'il vous garde intacte; recevez donc l'anneau de la fidélité conjugale, le sceau de l'Esprit-Saint, afin que vous soyez appelée l'épouse de Dieu, et que si vous le servez fidèlement vous soyez couronnée pour toujours. Au nom du Pè†re, et du†Fils et du Saint†Esprit [1]. ℟ Amen.

Cette cérémonie terminée, elles chantent toutes deux à genoux cette antienne:

J'ai épousé celui que servent les anges et de qui le soleil et la lune admirent la beauté.

Puis les assistantes les reconduisent à leur place et deux autres viennent à leur tour recevoir l'anneau des fiançailles éternelles. Lorsque toutes se sont successivement présentées devant le pontife, elles restent à genoux, à leur place et élevant leur main droite [2] elles

1. L'anneau a toujours été regardé comme le signe d'une alliance nuptiale ou mystique. Notre-Seigneur semble avoir voulu consacrer le rite actuel, dans une célèbre apparition à sainte Catherine de Sienne, rapportée par le Fr. Raymond de Capoue, dominicain, biographe de la sainte : Jésus donc apparut à la vierge de Sienne, lui passa au doigt un anneau d'or, orné de pierres précieuses, en lui disant : « Voici que je vous prends aujourd'hui pour épouse : soyez-moi fidèle par la virginité jusqu'au jour des noces éternelles. » (*Ejusdem vitæ* pars. II, cap. II.)

2. Les vierges lèvent ici les mains en signe de joie et de

la montrent aux assistants en chantant l'antienne que voici :

Jésus-Christ mon Seigneur m'a donné en gage son anneau et m'a ornée, comme une épouse, d'une couronne.

Puis le pontife se lève et mitre en tête, tourné vers elles, dit :

Qu'il vous bé†nisse, le créateur du ciel et de la terre, Dieu le Père tout-puissant qui a daigné vous choisir comme compagnes de la bienheureuse Marie, mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; afin que vous conserviez intacte et sans souillure la virginité dont vous avez fait profession devant Dieu et ses anges ; que vous observiez votre vœu ; que vous aimiez la chasteté ; que vous gardiez la force dans les combats ; et que vous méritiez de recevoir la couronne de la virginité. Par le même Christ Notre-Seigneur. ℟ Amen.

§ IX. — *L'imposition de la couronne.*

Le pontife, gardant toujours la mitre, entonne l'antienne suivante :

Venez, épouse du Christ ; recevez la couronne que le Seigneur vous a préparée pour l'éternité.

Puis il s'assied pendant que le chœur l'achève. Lorsqu'elle est terminée, les deux premières vierges se présentent devant lui comme précédemment, et reçoivent chacune à leur tour et à genoux, une couronne ou un collier que le pontife leur place sur la tête en disant à chaque fois :

Recevez la couronne de la dignité virginale, afin que, comme nos mains vous couronnent sur la terre, vous méritiez, dans les cieux, d'être couronnée de gloire et d'hon-

serment ; double sens de ce geste attesté déjà par deux auteurs profanes : Lucain, dans le liv. I de son *Belli civilis,* et Cicéron dans sa lettre à César. (L. VII, ep. v.)

neur par le Christ. Par le même Christ Notre-Seigneur [1].
℟ Amen.

Toutes les deux ensemble chantent l'antienne suivante:

Le Seigneur m'a revêtue d'une robe tissue d'or et m'a ornée de magnifiques joyaux.

Lorsque toutes ont ainsi été amenées deux à deux pour recevoir la couronne, et ont chanté l'antienne *Induit me*, elles se lèvent à leur place ordinaire. Le pontife quitte la mitre; puis debout et tourné vers elles, il invoque Dieu en leur faveur par l'oraison suivante, précédée du ℣ *Dominus vobiscum*:

Prions.

Nous vous en conjurons, Dieu tout-puissant, faites que vos servantes qui dans l'espoir d'une récompense éternelle désirent vous être consacrées, à vous Seigneur Dieu, persévèrent dans leur sainte intention avec une fidélité et un courage inaltérables. Accordez-leur, Seigneur, l'humilité, la chasteté, l'obéissance, la charité et l'abondance de toutes les bonnes œuvres; afin qu'elles puissent parvenir à

1. Les prêtres imposaient autrefois une couronne aux époux, comme le prouve D. Martène (*De Antiq. Eccles Ritibus*, l. I, c. IX); ce qui s'observe encore aujourd'hui chez les Grecs. De ce rite est venu celui qui nous occupe : couronne de gloire et de joie pour les épouses de la terre et pour celles du Christ. Les auteurs font observer ici à propos du voile et de la couronne, que les religieuses ne portent plus leur chevelure, un des principaux ornements da la femme; c'est encore en signe d'humilité et de renoncement au monde et de leur désir de ne plus vouloir plaire qu'à Jésus-Christ ; *moris est*, écrivait S. Jérôme, *ut tam virgo quam vidua, quæ se Deo voverunt, et sæculo renuntiantes, omnes delicias sæculi conculcaverunt, crinem monasteriorum matribus offerant desecandum*. (Ep. ad Sabinianum Diaconum.) — *Cum enim in signum subjectionis dati sunt illis capilli, Christo jam desponsatæ in libertatem vindicantur nec aliquid amplius viris debent*, ajoute Sponde, dans son abrégé des *Annales de Baronius* (Ad. ann. 57, n. 27.)

mériter la gloire éternelle. Par le Christ Notre-Seigneur. ℟ Amen.

Tout le monde, y compris les vierges, se met à genoux pendant que le pontife, toujours debout et sans mitre, dit la seconde oraison :

Prions.

Nous vous invoquons, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, pour vos servantes, qui ont fait vœu de vous servir avec un esprit pur et un cœur chaste ; daignez les placer en la société de ces 144.000 qui sont demeurées vierges, n'ont point contracté de souillure avec le sexe, et en qui on n'a jamais remarqué de duplicité. Faites qu'ainsi vos servantes demeurent sans tache jusqu'à la fin. Par l'immaculé Notre-Seigneur J.-C. votre Fils, qui... ℟ Amen.

Les vierges se lèvent et chantent toutes ensemble l'antienne suivante :

Voici que j'aperçois l'objet de mes désirs; que je possède le but de mes espérances ; je suis unie dans les cieux à celui que sur la terre j'ai aimé avec un attachement sans bornes.

§ X. — *La bénédiction.*

Le pontife joint les mains devant la poitrine et dit, sur les vierges profondément inclinées, la formule de bénédiction précédée d'une oraison préliminaire qu'il récite sans les ℣℣ ordinaires, et que voici :

O Dieu, qui façonnez et animez les âmes; qui ne dédaignez aucun âge, ne repoussez aucun sexe, ne regardez aucune condition comme indigne de votre grâce, mais qui êtes le créateur et le rédempteur de tous sans exception; couvrez du bouclier de votre protection ces servantes que, comme un bon pasteur, vous avez daigné vous choisir dans tous les rangs du troupeau, pour conserver intacte la couronne éternelle de la virginité et la pureté de l'âme, et par la conduite de votre sagesse, disposez-les à toutes les œu-

vres de vertu et de gloire, afin que, triomphant des séductions de la chair et ne voulant pas d'un mariage désormais illicite pour elles, elles méritent d'être indissolublement unies à votre Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous vous le demandons, Seigneur, donnez-leur des armes : non point les armes de la chair, mais celles dont la puissance est dans la force de l'esprit; afin que, protégeant leurs sens et leurs membres, vous chassiez de leurs corps et de leurs âmes le règne du péché, et que jamais l'avocat du mal et l'ennemi du bien ne puisse rien revendiquer sur ces vases d'élection qui sont consacrés à votre nom et qui désirent vivre toujours dans votre grâce. Que la rosée céleste de vos faveurs éteigne en elles toute flamme dangereuse, pour y allumer le flambeau de la virginité perpétuelle. Que leur chaste beauté ne soit pas exposée aux scandales; que leur imprudence ne soit pas pour les hommes légers une occasion de péché. Qu'elles gardent une chaste virginité; que leurs ornements, leurs armes soient une foi intacte, une charité sincère; afin qu'ayant l'esprit disposé à la continence, elles donnent la préférence à cette grande vertu, et triomphent des imaginations diaboliques, et que, méprisant les avantages présents, elles obtiennent la gloire future; qu'elles préfèrent le jeûne aux repas somptueux, et les lectures sacrées et les oraisons au boire et au manger, afin que, nourries par les prières, rassasiées par l'étude et éclairées par les veilles, elles pratiquent les œuvres de la grâce virginale. Fortifiant donc vos servantes par ces armes tant intérieures qu'extérieures dans toutes les vertus, accordez-leur de parcourir sans obstacle la carrière de la virginité. Par le Christ Notre-Seigneur. ℟. Amen.

Puis le pontife, debout et mitre en tête, procède à la bénédiction proprement dite par la formule suivante qu'il récite sur les vierges agenouillées[1].

Que Dieu le Pè✝re, le✝Fils et le Saint✝Esprit, vous bé-

1. C'est ici, à notre avis, la partie la plus importante de la cérémonie avec l'imposition du voile, la formule solennelle et essentielle de *la bénédiction et consécration des vierges.*

nisse de toute bénédiction spirituelle; afin que vous demeuriez toujours incorruptibles, inviolables et immaculées sous le manteau de sainte Marie, mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ; et que repose sur vous l'esprit de grâce aux sept dons, l'esprit de sagesse et d'intelligence; l'esprit de conseil et de force; l'esprit de science et de piété; que l'esprit de la crainte du Seigneur vous remplisse aussi; qu'il affermisse votre fragilité, soutienne votre faiblesse: qu'il vous fortifie par la piété, qu'il dirige vos âmes, qu'il redresse vos voies, qu'il vous suggère de saintes pensées, qu'il inspire tous vos actes, qu'il rende parfaites vos œuvres. Que sa charité vous édifie, sa sagesse vous éclaire, sa chasteté vous garde, sa science vous instruise, sa foi vous affermisse; qu'il multiplie vos vertus, vous élève en sainteté, vous dispose à la patience, vous soumette à l'obéissance, abrite votre tempérance et votre pudeur. Qu'il soit votre soulagement dans l'infirmité, votre consolation dans la douleur, votre sauvegarde dans la tentation, votre modération dans la prospérité, votre apaisement dans la colère, votre purification dans l'iniquité. Qu'il verse sur vous les flots de sa grâce, qu'il apaise vos mécontentements et vous donne l'amour de la discipline; en sorte que, munies de ces vertus et d'autres semblables, et toutes resplendissantes de bonnes œuvres, vous vous efforciez de ne faire jamais que des choses dignes de la récompense éternelle. Ayez pour témoin celui que vous aurez pour juge; préparez-vous, et portez dans votre main une lampe brillante, afin qu'au moment d'entrer dans le sanctuaire de l'Epoux, vous accouriez avec allégresse, et qu'il ne trouve en vous rien de mauvais, rien d'impur, rien d'obscur, rien de corrompu, rien de déshonnête, mais une âme éclatante de blancheur, un corps resplendissant d'innocence; en sorte qu'en ce jour terrible de la récompense des justes et de la punition des méchants, la flamme vengeresse ne découvre en vous rien à consumer et que la justice divine n'ait qu'à vous couronner. Vous qu'un commerce divin a purifiées ici-bas, puissiez-vous, en montant au tribunal du Roi éternel et à son palais céleste, y trouver un abri en compagnie de ceux qui suivent l'Agneau, en chantant sans cesse un nouveau cantique; puissiez-vous y recevoir la récompense après le travail et de-

meurer pour toujours dans la terre des vivants. Qu'il vous bénisse du haut des cieux, celui-là même qui, par les souffrances de la croix, a daigné venir ici-bas racheter le genre humain, Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui étant Dieu, vit et règne dans une unité parfaite avec le Père éternel et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. ℟ Amen.

Le pontife, assis et mitre en tête, élève la voix pour prononcer un anathème public contre ceux qui détourneraient du service de Dieu, ces vierges qui doivent marcher sous l'étendard de la chasteté, et aussi contre ceux qui leur enlèveraient leurs biens ou les empêcheraient d'en jouir en toute sécurité. En voici la formule :

Par l'autorité du Dieu tout-puissant et des bienheureux Pierre et Paul ses apôtres, nous enjoignons fortement et sous peine d'anathème, de ne pas ravir au service de Dieu ces vierges ou religieuses qui se sont obligées à suivre l'étendard de la chasteté ; de ne pas leur enlever leurs biens, mais de leur en laisser la pleine et paisible possession. Quiconque aura osé chercher à le faire, qu'il soit maudit dans sa demeure et hors de chez lui ; maudit en ville et à la campagne ; maudit dans la veille et dans le sommeil ; maudit dans le boire et dans le manger ; maudit dans la marche et dans le repos ! Que sa chair et ses os soient maudits, et que de la plante des pieds au sommet de la tête rien ne soit sain en lui ! Qu'elle tombe sur lui cette malédiction de l'homme, que dans la loi, le Seigneur a laissé prononcer par Moïse, contre les fils de l'iniquité ! que son nom soit effacé du livre de vie et ne soit pas écrit avec celui des justes ! Que sa part et son héritage soient celui de Caïn le fratricide, de Dathan et d'Abiron, d'Ananie et de Saphire, de Simon le magicien, du traître Judas et de tous ceux qui ont dit à Dieu : « Retirez-vous de nous ; nous ne voulons pas suivre le sentier de vos commandements » ! Qu'il périsse au jour du jugement, qu'il soit dévoré par le feu éternel avec le diable et ses anges, à moins qu'il ne restitue et ne vienne à résipiscence ! Qu'il en soit ainsi ! — ainsi ! *fiat ! fiat !* [1]

1. Touchante sollicitude de l'Eglise pour ces épouses du

§ XI. — *La continuation et la fin de la messe.*

On reprend alors la messe à l'endroit où l'on en était resté, c'est-à-dire, au dernier verset de l'alleluia, du trait ou de la séquence, selon le temps.

Le pontife, après avoir récité l'offertoire, s'assied devant le milieu de l'autel et reçoit la mitre. Les vierges s'avancent la tête couverte du voile et, une par une, lui remettent un cierge allumé [1].

Cependant on prépare sur l'autel autant d'hosties qu'il y a de vierges, car toutes doivent communier de la main de l'évêque. Celui-ci, après avoir reçu l'offrande des religieuses, reste assis et couvert de la mitre, et se lave les mains. Puis il quitte la mitre, se lève et continue la messe comme à l'ordinaire jusqu'à la communion.

Toutefois un changement est à faire, on ajoute à la secrète du jour l'oraison que voici :

Nous vous en supplions, Seigneur, par l'oblation de ces hosties, procurez à vos servantes ici présentes la persévérance dans la virginité perpétuelle; afin que voyant les portes s'ouvrir devant elles à l'avénement du Roi Très-Haut, elles méritent d'entrer avec joie dans le royaume céleste. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui étant Dieu, vit et règne avec vous... ℟. Amen.

A la communion, le pontife prend le corps sacré et

Christ! Elle veut les défendre par l'excommunication, contre les attentats sacrilèges qui tendraient à leur faire abandonner leur vocation ou à se saisir de leurs biens temporels. L'empereur Justinien, Henri I d'Angleterre et d'autres princes, avaient de leur côté, porté des peines très sévères contre les violateurs de leur vertu, de leurs droits ou de leur liberté.

1. Nous avons déjà vu plusieurs fois la raison historique de cette offrande d'un cierge, faite ici, comme au sacre des évêques, à l'ordination, à la bénédiction de l'abbesse; souvenir des oblations anciennes apportées à l'autel pour l'entretien du culte et du clergé.

le précieux sang. Les vierges s'approchent: arrivées au bas de l'autel, les deux premières montent sur le degré le plus élevé du marchepied, s'y agenouillent et reçoivent la sainte communion; puis deux autres les remplacent et ainsi de suite. Après quoi, à genoux devant l'autel, elles chantent le répons suivant:

J'ai reçu de sa bouche le miel et le lait, et son sang a coloré mon visage.

Pendant ce temps le pontife prend les ablutions et reçoit la mitre; puis debout il se lave les mains et achève la messe, en ajoutant la postcommunion suivante:

O Dieu, qui avez fixé votre demeure dans un cœur chaste, regardez vos servantes que voici et par vos divines consolations, donnez-leur ce qu'elles vous demandent par leurs austérités incessantes; Par N.-S. J-C. votre Fils... ℟. Amen.

Après l'*Ite Missa est* (ou le *Benedicamus Domino*, suivant la messe du jour), le pontife donne sa bénédiction solennelle par les formules ordinaires.

§ XII. — *La tradition du bréviaire.*

Ici se place une dernière cérémonie : la tradition du bréviaire; en effet, dit le Pontifical, en certains monastères, à la place des diaconesses, les vierges consacrées reçoivent le pouvoir d'entonner les heures canoniques et de lire le saint office dans l'Eglise. C'est pourquoi le pontife, debout et sans mitre, fait auprès de l'autel, la tradition du bréviaire aux vierges: il commence par l'oraison suivante [1] :

1. On appelait autrefois *diaconesses*, dans les monastères, certaines religieuses plus spécialement chargées d'entonner l'office divin et de lire les homélies de l'Evangile; elles recevaient pour cette fonction une bénédiction à part, anciennement à l'âge de quarante ans, plus tard à vingt-cinq ans. (Barbosa, *Jus*

℣ Dominus vobiscum.
℟ Et cum spiritu tuo.

Prions.

Exaucez, Seigneur, nos prières, et répandez sur vos servantes, votre esprit de bénédiction, afin qu'enrichies de vos dons célestes, elles puissent gagner les bonnes grâces de votre majesté et offrir aux autres l'exemple d'une vie vertueuse. Par le Christ Notre-Seigneur. ℟ Amen.

Puis il s'assied et reçoit la mitre ; il présente alors à deux des vierges le bréviaire que chacune d'elles doit toucher des deux mains; pendant ce temps il dit :

Recevez ce livre, afin d'entonner les heures canoniques et de lire l'office dans l'Eglise. Au nom du Pè†re, et du †Fils, et du Saint†Esprit. ℟ Amen.

Toutes les religieuses viennent ainsi recevoir deux par deux le saint livre du bréviaire qu'elles devront dire ou chanter toute leur vie.

§ XIII. — *La conclusion de la cérémonie.*

L'évêque se lève alors, dépose la mitre, se tourne vers l'autel et entonne le *Te Deum* que le chœur continue. Lorsqu'il est achevé, deux chantres du chœur chantent le ℣ suivant :

Confirmez, ô mon Dieu, ce que vous avez opéré en nous.

Et que suit le ℟ chanté par le chœur :

Dans votre saint temple, qui est à Jérusalem.

Le pontife, debout au coin de l'épître et tourné vers

Eccles. univ. l. I, c. XLIV); — Silvestre de Prierio, *Summa,* cap. *Diaconissam* XVII, quæst. I.) Ce titre n'existe plus; mais là où les religieuses sont tenues au chœur et où l'on suivrait pour la bénédiction les formules actuelles du Pontifical, on pourrait faire comme ci-dessus, à notre avis, la tradition du bréviaire.

l'autel, lit sur le livre placé devant lui l'oraison suivante :

Nous vous en prions, Seigneur, que votre inspiration devance tous nos actes et que votre secours les mène à bonne fin ; afin que nos prières et nos actions commencent toujours par vous et se terminent toujours de même. Par le Christ Notre-Seigneur. ℟ Amen.

Les vierges se lèvent et retournent à la porte du monastère où les attend l'abbesse à genoux : les vierges s'agenouillent aussi et le pontife les présente à l'abbesse en disant :

Veillez à préserver ces vierges consacrées à Dieu et à les lui remettre sans souillure ; car vous en répondrez devant le tribunal de leur Epoux, votre juge futur.

L'évêque revient à l'église en récitant le dernier évangile, celui selon S. Jean : *In principio erat Verbum*, etc. Puis il dépose ses ornements et se retire en paix : *et vadit in pace*, dit le Pontifical.

Nous terminerons ce qui concerne la bénédiction des vierges par l'Ode de sa Sainteté Léon XIII aux vierges consacrées à Dieu ; il composa ces vers, pleins de grâce et de piété, pendant sa grave maladie de 1899 :

IN VIRGINES DEO DEVOTAS.

Christus adest ; dulcique suas vos nomine sponsas
Dicere Christus amat, sancto sibi fœdere junctas.
Is, procul a strepitu, fida statione quietam,
Insontem vobis tribuit traducere vitam ;
Vos ibi, ceu septo fragrantia lilia campo,
Floretis, large donis cœlestibus auctæ.
Instruat insidias Satan, artesque malignas,
Terreat objecta dubias formidine mentes ;
Præsens e cœlo properat succurrere Jesus ;
Ad pugnam trepidas divino robore firmat.
Tum vos Ipse novo ferventius ardet amore :
Intima recludit sacri penetralia Cordis,

Mira demulcens animos dulcedine. — Tandem
Emensas cursum feliciter atque fideles,
Dum jam mors instat, festivus et ore benigno
Obvius occurrens, supremo munere donat :
E tristi exilio cœlestibus inserit oris,
Æternumque jubet divina luce beari.

LEO XIII [1].

CHAPITRE III

BÉNÉDICTION D'UN SOLDAT NOUVEAU

Labora sicut bonus miles Christi Jesu.
(II *Tim.* II, 3).

La dernière bénédiction de personnes contenue dans le Pontifical a pour objet les soldats. Ne nous étonnons

1. A la demande de Mgr l'évêque de Liège, le vice-recteur de l'Université catholique de Louvain, Mgr Cartuyvels a traduit l'ode pontificale avec autant d'élégance que de fidélité dans les vers suivants :

AUX RELIGIEUSES.

Le Christ est avec vous; un pacte saint vous lie;
Du doux titre d'époux, il daigne être nommé.
Loin des bruits de la terre, il donne à votre vie
Un tutélaire abri d'innocence embaumé,
Où l'âme, de ses dons saintement enrichie,
Fleurit, lys odorant, dans un jardin fermé.
Que Satan, pour vous perdre, en ses noirs artifices,
Accable vos esprits de trouble et de terreur,
Jésus vient aussitôt, de grâces protectrices,
Affermir vos efforts par un appui vainqueur;
Et d'un plus tendre amour, épanchant les délices,
Ouvrir à vos cœurs purs les trésors de son Cœur.
Fidèles jusqu'au bout de la sainte carrière,
Voyez venir Jésus lorsque la mort est près,
Jésus, suave et doux, rayonnant de lumière,
Jésus pour vous ouvrir les célestes palais,
Et des champs de l'exil, essuyant la poussière,
De gloire et de bonheur vous combler à jamais.

pas de cette sollicitude de l'Eglise pour une carrière toute de péril et de dévouement; le soldat exerce une espèce de sacerdoce pour le salut de la patrie, de même que le prêtre est consacré pour le salut des âmes. Elle a voulu ainsi protester contre ces hérétiques anciens, manichéens, anabaptistes et autres, qui regardaient la guerre comme illicite aux chrétiens.

Cette bénédiction que nous retrouvons déjà au XI[e] siècle, d'après le témoignage d'Ingulfe, historien anglais, n'est plus guère en usage. Aussi ne ferons-nous qu'en exposer les rites à titre de document. Nous pouvons y distinguer les avis du Pontifical et la cérémonie elle-même. Puisse cependant cette cérémonie en inspirer quelqu'une analogue, avec l'autorisation de l'Ordinaire, lorsque les jeunes recrues vont rejoindre leur corps ou que les armées se préparent au combat !

Art. I. — Les avis du Pontifical.

On peut armer et bénir un soldat à n'importe quel jour et quelle heure et en tout endroit; mais si la cérémonie doit avoir lieu à la messe solennelle, le pontife, vêtu des ornements qu'il avait en chantant la messe ou en y assistant, et assis sur son fauteuil ou debout devant l'autel, suivant les circonstances, commence la cérémonie, aussitôt que la messe est finie. Si elle doit avoir lieu, en dehors des mystères sacrés, il revêt l'étole sur le rochet, ou s'il est régulier, sur le surplis.

Art. II. — La cérémonie.

Elle comprend : la bénédiction de l'épée ; — la remise de cette arme ; — son premier usage ; — la création ou la confirmation du soldat nouveau ; — sa bénédiction ; — la conclusion. On remarquera que l'épée,

et c'est tout naturel, a une place importante dans la cérémonie.

§ I. — *La bénédiction de l'épée.*

Une personne spécialement désignée se met à genoux devant le pontife et lui présente une épée nue. Le prélat se lève et sans mitre, la bénit si elle ne l'est déjà, en disant :

℣ Que notre secours soit dans le nom du Seigneur.
℟ Qui a fait le ciel et la terre.
℣ Seigneur, exaucez ma prière.
℟ Et que mes cris montent jusqu'à vous.
℣ Que le Seigneur soit avec vous.
℟ Et avec votre esprit.

Prions.

Seigneur, nous vous en supplions, exaucez nos prières; que la main de votre majesté daigne bé✝nir cette épée que votre serviteur désire ceindre; en sorte qu'il puisse être le défenseur des églises, des veuves, des orphelins et de tous les serviteurs de Dieu, contre les attaques des païens et des hérétiques et que tous ses autres ennemis tremblent et frémissent de terreur devant lui. Par le Christ Notre-Seigneur. ℟. Amen.

Prions.

Bénis✝sez ce glaive, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par l'invocation de votre saint nom, par l'avénement de votre Fils, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et par la grâce du Saint-Esprit Paraclet; afin que votre serviteur, poussé par votre amour à le ceindre aujourd'hui, terrasse ses ennemis visibles, remporte la victoire en toute rencontre et sorte toujours sain et sauf du combat. Par le Christ Notre-Seigneur. ℟ Amen.

Puis, toujours debout comme précédemment, il ajoute :

Qu'il soit béni le Seigneur mon Dieu, qui fait faire à mes

mains l'apprentissage des combats; * et à mes doigts celui de la guerre.

Il est ma miséricorde et ma sauvegarde; * il est mon refuge et mon libérateur.

Il est le protecteur en qui j'ai toujours espéré; * et qui soumet mon peuple à mon autorité.

Gloire au Père... etc...

℣ Sauvez, Seigneur, votre serviteur.

℟ Qui espère en vous, ô mon Dieu.

℣ Soyez pour lui, Seigneur, comme une tour fortifiée.

℟ En face de l'ennemi.

℣ Seigneur, exaucez ma prière.

℟ Et que mes cris montent jusqu'à vous.

℣ Que le Seigneur soit avec vous.

℟ Et avec votre esprit.

Prions.

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui seul ordonnez et disposez bien toutes choses; qui, pour châtier la malice des méchants et protéger la justice, avez, sur la terre, par une disposition pleine de sagesse, permis aux hommes l'usage de l'épée; et avez voulu qu'on instituât un ordre militaire pour la sauvegarde du peuple; vous qui par le bienheureux Jean avez fait dire aux soldats qui venaient à lui dans le désert de ne pressurer personne, mais de se contenter de leur solde réglementaire; Seigneur, nous vous en supplions humblement, comme vous avez donné à votre enfant David la force de vaincre Goliath, et à Judas Machabée le pouvoir de triompher des nations cruelles qui n'invoquaient pas votre nom; de même, donnez à votre serviteur ici présent, qui à l'instant même prend le joug de la guerre, les forces de la piété céleste et l'audace nécessaire pour défendre la foi et la justice; augmentez sa foi, son espérance et sa charité; donnez-lui votre crainte et aussi votre amour; accordez-lui l'humilité, la persévérance, l'obéissance, la patience et la bonté; ne mettez en lui que des dispositions droites, afin qu'il ne blesse injustement personne avec cette épée ou toute autre, et qu'avec elle il défende tout ce qui est juste, tout ce qui est honnête. De même que dans l'armée il est élevé d'un rang inférieur à un honneur nouveau, de

même puisse-t-il déposer le vieil homme avec toutes ses actions pour revêtir l'homme nouveau ; en sorte qu'il vous craigne et vous honore comme il convient ; qu'il évite la compagnie des hommes perfides; qu'il fasse éclater une charité plus grande envers son prochain; qu'en tout il montre une sage obéissance à ses chefs, et que toujours il remplisse loyalement son service. Par le Christ Notre-Seigneur. ℟ Amen.

Le pontife asperge ensuite d'eau sainte l'épée du soldat nouveau ; si elle était déjà bénite, on omettrait tout ce paragraphe de la bénédiction et l'on commencerait par la cérémonie suivante.

§ II. — *Remise de l'épée.*

L'évêque est assis et reçoit la mitre pour donner l'épée nue au soldat nouveau à genoux devant lui : celui-ci la reçoit dans sa main droite pendant que le prélat dit la formule suivante :

Recevez ce glaive au nom du Pè†re, et du†Fils et du Saint†Esprit ; servez-vous en pour votre défense, pour la sauvegarde de l'Eglise de Dieu, et pour la confusion des ennemis de la croix du Christ et de ceux de la foi chrétienne. Autant que la fragilité humaine vous le permettra, ne blessez personne injustement avec cette épée ; puisse-t-il vous l'accorder Celui qui, étant Dieu, vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. ℟ Amen.

Puis il rentre l'épée dans le fourreau et le pontife en ceint le soldat en disant :

Ceignez votre épée sur vos reins, ô très puissant guerrier ; et n'oubliez pas que ce n'est pas par le glaive, mais par la foi, que les saints ont vaincu les royaumes du monde.

§ III. — *Premier usage de l'épée.*

Le soldat, ceint de l'épée, se lève alors et dégaîne ;

puis il brandit son glaive nu, à trois reprises différentes et toujours avec énergie; après quoi, il l'appuie sur son bras gauche et enfin le rentre dans le fourreau.

Le pontife lui donne alors le baiser de paix en disant :

La paix soit avec vous!

§ IV. — *Création ou confirmation du soldat nouveau.*

Le soldat présente alors au prélat son épée nue, et se met à genoux devant lui : le pontife lui frappe trois fois, mais légèrement, sur l'épaule avec le plat de l'épée; pendant ce temps il dit la formule suivante qu'il ne répète pas cependant à chaque coup d'épée.

Soyez un soldat pacifique, brave, fidèle, et dévoué à Dieu.

Ensuite le soldat rentre l'épée dans le fourreau, pendant que le pontife lui donne de sa main droite un léger soufflet sur la joue, en disant :

Sortez du sommeil de malice, pour veiller dans la foi du Christ et vous entourer d'une renommée digne d'éloges.

Les soldats présents mettent alors les éperons au soldat nouveau et le pontife assis et mitre en tête, dit l'antienne suivante, empruntée au psaume XLIV[1] *Eructavit cor meum.*

Vous surpassez en beauté les enfants des hommes; ceignez-vous de votre glaive sur votre hanche, très puissant guerrier.

§ V. — *Bénédiction du soldat nouveau.*

Le pontife se lève, quitte la mitre et se tourne vers le soldat pour dire l'oraison suivante :

1. ℣. 3 et 4.

℣ Dominus vobiscum.
℟ Et cum spiritu tuo.

Prions.

Dieu tout-puissant et éternel, répandez la grâce de votre béné✝diction sur votre serviteur qui désire ceindre cette épée étincelante ; faites, que, confiant en la valeur de votre bras, il soit muni contre tout adversaire par les secours d'en haut, afin que sur cette terre, il ne soit jamais abattu par les calamités de la guerre. Par le Christ Notre-Seigneur. ℟ Amen.

§ VI. — *La conclusion.*

Lorsque toutes ces cérémonies sont accomplies, le soldat nouveau baise la main du Pontife ; puis quitte son épée et ses éperons et se retire en paix.

N'y aurait-il pas, dans ces prières du Pontifical, tout un sujet de pieuse et patriotique exhortation, qu'on pourrait adresser aux soldats, à la veille d'un départ pour la guerre ou les colonies lointaines ?

A la suite de la bénédiction d'un soldat nouveau, nous trouvons dans le Pontifical un dernier titre qui a quelque analogie avec l'objet précédent : *De Creatione militis regularis*. Il s'agit ici de l'introduction du nouveau sujet dans un de ces ordres militaires où l'on faisait les trois vœux de religion. Le livre liturgique ne fait que donner les indications suivantes :

Lorsque le souverain Pontife consent à l'introduction d'un nouveau sujet dans un ordre militaire, le prélat, qui a reçu la mission de faire cette cérémonie, impose d'abord au soldat nouveau l'habit que les soldats de l'ordre où il veut entrer ont coutume de porter. Puis il reçoit du soldat à genoux devant lui, la profession des vœux qui sont exigés pour entrer dans l'ordre en question.

SECTION II

BÉNÉDICTIONS DE CHOSES

Les bénédictions de choses dont il s'agit ici maintenant sont toutes réservées à l'évêque; mais celui-ci peut de sa propre autorité, ou en vertu d'un indult spécial, déléguer un simple prêtre, du moins pour la plupart d'entre elles [1]. C'est pourquoi le Rituel romain, manuel des prêtres, renferme ces dernières bénédictions sous le titre: *Benedictiones ab episcopis, vel ab aliis facultatem habentibus faciendæ.* Les formules et le rite y sont parfois un peu différents de ceux du Pontifical; mais le prêtre ne doit se servir que des premiers et non des seconds, qui sont à l'usage exclusif des évêques.

Ces bénédictions ont pour objet la première pierre d'une église, les cimetières, les ornements sacerdotaux en général, les linges d'autel, les croix, les saintes images, certains contenants liturgiques, une cloche, une épée, un drapeau. Nous avons suivi l'ordre du Pontifical dans sa deuxième partie, groupant plusieurs objets sous un titre plus général autant que possible; nous avons omis la réconciliation des lieux bénits, qui n'est pas à proprement parler une bénédiction, la réservant pour la troisième division de cet ouvrage; mais par contre, nous y ajouterons les bénédictions des saintes huiles dont le Pontifical traite dans sa troisième partie et que nous rangeons dans la section actuelle pour plus d'unité.

1. L'évêque en effet ne pourrait jamais déléguer un simple prêtre pour la consécration des saintes huiles, dont il sera question dans cette section II. Il y a même controverse parmi les théologiens pour savoir si le souverain Pontife pourrait le faire. Nous n'avons pas à l'examiner ici.

CHAPITRE PREMIER

DE LA BÉNÉDICTION ET DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE

Ecce ego mittam in fundamentis Sion lapidem, lapidem probatum, angularem, pretiosum in fundamento fundatum.

(Is. xxviii, 16).

Nous avons dit ailleurs ce qui concerne l'érection des églises [1]. Le Pontifical nous le rappelle ici dans les avis qui précèdent le rite de la cérémonie présente et que voici [2]:

Personne ne peut construire une église sans que l'évêque n'ait désigné ou approuvé le choix du lieu et l'espace qu'on y veut consacrer, et déterminé les revenus nécessaires au luminaire et à l'entretien du curé et de ses collaborateurs et aux autres nécessités.

Le pontife doit en outre préalablement par lui-même ou par un prêtre délégué planter, la veille, une croix de bois à l'endroit de l'autel principal, et veiller à ce que la première pierre, destinée aux fondations, soit préparée. Cette pierre doit être carrée, et bénite le lendemain de la manière indiquée.

Ce texte donne lieu à quelques explications:

Le Pontifical rappelle tout d'abord ce que nous avons déjà prouvé, qu'on ne peut pas construire une église sans la permission de l'évêque. Rien n'est plus raisonnable, puisque l'évêque seul est le chef spirituel de son diocèse et que c'est à lui de voir si l'église ou l'oratoire aura des revenus suffisants pour la décence

1. *La Messe.* T. I, ancienne et nouvelle édition. — Cours abrégé de Liturgie Romaine. T. I, 1re partie. La Messe.

2. Tout ce qui concerne ici et dans la suite, une église, se rapporte aux oratoires publics d'après l'interprétation commune.

du culte, ou si l'érection nouvelle ne portera pas préjudice aux autres églises ou oratoires du lieu.

C'est pour mieux assurer et attester ces droits de l'évêque que le Rituel et le Pontifical, veulent que, après avoir reconnu le lieu où doit s'élever un nouveau temple, il en prenne possession au nom du Seigneur par la plantation d'une croix et qu'il en bénisse la première pierre. L'Eglise veut aussi, par ce rite, nous montrer encore plus la dignité du temple chrétien, en consacrer à Dieu les prémices, et attirer les bénédictions pour que l'œuvre commencée arrive à bonne fin.

L'évêque peut sans un indult spécial et de sa propre autorité déléguer un simple prêtre pour cette cérémonie.

Cette plantation préalable d'une croix est d'un usage très ancien. L'empereur Justinien, au VI[e] siècle, l'ordonnait déjà;[1] son décret fut reproduit par les conciles du temps et par les anciens Ordos romains. Les Grecs l'ont toujours entourée d'une grande solennité, comme nous l'apprend leur Eucologe. L'Eglise veut ainsi que Notre-Seigneur prenne déjà possession du terrain qui lui sera consacré. Cette croix doit être de bois, afin que le prêtre puisse plus facilement la mouvoir et qu'elle représente mieux l'instrument de la Rédemption; elle ne requiert pas de crucifix et doit être assez grande pour être vue à une distance raisonnable. On la place dès la veille, pour bien distinguer la prise de possession de la construction même, qui commence le lendemain par la pose de la première pierre, et à l'endroit de l'autel principal, comme étant le plus digne. Cette plantation de croix peut se faire sans les ornements sacrés, mais il serait mieux que le pontife fût revêtu du rochet et de l'étole.

1. *Novel.* 131.

La première pierre à placer dans les fondations doit être angulaire, à six côtés formant un carré parfait. Elle signifie que le nouveau temple sera construit en vue de Notre-Seigneur, appelé par l'Apôtre la pierre angulaire de son Eglise [1]; et que l'Eglise dont ce temple est la figure, bâtie sur un pareil fondement, ne saurait être ébranlée. On sait qu'une pierre angulaire repose mieux sur sa base, et S. Jean nous dit, dans son Apocalypse, que la cité sainte du ciel, dont le temple est aussi l'image, était bâtie en forme carrée [2]; puis, placée au chevet, n'est-elle pas comme la pierre angulaire de tout l'édifice? La matière n'est pas désignée; elle peut être en pierre véritable, ou en terre cuite [3]. On peut y graver par avance les six croix, une sur chaque côté, que le prêtre doit placer pendant la cérémonie. Il n'est pas défendu de graver aussi sur cette pierre les noms des fondateurs de l'église, la date de la cérémonie présente et autres indications qui pourraient intéresser la postérité. On pourrait aussi graver l'inscription sur une petite plaque fixée à la pierre : il conviendrait alors que cette plaque couvrît l'ouverture où l'on aurait placé, selon un usage assez général, quelques pièces de monnaie du temps, et un tube renfermant, sur parchemin, le procès-verbal de la cérémonie.

La bénédiction de la première pierre doit se faire le lendemain de la plantation de la croix : *Sequenti die*, à moins que quelque grave obstacle ne s'y oppose. On ne veut pas séparer davantage, par un motif d'empressement louable la prise de possession de la construction même. On pourrait choisir un jour de fête, la pose de cette pierre ne ressemblant en rien à une œuvre servile. Le moment de la journée n'est pas fixé pour

1. *Eph.* VI, 20.
2. *Apoc.* XXI, 16.
3. Baruffaldus et Cavalieri.

cela ; il semblerait cependant préférable qu'on fît la cérémonie le matin, avant de célébrer la messe et de songer à ses occupations ordinaires.

L'évêque qui doit bénir est revêtu du rochet, de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole, de la chape, ornements des grandes cérémonies ; la couleur de l'étole et de la chape est blanche, c'est-à-dire de la dédicace des églises ou de la joie et des fêtes du ciel [1]. Les prêtres et clercs, invités pour plus de solennité, sont revêtus du surplis. Le Pontifical ne parle pas d'un diacre et d'un sous-diacre assistants, mais Martinucci les requiert avec raison. Sur une table, qui repose sur un tapis étendu devant la croix plantée la veille et qui est recouverte d'une nappe blanche, on place tout ce qui est nécessaire pour la cérémonie présente : la première pierre, le vase d'eau, le sel et l'aspersoir en feuilles d'hysope ou du buis pour l'eau bénite, un instrument pour tracer les petites croix sur la pierre, enfin les ornements du pontife.

Si les fondations ne sont pas déjà creusées, on a dû pratiquer d'avance une excavation de la profondeur des fondations futures pour y mettre la première pierre. L'endroit choisi n'est pas celui du maître autel où est déjà plantée la croix, mais l'angle supérieur de l'église, de manière que la pierre en unisse, pour ainsi dire, les deux côtés, et par eux, toutes les parties de l'édifice. La cérémonie commence alors : le prélat en accomplit tous les détails, tourné vers la croix plantée la veille, à moins que la nature des rites ne demande le contraire. Un crucigère et deux acolytes l'accompagnent partout.

Nous pouvons diviser ainsi la cérémonie : la confection préalable de l'eau bénite. — Bénédiction du lieu où doit s'élever l'église. — Bénédiction proprement

1. *Apoc.* VII, 3.

dite et pose de la première pierre. — Bénédiction des fondations. — Conclusion de la cérémonie.

Art. I. — Confection préalable de l'eau bénite.

C'est l'eau bénite ordinaire qui sert à cette bénédiction, comme pour celle de l'église même [1], ces deux cérémonies sont moins solennelles que la consécration du temple, pour laquelle on emploiera en outre un mélange de sel, de cendre et de vin. Pour plus de solennité l'évêque doit faire lui-même cette eau bénite. Nous distinguerons ici l'exorcisme et la bénédiction du sel, l'exorcisme et la bénédiction de l'eau et enfin le mélange.

§ I. — *Exorcisme et bénédiction du sel.*

D'après le décret de S. Alexandre I, le sel doit être mêlé à l'eau bénite pour ajouter à son efficacité et à son pieux symbolisme. L'exorcisme du sel précède sa bénédiction, car avant de sanctifier la créature, il faut la soustraire à l'influence maligne. Le prélat revêtu comme nous l'avons dit plus haut, debout, mitre en tête et la crosse à la main, dit:

℣ *Adjutorium nostrum in nomine Domini.*
℟ *Qui fecit cœlum et terram.*

Je t'exorcise, ô sel, par le Dieu † vivant, par le Dieu † véritable, par le Dieu † saint, par ce Dieu qui a ordonné au prophète Elisée de te répandre dans l'eau pour en enlever

1. Nous avons dit ailleurs l'origine et les effets de l'eau bénite, *le Rituel*, t. II, pp. 278 à 282. *Cours abrégé de Liturg. Rom.* T. II, pp. 329 à 331. Signalons encore ici un ouvrage in-4, de Joseph de Sainte Marie, Chartreux espagnol, sur le même sujet (1642). Il est intitulé : *Triunfo del agua bendita.* L'auteur en avait déjà publié un autre en 1637 : *Sacros ritus y cerimonias baptismales.*

la stérilité, afin que tu deviennes un sel purifié pour le salut des fidèles, et que tu sois un remède spirituel et corporel à tous ceux qui useront de toi, afin que tu chasses et éloignes des lieux où tu seras répandu tout fantôme, tout mauvais dessein, toute iniquité, toute embûche diabolique, tout esprit impur enfin, conjuré par la grâce de Celui qui doit venir juger les vivants et les morts et purifier le monde par le feu.

Déposant alors la mitre et le bâton pastoral, l'évêque dit, les mains jointes, l'oraison suivante après les ℣℣ d'usage.

O Dieu tout-puissant et éternel, nous supplions humblement votre clémence sans bornes, de daigner bé†nir et sanc†tifier ce sel créé par vous pour l'usage du genre humain, afin qu'il soit pour tous ceux qui s'en serviront un instrument de salut spirituel et corporel, et que tout ce qui sera en contact avec lui, ou sur qui il sera répandu, ne soit souillé d'aucune impureté, ni en butte aux attaques de l'esprit infernal.

Quelle autorité, quelle solennité dans cet exorcisme, dans cette prière où l'on rappelle si à propos le miracle du prophète Elisée assainissant et rendant fertiles, par l'immixtion du sel, les eaux de Jéricho.

§ II. — *Exorcisme et bénédiction de l'eau.*

L'eau, à son tour, est exorcisée et bénite pour les mêmes raisons que le sel, avec la même autorité et la même solennité de formules, avec la même énergie d'images. L'eau balaie les immondices funestes : *Ad effugandam omnem potestatem inimici*; elle déracine souvent les troncs les plus vigoureux : *Et ipsum inimicum eradicare et explantare valeas.* L'eau entre dans la confection des sacrements les plus augustes, le Baptême et le Sacrifice eucharistique : *Maxima quæque sacramenta in aquarum substantia condidisti*; qui dira toute sa vertu

salutaire? *Ut salubritas expetita ab omnibus sit impugnationibus defensa.* L'évêque, ayant repris la crosse et la mitre, fait donc ainsi ce nouvel exorcisme:

Eau créée, je t'exorcise au nom de Dieu le Pè†re tout-puissant, au nom de J.-C. son†Fils, Notre-Seigneur, et par la vertu du Saint†Esprit afin que tu deviennes une eau purifiée, capable d'éloigner toute puissance hostile, et de déraciner l'ennemi lui-même avec tous les anges qui l'accompagnent, et cela, par la grâce de ce même J.-C. Notre-Seigneur, qui doit venir juger les vivants et les morts et purifier le monde par le feu.

L'exorcisme est suivi de l'oraison suivante que le pontife dit, les mains jointes, sans crosse ni mitre :

O Dieu, qui pour le salut du genre humain avez voulu que l'eau entrât dans la confection des plus grands sacrements, écoutez favorablement nos prières, et à cet élément déjà préparé par diverses purifications, accordez la vertu de votre béné†diction, afin que cette eau qui est employée dans vos mystères, obtienne de votre bonté l'effet surnaturel de chasser les démons, de guérir les maladies ; que les maisons, les lieux habités par les fidèles où on la répandra, que tout ce qu'elle atteindra, soit sans souillure et préservé de tout mal. Qu'il n'y demeure aucun mauvais esprit, aucun souffle de corruption ; que toutes les embûches de l'ennemi caché s'en éloignent ; s'il y avait quelque cause nuisible à la santé des habitants ou à leur tranquillité, que l'aspersion de cette eau la dissipe, afin que la santé spirituelle ou corporelle réclamée par l'invocation de votre saint nom soit à l'abri de toute attaque.

§ III. — *Mélange du sel et de l'eau.*

Après la prière ci-dessus, le prélat prend entre ses doigts du sel bénit, et le répand trois fois dans l'eau en forme de croix, disant :

Que le sel et l'eau se mélangent ensemble, au nom du Pè†re et du†Fils et du Saint†Esprit.

Ce mélange mystérieux est inspiré à l'Église par le fait et le miracle racontés dans les livres saints : *Porro aqua cum benedicitur, sal admiscetur* : « *Quod ab Elisæo sumpsit exordium,* » dit Durand de Mende. — « *Quod ex divina auctoritate processit,* » dit Raban Maur. En effet, après l'enlèvement d'Elie au ciel, les habitants de Jéricho vinrent trouver Elisée qui avait hérité de son esprit : « O maître, lui dirent-ils, le séjour de cette ville est excellent, comme vous le voyez, mais les eaux y sont très mauvaises et en rendent la terre stérile. » Touché de compassion, le prophète qui avait fixé parmi eux sa demeure, leur dit : « Apportez-moi un vase neuf, et mettez-y du sel ; » ce qu'ils firent aussitôt. Alors Elisée, allant à la source d'eau du pays, y jeta le sel et dit : « Voici ce que dit le Seigneur : j'ai assaini ces eaux, et il n'y aura plus en elles ni la mort ni la stérilité. » Les eaux furent assainies à partir de ce jour, enlevant à la terre de Jéricho sa stérilité, selon la parole qu'avait annoncée le prophète [1]. Dans l'intention de l'Eglise qui a voulu perpétuer ce souvenir, le sel ajoute donc encore à l'efficacité de l'eau bénite, constituée ainsi par deux éléments déjà bénits et mêlés ; mélange qu'une dernière prière vient de plus en plus sanctifier et féconder.

Dieu, source de tout courage, invincible Roi d'un empire qu'on ne saurait vaincre, triomphateur toujours magnifique, vous qui domptez les forces de la puissance adverse, qui subjuguez la fureur de l'ennemi rugissant et repoussez victorieusement les assauts de la méchanceté, c'est avec crainte et humilité, que nous vous supplions, Seigneur, de regarder favorablement ce sel et cette eau mêlés ensemble, de les glorifier dans votre bonté, de les fortifier par la rosée de votre bienveillance, afin que, partout où ils seront répandus, ils éloignent par l'invocation de votre Saint Nom toute approche de l'esprit immonde, chassant bien

1. IV *Reg.* II, 18-22.

loin la terreur du serpent venimeux, et que l'Esprit-Saint nous assiste partout, nous qui réclamons votre miséricorde[1].

Art. II. — Bénédiction du lieu où doit s'élever l'église.

L'eau bénite étant faite, l'évêque prend la mitre et bénit la partie principale du lieu où doit s'élever l'église, c'est-à-dire celle où sera dressé le maître-autel ; c'est pourquoi pendant que le chœur chante la première antienne et le premier psaume indiqués, il asperge d'eau bénite l'endroit où est dressée la croix de bois et qui est destiné à recevoir l'autel. C'est bien là, en effet, la partie la plus digne du temple futur.

L'antienne : *Signum salutis*, demande à Notre-Seigneur que le signe sacré couvre de sa protection ce saint lieu du temple, et ne permette pas que l'ange du Seigneur ait jamais à y punir d'indignes profanateurs :

Placez et conservez dans ce lieu, le signe sacré du salut, et ne permettez pas que l'ange exterminateur ait à y faire son entrée.

Le psaume LXXXIII, *Quam dilecta tabernacula tua*, célèbre le charme et la gloire de nos temples chrétiens. Puisse la ferveur de notre prière en obtenir tous les pieux sentiments à ceux qui un jour visiteront cette église future !

Après le chant du psaume, le pontife tourné vers le lieu qu'il vient d'asperger, quitte la mitre et dit l'oraison suivante, ayant soin de nommer, à la lettre N, le

1. Outre les ouvrages déjà indiqués, on peut consulter encore sur l'eau bénite en général, Marc Antoine Marsile Colonne, archevêque de Salerne, dans son excellent traité intitulé : *Hydriogiologia sive de Aqua benedicta* (1586) et, sur ses effets en particulier, Jean de Torquémada, dominicain, maître du sacré Palais, card. et évêque de Sabine, dans son livre : *De Efficacia Aquæ Benedictæ* (1460.)

le saint ou la sainte en l'honneur duquel l'église doit être bâtie[1] :

Seigneur Dieu, qui malgré votre immensité à laquelle ne suffisent pas le ciel et la terre, daignez habiter ici-bas une demeure où votre nom soit toujours invoqué, daignez, par les mérites et l'intercession de la B. Marie toujours vierge, du Bienheureux N. et de tous les saints, embrasser ce lieu d'un doux regard de votre bonté, purifiez-le de toute souillure par l'influence de votre grâce, conservez-le pur ensuite; ô vous qui avez réalisé le religieux désir de David, votre serviteur bien-aimé, par l'œuvre de Salomon, son fils, daignez aussi par la construction de ce temple, réaliser nos désirs et éloigner de ces murs toute influence de l'ange mauvais. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ... Amen. »

Art. III. — Bénédiction proprement dite et pose de la première pierre.

Nous pouvons distinguer ici la bénédiction et la pose de la première pierre.

1. On sait, en effet, qu'aucune église et oratoire public ne peuvent être consacrés, ou même bénits seulement, sans un titre ou un titulaire qui sert, comme le nom de baptême, à les dénommer et à les distinguer des autres. Ce titulaire ainsi donné en vertu des traditions les plus anciennes, et choisi par le fondateur, le curé, ou le supérieur de l'église, peut être un mystère ou un saint. Si, dans cette oraison, on invoque l'intercession de la Sainte Vierge et de tous les saints, n'était-il pas naturel d'y nommer explicitement le saint en question? Sans être patron et protecteur proprement dit du lieu, il ne s'intéresse pas moins tout particulièrement à ce temple élevé en son honneur et à ceux qui viendront y prier. Lorsqu'une église est bâtie sous le vocable, non d'un saint, mais d'un mystère divin, comme celui de la Croix, de l'Ascension, de la Sainte Trinité par exemple, on ne le nomme pas dans l'oraison, qui en appelle à l'intercession des saints ; on omet ces mots : *Et beati vel beatæ N.* (11 mars 1871, n. 3241, ad. 3.)

§ I. — *Bénédiction proprement dite.*

L'évêque toujours debout et sans mitre procède ainsi à cette bénédiction :

Tourné vers la première pierre, il dit plusieurs versets qui se rapportent et font allusion, soit à Jésus-Christ, la pierre angulaire rejetée des Juifs, il est vrai, mais devenue le fondement immortel de la véritable Église qui a uni ainsi les Juifs et les Gentils, soit à cette autre pierre, sur laquelle elle est bâtie si solidement, S. Pierre, qui en est le chef visible et infaillible :

℣ Notre secours est dans le nom du Seigneur,
℟ Qui a fait le ciel et la terre.
℣ Que le nom du Seigneur soit béni,
℟ Maintenant et toujours.
℣ La pierre qu'ils ont réprouvée dans leur construction
℟ Est devenue la pierre angulaire.
℣ Vous êtes Pierre,
℟ Et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.
℣ Gloire au Père, etc.
℟ Comme il était au commencement, etc.

Mêmes allusions dans les oraisons qui suivent les versets : Jésus-Christ, pierre angulaire et inébranlable fondement de l'Eglise, principe et fin de toute chose y est invoqué, pour que le monument conçu pour sa gloire, soit avec son secours, commencé, continué, achevé, consolidé sur cette première pierre posée en son nom :

Seigneur Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, qui êtes le vrai Dieu tout-puissant, la splendeur et l'image du Père éternel et la source de la vie éternelle, vous qui êtes la pierre angulaire détachée de la montagne sans main d'homme et un fondement immuable, affermissez cette pierre qui va être placée en votre nom ; vous qui êtes le principe et la fin de toute chose, en qui Dieu le Père a tout créé dans le commencement, soyez, nous vous en prions, le principe, le progrès et l'achèvemeut de cet édifice qui doit être commencé à la

louange et à la gloire de votre nom. Vous qui étant Dieu vivez et régnez, etc.

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, daignez bé✝nir cette pierre qui doit être placée dans les fondations de cette église en l'honneur de S[t] N. par N. S. Jésus-Christ votre Fils, cette pierre solide angulaire, précieuse, placée dans les fondements de la vraie religion dont l'Apôtre nous dit : Et la pierre était le Christ : vous qui étant Dieu, vivez et régnez (etc).

Le pontife asperge alors la pierre d'eau bénite ; après quoi il y grave avec un instrument une croix sur toutes les faces, répétant à chacune des croix : *In nomine Pa-✝tris, et Fi✝lii et Spiritus ✝ Sancti. Amen*, traçant ainsi trois fois au même endroit le signe de la croix. Il n'est pas nécessaire que le pontife creuse profondément la pierre ; la plus légère marque est suffisante. Cependant, pour que ce signe sacré soit plus durable, il importe de faire auparavant graver les six croix ; le pontife se contenterait alors d'en suivre les lignes [1]. Il était juste de marquer ainsi de la croix cette pierre, symbole si frappant de Jésus-Christ, et dont chacun des côtés doit relier quelque partie de l'édifice. Il était juste d'indiquer la sainte Trinité, source et principe de toute bénédiction.

Une seule oraison ; *Benedic, Domine* fait suite au rit précédent ; on y demande le secours de l'âme et du corps pour tous ceux qui, avec pureté d'intention, doivent contribuer à l'érection de l'église ; nouvelle grâce sollicitée, échange de concours pour ainsi dire entre le Dieu du temple et ceux qui vont l'élever à sa gloire :

Bénissez, Seigneur, cette pierre votre créature et faites que par l'invocation de votre saint nom tous ceux qui aideront avec pureté d'intention à la construction de cette église en re-

1. Baruffaldus, *Rituale Romanum.*

çoivent la santé du corps et les bienfaits de l'âme. Par le Christ N.-Seigneur.

§ II. — *Pose de la première pierre.*

Le Pontifical passe à la pose de la première pierre. On avait imploré déjà, d'une manière générale, le secours des saints dont la gloire est toujours intéressée à l'érection d'un temple, par le vocable choisi, les fêtes célébrées et les hommages qu'ils y recevront. Aussi l'Eglise les invoque encore ici, mais plus explicitement, par les grandes litanies ; on y omet les oraisons finales et même, d'après les auteurs, le *Pater*, le psaume et les versets qui suivent le *Kyrie eleison* et précèdent l'oraison. La cérémonie, en effet, a pour unique objet le temple sacré, et non les besoins généraux de l'Église militante et de l'Eglise souffrante. Les litanies sont récitées, ou, ce qui serait mieux, chantées à genoux. L'évêque quitte ensuite la mitre et, debout, tourné vers la première pierre, dit l'oraison suivante qui annonce la pose de cette pierre et relie avec les litanies cette action qui va suivre :

Nous vous en prions, Seigneur, vous qui inspirez nos actions et nous aidez à les faire, faites que nos prières et nos actes soient toujours commencés sous vos auspices et finissent de même, par le Christ Notre-Seigneur.

Après ces invocations préparatoires, on procède à la pose de la première pierre qu'on vient de bénir. Un ouvrier se tient là avec du ciment. Le prélat debout avec l'assistance, mitre en tête, commence l'antienne : *Mane surgens Jacob* : elle est continuée par le chœur qui chante ensuite le psaume : *Nisi Dominus ædificaverit domum*. Cette cérémonie est comme le commencement de la construction ; de là le choix de l'antienne qui rappelle un fait de la vie de Jacob, approprié à la circonstance [1] :

1. *Gen.* XXVIII, 11-22.

Jacob se levant dès le matin dressa une pierre en souvenir et répandant dessus l'huile symbolique la consacra au Seigneur, en disant : Vraiment, ce lieu est saint et je ne le savais pas.

De là le choix du psaume CXXVI, qui dans le premier verset, affirme la nécessité du secours divin pour bâtir une maison qui demeure.

Après le chant du psaume, deux clercs ou autres portent la pierre vers l'endroit où elle doit être placée; le pontife les suit, accompagné des assistants et du porte-bénitier. Arrivé là, il pose la pierre dans les fondations; si cela ne lui était pas facile, il appuierait la main gauche sur la pierre, l'accompagnant ainsi de cette main, autant que possible, tandis que les ouvriers la placeraient pour lui. Pendant cette dernière opération ou après, s'il la fait lui-même, le prélat récite une formule analogue à l'action présente, et qui nous en fait connaître le but :

Avec une foi vive en Jésus-Christ, nous plaçons cette première pierre dans cette fondation, au nom du Pè†re, et du † Fils, et du Saint†Esprit (*faisant ici de la main droite le signe de croix vers la pierre*) et nous accomplissons ce rit, afin que dans ce lieu, règnent une foi vraie et courageuse, la crainte de Dieu, la charité fraternelle, et que ce même lieu, par l'érection du temple, soit consacré à la prière et à l'invocation ainsi qu'à la louange du nom de Jésus-Christ.

Durant cette prière, l'ouvrier fixe et cimente la pierre, dont la solidité doit être avant tout garantie; c'est pourquoi il ne tient pas compte des croix qui y restent gravées.

Quand elle est ainsi fixée, le pontife, pour en compléter la bénédiction, l'asperge d'eau bénite avec la formule ordinaire, *Asperges me hyssopo et mundabor*, suivie du psaume *Miserere*, qui, avec l'antienne précé-

dente, est récité en entier, et non chanté, par lui et les assistants.

Art. IV. — Bénédiction des fondations.

L'évêque bénit alors, mais en trois fois, toutes les fondations déjà creusées ou seulement indiquées; il en parcourt d'abord le premier tiers, en commençant par sa droite à partir du lieu où a été posée la première pierre. Il le fait en les aspergeant d'eau bénite et après avoir entonné l'antienne : *O quam metuendus est*; le chœur la continue après le psaume *Fundamenta ejus*, suivi de la répétition de l'antienne. Celle-ci qui est empruntée aux paroles de Jacob dans la circonstance indiquée plus haut, célèbre déjà la majesté, la sainteté, les bienfaits du temple qui sera élevé bientôt en ce lieu :

Oh! qu'il est redoutable ce lieu! Vraiment ce n'est pas autre chose ici que la porte de Dieu et la maison du ciel.

Le psaume LXXXVI, qui chante la gloire de Jérusalem, peut s'appliquer aussi à nos églises, et les premiers mots : *Fundamenta ejus* ont inspiré à la liturgie de lui donner une place ici-même. Ces fondations ne reposent-elles pas sur une terre bénite : *Fundamenta ejus in montibus sanctis*? L'application du psaume entier à la cérémonie présente est des plus faciles.

Après avoir parcouru, en les aspergeant, ce premier tiers des fondations, le prélat s'arrête et quand l'antienne a été répétée, il quitte la mitre et, debout dit l'oraison suivante :

Dieu tout-puissant et miséricordieux, qui avez donné à vos prêtres de préférence aux autres l'insigne honneur d'agir vraiment en votre nom dans leur fonction sainte, nous supplions votre clémence infinie de couvrir encore de votre protection ce lieu quand nous reviendrons pour le bénir, de ratifier toutes nos bénédictions en sa faveur et de faire

qu'à notre humble entrée, par les mérites de vos saints, le démon s'enfuie pour céder la place aux anges de paix. Par le Christ Notre-Seigneur.

On peut regarder cette oraison, inspirée par la reconnaissance du pontife, comme une conclusion de la première aspersion qui vient de s'accomplir et comme une transition à la bénédiction même du temple qui ne saurait tarder.

L'évêque procède ensuite à l'aspersion du second tiers des fondations en continuant son parcours. Il entonne préalablement une seconde antienne : *Pax æterna*, continuée par le chœur, puis se couvre de la mitre pendant l'aspersion.

L'antienne demande aux trois personnes divines que la paix règne toujours dans cette future maison sainte, qu'elle soit un gage de paix pour tous justes et pécheurs :

Que la paix éternelle soit accordée à cette maison par le Père éternel; que l'auteur immuable de la paix, le Verbe du Père, soit à jamais la paix de cette demeure; que l'Esprit consolateur et miséricordieux lui accorde aussi cette paix.

Après l'aspersion du second tiers des fondations et le chant de l'antienne, le pontife gardant la mitre et toujours debout, invite les fidèles à prier pour l'heureux effet de la bénédiction présente :

Prions humblement, nos très chers Frères, le Dieu puissant dont le palais éternel a des places multiples, qu'il daigne dans sa très douce bonté bé†nir, sancti†fier, et consa†crer ce lieu qu'on doit élever en son nom; par Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc.

Le pontife termine ensuite l'aspersion des fondations par la troisième partie qu'il parcourt maintenant en l'aspergeant d'eau bénite comme les autres. Il entonne auparavant l'antienne : *Bene fundata est* que le

chœur continue pendant l'aspersion en y ajoutant le psaume *Lætatus sum.* L'antienne affirme la stabilité de l'église future bâtie sur la pierre ferme :

Oui elle est solidement fondée sur la pierre ferme, la maison de Dieu, et le Psaume CXXI célèbre la gloire, les bienfaits de ce nouveau temple et l'empressement qu'auront les fidèles à y venir.

On répète l'antienne, et quand le pontife a terminé l'aspersion totale, il revient au lieu où a été posée la première pierre, et sans mitre, il demande à Dieu l'heureux achèvement de l'édifice, en faisant une pieuse allusion au temple éternel des Saints :

O Dieu, qui établissez pour votre Majesté un temple éternel au milieu de la société des saints, donnez à l'édifice, qui en est l'image, un heureux développement, afin que l'érection en étant commencée par votre volonté suprême s'achève sous vos auspices jusqu'à un parfait couronnement. Par le Christ Notre-Seigneur.

Art. V. — Conclusion de la cérémonie.

L'évêque s'inspire pour cette conclusion, de l'oraison précédente qui sert de transition. Il termine en effet par demander solennellement à Dieu et l'heureux achèvement de la construction et les bénédictions divines pour tous ceux qui viendront prier dans le nouveau temple.

Pour cela, il entonne sans mitre et debout le *Veni Creator*, cette belle invocation au Saint Esprit avant toute œuvre importante, puis se met à genoux pendant que le chœur continue la première strophe et se lève ensuite jusqu'à la fin de l'hymne. Après quoi il ajoute les deux oraisons suivantes dont le sens est bien celui indiqué plus haut pour cette conclusion :

Nous vous prions, Seigneur notre Dieu, que votre Esprit-Saint descende sur cette demeure dont la construction com-

mence; qu'il daigne y sanctifier et y agréer les dons, les vœux que nous et votre peuple viendrons offrir et purifier de plus en plus les cœurs des fidèles pour qu'ils soient plus dignes d'y prier. Par le Christ Notre Seigneur.

O Dieu, qui dans tous les lieux de votre domination acceptez avec bienveillance et bonté, les œuvres que l'on vous offre, exaucez-nous, nous vous en prions, et accordez que la construction faite dans ce lieu soit à jamais inviolable, que tous les fidèles en venant y prier y reçoivent les bienfaits de vos largesses divines. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Après ces prières, le pontife s'il le veut s'assied, reçoit la mitre et exhorte les fidèles à contribuer à la construction de la nouvelle église et aux dépenses qu'elle pourra entraîner; il y ajouterait d'autres conseils qui lui paraîtraient opportuns; il donne à la fin sa bénédiction solennelle : *Sit nomen Domini benedictum.* Il a soin d'accorder les indulgences voulues pour ceux qui ont assisté à la cérémonie et célèbre ensuite ou fait célébrer par un autre, si cela lui agrée, le saint sacrifice de la messe; celle-ci sera du saint en l'honneur duquel l'église est construite. On la célèbre sur le lieu même des fondations, après avoir fait tous les préparatifs et pris toutes les précautions pour cela.

Ainsi se termine la cérémonie de la bénédiction de la première pierre. Ne soyons pas étonnés de ces détails imposants, même dès le début. L'érection d'un temple au Seigneur est une œuvre si belle! « *Opus namque grande est, neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo*[1], chantait David. « Heureux celui à qui Dieu réserve la consolation et la gloire d'une telle œuvre! disait Mgr Dupanloup; heureux le prêtre à qui une population sera redevable d'un tel bienfait![2] »

1. I *Paralip.* XXIX, 1.
2. Instruction pastorale... sur les moyens pratiques de renouveler et de propager dans toutes les paroisses la dévotion au très Saint-Sacrement (1865.)

Faisons comprendre aussi la beauté de cette œuvre aux fidèles qui auraient le pouvoir d'y coopérer. Il semble que Dieu doive accueillir avec plus d'empressement encore dans ses parvis éternels celui qui a concouru à lui élever un temple ici-bas [1].

CHAPITRE II

BÉNÉDICTION D'UN CIMETIÈRE

Et exultabunt ossa humiliata.
(Ps. L, 10).

Le cimetière, champ sacré de la mort, *campo santo*, comme disent les Italiens, ce grand dortoir, selon l'étymologie grecque et chrétienne, où les corps des défunts semblent dormir jusqu'au jour de la résurrection générale, doit être bénit. Cet usage est très ancien. S[t] Grégoire de Tours, au VI[e] siècle, ayant averti l'abbesse de Poitiers d'ensevelir le corps de sainte Radegonde : « Comment ferons-nous, lui répondit la supérieure, si l'évêque ne vient pas, puisque le lieu destiné à cette sépulture n'est pas consacré par la bénédiction sacerdotale [2] ? » Edgar, roi d'Angleterre, au X[e] siècle, en fit une loi nationale. Mathieu Paris enfin, nous rapporte dans la vie de Godefried, seizième abbé du monastère anglais de Saint-Alban, qu'ayant fondé en 1140, un couvent de vierges, il leur assigna un cimetière spécial, après l'avoir fait bénir. Mais pourquoi prouver davantage l'antiquité d'un rite si légitime ?

Le respect religieux dû à nos dépouilles mortelles

1. Nous indiquerons ici plusieurs allocutions et discours intéressants prononcés pour la pose et la bénédiction de la première pierre d'une église : Mgr Plantier : Eglise de Grand-Combe (4 oct. 1857) — Eglise de N. D. de Rochebelle, dans Alais (26 juin 1859.) — Mgr Besson : Eglises de Dourbies, d'Arigas, d'Aire (Œuvres pastorales 1883-87.)

2. *De gloria confess.* c. 106.

demandait cette bénédiction. Le corps du chrétien défunt a été si souvent sanctifié par l'eau sacrée, par l'huile sainte, par le corps même du Sauveur, par la vertu de l'Esprit-Saint qui en faisait son temple ! Puis les prières faites pour son âme dans un cimetière bénit ont plus d'efficacité. Hélas ! de nos jours, les cimetières des grandes villes et même ceux des bourgs moins importants, ne sont pas toujours bénits. Ainsi le veut souvent l'administration civile. Mais la loi ecclésiastique prescrivant que tout défunt, mort dans la communion catholique, soit inhumé dans un lieu bénit, est toujours en vigueur. C'est pourquoi, dans ce cas, chaque fosse doit être bénite par le prêtre, avant qu'on y dépose le corps. Cette bénédiction se fait alors simplement par l'aspersion et l'encensement en silence du corps et de la tombe, à droite et à gauche de chacun d'eux, après l'oraison ordinaire : *Deus cujus miseratione*.

Voici les rites à observer, dans le cas où l'évêque bénirait un cimetière. Ils sont plus solennels, plus nombreux que ceux indiqués dans le Rituel, quand un simple prêtre fait cette bénédiction. « Au demeurant, dit Dom Cabrol [1], dans cette cérémonie, rien qui sente la tristesse, le découragement ou le désespoir, mais la confiance, l'espérance et la foi aux promesses du Christ, presque la joie. Elle est bien en effet la tranquille et courageuse attitude que l'Eglise inspire à ses enfants en face de la mort. »

Nous pouvons distinguer dans ces rites du Pontifical : les préparatifs, les premières prières devant

1. Le livre de la prière antique, sixième partie. Chap. XXIII. *le champ du repos* (*Bénédiction des Cimetières*.) Nous devons ce beau livre paru en 1900 à la plume de Dom Fernand Cabrol, Bénédictin de Solesmes, prieur de Farnborough (Angleterre). C'est comme un complément de l'*Année liturgique* de Dom Guéranger.

la croix principale, l'aspersion du cimetière, l'encensement et l'illumination des croix, la cérémonie finale.

Art. I. — Les préparatifs.

On a soin, la veille, de faire placer au milieu du cimetière cinq croix de bois, sans crucifix et de la hauteur d'un homme, une au milieu et les quatre autres, devant, derrière, à droite et à gauche de celle-ci. Il faut que la croix, ce gage de notre espérance, prenne officiellement et au plus tôt possession du cimetière, pour ombrager nos tombes. La grande croix qui y serait déjà élevée d'une manière permanente, ne dispenserait pas des autres, parce qu'elle ne se présenterait pas aux rites de la bénédiction. Au sommet de ces petites croix, et aux extrémités des deux bras, sont fixées des broches, pour recevoir les cierges requis au moment de la cérémonie. Elles sont en bois, comme pour la pose de la première pierre, et pour les mêmes raisons ; elles ne requièrent pas de crucifix, parce qu'elles sont là comme symbole des mystères dont elles furent l'instrument.

Devant ces croix, on enfonce en terre un petit triangle en bois aussi, et haut de 0m50, pour y placer les trois cierges jusqu'au moment où ils devront être fixés sur les croix mêmes.

Le Rituel dit que les trois luminaires en question doivent être de cire : *tribus candelis cereis* ; la cire seule, en effet, constitue le luminaire liturgique, quand l'huile ne doit pas la remplacer. Il devra y avoir un escabeau afin que le pontife puisse atteindre l'extrémité de chaque croix.

La cérémonie se fait le matin, *sequenti die mane*, c'est-à-dire le plus tôt possible du jour qui a été fixé, parce que ce jour même, on pourrait avoir à faire quelque sépulture.

Le prélat se revêt, comme pour les bénédictions solennelles, du rochet et de l'amict, de l'aube, du cordon, ainsi que de l'étole et de la chape blanches. Cette couleur pourrait étonner ici ; mais le cimetière aux yeux de l'Eglise est le repos des corps délivrés de la souffrance et appelés à la résurrection générale ; c'est une terre privilégiée à qui l'on confie les dépouilles mortelles des chrétiens, si souvent sanctifiées ici-bas ; c'est un lieu glorifié bientôt par la bénédiction liturgique ; autant de points de vue qui semblaient devoir éloigner la tristesse et le deuil d'autant plus que les fidèles n'y viennent pas cette fois pour accompagner un des leurs à sa dernière demeure.

D'après le Pontifical, le prélat se revêt de ses ornements à la sacristie, d'où l'on part en procession pour le cimetière, le thuriféraire avec le porte-bénitier en tête, suivis du crucigère au milieu des deux acolytes ; des clercs portent les cierges qui doivent être fixés sur les cinq croix. Si l'église et la sacristie étaient trop éloignées, le pontife pourrait s'habiller dans quelque lieu convenable, voisin du cimetière.

Le goupillon du bénitier sera en buis ou en hysope. L'évêque peut être assisté d'un diacre et d'un sous-diacre parés.

Il est convenable d'étendre un tapis devant la croix principale afin que le pontife et ses ministres n'aient pas à se mettre à genoux sur la terre nue, durant les litanies.

On y préparerait aussi un fauteuil si le prélat se proposait de faire une allocution au peuple sur la sainteté et la liberté des cimetières [1].

1. Nous signalerons ici une belle instruction pastorale du cardinal Giraud sur les cimetières. La sainteté et la liberté de ces lieux bénits y sont admirablement expliquées. (Œuvres. T. II, *Première instruction pastorale.*)

Art. II. — Les premières prières devant la croix principale.

En entrant dans le cimetière, le pontife et ceux qui l'accompagnent, précédés du crucigère et des acolytes, se rendent devant la croix de bois principale ; c'est par là que commencera la bénédiction dont l'efficacité lui vient de la croix. On place d'abord, et on allume sur le trident les trois cierges mentionnés plus haut ; si on les met déjà en évidence, c'est qu'ils ont ici leur symbole. Ils représentent la sainte Trinité, au nom de laquelle doit se faire toute action importante, celle-ci par conséquent, et annoncent la triple bénédiction de la formule qui désigne, purifie et sanctifie ce lieu, pour devenir un cimetière [1]. Le prélat ôte sa mitre, et récite l'oraison suivante qui s'inspire si bien du souvenir des morts :

Dieu tout-puissant, qui veillez sur les âmes et protégez leur salut, vous, la confiance de ceux qui ont la foi, regardez d'un œil favorable cette fonction de notre ministère ; qu'à notre arrivée, ce cimetière soit purifié, bé✝nit, sanc✝tifié et con✝sacré, afin que les corps humains qui reposeront ici, après la course pénible de la vie présente, méritent de recevoir, au grand jour du jugement, avec leurs âmes fidèles, les joies de la vie éternelle.

Aussitôt le pontife reçoit la mitre et se met à genoux, ce que les autres font avec lui. Alors on chante ou on récite les litanies des saints jusqu'au dernier *Kyrie eleison* inclusivement.

« On invoque par anticipation les saints, disait déjà Durand de Mende, en faveur des défunts dont la dépouille mortelle sera ici déposée. Après le verset *Ut omnibus fidelibus defunctis,* le pontife se lève et la crosse à la main, il intercale trois invocations qui ont pour

1. Baruffaldi.

objet spécial le lieu que l'on bénit; au mot indiqué dans la formule, il fait un signe de croix sur le cimetière; il demande à Dieu à chaque fois de purifier ce lieu, c'est-à-dire, de lui enlever toute souillure profane qui le rendrait indigne de sa destination, puis successivement.

1° De le *bénir*, c'est-à-dire, de couvrir de sa protection divine, d'honorer de ses faveurs, toujours en vue des défunts qui y seront ensevelis, ce cimetière placé dès lors sous une égide purifiante.

Ut hoc cœmeterium purgare, et *bene✝dicere* digneris.	Daignez purifier et *bénir* ce cimetière.
℟ Te rogamus, audi nos.	℟ Nous vous en prions, exaucez-nous.

2° De le *sanctifier*, c'est-à-dire, de le constituer parmi les choses saintes pour qu'il soit digne des corps des fidèles, sanctifiés si souvent eux aussi par l'eau sainte, par l'huile sacrée, par le contact de la divine eucharistie.

Ut hoc cœmeterium purgare, bene✝dicere, et *sancti✝ficare* digneris.	Daignez purifier, *bé✝nir* et, *sancti✝fier* ce cimetière.
℟...	℟...

3° De le *consacrer*, c'est-à-dire, de le séparer définitivement et à jamais de tous lieux profanes, pour en faire un lieu sacré exclusivement destiné à cette partie du culte que nous appelons les obsèques chrétiennes.

Ut hoc cœmeterium purgare, bene✝dicere, sancti✝ficare et *conse✝crare* digneris.	Daignez purifier, bé✝nir, sancti✝fier et con✝sacrer ce cimetière.
℟...	℟...

L'évêque se remet ensuite à genoux pendant qu'on termine les litanies. Celles-ci achevées, tous se lèvent et l'on passe à l'aspersion du cimetière.

Art. III. — L'aspersion du cimetière.

L'aspersion du cimetière fait naturellement partie de sa bénédiction puisque, nous l'avons déjà vu, aucune bénédiction ne se fait généralement sans aspersion d'eau bénite, symbole de purification et d'effusion de la grâce. Pour plus de solennité, le prélat fera lui-même l'eau bénite qui doit servir ici. Debout devant le vase qui contient l'eau, il la bénit ainsi que le sel avec les formules ordinaires que nous avons rencontrées plus haut pour la bénédiction et la pose de la première pierre d'une église.

L'eau bénite ainsi faite, le pontife se place devant la croix qui est en face de la croix principale, dépose la mitre et entonne l'antienne des aspersions : *Asperges me* que le chœur continue en y ajoutant le psaume des purifications liturgiques et de l'office des morts : *Miserere mei, Deus*. Pendant ce temps l'évêque asperge le cimetière tout entier dont il fait le tour en commençant par sa droite. Il a soin de jeter l'eau bénite partout, autant que possible, à gauche et à droite vers le sol : *aspergens aquam benedictam ubique*, nous connaissons maintenant le sens de cette cérémonie. Ah ! puisse le démon n'avoir pas à revendiquer ces corps comme instruments malheureux d'une damnation éternelle ! Puisse-t-il ne pas suivre le cercueil en triomphateur ! Puissent les assistants d'une sépulture, faire sur le néant des honneurs et des jouissances de la vie, des réflexions salutaires ! Puisse le cimetière bénit ne recéler dans son sein que des corps appelés un jour à la résurrection glorieuse ! Puisse enfin cette bénédiction solennelle appeler la miséricorde de Dieu sur tous les défunts de la nécropole !

L'aspersion du cimetière ne se fait pas sur les murs, à l'extérieur ni à l'intérieur, comme pour une église. C'est parce que celle-ci, du pavé à la voûte, de la porte au sanctuaire, d'un mur à l'autre, est consacrée au culte, tandis que le sol du cimetière seul est destiné à recevoir les corps des fidèles.

Art. IV. — De l'encensement et de l'illumination des croix.

Nous pourrions aussi intituler la cérémonie qui suit : Bénédiction des croix. Chacune des cinq croix de bois plantées provisoirement dans le cimetière, va recevoir l'honneur de l'encensement et d'une illumination qui équivaut à une espèce de bénédiction. Leur touchant symbolisme au milieu du cimetière, demandait ces honneurs; la croix doit étendre sa divine influence sur les défunts de cette terre sacrée et sur les vivants qui viendront y prier pour eux. Le pontife semble bénir ici implicitement toutes les croix qui dans la suite seront placées sur les tombes.

La cérémonie présente renouvelée pour chacune des croix se compose d'une prière, d'un encensement, de l'illumination des croix, suivie d'un ou plusieurs psaumes en se rendant d'une croix à l'autre.

La prière, toute de circonstance, a pour objet la bénédiction du cimetière, le repos éternel des défunts; l'encensement qui apparaît dans toutes les grandes bénédictions de l'église est un honneur rendu à la croix, à qui on doit la sainteté et les heureux effets de la grâce.

Mais le rit le plus important est bien ici l'illumination des croix. Après qu'on les a enlevées du trident pour les lui présenter, le prélat les place sur le sommet de chaque croix, sur la branche de droite d'abord, puis sur celle de gauche : ces lumières qui brillent

sur les croix nous rappellent la foi vive en la résurrection, qui fut le partage des défunts ici-bas et qui doit être le nôtre, et aussi la lumière éternelle dont ils jouiront un jour, par les mérites de J.-C. s'ils ne la possèdent déjà.

L'usage d'allumer ainsi des cierges, quand on bénit un cimetière, est d'une haute antiquité. Déjà le cinquième général des dominicains, Humbert des Romains, en expliquait ainsi le sens : « *Et accenduntur candelæ in quibus intelligitur fidei claritas* »[1]. Le nombre des cierges a varié ; Durand de Mende en mentionnait douze, et un Pontifical de Reims du XII[e] siècle, quatre seulement : « *et illuminentur in circuitu quatuor candelæ* ». On peut inférer de ces mots que leur disposition n'était pas non plus la même qu'aujourd'hui.

Ces cierges allumés au jour de la bénédiction du cimetière préludent aux flambeaux dont la liturgie accompagnera les corps des fidèles en ce même lieu, toujours pour expliquer les mêmes sentiments du défunt et l'immortalité de son âme. On doit laisser brûler ces cierges sur les croix durant toute la cérémonie et jusqu'à extinction[2].

Les psaumes intercalés durant la cérémonie sont les psaumes pénitentiaux, psaumes des morts, si bien appliqués à la circonstance.

Voici maintenant les détails de cette dernière cérémonie, répétée ainsi à chaque croix, dans l'ordre indiqué par la croix principale.

§ I. — *A la croix de devant.*

Après avoir aspergé tout le cimetière, comme nous avons vu plus haut, le pontife déposant sa mitre et tourné vers la croix qui est en face de la croix principale, dit l'oraison suivante :

1. *De modo prompte cudendi sermones.*
2. Caval. Baruff. Castaldi, de Herdt, Martinucci.

O Dieu, créateur de l'univers et rédempteur du genre humain, vous qui disposez dans un ordre parfait tous les êtres visibles et invisibles, nous vous demandons, avec une voix suppliante et une grande pureté d'intention, de daigner purifier, bénir et sanctifier ce cimetière, où les corps de vos serviteurs et de vos servantes doivent reposer, après avoir parcouru les années caduques de cette vie ; à vous encore qui, dans votre miséricorde, avez accordé à leur confiance la rémission de tous leurs péchés, daignez aussi faire participer abondamment aux consolations éternelles leurs corps qui dormiront en paix dans ce lieu, en attendant le son de la trompette du premier archange.

Tout le monde comprendra ces touchantes paroles de la liturgie où il est fait mention de S. Michel, le chef de la milice céleste qui, au dernier jour, donnera le signal de la résurrection générale, de concert avec plusieurs autres anges.

Après l'oraison le pontife encense la croix, y place les trois cierges allumés et de la manière indiquée plus haut.

Après quoi il prend la mitre et se rend devant la croix placée derrière la croix principale, ayant soin d'asperger le sol par où il passe : *aspergendo semper aquam benedictam per cœmeterium*, dit le Pontifical. « *Aspergens aqua sancta terram quà transibit* » dit Martinucci. Comme cette insistance à asperger le sol nous dit la sainteté du lieu et le respect dû à nos dépouilles mortelles ! Durant ce temps, on psalmodie, sans les chanter : *dicens*, les deux premiers psaumes pénitentiaux : *Domine, ne in furore tuo arguas me* et *Beati quorum remissæ sunt iniquitates* ; psaumes qui s'appliquent ici aux âmes du Purgatoire et à leur confiance.

§ II. — *A la croix de derrière.*

Arrivé devant cette croix, le prélat s'arrête, quitte la mitre et dit :

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, Majesté en trois personnes, divinité en une substance, Père, Fils et Saint-Esprit, auteur de toute justice, vous qui aimez à accorder le pardon, à donner vos biens, vous la source de la sainteté, le distributeur des dons célestes, vous qui accueillez avec tant de bonté tous ceux qui viennent à vous ; soyez propice à nos prières ; accordez que le cimetière fait en l'honneur de votre nom soit bé†ni et sancti†fié ; vous avez béni autrefois la terre que le fils du patriarche Abraham, votre serviteur, lui avait préparée en sépulture à Hébron ; vous avez concédé et pour toujours à votre peuple d'Israël pour le bien de son repos, la terre promise ; de même accordez, dans votre largesse et bonté, aux corps de vos serviteurs et servantes qu'on amènera dans ce cimetière, un séjour de repos, et mettez-les à l'abri de toute attaque des esprits mauvais, et qu'ainsi après la résurrection qui réunira de nouveau leurs corps à leurs âmes, ils méritent de recevoir le bonheur éternel qu'ils devront à votre bonté, vous qui étant Dieu dans une trinité parfaite, vivez...

Le sens de cette belle prière que nous transmettaient déjà pour la même circonstance Durand de Mende, au XIV[e] siècle, et le Pontifical du monastère de Lire, au XII[e] siècle, est facile à comprendre avec ses touchantes allusions bibliques.

La prière dite, le prélat encense la croix, y fixe les cierges allumés et reprenant la mitre, se rend à la troisième croix, celle de droite par rapport à la croix principale, en aspergeant de nouveau le sol.

Durant ce temps on récite le troisième psaume de la Pénitence : *Domine, ne in furore tuo arguas me — Quoniam sagittæ*, qui exprime si bien les sentiments d'angoisse et de confiance des âmes du Purgatoire.

§ III. — *A la croix de droite.*

Le prélat qui s'est arrêté devant cette troisième croix et a quitté sa mitre, dit cette nouvelle oraison quand le psaume est terminé :

Seigneur Dieu, qui nous guidez vers la gloire éternelle, lumière et honneur de toute sagesse, gardien et force de la prudence, salut des infirmes, santé de ceux qui se portent bien, consolateur des affligés, vie des justes, gloire des humbles, nous vous en supplions humblement, daignez préserver et puri✠fier de toute souillure immonde, et des embûches des esprits impurs, et daignez bé✠nir aussi ce cimetière de vos serviteurs ; ne cessez jamais d'accorder aux corps humains qui seront transportés dans ce lieu, le germe de la glorieuse immortalité ; afin que tous les baptisés, que tous les fidèles persévérant dans la foi catholique jusqu'à la fin de leur vie dont les corps ont été confiés au moment de la mort au repos de ce cimetière, après avoir vu réunir leur âme à leur enveloppe matérielle, au son des trompettes angéliques, reçoivent les récompenses éternelles des joies célestes. Par le Christ Notre Seigneur.

Admirable variété dans ces formules qui ont toutes le même objet. Le pontife encense ensuite cette croix comme les autres, y fixe les cierges allumés, reçoit la mitre et se rend à la quatrième croix, en aspergeant comme précédemment le sol tandis qu'on récite le cinquième des psaumes pénitentiaux : *Domine, exaudi orationem meam.* Ce psaume fait allusion à la brièveté de la vie arrêtée dans son cours par la mort, aux pensées du Purgatoire et à la délivrance des âmes qui y gémissent encore. Le psaume : *Miserere* a déjà été récité pendant l'aspersion du cimetière entier.

§ IV. — *A la croix de gauche.*

Arrivé devant cette croix, le pontife quitte la mitre et dit l'oraison suivante :

Seigneur Jésus-Christ, qui avez formé de la terre le corps de l'homme pour la réparation de la chute angélique et qui avez pris ce corps pour la rédemption, vous qui selon sa nature le réduisez ensuite en poussière pour la résurrection du tombeau à l'immortalité, nous vous en prions, dai

gnez consa†crer par la bénédiction de votre propre sépulture ce lieu qui doit servir à inhumer les corps ; faites que ces fidèles ensevelis avec vous dans le baptême, et qui seront ensuite inhumés ici, dans leur chair corruptible, reposent en paix dans l'espérance que leur donnent votre propre résurrection et la miséricorde de votre rédemption.

Le prélat encense la croix, place les cierges allumés, reçoit la mitre et se rend à la croix principale, aspergeant toujours le sol par où il passe ; le chœur récite durant ce temps les deux derniers psaumes de la Pénitence *De profundis* dont tous connaissent le sens funèbre, et *Domine, orationem meam auribus percipe* ; ce dernier qu'a inspiré une antienne principale des obsèques : *Non intres in judicium cum servo tuo...* retrace la prison du tombeau et du Purgatoire et l'espérance pour les défunts d'entrer un jour dans la terre éternelle des vivants.

§ V. — *A la croix principale.*

Cette croix du milieu est en effet la principale parmi les cinq, elle est même seule quand la bénédiction du cimetière doit se faire par un simple prêtre délégué. Aussi trouverons-nous ici avec l'oraison ordinaire, une préface en plus, solennelle supplication, qui apparaît dans les bénédictions et les consécrations les plus importantes ; elle devait avoir sa place dans la cérémonie présente :

Oraison.

Soyez propice, nous vous en supplions, Seigneur Dieu, aux fonctions que nous remplissons en ce moment, à ceux qui visitent en votre nom ce lieu bénit, à notre faiblesse ministérielle; de même que par les mains de vos serviteurs Abraham, Isaac et Jacob, vous avez béni la terre qui devait leur servir de sépulture, après leur pèlerinage d'ici-bas, de même nous vous le demandons, Seigneur, daignez bé†nir, sancti†fier et consa†crer ce cimetière, figuré par le

champ qui fut acheté avec le sang de votre fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce cimetière préparé pour le repos de nos corps après la vie jusqu'au jour du jugement, où par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, vous nous ferez ressusciter de la poussière à la gloire. »

Remarquons dans cette prière la touchante allusion à la sépulture des grands patriarches anciens et à ce champ de l'Haceldama acheté par le prix de la trahison de Judas pour la sépulture des étrangers.

Préface.

Voici maintenant la préface, après les préambules ordinaires *Per omnia sæcula sæculorum...*

Il est vraiment digne et juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces toujours et partout, à vous Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par le Christ Notre Seigneur, lui qui est le jour éternel, la lumière indéfectible, la clarté sans déclin, lui qui ordonne à ses serviteurs de marcher dans la lumière, pour éviter les ténèbres de la nuit éternelle, et pour arriver heureusement à la patrie de lumière, lui qui, ayant pris notre humanité, a pleuré sur Lazare et lui a rendu la vie par la puissance de sa divinité, et qui a racheté pour la vie éternelle le genre humain, écrasé sous le poids énorme du péché à la quadruple malice [1]. Par Lui, Seigneur, nous vous en supplions, que les fidèles, ensevelis dans cette demeure commune des hommes soient, au dernier jour, quand, retentiront les trompettes de vos anges, délivrés des liens de leurs péchés ; qu'ils soient rendus à l'éternel bonheur, et que parmi vos saints, ils vous trouvent plein de bonté et de miséricorde, vous qui êtes la vie éternelle, et qu'avec tous les bienheureux ils exaltent l'Auteur de la vie.

1. C'est, pensons-nous, une allusion aux quatre désordres que nous pouvons trouver dans la faute d'Adam : orgueil, désobéissance, sensualité, amour désordonné de sa compagne. Allusion aussi à la malice multiple du péché actuel : impiété, mépris, révolte et ingratitude; malice et désordres correspondant aux quatre jours que Lazare passa dans le tombeau.

La conclusion est dite à voix plus basse comme dans toutes les préfaces liturgiques où elle se trouve, pour une raison déjà plusieurs fois donnée.

Dans les prières de notre bénédiction liturgique nous devions trouver le souvenir de la résurrection de Lazare, cette scène attendrissante de l'Evangile.

Après cette préface, le pontife encense la croix et y fixe les trois cierges allumés, comme il a fait pour les autres croix et, toujours tourné vers elle dit l'oraison : *Domine Sancte, Pater omnipotens, æterne Deus,* qui est regardée comme une conclusion.

Art. V. — Cérémonies finales.

Elles consistent dans une dernière oraison, indiquée plus haut, puis dans la bénédiction du pontife et la célébration de la messe.

I. Nous pouvons regarder en effet avec Catalan cette dernière oraison : *Domine Sancte, Pater omnipotens,* comme la conclusion de la cérémonie entière ; elle constituait même dans certain Pontifical ancien, celui de Bari, toute la bénédiction des cimetières. On y trouve, de fait, résumées les autres prières, en voici la formule :

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, sanctificateur de tous les espaces et qui aimez à les perfectionner encore, vous de qui et par qui descend sur la terre toute bénédiction, daignez bé✝nir ce lieu, afin qu'il devienne un cimetière propre au repos et un dortoir des défunts, dont les corps sont ou seront ici ensevelis, et dont les âmes jouissent au plus tôt des douceurs de vos joies éternelles ; que ces âmes soient dans l'allégresse au sein de la Jérusalem céleste, en attendant qu'elles recouvrent de nouveau leurs corps du fond des sépulcres, au grand jour du jugement, et qu'elles accourent enrichies de leurs bonnes œuvres au devant du Seigneur qui apparaîtra pour juger le monde. Par N. S. Jésus-Christ, votre Fils...

II. Cette oraison dite, le prélat termine par la bénédiction pontificale, comme il fait toujours après les cérémonies solennelles ; il pourrait aussi accorder des indulgences, dit Martinucci.

III. Il célèbre ensuite ou fait célébrer en sa présence la sainte messe, dans la chapelle du cimetière, ou dans l'église la plus rapprochée. Cette messe est celle du jour, avec une oraison, une collecte et une postcommunion ajoutées à celles de la messe occurrente sous une seule conclusion ; les voici :

Oraison.

O Dieu, dont la miséricorde fait reposer en paix les âmes des fidèles défunts déposés en ce lieu, nous vous en prions, Seigneur, par vos saints anges qui veillent à la garde du cimetière, faites que les âmes de ceux et de celles dont les corps seront ensevelis ici, délivrées par vous de tous les liens de leurs péchés, se réjouissent éternellement en vous avec tous vos saints. Par Notre-Seigneur [1].

Secrète : Sanctifiez, Seigneur, ces dons qui vous sont offerts et vous qui avez voulu être déposé dans un sépulcre et donner à vos fidèles l'exemple de la résurrection, accordez, nous vous en prions, aux âmes de vos serviteurs qui reposeront en ce lieu, le pardon de leurs péchés, et que cette hostie salutaire soit un remède et un repos à leurs âmes et à leurs corps ; vous qui...

Postcommunion : Rassasiés de vos dons sacrés, nous vous le demandons, Seigneur notre Dieu, que votre peuple, pour lequel la résurrection future de la mort corporelle est un objet de foi, mérite par votre miséricorde de ressusciter de la mort spirituelle. Par Notre-Seigneur.

Cette messe, mais alors une messe des morts, était

1. Jean Marangoni, savant antiquaire, s'est plu à expliquer cette oraison, en nous faisant remarquer, avec preuve à l'appui tirée de l'Ecriture et de l'histoire, que les saints anges protègent non seulement les vivants, mais encore les corps des défunts. (*De S. S. Angelis custodibus*. Lec. IX, n. 9 et suiv.)

déjà indiquée après la bénédiction d'un cimetière, par Durand de Mende, au XIV[e] siècle. Touchante pensée que celle de terminer cette bénédiction par le saint sacrifice de la messe, qui sera si souvent célébré pour les nombreux défunts dont les corps reposeront jusqu'au jugement général dans cette terre sacrée. On n'indique plus la messe des morts, mais celle du jour, parce qu'aucun défunt n'est encore enseveli dans ce nouveau cimetière.

Nous voulons terminer l'explication des rites pour la bénédiction d'un cimetière, par une belle page du cardinal Giraud, sur la sainteté et le respect de ces lieux saints, elle est extraite de l'instruction pastorale citée plus haut [1].

« Que de motifs se réunissent pour nous rendre chers et sacrés ces asiles de la mort, placés à l'entrée de nos villes ou à la porte de nos temples pour nous demander des suffrages, ou nous faire ressouvenir de notre poussière ! Là dorment leur sommeil, couchées les unes sur les autres, des générations meilleures que la nôtre, les bienfaiteurs des pauvres et des églises, les fondateurs de nos hospices, de vos écoles, de vos monastères, les créateurs de toutes ces institutions charitables, de tous ces établissements d'utilité publique, dont vous recueillez les fruits, sans songer à la main à qui vous en êtes redevables, sans que votre mémoire ait conservé les noms de ces hommes généreux ; cette succession de pasteurs vigilants et dévoués qui ont instruit, consolé, exhorté d'âge en âge les générations éteintes, et qui vous ont initiés vous-mêmes à la science des devoirs et à la connaissance de la foi. Là reposent des frères, des amis, un père, une mère, des enfants à qui vous avez promis, dans les étreintes déchirantes des derniers adieux un souvenir éternel;

1. Mars 1838.

là surtout sont des chrétiens marqués du sceau de l'adoption des enfants de l'Eglise, des membres de J.-C. dont Dieu garde les os, comme parle le prophète, pour les ressusciter au dernier jour. Là, sont de véritables reliques; car, qui peut douter que dans ce grand nombre de fidèles dont les corps ont été déposés dans vos cimetières, plusieurs ne soient déjà en possession de la gloire? Reliques précieuses, dépouilles vénérables, auxquelles il ne manque, pour avoir droit au même culte que les reliques exposées sur nos autels, que la déclaration de l'Eglise touchant la sainteté des justes auxquels elles appartiennent! Ah! l'on peut bien vous adresser, quand vous portez vos pas dans ces lieux funèbres, la parole que Dieu fit entendre à Moïse du milieu du buisson ardent: La terre où vous marchez est sainte, ôtez votre chaussure en témoignage de votre respect: c'est la poussière des saints que vos pieds foulent; c'est une poussière qui n'attend pour se ranimer, pour se lever vivante et immortelle, que le premier son de la trompette; toute cette terre que vous avez sous les yeux a vécu: toute cette terre doit revivre!

Mais ce respect religieux que nous vous demandons pour vos cimetières ne se borne pas à un simple sentiment de vénération: il vous commande des soins pour leur entretien, pour leur sûreté, une vigilance assidue pour écarter de ces lieux consacrés tout ce qui pourrait en troubler le silence, en profaner la sainteté. Et ne craignez pas qu'ici nous venions importuner votre charité par des exigences onéreuses. Tout le luxe que nous réclamons pour cette maison des morts, c'est une clôture qui la protège contre l'insulte des animaux immondes. Tous les ornements que nous lui désirons, c'est une simple croix, s'élevant comme l'espérance sur les ruines de l'humanité. Tout ce que nous vous demandons au nom de la religion et des

plus saints devoirs de la nature, c'est qu'un lieu si respectable ne soit pas un passage pour les affaires, un rendez-vous pour les jeux ou les conversations bruyantes, une occasion de troubles pour le service divin et de dissipation pour une jeunesse sans pudeur; qu'il ne soit accessible qu'aux cérémonies funèbres et aux pieux fidèles qui viendront pleurer et prier sur des tombes chéries.

Ah! loin d'un lieu si saint tout rassemblement profane, tout mouvement tumultueux qui troublerait la paix des morts et le recueillement de la maison de la prière et du sacrifice! Pasteurs, élevez la voix pour exterminer tout scandale et toute profanation du milieu de l'enceinte sacrée. Que le cimetière cesse d'être une voie publique, ou, si l'on peut quelquefois tolérer qu'il serve de passage, qu'il s'ouvre seulement à la fréquentation du temple du Seigneur, afin que les peuples, touchés de ce pieux voisinage, en tirent la haute moralité que nos pères avaient en vue, quand ils rapprochèrent la demeure des morts des autels du Dieu de la vie. En recommandant le respect dû aux morts, vous ferez respecter les vivants. La religion des tombeaux est la meilleure garantie de l'honneur des familles, de la vie et de la fortune des citoyens, et l'on peut apprécier la valeur morale d'un peuple d'après la mesure des honneurs qu'il accorde aux générations qui ne sont plus. Oui, N. T. C. F., partout où vous verrez un cimetière entretenu avec décence, religieusement protégé par une ceinture de murailles haute et solide, que domine le signe de la Rédemption, et devant lequel le passant se découvre et s'arrête un moment pour prier, dites sans hésiter : Ici habite une société d'hommes religieux et fidèles, un peuple bon, sensible, généreux, hospitalier, au foyer duquel l'étranger et le voyageur peuvent s'asseoir et reposer leur tête avec sécurité. Là, au contraire, où vous re-

marquerez sur votre passage un cimetière ouvert comme une place publique, sans qu'aucune main miséricordieuse s'occupe de relever les pierres dispersées, partout où vous verrez le laboureur distrait, le pâtre indifférent passer en sifflant devant la tombe de ses pères, pressez votre marche, hâtez-vous de quitter ces rivages funestes. L'hospitalité n'est pas sûre là où les morts eux-mêmes n'obtiennent aucun égard et aucune protection ?

Vous le dirons-nous, N. T. C. F? plus d'une fois nous avons eu le cœur déchiré à la vue du spectacle désolant, du déplorable état d'abandon que présentent certains de nos cimetières, plus semblables à un champ de carnage où gisent çà et là des membres mutilés, qu'à ce champ de repos où le voyageur sommeille, fatigué d'une longue course. Là, des murs croulants, une porte abattue, une croix dégradée, d'impurs égouts, d'ignobles servitudes vomissant leurs immondices sur la terre des saints ; ici, un sol inégal, hérissé de ronces embarrassant le pas des pieux fidèles qui voudraient arroser de leurs larmes et de leurs prières des cendres vénérées ; ailleurs, une enceinte devenue trop étroite pour une mortalité toujours croissante avec la population, et les rangs des cercueils si pressés qu'il faut en déshériter avant le temps les premiers possesseurs pour faire place aux nouveaux hôtes que la mort y précipite !

Nous vous le dirons en finissant : songez à vos pères, songez à vos enfants ! A vos pères !... vous faites célébrer des sacrifices pour le repos de leurs âmes, et en cela votre piété est digne de toute louange ; mais en même temps, ne méprisez pas votre pauvre chair, en souffrant que leurs restes mortels soient exposés à l'outrage. Songez à vos enfants ! laissez-leur cet exemple de votre piété filiale, afin qu'à leur tour, quand vous serez descendus dans les ombres de la mort, ils res-

pectent vos cendres, et reçoivent de vous, du sein de l'éternité, cette bénédiction que vous aurez recueillie vous-mêmes de la reconnaissance de vos ancêtres. Bénis soyez-vous de Dieu, vous qui avez usé de miséricorde envers votre seigneur et père, en faisant reposer son corps avec honneur dans la terre de la sépulture ! »

CHAPITRE III

BÉNÉDICTION DES ORNEMENTS SACERDOTAUX

Cumque tuleris de sanguine qui est super altare, et de oleo unctionis, asperges Aaron et vestes ejus, filios et vestimenta eorum. Consecratisque ipsis et vestibus, tolles adipem de ariete. (*Ex.* XXIX, 21, 22.)

Les ornements sacerdotaux, qui doivent être bénits avant de servir au culte, sont d'abord : 1° et d'après tous les auteurs : l'amict, l'aube, le manipule, l'étole et la chasuble [1] : 2° d'après le sentiment le plus commun : le cordon, la dalmatique et la tunique [2] : quant à la chape, au voile du calice, à la bourse, au voile huméral, il est convenable de les bénir aussi, sans qu'il y ait précepte formel [3]; le surplis et la cotta peuvent être également bénits. Pour tous ces ornements l'évêque emploie évidemment les formules du Pontifical, sous les titres : *Benedictio sacerdotalium indumentorum in genere* ou *Specialis benedictio cujuslibet indumenti*, selon le cas ; on pourrait se servir aussi des mêmes formules pour la bénédiction d'une soutane.

Nous avons déjà fait connaître tous ces ornements avec leur origine, leur nature, leur forme, leur couleur et leur symbolisme, ainsi que les principes liturgiques à leur sujet [4]. Nous avons également répondu là à ces

1. *Rub. mis.* Pars 2, tit. x, n. 12 : *De defect.* tit. x, n. 1.
2. Benoît XIV, Inst. XXI, n. 12 . Ferraris ; Gousset.
3. De Herdt, Bourbon, etc.
4. *La Messe,* t. I, et *Cours abrégé de liturgie,* t. I.

trois questions : les vêtements sacrés doivent-ils être bénits? Par qui? Quand cessent-ils de l'être? Il ne nous reste donc plus ici qu'à expliquer les formules de la bénédiction, qui nous en indiqueront le sens mystique et les effets : bénédiction des ornements sacrés dont chacun voit la raison de convenance et que déjà prescrivait le pape S. Etienne Ier, au IIIe siècle : « *Vestimenta ecclesiæ in quibus Domino ministratur et sacrata debent esse et honesta* » [1]. Formules que nous retrouvons dans les vieux Ordos romains et dans les anciens Pontificaux, entre autres celui de Durand de Mende.

Or, le Pontifical indique deux espèces de formules selon qu'il s'agit de plusieurs ornements à bénir ensemble ou d'un seul.

Art. I. — Formules pour la bénédiction de plusieurs ornements ensemble.

L'évêque debout et sans mitre dit, après les préambules ordinaires : *Adjutorium nostrum in nomine Domini*, etc., les deux prières suivantes :

Dieu tout-puissant et éternel, qui par votre serviteur Moïse, avez ordonné de faire, pour l'honneur et la gloire de votre Nom, des vêtements sacrés à l'usage des pontifes, des prêtres et des lévites dans l'exercice de leurs fonctions auprès de vous, soyez propice à notre prière; daignez, par notre humble ministère et l'abondante infusion de votre grâce qui sanctifie, puri✝fier, bé✝nir et consa✝crer ces ornements sacerdotaux, afin qu'ainsi bénits et soustraits à l'état profane, ils soient aptes au culte divin et aux sacrés mystères. Faites aussi que vos pontifes, vos prêtres ou vos lévites, revêtus de ces ornements sacrés, méritent d'être prémunis et défendus, contre toutes les suggestions ou les tentations des esprits malins, et accordez-leur d'être attachés du fond du cœur à vos mystères, de vous y servir

1. *Liber Pontificalis.*

fidèlement, et de persévérer avec dévouement et piété dans ce divin service.

O Dieu, triomphateur invisible, créateur et sanctificateur de toute chose, prêtez une oreille attentive à nos prières; ces vêtements de la dignité lévitique, sacerdotale et pontificale, dont vos ministres doivent se servir, daignez les bé-† nir, les sancti†fier, les consa†crer de votre propre parole; puissent avec le secours de votre grâce, tous ceux qui s'en revêtiront, vous être constamment agréables, par leur aptitude au divin ministère, et par le concours de leur service dévoué et digne de louange!

Le pontife asperge ensuite d'eau bénite les ornements sacrés.

Telles sont ces belles formules, comme on le voit, au nombre de deux; la pluralité des objets à bénir ici surtout en opposition avec l'unité du cas suivant, semblait appeler la pluralité des formules : le nombre deux n'est-il pas en harmonie avec la double nature en Jésus-Christ au sacrifice duquel les ornements sont surtout destinés? Le Rituel en indique trois pour le prêtre qui serait délégué à faire cette bénédiction [1]. C'est en vue d'un autre symbolisme.

L'Eglise rappelle dans les oraisons les magnifiques ornements que Moïse, sur l'ordre de Dieu même, dut confectionner pour le grand prêtre et les ministres inférieurs, et qu'il bénit ensuite [2]; ils n'étaient que la figure des nôtres bien plus glorieux encore.

Les mots *purifier*, *bénir*, *sanctifier*, *consacrer*, de nos formules, ne sont pas une répétition de la même idée : *purifier*, signifie soustraire l'objet aux influences du démon, qui pourrait s'en servir pour nous tenter et nous faire pécher; *bénir*, attirer sur cet objet et sur tous ceux qui devront s'en servir la protection divine;

1. Le prélat peut en effet avec un indult déléguer un simple prêtre pour cette fonction.

2. *Ex.* XXVIII-XXXIX.

sanctifier, en faire un instrument de sanctification pour nos âmes par les grâces que peut nous valoir leur pieux usage; *consacrer*, le faire passer de l'état profane à l'état sacré qui le rend ainsi apte au culte divin.

Quelle que soit la nature des ornements, on ne change rien dans ces formules; ils peuvent servir en effet en certaines circonstances aux évêques, aux prêtres et aux diacres [1]; et par conséquent, ces paroles : *hæc indumenta lætitiæ, sacerdotalis et pontificalis gloriæ*; — *His quoque sacris vestibus pontifices et sacerdotes seu Levitæ tui induti*, ont toujours leur application.

L'ornement ou les ornements à bénir ne doivent pas être nommés, puisque le Pontifical ne l'indique pas. »

Art. II. — Bénédiction d'un seul ornement.

L'unité de l'objet à bénir semblait appeler l'unité de formule. Il était plus facile ici de déterminer cet objet, comme le fait la prière. En voici la teneur dont le sens est à peu près le même que pour les autres du cas précédent.

« Adjutorium nostrum in nomine Domini :.. »

Dieu tout-puissant, qui donnez l'efficacité salutaire, qui répandez avec largesse toute bénédiction, nous vous prions humblement de seconder nos mains dans leur pouvoir de bénir. Daignez donc par la vertu de votre Saint-Esprit bé✝nir, sancti✝fier et consa✝crer, ces bas et ces sandales [2], ou

1. Les diacres, en effet, sont revêtus quelquefois de la chasuble pliée; les prêtres qui servent l'évêque, de la dalmatique et de la tunique; et l'évêque lui-même de ces deux ornements ou des tunicelles à la messe pontificale. (*La Messe*, t. I, p. 381 et 413. — *Cærem. Episc.*) On sait aussi que l'aube, le rochet, le surplis, la cotta ne constituent, au fond, qu'un même ornement dont les différentes formes seulement sont réservées à certains membres du clergé. (*La Messe*, t. I, surplis — Rochet.)

2. La mention faite ici des bas et des sandales, ornements pontificaux, nous dit assez qu'ils doivent être bénits comme les autres.

cette aube, ce cordon, cette étole, ce manipule, cette tunicelle, cette chasuble destinée au culte divin, et accordez avec bonté à tous ceux qui s'en serviront, la grâce de sanctification qui découle des sacrés mystères, et qu'ainsi ils soient en votre présence des ministres saints, sans tache, irrépréhensibles et qu'ils obtiennent de plus en plus le secours de votre miséricorde. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

L'évêque asperge ici d'eau bénite l'ornement.

Ainsi sont bénits nos ornements liturgiques; chacun de ces pieux objets que nous traiterons avec le plus grand respect, renferme par son symbolisme un salutaire enseignement [1].

Les prières de la bénédiction demandent pour nous la fidélité à ces leçons de vertu, pour le digne accomplissement de nos fonctions saintes qui nous vaudra la gloire éternelle. Daigne pour celà le Seigneur exaucer encore la prière de son Eglise, qui lui demande de nous protéger, par ces vêtements bénits, contre les tentations et les combats de l'ennemi, dont la rage nous poursuit dans les fonctions mêmes de notre saint ministère!

CHAPITRE IV

BÉNÉDICTION DES LINGES D'AUTEL

> Acceperunt ergo corpus Jesu, et ligaverunt illud linteis cum aromatibus... venit ergo Simon Petrus... et vidit linteamina posita, et sudarium quod fuerat super caput ejus.
> (JOAN. XIX, 40 — XX, 6-7.)

Nous entendons ici par ces mots les linges liturgiques qui servent à l'autel et doivent être bénits, c'est-à-dire, les nappes d'autel et les corporaux ; les purificatoires étant bénits avec les premières, et les pales avec ces derniers.

1. *La Messe*, t. I.

Art. I. — Bénédiction des nappes d'autel.

Les nappes d'autel sont bénites après les ornements et avant les corporaux pour une raison d'ordre logique ; le pontife en effet est revêtu des premiers pour les bénédictions, et l'autel doit être couvert de ses nappes avant que le prêtre y dépose le corporal ou les vases sacrés[1]. Les formules ont pour titre dans le Pontifical : *De benedictione mapparum seu linteaminum sacri altaris*. Ce titre était à peu près le même déjà dans le Sacramentaire de S. Grégoire : *Benedictio ad linteamina, vel ad omnia in usum Basilicæ* ; le saint pontife voulait en effet, qu'au jour de la consécration d'une église, l'évêque bénît aussi les linges et autres objets qui devaient servir à la messe. La bénédiction se fait avec les deux formules suivantes :

Exaucez, Seigneur, nos prières et daignez bé†nir et sancti†fier ces linges destinés à votre autel.

Seigneur, Dieu tout-puissant, qui, durant quarante jours, avez appris à Moïse votre serviteur, tout ce qui concernait la confection des ornements et des linges du culte, dont s'occupa ensuite de ses propres mains Marie, sa sœur, pour le service du sacré ministère et du tabernacle de l'alliance, daignez bé†nir, sancti†fier et consa†crer les linges ici présents, destinés à couvrir et à envelopper l'autel de votre Fils très glorieux, J.-C. N.-S.

Ce fut pendant son colloque intime de quarante jours avec le Seigneur sur le mont Sinaï, que Moïse reçut, parmi tant d'autres instructions concernant le culte divin, celle dont il est parlé dans la seconde prière. Si Jéhovah, comme nous l'apprend le Lévitique, entra sur ce point dans les plus amples détails,

1. Voir dans *la Messe*, t. I, p. 140 et suiv. ce que nous avons dit sur l'origine, la nécessité, la matière et la couleur, la signification mystique des nappes d'autel et l'obligation de les bénir.

ne soyons pas étonnés que l'Eglise fasse de même dans ses règles liturgiques.

Remarquons aussi l'exemple de Marie, sœur aînée de Moïse. Malgré le rang distingué où la plaçait son lien de parenté avec le chef des Hébreux et avec Aaron, elle ne laissait pas de travailler de ses mains à la confection des vêtements sacerdotaux et des linges du temple. Que de femmes illustres se sont fait un honneur depuis lors de prendre l'aiguille ou le fuseau pour le même objet ! Ainsi, sainte Chantal, sainte Elisabeth, reine de Portugal et bien d'autres. De cette pensée de foi est née l'*Œuvre des Tabernacles.*

« Lorsqu'on lui apportait un habit relevé d'or et orné de pierreries, lisons-nous dans la vie de sainte Radegonde, reine de France, si quelqu'une de ses filles de chambre le trouvait bien fait et de grand prix, elle s'en privait pour l'amour de Dieu, et l'envoyait à l'église la plus proche pour en faire des parements d'autel et des ornements ecclésiastiques; elle faisait de même des toiles fines, des dentelles, des points coupés, d'une beauté extraordinaire que ses dames lui présentaient, disant qu'il valait mieux les appliquer à des nappes d'autel et à des corporaux pour l'usage du saint sacrifice, que d'en orner un corps qui devait être la pâture des vers [1]. »

Les oraisons ci-dessus servent aussi à la bénédiction des purificatoires, qui n'est pas cependant de précepte, mais de simple convenance [2].

On y change seulement les mots *altaris, altare*, par ceux de *calicis*, *calicem*. On a vu une certaine analogie entre les nappes qui entourent et couvrent l'autel où repose le corps du Sauveur, et ce linge sacré qui entoure et couvre le calice du sang divin.

1. P. Giry, *Vie des Saints*, 13 août, sainte Radegonde.
2. 7 sept. 1816, n. 2572 ad 12.

Art. II. — Bénédiction des corporaux.

Si un objet du culte doit être bénit, c'est bien le corporal, sur lequel repose immédiatement le corps de Jésus-Christ, ce qui lui a valu son nom. Nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous avons dit de ce linge sacré, le plus vénérable de tous [1]. Le pape S. Eusèbe, au IVe siècle, prescrivait déjà cette bénédiction [2]. Les formules sont les mêmes, en partie, que dans les anciens ordos romains et dans certains Pontificaux du IXe siècle, comme celui d'Egbert, archevêque d'York en Angleterre. Les voici telles que le Pontifical nous les indique :

Seigneur très clément, dont la puissance est inénarrable, dont les mystères sont accomplis par d'admirables secrets; faites, nous vous en prions, que ce linge soit sanctifié par la bénédiction de votre miséricordieuse bonté, afin qu'on y consacre le corps et le sang de N.-S. J.-C. votre Fils, qui vit et règne...

Dieu tout-puissant et éternel, daignez bé†nir, sancti†fier et consa†crer ce linge, afin qu'il puisse couvrir et envelopper le corps et le sang de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Dieu tout-puissant, répandez par nos mains le bienfait de votre bénédiction, afin que par elle et par notre ministère, ce linge soit sanctifié, et que, par la grâce du Saint-Esprit, il devienne le nouveau suaire du corps et du sang de notre Rédempteur.

Ces trois oraisons nous indiquent l'usage des corporaux, qui est de servir à l'Eucharistie pour la consécration, son exposition sur l'autel, sa conservation dans le tabernacle et son transport aux malades. Le

1. *La Messe*, t. I, et *Cours abrégé de liturgie romaine*.

2. Gratian. Can. *consulto* 45. *De consecrat.* S. Eusèbe (pape de mai à sept. 310) sut maintenir la pieuse rigueur de la pénitence canonique, surtout par rapport à ceux qui étaient tombés pendant la persécution.

corporal couvre et enveloppe, en certains cas, réellement l'Eucharistie, quand on la porte au dehors dans la petite bourse à cet effet; mais ces mots de la deuxième formule : *Ad tegendum involvendumque*, sont vrais aussi, quoique dans un sens un peu plus large, lorsque l'hostie, le ciboire et le calice reposent sur le corporal. Celui-ci peut, dès lors, être comparé au saint suaire, comme le fait le Pontifical avec toute la tradition, dans la troisième formule.

Saint et auguste est donc le corporal, qui reçoit de la bénédiction liturgique une fin si noble, une si belle signification! Aussi, l'a-t-on honoré quelquefois à l'égal des saintes reliques; témoin le pape Léon, qui, d'après le Panormitain, n'ayant aucune parcelle de corps saints pour la consécration d'un autel, les remplaça par une partie d'un corporal [1]. Dieu lui-même a recommandé ce linge sacré à notre respect par certains miracles opérés à son occasion. Ainsi l'auteur de la vie de S. Birin, premier évêque d'Orcester, nous raconte que celui-ci, ayant oublié, avant de s'embarquer, le corporal que lui avait donné le pape Honorius Ier, marcha sur les eaux pour venir le prendre et revint de même au navire. L'historien Glaber, moine de Cluny, dans sa chronique ou histoire de France, rapporte que le corporal a souvent guéri des malades et éteint des incendies.

La pale, autre linge sacré, dont nous avons suffisamment parlé ailleurs [2], doit être bénite avec les mêmes formules que le corporal; c'est qu'elle représente aujourd'hui cette partie des corporaux anciens, plus grands que ceux de nos jours, que l'on repliait sur le calice pour le couvrir. La pale n'est donc qu'une partie détachée du corporal, et ne fait qu'un avec lui. Aussi

1. *De consecrat. eccles. vel altaris*, 6. 1.
2. *La Messe*, et *Cours abrégé de liturgie*.

faudrait-il conserver le singulier dans la formule, si l'on bénissait ensemble un corporal et une pale.

Et maintenant pour une femme chrétienne qui en aurait les moyens et le loisir, ne serait-ce pas une belle et délicate pensée, que de vouloir offrir et broder de ses mains, une pale, un corporal, un purificatoire, ainsi destinés au corps et au sang du Sauveur ? Ne croirait-on pas, tandis qu'elle travaillerait à ces linges sacrés, voir Marie confectionner elle-même de ses augustes mains les langes du divin Enfant ?

CHAPITRE V

BÉNÉDICTION DE CROIX

Mihi autem absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi.

(Ad Gal. vi, 14.)

Les croix à bénir peuvent être une croix ordinaire, la croix pectorale des évêques, enfin la croix des croisés. Nous les réunissons ici pour plus d'unité.

Art. I. — Bénédiction d'une nouvelle croix ordinaire.

Il s'agit ici d'une croix avec ou sans crucifix, ou d'un tableau représentant le crucifix et d'une bénédiction solennelle faite par l'évêque lui-même [1].

1. Tout prêtre peut bénir sans délégation les croix, quand elles ne sont pas destinées à la vénération publique, et que la bénédiction n'en est pas solennelle; et ici sont comprises même les croix de l'autel placées là comme simple ornementation, ou pour l'utilité du célébrant et non comme objet de culte public. On se sert alors des mêmes formules, indiquées par le rituel On bénit solennellement, quoiqu'il n'y ait pas de précepte formel sur ce point : 1° les croix établies en des lieux fréquentés, comme celles des cimetières, des places de la

De tout temps, au moins dans l'église latine, on a bénit la croix. Nous trouvons au IIe siècle, un décret du pape S. Pie Ier, qui impose une pénitence de trois ans à celui qui fait un parjure sur une croix consacrée, et d'une année seulement, si la croix n'est pas bénite[1]. Ce n'est pas à dire, comme le remarque Gretser[2], que la croix ne soit pas suffisamment par elle-même un objet de piété; sa vertu contre le démon est incontestable; elle est toujours digne en soi de nos adorations; mais la bénédiction de l'Eglise lui donne encore une sanctification, une vertu plus grande, et jamais bénédiction ne fut, ce nous semble, mieux légitimée. Aussi S. Charles Borromée voulait-il qu'on bénît les croix liturgiques, avant de s'en servir[3], fidèle en cela aux prescriptions de plusieurs autres conciles particuliers.

On prépare, pour la cérémonie, l'encensoir et l'en-

cité, des chemins importants ou de quelque endroit principal d'une communauté. La solennité de la bénédiction inspire un plus grand respect, et la croix en devient un monument plus tutélaire encore. — 2° La croix élevée en souvenir de quelque bienfait public, de quelque expiation générale, d'un jubilé, d'une mission ou de quelque autre événement remarquable. La manifestation en est plus religieuse et les cœurs plus vivement impressionnés. Quand cette bénédiction est solennelle, on peut faire précéder et suivre le rit liturgique proprement dit d'un certain nombre d'autres prières. Voici les prescriptions du *Manuel abrégé des cérémonies romaines* publié par le cardinal Gousset pour le diocèse de Reims et dont on pourra s'inspirer dans les autres diocèses : « On observera les points suivants pour la bénédiction solennelle d'une croix exposée à la vénération publique : 1° En allant, on chantera ou on récitera l'hymne *Vexilla Regis,* comme au jour de l'Exaltation de la sainte Croix, ou la prose *Stabat Mater.* — 2° En retournant à l'église, on pourra chanter ou réciter, soit le Psaume *Laudate pueri Dominum,* soit le cantique *Benedictus* ou le *Te Deum.*

1. Decret. Gratian. *In can. Qui pejerat,* 22, q. 5.
2. *De S. Cruce,* l XIX, c. 53.
3. IV *Concil. Mediol.*

cens, avec de l'eau bénite. Le pontife est revêtu du rochet, de l'amict, de l'étole et de la chape de couleur rouge, qui est la couleur du sang, du martyre, de la croix. Il se sert de la mitre simple.

Et d'abord il dit sans mitre, et après le préambule ordinaire: *Adjutorium nostrum...*, la prière suivante :

Bénissez, ô Seigneur Jésus-Christ, votre croix ici présente, par laquelle vous avez arraché le monde au pouvoir des démons, et vaincu, grâce à votre Passion, l'instigateur du péché qui se réjouissait, en voyant le premier homme toucher au fruit défendu et prévariquer. Vous qui, avec Dieu le Père et le Saint-Esprit, vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Autre prière qu'il faut ajouter :

Nous vous prions, Dieu tout-puissant, Seigneur éternel, de daigner bé†nir ce bois de votre croix afin qu'il soit un remède salutaire au genre humain, qu'il affermisse notre foi, multiplie nos bonnes œuvres, rachète nos âmes, et qu'il soit notre consolation, notre force, notre protection contre les traits cruels de l'ennemi. Par Jésus-Christ.

Dans cette belle oraison sont résumés les effets salutaires de la croix qui est appelée la croix du Père, *Lignum crucis tuæ*, parce que c'est l'instrument dont le Père éternel s'est servi pour la mort de son Fils et le rachat du monde. Déjà la croix non bénite peut avoir ces célestes effets; mais la bénédiction en fait un instrument plus efficace encore de protection divine et de fruits de salut.

Suit une préface, invocation solennelle de toute bénédiction importante. Le pontife avec les rites ordinaires et les préliminaires d'usage des préfaces : *Per omnia sæcula sæculorum... Sursum corda...*, dit :

Il est vraiment digne et juste, équitable et salutaire que nous vous rendions toujours et partout des actions de grâces,

Seigneur saint, Dieu tout-puissant, Dieu éternel dont les arbres fructueux parmi les autres créatures visibles ne cessent de louer et de bénir le nom saint et terrible; vous qui pour figurer la sagesse de votre Fils unique, avez, dès le commencement, orné le paradis terrestre de l'arbre de vie, afin d'éviter la mort de nos premiers parents par le sacré mystère de son fruit et de leur faire mériter la vie éternelle; vous qui avez daigné nous rappeler miséricordieusement à la vie par la mort innocente de Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre sagesse éternelle, après que l'attouchement de l'arbre défendu nous eut livrés à la mort : nous vous supplions humblement de sanctifier par votre béné✠diction céleste, de bénir ce signe remarquable ; à l'exemple de ce premier étendard sacré avec lequel vous avez triomphé par l'effusion du sang précieux de votre Fils, il a été fait et élevé par la dévotion de vos fidèles; donnez à tous ceux qui plieront le genou devant lui pour implorer votre majesté, une componction de cœur plus vive et le pardon de leurs fautes; faites que, par le mérite de la Passion victorieuse de votre Fils unique, ils puissent vous demander ce qui vous est agréable et obtenir au plus vite ce qu'ils vous auront demandé. Nous vous en conjurons, ô Père très clément, vous en qui nous vivons, nous nous mouvons, et nous sommes, faites qu'à la vue et au souvenir du triomphe de l'humilité divine qui a brisé l'orgueil de notre ennemi, nous obtenions contre cet ennemi la confiance et la force et une grâce plus grande d'humble dévouement pour vous; que nous méritions de passer de la mort à la vie et de voir les joies de la résurrection bienheureuse lorsque, en ce jour de l'examen terrible des consciences que fera votre Majesté, les éléments et les cieux seront bouleversés et que ce signe glorieux de notre Rédemption apparaîtra dans les nues. Par le même Jésus-Christ.

Conclusion qui se dit à voix plus basse, mais de manière à être entendue de ceux qui entourent le pontife.

Il ajoute :

Prions.

O Dieu, vous qui avez changé en signe de vie pour ceux

qui ont été rachetés, la croix bienheureuse qui fut autrefois la peine des scélérats; accordez à votre peuple d'être protégé par celle qui lui sert d'étendard. Que la croix soit pour lui le fondement de la foi, un gage d'espérance, une défense dans l'adversité, une aide dans la prospérité; qu'elle soit pour lui la victoire dans la lutte, une garde pendant la paix, une protection dans les champs et un soutien dans sa demeure; et que par celle que la victoire de l'Agneau a changée en moyen de salut, le pasteur garde sain et sauf son troupeau dans l'avenir. Par le même Jésus-Christ.

Prions.

Seigneur Jésus-Christ, sancti†fiez ce signe de votre Passion, afin qu'il soit un obstacle pour vos ennemis et qu'il devienne pour ceux qui croient en vous un étendard toujours victorieux. Vous qui, étant Dieu, vivez et régnez avec Dieu le Père en l'unité du Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Le pontife, debout et sans mitre, bénit l'encens avec une formule particulière et touchante, ce qui prouve l'importance de la cérémonie :

Prions.

Seigneur Dieu tout-puissant, assisté de l'armée des Anges qui tremblent et dont le service est, nous le savons, spirituel et fervent, daignez regarder, bé†nir, et sanctifier cet encens créé; que son parfum mette en fuite et éloigne de votre créature tous les maux, toutes les infirmités et les embûches de l'ennemi; que jamais la morsure de l'antique serpent ne blesse ce que le sang précieux de votre Fils a racheté. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Le prélat met alors l'encens dans l'encensoir : il asperge la croix d'eau bénite et l'encense, comme on fait dans les bénédictions solennelles; puis il dit, debout et sans mitre :

Que ce bois soit sanctifié, au nom du Pè†re, et du † Fils

et du Saint+Esprit; et que la bénédiction du bois où furent suspendus les membres sacrés du Sauveur se répande sur ce bois ici présent, afin que ceux qui prieront et se prosterneront devant cette croix pour honorer le Seigneur y trouvent la santé de l'âme et du corps. Par le même...

L'évêque se met alors à genoux devant la croix pour l'adorer et la baiser dévotement, ce que font après lui tous ceux qui le veulent.

Les mots de la rubrique : *devote adorat*, ne sont pas exagérés puisque de tout temps on a adoré la croix dans l'Eglise, comme le prouve Estius dans son *Commentaire sur le livre des Sentences*[1], adoration du culte relatif et non absolu, qui s'adresse à Jésus-Christ lui-même.

L'oraison précédente, dans laquelle semble surtout consister la bénédiction de la nouvelle croix, suppose qu'elle est de bois : *Sanctificetur lignum istud.* C'est pourquoi, si elle était de pierre ou de quelque métal, pratique aussi ancienne que la confection des croix en bois[2], le Pontifical indique une autre formule dans laquelle le mot spécifique : *lignum* est remplacé par le terme générique de : *signum.* Nous trouvons déjà cette prière dans un vieil Ordo romain sous le titre particulier : *Benedictio crucis metalligatæ* : le pontife la récite debout et sans mitre :

Dieu de gloire, Dieu très-haut des armées, tout-puissant

1. I Distinct. IX, 553.

2. Tandis que nous trouvons dans les œuvres de S. Athanase la mention d'une croix faite de deux pièces de bois, et dans la vie d'Oswald, roi d'Angleterre au VIIe siècle, celle d'une grande croix de bois qu'il fit élever sur le lieu des combats, nous apprenons, par S. Jean Chrysostome, que l'impératrice Eudoxie fit don de plusieurs croix d'argent, portées publiquement, et, par Socrate et Sozomène, que Constantin en donna une grande toute d'or au pape S. Silvestre; d'autres anciens auteurs ecclésiastiques nous parlent aussi de croix de plomb, de pierre, etc.

Emmanuel, Dieu père de la vérité, père de la sagesse, père de la félicité, père de nos lumières et de notre vigilance, vous qui gouvernez le monde et disposez de tous les royaumes, qui distribuez tous les offices fructueux et donnez tous les biens; vous que servent les nations et les peuples de toutes races et de toutes langues, qu'assistent les légions angéliques, vous qui répandez en vos serviteurs la foi en votre nom et sa louange, pour qu'ils puissent acquitter leurs dettes envers vous; vous à qui plaît surtout la foi de ceux qui offrent et à qui est présentée l'oblation, nous prions votre miséricordieuse tendresse de sancti†fier et de consa-†crer ce signe de la croix fait par la dévotion et la foi religieuse de vos serviteurs, trophée de votre victoire et de votre rédemption, que la gloire du triomphe a consacré pour l'amour du Christ. Jetez les yeux sur ce signe invincible de la croix, par qui fut anéantie la puissance du démon et rétablie la liberté des mortels; bien que la croix fut autrefois un châtiment et un supplice pour les criminels, elle est maintenant en honneur, et par la grâce rachète les coupables de leurs fautes. Et n'est-ce pas la vertu de nous avoir rachetés qui vous a plu surtout en elle? Et aucun don ne vous est plus précieux que celui que vous a permis d'offrir le crucifiement de votre corps sacré; et aucune oblation ne vous est plus intime que celle qui a été sanctifiée par l'acceptation empressée de vos bras étendus. Recevez donc cette croix de vos mains qui l'ont embrassée; par la sainteté de votre croix, sancti†fiez celle-ci; et comme par elle vous avez sauvé le monde de ses fautes, de même aussi, que ceux qui vous font des offrandes soient par le mérite de cette croix ici présente délivrés de tous leurs péchés; et que protégés par la vraie croix, ils triomphent avec éclat par de nombreux succès. Qu'ici brille comme l'or la splendeur divine de votre Fils unique, Notre-Seigneur; que la gloire de sa Passion rayonne sur le bois; que notre rédemption de la mort brille avec éclat sur la croix; que la purification de notre vie resplendisse comme le cristal. Qu'elle soit la protection des siens; la confiance certaine de leur espérance; qu'elle les confirme dans la foi en même temps que les peuples; qu'elle les unisse dans l'espérance de la paix; qu'elle les

favorise par le triomphe; qu'elle les développe dans la prospérité; qu'elle leur serve jusqu'à la fin des temps et pour la vie éternelle; qu'elle les protège et les couvre de gloire ici-bas; qu'elle les rachète et les conduise par sa vertu puissante à la couronne immortelle du royaume céleste. Accordez-nous cela par l'intercession du sang de Celui qui s'est donné lui-même pour la rédemption de tous, qui a daigné s'offrir comme victime des crimes, qui élevé sur le bois de sa croix, a humilié les puissances ennemies et qui est assis avec vous sur le trône du ciel, en union indissoluble avec le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Le pontife adore la croix comme il est dit plus haut des croix de bois.

Cette vertu, ce symbole, ces enseignements de la croix que nous rappellent ici cette prière et les précédentes, sont admirablement résumées dans une allocution du card. Giraud pour une plantation de croix. En voici un extrait, à notre avis le plus beau :

«... Tant que ce signe sera élevé au milieu de vous, nous ne désespérerons jamais de la conversion des pécheurs, de la persévérance des justes. Elle est exposée à tous les regards pour vous avertir de veiller sans cesse, de marcher en la présence du Seigneur qui éclaire tous nos pas et toutes nos démarches; elle étend ses bras secourables pour répandre la paix dans vos maisons et dans vos familles, la bénédiction dans vos champs et dans vos héritages; elle est placée à la porte de votre ville, afin que vous ne puissiez y entrer ni en sortir sans rencontrer sur votre passage l'image de votre Dieu, sans lire sur ce bois sacré l'abrégé de votre foi et de vos devoirs. Que d'autres cités s'honorent de posséder de superbes monuments, de riches galeries, de somptueux palais; vaine magnificence qui peut bien nourrir l'orgueil, exciter la curiosité, mais qui ne dit rien au cœur, qui ne sèche pas les larmes, qui

ne rend pas les hommes meilleurs et plus heureux. Pour nous, mettons notre gloire et notre confiance dans cette croix qui a sauvé le monde et qui sauvera la France, si la France veut être sauvée. Voilà votre monument et votre plus ferme rempart. Sentinelles vigilantes, vous êtes chargées de garder ce précieux dépôt qui vous est confié, ce signe adorable que vos vœux ont réclamé, que vos mains ont élevé avec un empressement et une activité religieuse ; entourez-le donc de vos respects, de vos adorations, de vos hommages. Puis, loin d'un lieu si saint le blasphème, l'intempérance, l'injustice, la colère, la violence; ce serait pécher devant son juge. Venez à cette croix, mais souvenez-vous qu'il ne suffit pas de la saluer, de s'agenouiller devant elle, de lui adresser des vœux et des prières, si vos œuvres ne répondent pas à ces signes extérieurs de piété; si les mouvements d'un cœur pur n'accompagnaient pas le mouvement de vos lèvres, Jésus-Christ vous dirait par la bouche du prophète : Quel fruit vous revient-il de vos prostrations, de vos hymnes et de vos louanges? Qu'ai-je besoin de ces stériles hommages, de ces vains dehors d'une justice pharisaïque? Lavez-vous, purifiez-vous, ôtez de mes yeux la malignité de vos pensées, cessez le mal et apprenez le bien; venez ensuite et j'écouterai la voix de vos prières. Venez donc à cette croix; que l'étranger, édifié de vos exemples, apprenne à la respecter. Maîtres, veillez à ce qu'elle soit honorée par vos serviteurs. Pères de famille, inspirez-en l'amour et la vénération à vos enfants. »

Art. II. — Bénédiction de la croix pectorale.

La croix pectorale, ainsi nommée parce qu'elle pend toujours et visiblement sur la poitrine des pontifes, est un ornement épiscopal depuis le XIIIe siècle. Nous

avons dit, au commencement de cet ouvrage, dans les Prolégomènes, l'historique, le symbolisme et la nécessité de sa bénédiction depuis au moins Clément VIII.

Le Pontifical, corrigé et promulgué par ses soins, indiquait en effet cette bénédiction : *De benedictione Crucis pectoralis* et n'en donne pas d'autres formules que celles qui sont employées pour la bénédiction des croix distribuées aux Croisés quand ils partaient pour la Terre Sainte ; mais sans rendre ces prières obligatoires ; *Ad benedicendam Crucem pectoralem, pontifex potest uti forma assignata pro benedictione Crucis proficiscentium in subsidium Terræ Sanctæ, ut infra* ; pour plus d'unité, nous les placerons immédiatement après, dans l'article suivant, quoiqu'elles soient plus loin dans le Pontifical.

L'Eglise semble désirer par là que la croix pectorale ait une bénédiction à part à cause de son importance [1], et elle assigne les oraisons que nous avons indiquées, soit parce que les Croisés portaient eux aussi la croix sur la poitrine, soit parce que les évêques surtout sont les croisés de la cause du Christ dans ce monde qui le méconnaît trop souvent ; du reste, comme on le verra bientôt, ces formules conviennent parfaitement à la croix pectorale. Dans le cas où l'on ne se servirait pas de ces formules facultatives, nous

1. La croix pectorale, qui doit renfermer des reliques de martyrs, rappelle au pontife, et la Passion du Sauveur qui par la croix a racheté le monde, et le courage des martyrs qui ont si vaillamment combattu pour la foi ; de là cette prière que l'évêque, après l'avoir baisée, doit réciter en prenant la croix pectorale sur l'aube à la messe épiscopale : « Daignez, Seigneur Jésus-Christ, me préserver par le signe de votre sainte croix de toutes les embûches ennemies ; daignez m'accorder à moi, votre indigne serviteur, que portant sur la poitrine cette croix enrichie des reliques des saints, je me rappelle toujours votre Passion et les victoires des saints martyrs.

pensons qu'on se servirait de celles indiquées dans le Rituel pour la bénédiction d'une croix ordinaire.

Art. III. — Bénédiction et imposition de la croix à ceux qui s'en vont soutenir et défendre la foi chrétienne et aider à recouvrer la Terre Sainte.

Nous donnons ici les détails de cette cérémonie parce que, nous l'avons dit plus haut, plusieurs de ses formules servent à la bénédiction précédente. En dehors de ce motif, ce n'est de notre part qu'un document liturgique, un souvenir historique. Hélas! les grandes épopées des Croisades ne semblent pas devoir se renouveler de si tôt, ni par conséquent la distribution des croix aux chevaliers chrétiens.

On sait que l'origine de cette dernière cérémonie remonte à la première croisade prêchée à Clermont par le pape Urbain II. « Comme il était impossible, dit Darras, de recevoir isolément chacun de ces engagements individuels, le Seigneur pape fit distribuer des morceaux d'étoffe découpés en forme de croix, symbole de la passion du Sauveur, signe de victoire jadis révélé à Constantin le Grand. Il prescrivit à tous ceux qui voulaient s'enrôler pour l'expédition sainte de les coudre sur leurs tuniques, leurs toques ou leurs manteaux... [1] »

En parlant de la deuxième croisade, d'autres historiens nous disent avec quel enthousiasme on recevait ces croix : « A en juger par l'effet qu'il produisit, dit l'historien de S. Bernard, ce fut la plus grande action oratoire de sa vie. Des cris de pieuse impatience l'interrompirent. « Des croix! des croix! donnez-nous des croix. » Et on se précipita sur lui pour recevoir de ses mains le signe sacré.

Le saint abbé était à la merci de tous ses auditeurs.

1. *Histoire de l'Eglise*. T. XXIII.

« Il semait les croix plutôt qu'il ne les distribuait » dit Adon : et lorsque celles qu'on avait préparées à l'avance furent épuisées, il dut déchirer ses vêtements pour en faire de nouvelles qu'il continua de semer jusqu'à la fin du jour [1]. »

Même empressement chez les rois et les grands seigneurs. « Le Légat parla ensuite, nous dit l'auteur de la vie de saint Louis, à propos de la dernière croisade, et quand il finit, le roi le premier reçut la croix de sa main et après lui ses trois fils aînés, puis les seigneurs présents imités plus tard par un grand nombre d'autres alors absents [2]. »

Voici maintenant les avis et les rites du Pontifical, que nous trouvons déjà dans le manuscrit de Durand de Mende, et dans les autres anciens pontificaux qui ont précédé le nôtre.

Le Croisé qui va partir pour la Terre Sainte se met à genoux devant le pontife ; près de lui vient un clerc qui porte la croix à bénir et à imposer au pèlerin. Le prélat, debout et sans mitre, bénit la croix par les deux oraisons suivantes :

℣ Que notre aide soit dans le nom du Seigneur,
℟ Qui a fait le ciel et la terre.
℣ Que le Seigneur soit avec vous,
℟ Et avec votre esprit.

Prions.

Dieu tout-puissant, qui avez consacré l'étendard de la croix par le sang précieux de votre Fils ; qui avez voulu racheter le monde par cette même croix de votre Fils N.-S. J.-C., et qui par la vertu de cette adorable croix avez délivré le genre humain de l'empire de l'antique ennemi, nous vous en supplions humblement, daignez bé✝nir cette croix dans votre paternelle bonté : versez sur elle la vertu céleste et les flots de votre grâce afin que quiconque l'aura

1. *Vie de S. Bernard*, par l'abbé Vacandard, t. II.
2. S. *Louis*, par M. Vallon.

portée sur lui en mémoire de la Passion et du Crucifiement de votre Fils unique et pour la sauvegarde de son corps et de son âme, reçoive par elle la plénitude de la grâce céleste et le soutien de votre bénédiction. Comme vous avez béni la verge d'Aaron pour déjouer la perfidie des rebelles, de même que votre main bé✝nisse ce signe et accordez-lui la force de votre secours contre toutes les malices du démon, afin que tous ceux qui le porteront reçoivent la santé de l'âme et celle du corps et voient les dons du Ciel se multiplier en eux. Par le même Christ N.-S. — ℟ Amen.

Puis le pontife asperge la croix d'eau bénite et dit l'oraison suivante pour celui qui doit la recevoir.

Prions.

Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui êtes le Dieu véritable et tout-puissant, la splendeur et l'image du Père, la vie éternelle; qui avez affirmé à vos disciples que quiconque veut marcher à votre suite, doit se renoncer et porter sa croix comme vous, nous en supplions votre clémence infinie ; faites que votre serviteur ici présent, qui, selon votre propre parole désire se renoncer, porter sa croix et vous suivre, marcher contre nos ennemis pour le salut de votre peuple bien-aimé et les combattre, trouve partout et toujours en vous la défense et la sauvegarde contre tous les périls, l'absolution de ses péchés, et la réalisation désirée de son pieux dessein. Vous Seigneur, qui êtes la voie, la vérité, la vie et la force de ceux qui espèrent en vous, disposez bien toutes choses pour son voyage et que tout alors lui soit prospère, afin qu'au milieu des embûches du siècle présent, il soit toujours conduit par votre secours ; envoyez-lui, Seigneur, votre ange Raphaël qui fut le compagnon de Tobie dans sa route et qui délivra son père de la cécité qui affligeait son corps; qu'il soit pour l'aller et le retour son protecteur contre toutes les embûches visibles et invisibles de l'ennemi et qu'il chasse loin de lui tout aveuglement de l'esprit ou du corps : Vous qui étant Dieu... ℟ Amen [1].

1. Ces deux oraisons à la fois si belles et si touchantes,

Le prélat s'assied alors, reçoit la mitre et impose la croix au pèlerin en disant :

Recevez ce signe de la croix. Au nom du Pè✝re, et du ✝ Fils, et du Saint✝Esprit, en mémoire de la croix, de la passion et de la mort du Christ et pour la sauvegarde de votre corps et de votre âme, afin qu'après votre expédition, comblé des faveurs de la bonté divine, vous puissiez revenir dans vos foyers sain et sauf et entièrement purifié. Par le Christ N.-S. — ℟ Amen.

Enfin le pontife asperge d'eau bénite celui qui est ainsi revêtu de la croix : il lui présente sa main que le pèlerin baise respectueusement et à genoux ; après quoi il se retire.

Nous terminons ici tout ce qui a rapport à la bénédiction des croix.

Puisse cette croix divine, après avoir fait notre consolation, notre force ici-bas, et reçu nos fidèles hommages, recevoir encore avec le dernier baiser de nos lèvres, notre dernier soupir ! Qui ne se souvient ici de la Méditation poétique de Lamartine sur le Crucifix [1] ?

CHAPITRE VI

BÉNÉDICTION DES SAINTES IMAGES

Inspice et fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est.
(Ex. xxv. 40).

Il est question, sous ce titre, des images, peintes ou sculptées, de la Sainte Vierge et des saints.

dont chacun peut comprendre le sens, sont donc, nous l'avons dit plus haut, les deux formules qui servaient à la bénédiction de la croix pectorale. Il est facile de voir que ce qui a trait au voyage et à l'expédition des croisés, se rapporte à l'évêque dans les différents actes de sa vie et de son ministère.

1. Nouv. Médit. poétiques, 21e. *Le Crucifix*.

Le culte des saintes images est aussi ancien que l'Eglise; quoi qu'en disent les protestants, il répond si bien à la nature des choses, aux souvenirs du cœur, aux propensions humaines! Aussi n'est-il pas étonnant que l'Eglise ait voulu les bénir. Une fois exposées à la vénération publique, il convenait, ce semble, de les distinguer d'un objet, d'un monument purement profane et de les rendre, par la bénédiction liturgique, plus aptes à nous attirer la protection, les grâces, les secours du Ciel. Aussi Baruffaldi et Catalan regardent comme obligatoire la bénédiction des statues et des images publiquement proposées dans l'église au culte des fidèles, par exemple, celles qui sont placées au-dessus des autels. Les pasteurs zélés ne négligeront pas ce point et s'empresseront de rendre solennelle une cérémonie si bien faite pour exciter la foi, la confiance et une sainte émulation de vertus. Mais ils auront soin que ces images n'aient jamais rien de grotesque, rien de contraire à l'histoire et au bon goût, rien de contraire aux règles liturgiques des Congrégations Romaines.

On pourrait, comme pour les croix, faire précéder et suivre la bénédiction liturgique proprement dite de quelque chant approprié à la circonstance. La couleur de l'étole et de la chape, si on employait celle-ci, serait, d'après Baruffaldi, celle de l'office de la Sainte Vierge ou du saint.

Tandis que le Rituel ne donne qu'une formule pour la bénédiction des images de la Sainte Vierge et pour celle des saints, qu'il réunit pour cela sous un seul titre, le Pontifical, à cause de la dignité plus grande que confère à la cérémonie l'évêque célébrant, distingue entre la bénédiction des images de la Sainte Vierge et celle des images des saints.

Art. I. — Bénédiction d'une image de la B. Vierge Marie.

La dignité de la T.-S. Vierge explique ici la multiplicité des rites que comprend la cérémonie. On y rappelle, et plusieurs fois, les titres de Marie à notre confiance et à nos louanges. Le pontife qui est le ministre ordinaire de cette bénédiction publique et solennelle, se revêt, sur son rochet, de l'amict, puis de l'étole et de la chape blanche, couleur liturgique des fêtes de la Sainte Vierge ; il prend aussi la mitre ; mais la mitre simple pour distinguer entre elles les cérémonies pontificales qui n'ont pas toutes la même solennité.

Il commence par l'oraison suivante, empruntée à l'office de l'Annonciation et précédée des ℣℣ ordinaires : *Adjutorium nostrum,.. Dominus vobiscum;* mais pour laquelle il quitte la mitre, comme pour toute prière proprement dite :

Prions.

O Dieu qui avez bien voulu que votre Verbe, après le message de l'ange, prît chair dans le sein de la B. Vierge Marie, exaucez nos prières, et faites que, la reconnaissant pour la vraie Mère de Dieu, nous soyons aidés de son intercession auprès de vous. Par le même Christ N.-S. — ℟ Amen.

Après cette première oraison qui rappelle le principal fondement de la grandeur de Marie et de notre confiance en elle, sa maternité divine, le prélat comme dans toute bénédiction, asperge l'image d'eau bénite pour la purifier et en faire un instrument de grâces. Il entonne ensuite l'invocation si connue : *Sub tuum,* que le chœur continue ; on la croit d'origine grecque :

Nous nous réfugions sous votre protection, sainte Mère de Dieu, ne rejetez pas nos prières dans nos besoins pres-

sants, mais délivrez-nous de tout danger, Vierge glorieuse, Vierge bénie [1].

Suit le ps. LXXXVI : *Fundamenta ejus in montibus sanctis*, que l'Eglise dans son Bréviaire applique à la Sainte Vierge [2], comme un hymne à ses grandeurs.

L'*Ave Maria*, au moins dans sa partie la plus noble, forme l'antienne du second psaume :

Je vous salue, Marie, pleine de grâces ; le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes.

Ce sont les paroles mêmes de l'ange, qui avec le reste de la première partie constituent un admirable résumé de toutes les louanges que nous pouvons adresser à Marie [3].

Le ps. CXXII, *Ad te levavi*, est appliqué ici encore par l'Eglise à Marie dans un sens accommodatice, comme dans le petit office de la Sainte Vierge, à l'heure de Sexte ; c'est surtout à cause de ces paroles : *sicut oculi ancillæ...*

1. Nous avons suivi ici la coupure de phrase et la ponctuation de la pratique générale et liturgique : *sed a periculis cunctis libera nos semper, Virgo...* Le chevalier Drach, prouve tout au long, dans un mémoire, qu'il faudrait joindre *semper* à *Virgo* et placer la virgule après *libera nos*. Le card. Maï, préfet de la S. C. de l'Index, lui répondit en 1846, que, sans nul doute, les deux mots *semper* et *Virgo* du *Sub tuum* ne sont que l'équivalent de ἀειπάρθενος et qu'on ne doit pas les séparer. (*Le pieux Hébraïsant*, notes de la p. 20). Cet ouvrage dans lequel le savant juif traduit en hébreu les principales prières chrétiennes avec des notes a donc des points de contact avec la liturgie.

2. Voir dans Vigouroux, une belle application de ce psaume à la Mère de Dieu, par M. Olier dans ses *Mémoires* inédits. (*Manuel Bibl.* T. II, 2e part. c. III, art. II, ps. LXXXIV ; hébreu LXXXVII, *Fundamenta ejus*, note.)

3. Nous avons fait une étude complète, quoique succincte de l'*Ave Maria*, dans notre explication du bréviaire, t. 2, p. 138 à 144.

Pendant le chant de ces antiennes et de ces psaumes, le pontife est assis mitre en tête; il se découvre ensuite, se lève et dit l'oraison suivante ; elle est empruntée à l'office de la vigile de l'Assomption et implore le secours de Marie, toujours au nom de sa maternité divine :

O Dieu, qui avez daigné choisir pour votre demeure virginale le sein de la bienheureuse Vierge Marie, faites, nous vous en prions, que munis de sa protection, nous célébrions avec joie sa mémoire...

Mais il fallait que le cantique de Marie, le plus beau de nos chants liturgiques, le *Magnificat*, résonnât au cours de cette cérémonie ; il sera comme toujours précédé d'une antienne que le pontife commence debout ; le chœur la continue tandis que l'évêque s'est assis après avoir repris la mitre. Cette antienne, que nous retrouvons déjà au XIII[e] siècle dans le manuscrit de Durand de Mende, comme dans les siècles antérieurs, célèbre la gloire de la maternité divine pour nous exciter à la confiance en l'intercession de Marie auprès de son Fils :

O glorieuse Mère de Dieu, Marie toujours vierge, qui avez mérité de porter en votre sein le maître de toutes choses et, seule parmi les vierges, d'allaiter le roi des anges, souvenez-vous de nous dans votre miséricorde, nous vous en conjurons, et priez pour nous Jésus-Christ afin que, fortifiés par votre protection, nous méritions d'arriver au royaume éternel.

Suit le *Magnificat* dont Bossuet parlait en ces termes : « Que dirai-je sur ce divin cantique? sa simplicité, sa hauteur qui passe mon intelligence m'invite plutôt au silence qu'à parler. Si vous voulez que je parle, ô Dieu ! formez vous-même mes paroles [1]. »

1. *Elév. sur les Mystères*, 14[e] serm. ; V[e] Elév. *Le cantique de Marie*, 1[re] partie.

Nous avons fait ailleurs une étude complète de ce beau cantique et nous y renvoyons nos lecteurs[1].

Pendant le chant du *Magnificat*, le pontife est debout et sans mitre. Il termine ensuite la cérémonie par deux oraisons et l'aspersion de l'image. Nous avons rencontré la première *Deus qui de beatæ*... dans le cours de la cérémonie. Elle est répétée ici à cause de son importance qui nous la fait réciter durant tout le temps de l'Avent et qui porta S. Grégoire au VIe siècle à l'insérer dans son Sacramentaire. D'où ces paroles de Catalan : « *Mirum videri potest cur iterum in hoc* § *repetatur.* »

Voici la seconde oraison qui apparaît pour la première fois dans le manuscrit de Durand de Mende :

Prions.

Dieu tout-puissant et éternel, dont la providence miséricordieuse a créé tout de rien ; daignez bé†nir et sancti-†fier cette image, faite avec un religieux respect en l'honneur de la très pieuse Mère de votre Fils N-S. J-C. O Père très miséricordieux, par l'invocation de votre nom et de celui de votre Fils N-S. J-C. qui par votre volonté s'est incarné pour sauver le genre humain tout en conservant la virginité de sa mère la Vierge Marie ; faites que, par les prières de cette même Vierge très sainte, tous ceux qui auront voulu honorer humblement devant cette image la Reine de miséricorde et notre très gracieuse Dame, évitent les périls qui les menacent, obtiennent en présence de votre majesté divine le pardon des péchés commis ou du bien omis; qu'ils méritent en cette vie la grâce qu'ils désirent, et puissent pour l'éternité vous présenter leurs hommages avec vos élus. Par le même N-S. J-C... ℟ Amen.

Cette dernière prière couronne dignement la cérémonie dont elle indique explicitement le but et les

1. *Explication du Bréviaire*, t. II, *les Cantiques évangéliques*, p. 393 à 397.

effets. Ne demande-t-elle pas au Seigneur, pour ceux qui honoreront et invoqueront cette image la protection dans le danger, la rémission de leurs fautes et l'obtention des grâces qu'ils désirent obtenir à ses pieds, avec la joie et le salut éternel? On sait que les bénédictions et les objets bénits sont des sacramentaux efficaces; à plus forte raison, les statues de Marie, instruments de si grands et si nombreux miracles. L'évêque aimera donc à présider ces cérémonies qui contribuent à la gloire de notre divine Mère et au bien de ses enfants.

Art. II. — De la bénédiction des images d'autres saints.

Nous n'avons ici qu'une seule oraison ; la bénédiction des images dont il s'agit devait être moins solennelle que la précédente. Cette unique formule est à peu de chose près la même que celle du Rituel pour la bénédiction des images de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des saints. Quelques changements y étaient nécessaires, puisqu'il n'est plus question des images de Notre-Seigneur et de Marie; ce qui les concerne est donc passé sous silence. Voici cette prière du Pontifical, après laquelle l'évêque asperge l'image d'eau bénite :

Dieu tout-puissant et éternel, qui approuvez de sculpter ou de peindre les images et les statues de vos saints, afin qu'en les voyant par les yeux du corps, notre âme considère en même temps avec les yeux de la mémoire, les actes et la perfection de ces saints pour les imiter, daignez, nous vous en prions, bé†nir et sancti†fier cette image (*ou* cette statue) faite en l'honneur du Bienheureux N... votre apôtre, *ou* martyr, confesseur, *ou* pontife; quiconque aura soin de prier et d'honorer devant elle, le glorieux apôtre, *ou* le martyr, *ou* le confesseur, *ou* la vierge, faites qu'il obtienne par ses prières ou son intervention, votre grâce en ce

monde et la gloire éternelle en l'autre. — Par le même J.-C. N-S.

Il n'est pas fait mention des saints anges, des saints patriarches ou prophètes de l'Ancien Testament, des saintes veuves. Mais on peut évidemment en bénir aussi les images, et d'après Catalan leur nom et leur titre n'en seraient pas moins exprimés à l'endroit voulu : *In honorem ac memoriam B. Michaelis archangeli Dei*, par exemple, — *Abraham patriarchæ*, — *Eliæ prophetæ*, — *Monicæ viduæ*.

On pourrait faire précéder et suivre cette bénédiction liturgique de quelque chant approprié à la circonstance. La couleur de l'étole et de la chape est, d'après Baruffaldi, celle du saint dont on bénit l'image.

Si l'image était dédiée à la sainte Trinité, au Père éternel, à Notre-Seigneur (mais non en croix), ou au Saint-Esprit, nous pensons qu'on pourrait se servir également de cette formule en les nommant aux endroits voulus.

Honte, en terminant ce qui concerne la bénédiction des saintes images, à ces sectaires modernes qui, par leur doctrine ou leurs actes, n'imitent que trop les iconoclastes anciens !

CHAPITRE VII

BÉNÉDICTION D'AUTRES OBJETS LITURGIQUES POUR L'USAGE OU L'ORNEMENTATION DE L'ÉGLISE OU DE L'AUTEL.

Unxitque (Moyses) et sanctificavit eum omnibus vasis suis (tabernaculi) altare similiter et omnia vasa ejus. (*Num.* VII, 1).

Ainsi pouvons-nous traduire ce nouveau titre du Pontifical : *De benedictione sacrorum vasorum et aliorum ornamentorum in genere.* Il ne s'agit pas ici en effet des

vases sacrés proprement dits : calice et patène, ciboire et custode, ostensoir même, ni de tous les ornements de l'église et de l'autel. Les premiers et plusieurs parmi les autres, nappes et croix d'autels, saintes images, sont l'objet d'une consécration ou d'une bénédiction particulière. Les objets de ce nouveau titre sont donc 1° tous ceux dont il n'est pas question ailleurs d'une manière spéciale ; 2° ceux encore qui peuvent servir à l'ornementation de l'église et de l'autel, comme l'indique une des oraisons : *Vasa ad ornamenta sacri altaris atque ecclesiæ tuæ sacri ministerii usui præparata*, et 3° ceux qu'on voudrait faire bénir ; ces divers objets peuvent cependant avoir été compris dans la bénédiction des nappes, vases et ornements qui se fait ordinairement après la consécration d'une église ou d'un autel fixe ; on ne réciterait pas alors la bénédiction.

Durand de Mende se plaît à énumérer et à expliquer les objets qui de son temps servaient à l'ornementation de l'église et de l'autel, qui peuvent être l'objet de la bénédiction présente, et dont le titre se trouve déjà dans son *Rational des divins offices* [1].

Voici maintenant les formules de bénédiction. Après les versets d'usage : *Adjutorium nostrum...* et *Dominus vobiscum*, l'évêque, toujours sans mitre, dit les oraisons suivantes :

1. Voici à titre de document liturgique cette énumération du XIIIe siècle : « Porro ornamenta ecclesiæ in tribus consistunt, id est in ornatu ecclesiæ, chori et altaris ; ornatus ecclesiæ consistit in cortinis, aulæis et pallis sericis et purpureis, et similibus ; ornatus chori, in dorsalibus, tapetis, substratoriis et bancalibus. Dorsalia sunt panni in choro pendentes a dorso clericorum ; substratoria, quæ sedibus substernuntur ; tapeta etiam sunt panni qui pedibus substernuntur quasi stratio pedum et præcipue pedibus Episcoporum qui mundana pedibus calcare debent ; bancalia sunt panni qui super sedes vel bancas in choro ponuntur... Altaris vero ornatus consistit in capsis, in pallis, in phylacteriis, in crucibus, in aurifrisio, in vexillis, in codicibus, in velaminibus et in cortinis. »

Seigneur, Père très clément, exaucez nos prières et daignez bé†nir et sancti†fier ces vases et ornements qui doivent être purifiés et qui sont destinés à l'usage de l'autel sacré et de votre église, pour le saint ministère.

Dieu tout-puissant et éternel, par qui tout être immonde est purifié, et en qui brille tout ce qui est purifié, nous invoquons humblement votre toute-puissance, afin que l'esprit impur s'éloigne plein de confusion de ces vases et ornements offerts par vos serviteurs et que par votre béné†diction ils soient à jamais sanctifiés pour l'usage et le ministère du saint autel et de votre église.

Dans ces prières, suivies de l'aspersion de l'eau bénite, sont indiqués suffisamment l'objet, le but, et les heureux effets de cette bénédiction. Quoiqu'il n'y ait pas absolument ici de précepte, il ne peut être que louable de bénir ces objets, ainsi mieux adaptés, ce semble, au service du culte.

CHAPITRE VIII

BÉNÉDICTION D'AUTRES OBJETS DESTINÉS A RENFERMER LA SAINTE EUCHARISTIE OU LES RELIQUES

> Et unges ex eo tabernaculum testimonii et arcam testamenti. (*Ex.* xxx, 26).
>
> Custodit Dominus omnia ossa eorum. (Ps. xxxiii, 21).

La bénédiction varie selon la double destination énoncée dans le titre général :

Art. I. — Bénédiction du tabernacle et des vases sacrés destinés à recevoir la sainte Eucharistie.

Il ne s'agit pas ici du calice ni de la patène qui, du reste, ne reçoivent le corps et le sang du Sauveur que momentanément.

L'objet de cette bénédiction est d'abord le tabernacle de l'autel, où doit résider jour et nuit le divin pri-

sonnier d'amour, notre ami, notre soutien, notre compagnon dans l'exil ; le tabernacle sacré que signale à notre foi la lampe du sanctuaire; le tabernacle enfin dont nous avons fait connaître ailleurs les conditions intérieures et extérieures [1].

S'il n'y a pas d'obligation stricte de le bénir séparément, rien n'est plus convenable, disent les auteurs [2]; Jésus-Christ, la sainteté même, veut que son temple soit consacré; ne fallait-il pas que la partie privilégiée où il habite plus intimement le fût aussi par la bénédiction liturgique? S. Charles, dans son VI[e] concile provincial, en faisait une prescription formelle [3]. Le Rituel exprime assez le désir de l'Eglise sur ce point, en comprenant le tabernacle dans la bénédiction qui nous occupe en ce moment : *Benedictio tabernaculi*. Le mot de la formule, *vasculum hoc*, lui convient parfaitement, puisqu'il n'exprime pas seulement un petit vase, mais bien d'autres récipients, et que l'agronome Paladius l'applique même à une ruche d'abeilles [4]. Du reste, par rapport au vaisseau de l'église où le tabernacle se trouve, celui-ci ne ressemble-t-il pas à un simple vase aux formes diverses?

Mais le précepte existe, d'après S. Liguori et l'opinion la plus probable, pour la bénédiction des vases sacrés proprement dits qui doivent renfermer immédiatement l'Eucharistie : ciboires ou custodes, lunules ou croissants. La rubrique le suppose, en effet, en disant que le prêtre doit poser les petites hosties à consacrer sur le corporal ou dans un vase propre et bénit; ce qu'il faut entendre, dit Gavantus, du petit ciboire [5].

1. *La Messe*, t. I, p. 162-166.
2. Falise, de Herdt, etc.
3. *De sacramentalibus*.
4. Voir dict. lat. franç. de Freund et de Theil.
5. *Rub. miss*. Pars II, tit. II, n. 3.

S. Thomas dit expressément que tout ce qui touche immédiatement au sacrement auguste doit être consacré ou bénit.

Du reste on l'a toujours fait dans l'Eglise, comme nous l'attestent les anciens monuments liturgiques, entre autres le Pontifical d'Egbert, du VIII[e] siècle. Aussi, ces vases sacrés sont-ils le second objet de la bénédiction présente : *Benedictio tabernaculi seu vasculi pro sacrosancta Eucharistia conservanda*, soit que la particule *seu* ait ici le sens d'une conjonction, soit que les deux termes désignent chacun le tabernacle et les petits vases sacrés. Nous remarquerons qu'il ne s'agit pas d'une véritable consécration, comme pour le calice et la patène; aussi, le simple prêtre délégué par l'ordinaire peut bénir le tabernacle ainsi que les ciboires, custodes, lunules et croissants.

Si l'on voulait bénir l'ostensoir, ce qui est recommandé, mais non de précepte, il faudrait se servir de la même formule, à moins qu'il n'y eût dans le supplément local, comme pour le diocèse de Tournai, une bénédiction spéciale. Le simple prêtre devrait être aussi délégué pour cette bénédiction.

Voici la formule liturgique pour tous ces objets du culte :

Dieu tout-puissant, éternel, nous supplions humblement votre majesté, de daigner consacrer par la grâce de votre béné†diction, ce petit vase qui a été fabriqué pour recevoir et conserver le corps de votre Fils, N.-S. J.-C.

On voit bien par le mot *pro corpore Filii Dei*, sans mention du précieux sang, qu'il ne s'agit pas ici du calice ni de la patène, son accessoire obligé; leur bénédiction est plus strictement réservée encore.

Rappelons-nous, à l'occasion de ce rite, que nos âmes, nos cœurs, nos poitrines, sont les ciboires vivants de Jésus par la sainte communion. Puissent-ils

se trouver bien purs, tout éclatants de l'or de la charité, consacrés et sanctifiés par la grâce et par les vertus qui en sont le magnifique cortège [1] !

Art. II. — De la bénédiction des châsses pour y renfermer les reliques proprement dites et autres objets ayant appartenu aux saints.

Nous ferons précéder les formules de quelques notions préliminaires.

§ I. — *Notions préliminaires.*

Nous avons parlé ailleurs du culte des Saintes Reliques qui est aussi ancien que l'Eglise[2]. Toujours aussi on les a placées, par respect, dans des reliquaires, pour ne pas les exposer directement au contact des simples fidèles. Jean de Garbrade, grammairien français du XIe siècle, énumérait ainsi les différents noms donnés aux reliquaires :

Dic arcas, thecas, cistas, vel scrinia, capsas ;
Capsula, capsellæ, de capsâ diminuuntur [3].

Barbier de Montault nous en décrit ainsi les conditions et les formes diverses : « Les reliques sont renfermées dans des reliquaires scellés du sceau épiscopal ; on les fait en bois peint et doré, métal, marbre, etc... Jadis on les enveloppait dans un suaire de soie ; maintenant les fidèles, tiennent à les voir, et on les laisse à découvert.

Le reliquaire prend souvent la forme de la relique. Ainsi un chef, un bras, un pied, une jambe, une côte,

1. On connaît assez, à ce sujet, les deux charmantes poésies de Mgr de la Bouillerie : le ciboire doré et le ciboire de cire.
2. *Cours abrégé de liturgie romaine,* t. II, le *Rituel,* p. 475-483.
3. Tract. *de Synonymis.*

contiennent les parties analogues du corps humain. Ce système a l'immense avantage de désigner au premier coup d'œil quelle est la nature de la relique exposée. Outre ces formes spéciales nous avons encore la châsse qui est allongée : l'urne, le coffret qui est bas et étroit; la capse qui est de moyenne dimension ; la monstrance qui sert à exhiber : la thèque qui est un médaillon.

« La forme de la monstrance romaine est des plus élégantes et des plus commodes, c'est une feuille de métal ciselé ou repoussé, appliqué sur une âme de bois et se décomposant en un pied, une tige, un médaillon entouré de fleurs ou de palmes et terminé par une croix : derrière est une poignée qui en facilite le maniement.

« Le reliquaire, quelles que soient sa forme et sa matière, sera bénit par l'évêque; car cette bénédiction lui est réservée par le Pontifical.

« A l'intérieur, l'ossement ou la relique est placée sur un fond de soie, de la couleur requise par la rubrique pour le saint : blanc pour les confesseurs et les vierges, rouge pour les martyrs et la Passion. Qu'on emploie le moins possible la colle, si ce n'est pour des fragments très minimes : attacher avec des fils de soie ou d'or est infiniment préférable.

Une étiquette est de toute nécessité, car on n'a pas toujours l'authentique sous les yeux pour vérifier la nature de l'objet. Le papier n'ayant pas assez de consistance, qu'on écrive sur une bande de parchemin, non seulement le nom du saint et son titre officiel, comme *Saint Nicolas évêque*, *Saint Louis roi*, mais encore la nature de la relique, tel que : *des ossements de saint Bénigne, martyr*; *de la tunique de saint François d'Assise* Si l'on pouvait graver l'inscription commémorative sur le reliquaire même, elle ferait ainsi corps avec lui.

« Les reliquaires se renferment tous dans une ar

moire faite *ad hoc* et que j'ai déjà décrite[1]. S'ils devaient rester à demeure dans l'église, qu'ils soient à une hauteur telle qu'on ne puisse y toucher avec la main; en dehors du temps de l'exposition, on les couvrira d'une housse, afin que les reliques ne soient pas à découvert. Jamais en France, on ne manquait à cette marque de convenance.

« Benoît XIII recommande notamment qu'on ne laisse aux reliquaires aucune fente par où puisse s'introduire la poussière, que les vitres soient bien scellées et intactes, que le sceau qui garantit l'authenticité soit maintenu dans son intégrité[2]. »

La pieuse destination des reliquaires demandait qu'ils fussent bénits. Aussi trouvons-nous dès les temps les plus anciens le rite et la formule de cette bénédic-

1. Voici la description de cette armoire par le même auteur : « Les saintes reliques sont conservées à l'église ou à la sacristie, en lieu sûr et convenable, dans une armoire spéciale fermée à clef et qu'indique en dehors l'inscription : *Sacræ Reliquiæ*, et une lampe allumée. L'intérieur est garni d'une étoffe convenable, la couleur rouge est préférable. La sacristie est peut-être plus sûre; l'église même est un endroit mieux approprié, surtout le presbytère, (*presbyterium*.) On peut, en creusant cette armoire dans le mur du nord, au côté de l'évangile, en faire le pendant de celle des saintes huiles...

« Benoît XIII a laissé à cet égard de sages instructions auxquelles on fera bien de se conformer : « Dans le mur du presbytère (*presbyterium*), en face de l'autel majeur si c'est commode, on creusera à la hauteur de six pieds environ, une armoire large, longue et profonde selon qu'il sera requis par la quantité et la grandeur des reliques qu'on doit y placer... L'intérieur sera garni d'une boiserie... et au dehors la porte sera ornée de peintures relatives aux saints, couronnes, palmes, lis, mitres, crosses, suivant qu'il s'agit de martyrs, de vierges, de confesseurs, d'évêques, etc... : qu'on se garde de tout motif vain ou impropre.

« A Rome, ce sont presque toujours deux palmes posées en sautoir dans une couronne, le tout d'or. »

2. *Traité pratique de la construction, de l'ameublement des églises.*

tion : *ritus est Ecclesiæ pervetustus*, dit Catalan. Le manuscrit de Durand de Mende, et le pontifical de Saint-Victor des XII[e] et XIII[e] siècles, les vieux ordos romains et un pontifical plus ancien du VIII[e] siècle, en parlent : *Incipit benedictio scrinii vel arcæ*, lisons-nous dans ce dernier. S. Charles Borromée, dans les Actes du concile de Milan, en renouvelait le précepte : *capsa autem, vel theca, vel loculi, vel vascula, cujusmodi sint*, dit-il, *rite prius benedicantur quam reliquiæ sacræ in illis includantur*[1].

La place que cette bénédiction occupe parmi celles qui sont réservées à l'évêque et le nombre de ses prières parmi lesquelles nous trouvons une préface, nous en disent assez l'importance. Mais hélas ! ne pourrions-nous pas de nos jours encore renouveler la plainte que Catalan formulait au siècle dernier ? « Je suis étonné, disait-il[2], qu'aujourd'hui on place çà et là les saintes reliques dans de petites châsses, sans que l'évêque ait bénit celles-ci avec les rites voulus. Je pense qu'il faut observer sur ce point les cérémonies de l'Eglise et retrancher l'abus de ne point bénir même les petits reliquaires, avant d'y enfermer les parcelles des reliques sacrées... Voyez donc par ce que nous avons dit, combien ce rit, de nos jours négligé, était religieusement observé par les anciens et illustres prélats de l'Eglise. Mais aujourd'hui on enferme les cendres et les ossements sacrés des martyrs dans des châsses profanes, que les prêtres présents n'ont pas auparavant bénites. Puisse cet abus être éliminé : *utinam hic tollatur abusus !* Un autre abus plus grand encore est de faire servir à des usages profanes les vieux reliquaires ; il faudrait les brûler et en jeter les cendres dans la piscine. Et cependant le Seigneur a souvent

1. Pars IV. Instruct. Fabric. Ecclesiast. c. XVI.
2. *Pontif. Rom. prolegomenis et commentariis illustratum*, II pars, tit. XIX, *De Benedictione Capsarum.*

montré par des miracles, combien ces châsses qui ont servi étaient encore vénérables, comme le prouvent les Bollandistes le 21 janvier, au sujet d'un vieux reliquaire de sainte Agnès dont l'attouchement délivra d'une violente céphalalgie.

§ II. — *Formules de la bénédiction.*

C'est d'abord une invitation à la prière, faite aux fidèles par le pontife debout et mitre en tête, pour que le Seigneur l'assiste dans la bénédiction de ces reliquaires :

℣ Adjutorium nostrum in nomine Domini.
℟ Qui fecit cœlum et terram.

Prions.

O vous qui nous êtes très chers, prions Dieu le Père tout-puissant, afin qu'après avoir créé par son Fils unique et par la vertu du Saint-Esprit tant de choses si parfaites, il daigne dans sa clémence répandre en nous, qui en sommes indignes, la rosée de sa grâce par la consécration de ces reliquaires préparés pour recevoir les reliques de ses saints.

Cette invitation se retrouve dans les vieux ordos romains ; dans notre Pontifical comme dans ces anciens monuments, et en termes presque identiques elle est suivie d'une préface. On y compare nos reliquaires à l'arche de l'ancien Testament qui contenait de la manne et la table de la Loi, et même au corps du Seigneur qui renfermait son âme et sa divinité ; on y proclame aussi l'efficacité des saintes reliques dans divers dangers[1]. La voici, précédée des ℣℣ ordinaires :

Il est vraiment digne et juste, équitable et salutaire, de vous rendre grâces partout et toujours, Seigneur saint, Père

1. Catalan se plaît ici à prouver par des exemples nombreux l'efficacité des saintes reliques contre chacun des dangers que la préface énumère. (*Loc. cit.*)

tout-puissant, Dieu éternel, incompréhensible, Dieu ineffable, Dieu des miséricordes et de toute consolation. Vous qui avez ordonné à votre serviteur Moïse, de construire une arche en bois incorruptible, d'après le modèle que vous lui aviez indiqué sur la montagne sainte, et de l'entourer d'or pur, afin d'y conserver comme témoignage pour les générations à venir, une urne d'or remplie de manne céleste, ainsi que les tables du Testament écrites du doigt de votre majesté divine. Vous qui, dans les siècles de notre ère, en avez donné un témoignage plus sacré encore, en remplissant de la vertu de votre divinité le corps de votre Fils unique, conçu de la Vierge sans tache par l'opération du Saint-Esprit et vivifié par une âme raisonnable, nous vous en supplions très humblement, Dieu tout-puissant, Père de N.-S. J.-C. de qui toute paternité tire son nom et son origine au ciel et sur terre; daignez, par l'intercession de vos saints, répandre votre béné✝diction céleste sur ces vaisseaux destinés à leurs reliques; en sorte que tous ceux qui ont recours à leur patronage puissent vaincre, par leur intercession et par votre aide, tout ce qui leur est contraire, et méritent qu'à l'avenir, par vos largesses abondantes, toutes choses tournent à leur avantage. De même, Seigneur, que vos saints ont pu sous votre inspiration, éviter les fourberies des esprits infernaux, et non seulement mépriser, mais encore vaincre complètement avec l'aide du Christ leur Seigneur les tourments les plus raffinés, selon la nature; de même aussi, tandis que nous vénérons leurs mérites, et entourons humblement leurs reliques, laissez-vous fléchir par les supplications de vos élus, et étendez partout et toujours votre main toute-puissante, pour repousser les maux et répandre à flots les biens, pour nous défendre aussi contre le diable et ses anges, contre la foudre et les tempêtes, contre la grêle et les autres fléaux, contre la corruption de l'air et la mortalité des hommes et des animaux, contre les voleurs et les brigands, contre les envahissements des nations ennemies, contre les bêtes malfaisantes, les serpents et autres reptiles de toutes formes, et enfin contre les inventions funestes des hommes pervers.

Le pontife ajoute à voix basse :

Par le même N. S. J.-C. qui étant Dieu, vit et règne, etc.

Après cette préface récitée selon les rites ordinaires, suit une oraison proprement dite, qui avec l'aspersion d'eau bénite terminera dignement cette cérémonie. Elle rappelle la verge mystérieuse d'Aaron, placée dans l'arche, sur l'ordre de Dieu, et le tombeau du Christ, reliquaire précieux qui renferma quelques jours son corps inanimé ; elle avertit les fidèles que les plus petites parcelles représentent le corps entier des saints, et résume les merveilleux effets de la dévotion aux saintes reliques pour le temps et pour l'éternité. Voici cette oraison :

℣ Dominus vobiscum.
℟ Et cum spiritu tuo.

Prions.

Dieu tout-puissant qui pour apaiser les murmures d'un peuple insensé, et pour agréer le désir que vous exprimaient les prêtres d'Aaron avez fait germer sa verge desséchée, lui avez fait produire des fleurs fertiles, et avez ordonné qu'on la plaçât dans l'arche du Testament, en signe de votre puissance ; vous qui, de même aussi, avez laissé immoler le Christ sur l'autel de la croix, l'avez fait ressusciter le troisième jour, et par sa mort avez répandu nuit et jour des fruits de salut sur l'Eglise qui revivra elle-même à la fin des temps : nous vous en prions, vous qui pourvoyez avec tant de bonté aux besoins du genre humain, sanctifiez si bien de vos dons gratuits ces vaisseaux préparés pour recevoir les restes de vos saints que, partout où on les aura portés en votre nom, par l'intercession de ceux qu'ils contiennent ils chassent toute influence ennemie, et l'annihilent, en multipliant et en conservant tout ce qui est utile ; en sorte que vos fidèles, par la grandeur et la multitude de vos bienfaits, se réjouissent comme s'ils avaient reçu, dans ce petit fragment de reliques, le corps complet de vos saints et que par cette demeure temporelle achetée

par leurs prières, ils soient plus fermement excités à aller posséder avec vos élus les joies éternelles. Par le même N.-S. J.-C... ℟ Amen.

Puis le pontife termine en aspergeant d'eau bénite le reliquaire. A l'occasion de l'oraison précédente, aussi ancienne que les deux autres formules, et de son enseignement sur l'efficacité des plus petites parcelles, Catalan insiste sur ce dernier point et nous cite les vers suivants de S. Paulin de Nole et de S. Grégoire de Nazianze :

. . . . Neque tantum qua jacet ora
Totum corpus, ibi positorum gratia vivit;
Sed quæcumque pii est pars corporis et manus exstat
Contestante Deo meriti documenta beati.
Magna et in exiguo sanctorum pulvere virtus
Clamat apostolici vim corporis indice verbo...

(*Paulinus in Natali IX S. Felicis.*)

Ex illo sacri cineres quasi semina vitæ
Diversis sunt sparsa locis; quaque osse minuto
De modica sacri stipe corporis exiguus ros
Decidit, ingentes illic pia gratia fontes
Et fluvios vitæ generavit gutta favillæ...

(*Idem in Nat. XI S. Felicis, de Translatione Reliq. SS. Andreæ et Lucæ Constantinop.*)

Venerationi tamque magnæ est veritas,
Exiguus etiam pulvis, ut, vel ossium
Particula veterum quæpiam, aut paululum comæ
Vestisve, sparsi aut sanguinis quædam notæ
Cultum parem habeant atque corpus integrum...

(S. Greg. Naz. — *In iambico XVIII.*)

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

DES BÉNÉDICTIONS

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie Générale de Châtillon-s-Seine. — A. Pichat.